BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXVI
E
101
NAPOLI

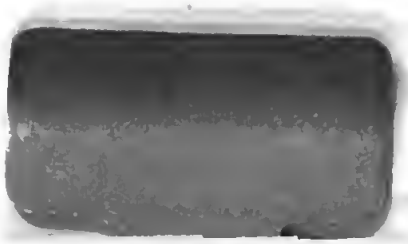

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXV

# POLITIQUE
## DE TOUS LES CABINETS
# DE L'EUROPE.

T. III.

# POLITIQUE
## DE TOUS LES CABINETS
# DE L'EUROPE,
## PENDANT LES RÈGNES
## DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI;

CONTENANT

Des Pièces authentiques sur la Correspondance secrète du C^te de Broglie; — Un Ouvrage sur la Situation de toutes les Puissances de l'Europe, dirigé par lui et exécuté par M. Favier; — Les Doutes sur le Traité de 1756, par le même; — Plusieurs Mémoires du C^te de Vergennes, de M. Turgot, etc.

Manuscrits trouvés dans le Cabinet de Louis XVI.

Avec des Notes et Commentaires; un Mémoire sur le Pacte de Famille, et l'Examen du Système fédératif qui peut le mieux convenir à la France,

PAR L. P. SÉGUR L'AINÉ,

EX-AMBASSADEUR, MEMBRE DU CORPS LÉGISLATIF.

TROISIEME ÉDITION.

TOME TROISIEME.

A PARIS,

Chez F. Buisson, Imprimeur-Lib., rue Hautefeuille, n°. 20.

AN XI (1802).

Digitized by Google

# POLITIQUE
## DE TOUS LES CABINETS
# DE L'EUROPE,
### PENDANT LES RÈGNES DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI.

# CONJECTURES
## RAISONNÉES
### SUR LA SITUATION ACTUELLE DE LA FRANCE DANS LE SYSTÈME POLITIQUE DE L'EUROPE; ET RÉCIPROQUEMENT SUR LA POSITION RESPECTIVE DE L'EUROPE A L'ÉGARD DE LA FRANCE.

## SUITE DE LA SECTION II.

*CONTINUATION DE L'ARTICLE XIII, ITALIE.*

### LES ÉTATS DE MODÈNE.

SANS remonter plus haut que la dernière guerre d'Italie, nous voyons le duc de Modène attaché aux trois couronnes, joindre

à leurs armées ses petites troupes, et, par une suite de nos mauvais succès, perdre tout son pays et ses deux citadelles de Modène et de la Mirandole.

Il obtint à la paix la restitution de ses états sans aucune indemnité, pour tous les dommages que son pays avoit soufferts. Sa personne, il est vrai, coûta beaucoup à ses amis; c'étoit la seule chose que ses ennemis ne s'étoient pas soucié de prendre ni de garder [1].

[1] En 1743, avant le combat de *Campo-Santo*, les alliés, postés sur la Lenza et prêts à entrer dans l'état de Modène, pressèrent vivement le duc de se déclarer. Il n'en étoit pas fort pressé, mais on ne lui laissa que l'option. Il avoit des engagemens avec *les trois couronnes*. Il vouloit d'autant moins y manquer, que les *alliés* lui demandoient en dépôt ses deux places, et vouloient désarmer ses troupes. Il résolut donc de se retirer d'abord à Venise, et de laisser aux Espagnols qui s'approchoient du Tanaro, le soin de défendre ses états. Le baron de Carpène avoit, dans l'armée du roi de Sardaigne, le département des espions et des correspondances secrètes. Il fut instruit des desseins du duc, et en avertit aussitôt le roi, qui délibéroit en ce moment avec son ministre le marquis d'Orméa, sur les tergiversations du duc, et sur le parti qu'il y auroit à prendre. Le baron de Carpène rendit compte de tous les détails, même du déguisement et du chemin détourné que le duc devoit prendre. Les alliés avoient

On ne recueillit point le seul fruit possible de tant de dépenses, et des sacrifices qu'il avoit fallu faire pour procurer à ce prince la restitution de ses états.

Ce fruit auroit été de ménager le duc, de gagner sa confiance par quelqu'émissaire habile qu'on auroit glissé à sa cour sans aucun titre, et même qui auroit eu l'air de lui ap-

poussé au-delà du Pô, dans le *Ferrarais*, des détachemens qui auroient pu lui couper la retraite, et s'emparer de sa personne. Ce fut l'avis du baron, et le premier mouvement du roi fut de l'adopter; mais le marquis d'Orméa lui représenta que, s'il faisoit le duc prisonnier, il faudroit l'entretenir, lui et toute sa maison (ce qui, disoit-il, coûteroit aussi cher que le plus beau régiment de l'armée); qu'au contraire, si on le laissoit échapper avant d'avoir donné sa réponse aux dernières propositions, cette fuite prouveroit sa mauvaise foi dans la négociation, et ses engagemens antérieurs avec les ennemis : on seroit en droit de la regarder comme une déclaration de guerre, et de traiter ses états en conséquence; et pendant qu'on en tireroit l'impossible, ce seroit aux rois de France et d'Espagne à le *nourrir* : enfin, s'il joignoit une de leurs armées, sa personne et sa suite ne feroient qu'un embarras de plus. Cet avis prévalut, et le duc se retira fort tranquillement à Venise, d'où il se rendit ensuite à l'armée *combinée*, et resta tout le temps de la guerre, à la charge des deux couronnes.

partenir. Cela n'auroit pas donné d'ombrage au gouvernement de Milan, toujours attentif à veiller sur les moindres démarches de cet ennemi réconcilié [1].

L'espèce d'abandon que le duc éprouvoit alors de la part des deux couronnes, ajouta beaucoup au regret et au dégoût qu'il avoit de notre alliance. Il désiroit de l'agrément et de la considération. Il se flatta d'en éprouver davantage de la part de nos ennemis; il voyagea et reçut à Londres, du roi d'Angleterre, toutes les marques d'amitié qu'il pouvoit attendre d'une tête couronnée qui se faisoit honneur d'être de la maison d'Est [2]. Il vécut avec George III dans la société la plus intime.

A son passage en France, pour retourner dans ses états, il témoigna un désir très-vif d'éprouver à la cour des agrémens du même

[1] Au lieu de cela, on fit passer de Parme à Modène une espèce de secrétaire chargé des affaires du roi. Il y fut observé de près par les Autrichiens, et bafoué par le ministre Sabbatini.

[2] La maison de Brunswick a, en effet, une tige commune avec les ducs de Ferrare, et leur branche étoit l'aînée. Celle de Modène a quelques alliances plus récentes avec celle d'Hanovre; et quoique bâtarde, elle avoit toujours été fort considérée de la branche allemande.

genre; soit ignorance, soit négligence ou légéreté, le ministère d'alors ne vit ou ne voulut pas voir à quoi cela pourroit être bon, et le duc partit mécontent.

Cependant il étoit né une fille au prince héréditaire, en 1750; et d'après des conjectures que la suite a confirmées, on prévit dès-lors que la jeune princesse resteroit héritière de Massa-Carrara [1], et des allodiaux de la maison d'Est. Le premier duc de Modène [2] avoit payé cher à la cour de Vienne l'investiture de ce duché. Le dernier en avoit aussi obtenu, à prix d'argent, la dépouille du duc de la Mirandole et du prince de Carpi [3].

[1] Du chef de sa mère, qui étoit elle-même souveraine de ce petit état.

[2] César d'Est, fils naturel de l'avant-dernier duc de Ferrare: après la mort de son oncle, il prétendit lui succéder; mais il fut obligé d'évacuer le duché de Ferrare, qui fut incamérè par Clément VIII, et il ne conserva que Modène et Reggio, fiefs de l'empire, au moyen du trésor de ce dernier duc, dont il s'étoit emparé. Cela lui servit à payer son investiture.

[3] Des maisons *Pico* et *Pio*, tous deux engagés dans le parti de l'Espagne pendant la guerre de Succession, réfugiés, mais fort bien traités, au service de la cour de Madrid, où ils sont morts, et leurs maisons éteintes.

Cet arrondissement avoit formé un état assez considérable, pour attirer l'attention des couronnes intéressées au système de l'Italie.

La France et l'Espagne étoient, sans contredit, les premières en droit d'y exercer la plus grande influence. Elles venoient de rendre la tranquillité à cette belle partie de l'Europe. Elles y avoient établi deux branches cadettes de leur maison, et la modération des deux rois, leur amour pour la paix, s'étoient manifestés par les sacrifices qu'ils avoient faits des prétentions les mieux fondées.

Il étoit né aussi un héritier des états de Parme et de Plaisance [1], petit-fils de l'un, et neveu de l'autre de ces deux puissans monarques. L'étendue de ce petit état répondoit peu à la grandeur de sa naissance et aux auspices sous lesquels ses augustes parens avoient passé en Italie.

Une circonstance heureuse et facile à saisir offroit la plus belle occasion d'étendre et d'assurer, dans la personne du prince nouveau-né, l'établissement de la maison de Bourbon en Lombardie. Le voisinage des états de Mo-

[1] L'infant-duc, aujourd'hui régnant, né en 1751. Il n'y avoit qu'une année de différence entre lui et la princesse de Modène.

dène et de Parme, l'intérêt commun des deux familles, et la protection des trois couronnes, qui paroissoit et devoit être assurée, l'âge enfin des deux enfans, tout sembloit annoncer que le ciel même les avoit formés l'un pour l'autre.

Ces deux états réunis en auroient fait un très-considérable; et bien administré, il auroit été d'un grand poids dans la balance de l'Italie[1].

Rien n'étoit si frappant; et d'ailleurs il y eut sur les lieux de bons serviteurs, qui ne manquèrent point de le faire remarquer. On n'en parut point affecté. La cour de Madrid, gouvernée par la reine portugaise[2], s'occupoit peu de ces objets, et ce fut dans cet esprit d'indifférence qu'elle conclut, en 1752, le traité d'Aranjuez.

[1] On auroit éprouvé quelques difficultés pour l'investiture; mais les exemples récens de Parme et de Plaisance, et du grand-duché de Toscane, prouvoient assez qu'on auroit pu, ou forcer l'empereur à la donner, ou même se passer de cette cérémonie.

[2] Cette princesse, fille d'une archiduchesse, et anglaise d'inclination, étoit plutôt contraire à tous les avantages de la maison de Bourbon. Les infans du second lit de Philippe V avoient de plus, auprès d'elle, le péché originel, comme fils de la reine douairière.

D'un autre côté, le ministère de France parut là-dessus tout de glace; on ne prit aucune mesure éventuelle [1].

Cependant la cour de Vienne ne s'endormoit pas. Outre qu'elle a toujours été fort alerte sur tous les moyens d'accroître sa puissance, elle avoit en Italie de bons serviteurs, aussi habiles que zélés, et qui veilloient sans cesse pour elle sur tous les objets intéressans.

C'étoient le maréchal Pallavicini, gouverneur de la Lombardie autrichienne, et le comte Christiani, chancelier de Milan [2].

[1] Le duc de Modène indiquoit lui-même l'importance de cette négociation; car il en avoit alors entamé une avec l'Angleterre, pour attirer quelque commerce dans le petit port de Lavenza. C'eût été la moindre utilité de ce port, s'il avoit un jour appartenu à l'infant-duc; par-là ce prince auroit eu enfin un débouché dans la Méditerranée, et les trois couronnes un moyen prompt et sûr de lui porter directement des secours en cas de besoin.

[2] Il ne faut pas dérober aux grands hommes, de quelque parti qu'ils aient été, la louange qui leur est due, pour avoir bien servi leurs maîtres, ni à ceux-ci la gloire qu'ils méritent pour les avoir écoutés, encouragés et récompensés. Les deux ministres qu'on vient de nommer, et l'impératrice leur souveraine,

Ces deux hommes d'état avoient bien senti toute l'importance de la crise politique qui devoit décider le sort de l'héritière d'Est. Le comte Christiani saisit l'occasion de quelques intérêts à discuter avec la cour de Modène, pour s'y rendre auprès du duc, et flatter d'abord sa vanité par une démarche d'éclat. Le duc ne s'attendoit qu'à la députation d'un commissaire pour travailler avec son ministre ; il vit arriver le chancelier de Milan.

Les affaires, comme on peut croire, furent traitées fort à l'amiable. S'il y eut des longueurs, ce fut pour donner au ministre autrichien un prétexte de prolonger son séjour, et de venir de temps en temps en faire de nouveaux auprès de son altesse.

Il sut en profiter pour sonder à loisir les dispositions de ce prince à l'égard de la France et de ses alliés, et lui faire naître sans affectation des vues différentes sur le rôle qu'il

ont bien justifié, chacun de leur côté, ce tribut d'éloges. Heureux les princes qui ont de tels serviteurs ! Il s'en trouve, et aucun n'en manque, chacun dans sa proportion ; mais il faut les connoître, les employer, et faire rejaillir jusque sur leur postérité l'éclat et la récompense de leurs services : c'est ce que l'impératrice-reine a fait pour le comte Christiani.

croyoit devoir jouer en Italie, et sur les moyens de le rendre brillant.

Le comte Christiani découvrit bientôt que la manie du duc étoit de se faire compter parmi les puissances belligérantes. Il désiroit en conséquence d'avoir beaucoup de troupes sur pied, de fortifier ses places, et de se rendre par-là assez important pour être recherché des couronnes, et faire avec elles des conditions avantageuses.

Le plus grand embarras du duc étoit de vaincre la résistance de ses propres sujets à l'importance belliqueuse qu'il vouloit se donner. Ruinés par la dernière guerre, réduits à la disette et presqu'à la famine dans le meilleur pays du monde, ils avoient encore à fournir des recrues, et de plus, ils étoient soumis à la milice et aux corvées pour les travaux excessifs des fortifications et des chemins que le duc vouloit tout ériger en voies militaires [1].

[1] Nous avons déjà dit un mot de celui que les cours de Modène et de Florence ont fait ouvrir de concert dans la Grafignance; c'étoit un des projets du duc, et il l'avoit déjà commencé : mais la régence de Toscane ne s'y étoit prêtée avec la même chaleur que depuis le traité de mariage. Ce chemin pouvoit être alors très-commode pour pénétrer des états de Modène dans le grand-duché avec une armée ennemie.

Ce peuple au désespoir avoit été au point d'une révolte générale, et les milices enfermées dans la citadelle de Modène en avoient donné le signal; mais quelques officiers étrangers, secondés d'un bataillon étranger aussi, ayant dompté les mutins, et appaisé l'émeute, le duc fit des exemples de sévérité, qui achevèrent d'aliéner les esprits de ses sujets.

Il n'étoit donc pas fort tranquille, et cherchoit un appui voisin et puissant, pour les tenir en bride. Il n'y avoit point à choisir. On lui offrit le seul qui fût à sa portée, c'est-à-dire celui du gouvernement autrichien en Italie. Son ministre fut aisé à gagner; il partageoit avec le duc la haine publique, et la redoutoit bien plus pour lui-même.

Assuré ainsi des dispositions de ce prince, le comte Christiani se vit en état d'exécuter son projet. Il ne lui manquoit plus que d'instruire sa cour, et d'en être pleinement autorisé dans les propositions qu'il vouloit faire au duc, et qui ne pourroient manquer d'éblouir son ambition. Le comte Christiani fit pour cela un voyage à Vienne. Son plan fut saisi, approuvé, applaudi; on lui donna carte blanche, et l'impératrice lui prodigua les distinctions les plus flatteuses.

De retour à Milan, il ne tarda point de se rendre à Modène ; il y développa ses propositions et ses conditions ; elles consistoient principalement dans le mariage de la princesse Béatrix avec l'archiduc Léopold, la nomination de ce prince pour gouverneur-général de la Lombardie autrichienne, et l'administration de ce gouvernement pour le duc de Modène, jusqu'à la majorité de ce jeune prince.

Le duc, fort ennuyé de sa cour, peu flatté de n'avoir à commander que cinq ou six mille hommes, tant troupes que milices [1], saisit avidement l'occasion d'aller briller à Milan sur un plus grand théâtre, et d'y remplir toute la représentation d'un gouverneur-géné-

[1] Il a joui quelque temps des attributs d'une puissance pendant la dernière guerre ; ses troupes ont eu l'honneur de faire garnison dans les places de la Lombardie autrichienne. Il est vrai que, depuis le traité de Versailles, du 1er mai 1756, la protection du roi, et en conséquence l'inaction forcée du roi de Sardaigne, rendoient ce pays facile à garder ; sans cela, on ne l'auroit point confié à l'armée de Modène : mais la cour de Vienne n'a pas laissé d'en tirer un avantage réel : par-là elle s'est mise en état de tirer d'Italie jusqu'au dernier homme, et de tout porter en Allemagne contre le roi de Prusse.

ral, car il n'en a jamais eu le pouvoir. Il consentit à tout ; le traité fut signé, et le mariage conclu.

Le père ni la mère de la future archiduchesse n'avoient pas été consultés. Ce fut la source de beaucoup d'humeur et de tracasseries domestiques. Le prince héréditaire fut quelque temps prisonnier d'état ; mais après tout, il se soumit. Enfin, pour prévenir toute difficulté, si le duc venoit à mourir avant le mariage, la cour de Vienne demanda l'extradition de la princesse, et l'obtint.

Le mariage projeté n'ayant pas pu avoir lieu avec l'archiduc Léopold, devenu grand-duc de Toscane, l'archiduc Ferdinand a pris sa place; l'investiture éventuelle de tous les états de Modène a été accordée à ce jeune prince et à ses héritiers collatéraux : le mariage est consommé, et tout y annonce déjà la plus heureuse fécondité.

Tel est l'état présent de la nouvelle maison de Modène, et il n'y a aucune apparence que cet état puisse changer. Le duc est avancé en âge; mais le prince héréditaire, en succédant à

[1] Il a toujours été exercé par l'habile Christiani, tant qu'il a vécu, et depuis, par son successeur, M. le comte de Firmian.

ses états, seroit aussi forcé de succéder à ses engagemens. Si la princesse son épouse venoit à mourir, il n'en seroit pas plus le maître de se remarier que de rompre le mariage de la princesse sa fille. Il a déjà été une fois prisonnier de son père; il le deviendroit de son gendre[1].

On peut et doit donc, dès à présent, regarder les états de Modène, comme une nouvelle province de la domination autrichienne, soit que la ligne masculine de l'archiduc Ferdinand se perpétue ou vienne à s'éteindre. Cet accroissement ne peut plus en être détaché. La clause insérée dans l'investiture en faveur des héritiers collatéraux, assure à la maison d'Autriche, dans tous les cas possibles, la possession de ces nouveaux états; et à la branche aînée, sur les deux cadettes, toute l'influence et la prépondérance imaginables.

[1] On a, d'ailleurs, eu soin de mettre des obstacles à ce mariage éventuel. Il faudroit, en ce cas, que le nouveau duc donnât sur-le-champ une dot à sa fille, de 500,000 sequins (de cinq à six millions), et c'est l'article que le prince héréditaire a eu le plus de peine à signer. La somme seroit impayable, et ses états, mis en séquestre, en répondroient à l'archiduc. Le duché de Massa-Carrara passeroit alors de droit à l'archiduchesse, et ce droit seul seroit le prétexte de beaucoup de répétitions à la charge du duc son père.

Ce ne sera peut-être point à cette possession que se borneront les vues de la cour de Vienne.

La petite république de Lucques se trouve malheureusement placée entre les états de Modène et de Toscane.

Cette situation lui étoit autrefois fort avantageuse. Entourée de deux princes qui, par comparaison avec son exiguité, étoient pour elle deux grands monarques, elle existoit encore sous l'abri des droits de l'Empire, dont elle reconnoissoit la suzeraineté, à titre de protection.

Tout est changé depuis l'établissement de ces deux branches qui l'entourent. Elle avoit toujours eu des différends de limites et de juridiction avec les anciens souverains, et même de petites guerres avec les ducs de Modène pour la Grafignance, dont elle possède aussi une partie. A présent, de tous côtés, c'est à elle à plier et à se soumettre. L'empereur et l'Empire dont elle reconnoissoit et invoquoit la protection, ne la lui accorderoient plus contre des archiducs : heureuse, si elle peut échapper au joug de l'un ou de l'autre, ou à l'esprit de partage [1] !

[1] La ville de Lucques et son territoire vaudroient bien la peine de les réunir au grand-duché de Toscane, comme l'ont été successivement les petites républiques

Voilà donc, et le coup-d'œil actuel des états de Modène, et la perspective qu'ils présentent pour l'avenir. D'après ce tableau, il ne reste plus qu'à examiner quelle est la position respective de ces états à l'égard de la France.

Pour ne pas tomber ici dans des répétitions qui deviendroient fastidieuses, appliquons au duc régnant, au prince son fils et à l'archiduc, héritier désigné, la même conclusion que nous avons tirée ci-dessus au sujet du grand-duc son frère.

C'est que leur position présente et future, topographique et politique, relativement à la

de Pise, de Sienne et de Pistoja. A Lucques, l'état est pauvre, mais le pays très-beau et bon; et l'esprit de commerce, naturel à toutes les républiques modernes, a fait faire aux nobles lucquois d'assez grandes fortunes. Ce pays, une fois travaillé en finance comme la Toscane, rendroit beaucoup plus à un souverain absolu, qu'à un petit gouvernement républicain et désarmé, qui n'ose pas mettre d'impôts. Les particuliers riches et vains se laisseroient facilement attirer à la cour du grand-duc, pour y figurer comme les autres nobles des défuntes républiques. D'un autre côté, la partie montagneuse de ce petit état avoisine ceux de Modène; elle conviendroit à l'archiduc, sur-tout la Grafignance lucquoise, pour établir plus directement la communication avec la Toscane. Ainsi chacun pourroit trouver son compte à ce partage.

France,

France, est aussi comprise et renfermée nécessairement dans la position respective de la cour de Vienne, relativement à la même couronne.

Nous n'ajouterons à cela qu'une triste réflexion; c'est que la France peut et doit regarder cette position comme son propre ouvrage. Elle l'avoit commencée par sa négligence et son indifférence sur un objet si intéressant. Elle y a mis la dernière main, par ses négociations avec la cour de Vienne, nommément par le traité du 30 décembre 1758 (article XX), et par sa complaisance à tenir plus encore qu'elle n'avoit promis [1].

[1] C'est-à-dire en faisant ou laissant étendre l'investiture éventuelle aux héritiers collatéraux de l'archiduc.

## PARME ET PLAISANCE.

Les deux derniers sujets qu'on vient de traiter, nous laissent peu à dire sur celui-ci.

Il se trouve si nécessairement lié avec ses deux antécédens, qu'on n'a pu se dispenser d'en parler d'avance, relativement aux états de Toscane et de Modène.

Ces nouveaux rapports ne prouvent que trop, et la foiblesse, et la situation précaire des états de Parme et de Plaisance enclavés presque dans les états, présens ou futurs, de la maison impériale. Dominés sur-tout par la Lombardie autrichienne, ils n'existent plus qu'à la discrétion et sous le bon plaisir de la cour de Vienne.

Cette position doit assurément faire regretter à la France les neuf millions qu'il lui en a coûté pour solder une prétention du roi de Sardaigne sur le Plaisantin, prétention dérivée d'une faute grossière des négociateurs d'Aix-la-Chapelle, ou du ministère qui dirigeoit la négociation [1].

[1] Ces neuf millions ont été payés immédiatement après la dernière paix; et la stipulation de ce paiement a fait, en quelque sorte, partie du traité, quoique la

Qu'on ajoute à cela le sang et les trésors qu'a coûté la dernière guerre d'Italie, on ne pourra que redoubler de regrets sur le prix énorme d'une si chétive acquisition.

Elle seroit aujourd'hui moins assurée que jamais, sans les liens du sang et de l'affinité avec la maison d'Autriche. Peut-être vaudront-ils à l'infant-duc la conservation de l'état médiocre dont il jouit.

On croit avoir déjà établi un principe ; mais il faut ici le rappeler : c'est que, dans *l'ordre politique*, ainsi que dans *l'ordre social*, *l'infériorité entraîne toujours la dépendance*. La chimère d'un état foible qui resteroit indépendant vis-à-vis des plus forts, est démentie et par l'histoire et par l'expérience. S'il n'est pas conquis, il est subjugué ; et cette vérité est encore mieux démontrée, lorsqu'un de ces états puissans entoure presque l'état foible, lorsqu'il ne reste à celui-ci aucune communication directe avec les seuls qui soient intéressés à défendre son indépendance.

prétention du roi de Sardaigne n'eût rien de commun avec aucune des puissances belligérantes. On peut et on doit encore ignorer, et les vrais motifs de cet engagement précipité, et ceux des intrigues antérieures qui avoient pu amener les choses à ce point de précision.

C'est malheureusement le cas de l'état dont il s'agit. Les pensions *des deux couronnes* pour suppléer à la modicité de ses revenus, ne peuvent plus avoir d'autre objet que de donner plus de représentation et d'éclat à un vassal [1] de la cour de Vienne.

Heureusement l'intérêt tendre que l'impératrice-reine prend à toute sa famille, garantit à l'archiduchesse, épouse de ce prince, une vie douce et tranquille, tant que le ciel lui conservera cette bonne mère, et l'infant-duc partagera cette tranquillité. Après la mort de l'impératrice, le joug pourroit bien n'être plus si léger à porter; mais en attendant, il semble que la cour de Vienne ait pris, à l'égard de celle de Parme, une méthode assez adroite pour se la

[1] Cette expression n'est pas outrée; et Joseph II n'en admet point d'autre, relativement aux princes d'Italie. La France elle-même avoit reconnu, par la quadruple alliance, la suzeraineté de l'Empire sur les duchés de Parme et de Plaisance. Cette clause n'a jamais été abrogée par aucun traité subséquent. Les droits de l'Empire sur l'Italie, c'est-à-dire ceux de l'empereur, dont ce prince est déjà si jaloux, lui fourniront un jour le prétexte de demander l'hommage à l'infant-duc, et de le forcer, comme tous les autres feudataires, à prendre son investiture.

concilier aussi par les liens de l'attachement et de la reconnoissance.

On n'examinera pas ici les motifs qui ont déterminé les démonstrations rigoureuses des cours de Versailles et de Madrid à l'égard de celle de Parme, auxquelles la première vraisemblablement ne s'est laissée entraîner que par déférence pour la seconde.

La cour de Vienne s'est conduite bien différemment ; elle n'a paru se prêter qu'à regret aux démarches qu'elle n'a pu refuser ; et à proprement parler, la disgrâce du *jeune couple* s'est bornée, de ce côté-là, à ne plus recevoir de lettres de l'impératrice, au moins publiquement : comme elle ne donnoit rien, elle n'a eu rien à retrancher, et par cela même sa conduite, dans cette occasion, a paru douce et modérée. La *nature a ses droits*, et l'heureux accouchement de l'archiduchesse-infante a fourni à la cour de Vienne un motif légitime de rendre à celle de Parme toute *la plénitude de ses bonnes grâces*.

Cet événement produira, sans doute, le même effet auprès des *deux couronnes*. Il en résultera, pour cette cour, un état désormais plus aisé, plus tranquille, mais jamais aucune importance dans les affaires d'Italie. Partons de-

là pour apprécier sa position relativement à la France.

C'est celle d'un état qui tient à deux grandes puissances, sur-tout à la France, par les liens du sang, de l'affinité, du besoin, et qui doit y rester attaché par ceux de la reconnoissance. Mais cet état foible, subordonné, entouré par d'autres puissances, est sans communication avec les deux grandes monarchies dont il devroit attendre des secours. Il a, du moins, leur protection auprès du voisin redoutable qui pourroit l'engloutir.

C'est donc réellement des dispositions de ce puissant voisin que son sort peut et doit dépendre. De-là nécessairement l'influence de la cour de Vienne sera toujours prépondérante à celle de Parme. Celle-ci ne dépendra plus, à certains égards, de la nôtre, qu'autant que les deux maisons de Bourbon et d'Autriche vivront au moins politiquement ensemble.

S'il arrivoit entr'elles une rupture, la cour de Parme seroit toujours entraînée par le torrent de la puissance autrichienne, ainsi que celle de Modène; et si le théâtre de la guerre étoit un jour transporté en Italie, la *raison d'état* et les loix de la guerre fourniroient à la cour de Vienne un prétexte plus plausible

pour s'emparer d'avance du pays, des places, des troupes, incorporer celles-ci dans ses armées, faire garder en séquestre les forteresses ducales, enfin, tourner à son profit tous les moyens, et de tout genre, que ce pays pourroit fournir.

Donc la cour de Parme, à charge en temps de paix à celle de France, seroit, en temps de guerre, nulle au moins pour cette couronne; et si l'Italie en étoit le théâtre, ce petit état deviendroit pour elle l'équivalent d'un ennemi de plus.

---

On ne peut contester la vérité de tout ce qu'on vient de lire sur la position du duc de Modène et du prince de Parme. Mais, malgré l'adresse et l'activité de l'Autriche pour placer par-tout des archiduchesses, il n'en est pas moins vrai que les souverains de ces petits états étoient portés, par leur propre intérêt plus fort que tous les nœuds du mariage, et par la crainte de l'ambition de Joseph II, à s'assurer la protection des couronnes de Naples, de Madrid et de Versailles, et que le pacte de famille réparoit sur ce point en partie les fautes du traité de 1758. Cette protection n'a pas été illusoire; et Joseph II, malgré son amour pour les conquêtes, a plus éprouvé, pendant son règne, la crainte de perdre ses états, que le plaisir de les étendre. S.

## LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES.

La dernière guerre d'Italie a produit un grand changement dans le système et les affections de cette république.

Depuis le châtiment qu'elle avoit éprouvé de la part de Louis XIV [1], elle n'avoit point cessé de haïr et de craindre la France.

Le traité de Worms, en 1743, fut l'époque de cette révolution.

La cour de Vienne avoit vendu autrefois Final à la république; le prix en étoit payé; jamais acquisition n'avoit paru plus légitime, ni plus solide.

La nécessité, cette loi si dure de la politique, fit taire la justice. Le roi de Sardaigne vouloit avoir Final; il mettoit ce prix à son alliance: l'héritière de Charles VI lui céda, par ce traité, ce qui ne lui appartenoit plus, et que son père avoit vendu.

Cette même nécessité jeta la république dans les bras de la France et de l'Espagne, pour

[1] Le bombardement de Gênes en 1684.

conserver ce qu'elle avoit acquis des dépouilles de celle-ci.

On sait combien cette démarche lui coûta cher : livré aux Autrichiens, aux Piémontais, l'état de Gênes souffrit tous les malheurs de la guerre ; et sa capitale, quoique délivrée, voyoit encore, de ses remparts, l'ennemi obstiné à reprendre sa proie.

Les victoires du roi en Flandre et la conquête des Pays-Bas, firent la balance de nos malheurs et de nos fautes en Italie.

Le traité d'Aix-la-Chapelle remit, à cet égard, toutes choses dans leur premier état. Gênes fut sauvée, et le roi de Sardaigne, pour ravoir la Savoie et le comté de Nice, fut trop heureux, sans doute, de renoncer à Final.

Depuis cette paix, la bonne harmonie a toujours subsisté entre la France et la république. Peut-être celle-ci croyoit-elle d'abord avoir fait à l'autre un sacrifice, en lui abandonnant ses droits sur la Corse : mais ce gouvernement économe et calculateur a dû sentir depuis que la France lui avoit rendu, à grand frais, un service réel en le débarrassant d'un prétendu royaume.

Exempte désormais des dépenses sans fin qu'elle faisoit pour garder quelques places, plu-

tôt que pour reconquérir une île perdue sans ressource, la république est d'autant plus en situation de conserver son territoire dans le continent, et de mettre ses côtes en état de défense.

Ce seroit désormais son unique soin, si elle n'avoit plus rien à craindre du côté de la terre. Il sembloit d'abord que le traité d'Aix-la-Chapelle eût posé, entre ses états et la Lombardie autrichienne, une barrière qui en feroit désormais la sûreté.

Mais, d'un côté, le voisinage du roi de Sardaigne ne lui présente qu'un ennemi mal réconcilié, qui menace de près *la rivière du Ponent*.

De l'autre côté, les états de Parme et de Modène, l'un ouvert et l'autre livré à la maison d'Autriche, offrent toujours à celle-ci un libre passage pour pénétrer dans *la rivière du Levant*.

C'est de ce côté, dira-t-on peut-être, que le danger paroît le plus éloigné. Mais si l'on fait attention aux principes constans de la cour de Vienne *sur la suzeraineté de l'Empire en Italie;* si l'on suit de près la marche du conseil aulique dans l'affaire de *San-Remo*, et si l'on étudie un peu les dispositions que l'empereur a

laissé voir, on n'aura pas de peine à rapprocher l'objet des craintes de la république.

Elles sont d'autant plus fondées que, si le principe étoit une fois admis à l'égard de *San-Remo*, l'application auroit lieu de suite à la plus grande partie de l'état de Gênes. Presque toutes les villes et ports situés sur les deux rivières, ont autrefois, comme *San-Remo*, relevé immédiatement de l'Empire, et *Savone* même, dont la possession est si importante à la république, pourroit, à son tour, réclamer l'*immédiateté*, par conséquent la liberté et tous les droits de ville *impériale*.

Si Gênes acquiesçoit une fois à ces prétentions surannées, elle seroit bientôt réduite presqu'à son enceinte; si elle y résistoit, les troupes autrichiennes entreroient par l'état de Parme sur son territoire, et y exerceroient toutes les rigueurs d'une *armée d'exécution*.

La situation de la république reste donc toujours dangereuse et précaire, tant qu'elle ne sera pas à portée d'être puissamment et promptement secourue par les deux couronnes qui s'intéressent à peu près seules à sa conservation.

La proximité de la France pourroit bien rassurer cet état foible et menacé, s'il avoit avec

elle une communication par terre : mais l'espace qui les sépare [1], tout petit qu'il paroît, n'est point du tout aisé à franchir ; et à moins d'un traité avec le roi de Sardaigne, on ne pourroit porter du secours que par mer à la république. Malheureusement on n'est pas toujours prêt. Une invasion subite par terre pourroit avoir un plein succès, avant que le convoi du secours eût mis à la voile.

L'Espagne se trouve, à l'égard de Gênes, dans le même cas et à une plus grande distance. Ainsi, des deux côtés, le mal peut devenir pressant, le remède tardif, et la guerre qui s'ensuivroit, commencer pour la république et pour ses alliés avec beaucoup de désavantage.

La France cependant, ni l'Espagne même, ne sauroient se dispenser de soutenir cette république, et de la garantir d'une chute inévitable, si elle n'étoit point secourue. La gloire, l'honneur, l'intérêt commun de la maison de Bourbon ne permettroient pas de l'abandonner

[1] Le comté de Nice, où l'on trouve pour première difficulté le passage *du Var*, ensuite les retranchemens de Montalban, les places de Nice et de Villefranche : ces obstacles ont coûté quelquefois, pour les surmonter, une campagne entière.

à celle d'Autriche ; le système de *réunion à l'Empire romain* fourniroit de nouveaux prétextes pour étendre les prétentions de proche en proche ; et de l'Italie réunie, il n'y auroit qu'un pas jusqu'à des provinces de France qui ont été aussi de l'*Empire*.

Le système co-partageant auroit aussi de quoi se développer aux dépens de la république, si la cour de Vienne le faisoit adopter à celle de Turin ; il en avoit déjà été question pendant la dernière guerre.

Depuis Charles-Emmanuel Ier, la maison de Savoie avoit toujours eu pour objet de pénétrer par la rivière du Ponent jusqu'à la Méditerranée, de s'y emparer d'un bon port, et de former de là une chaîne de possessions maritimes qui rejoindroient le comté de Nice. Les guerres qui suivirent avoient fait abandonner ce projet pour d'autres plus heureux, et pour un agrandissement plus solide du côté de la terre.

La première occasion de revenir à ce projet ne s'étoit présentée qu'en 1746, après la soumission de Gênes.

Il s'étendoit plus loin que celui de Charles-Emmanuel Ier ; aussi les circonstances étoient-elles plus favorables. Il s'agissoit d'anéantir la

république, et de partager son territoire entre l'impératrice et le roi de Sardaigne, moyennant quelques échanges et restitutions.

Le soulèvement de Gênes, en 1747, limita ce projet trop vaste. Le roi de Sardaigne avoit borné depuis ses prétentions et ses espérances à garder *Savone* qu'il venoit de prendre, et *Final* qu'on lui avoit cédé. La paix le réduisit à son ancienne et unique possession *sur la rivière du Ponent*, c'est-à-dire le petit port et le territoire d'Oneille.

Si l'esprit de partage venoit donc à gagner aussi la cour de Turin, il ne seroit pas impossible que ce projet abandonné fût remis sur le tapis; alors, après avoir démembré la Pologne et disposé de l'*Allemagne*, le système co-partageant s'étendroit sans obstacle jusqu'au territoire de Gênes. En effet, si les affaires générales ne changeoient point de face, en fort peu de temps rien ne sembleroit pouvoir arrêter ce torrent d'usurpation, et le nouveau roi de Sardaigne ne verroit plus d'autre moyen, pour n'en être pas entraîné lui-même, que de partager avec le plus fort la dépouille du plus foible.

Tels sont les dangers éloignés ou prochains, mais réels et peut-être inévitables, auxquels

la république est encore exposée, avec la protection isolée de la France.

Il résulte de ce tableau la position respective de cette république à l'égard de la France. Elle en espère du secours, si elle étoit attaquée ; elle l'obtiendroit vraisemblablement, mais l'attaque seroit prompte et le secours tardif ; du moins peut-on le craindre, en partant de l'état actuel.

Elle doit donc regarder la France comme son appui ; mais pour pouvoir s'y reposer avec confiance et certitude, il lui reste deux choses à désirer, et ce ne sont pas des choses impossibles :

1°. Que la France soit touchée aussi de ce qu'on appelle une crainte salutaire, et que la perspective d'un péril, peut-être très-prochain, la frappe assez pour lui inspirer la résolution de le prévenir.

Ce péril est celui de se trouver enfin engagée malgré elle dans une guerre nécessaire. Tel seroit le cas où la république attaquée auroit besoin de son secours. L'unique moyen de s'en garantir, c'est d'en imposer à tout agresseur par la formation d'un bon système militaire.

2°. Que, par un autre effet de cette crainte salutaire, la France prît d'avance dans ses né-

gociations des mesures bien calculées, pour n'avoir pas tout à la fois à combattre plus d'un ennemi ou agresseur de la république, et pour lui assurer même de nouveaux défenseurs.

Mais pour arriver à un point quelconque, il faut partir d'un autre ; et pour y arriver le premier, il faut partir à temps : ce doit être au moins le commencement d'un bon système politique.

---

L'AUTEUR, en exagérant les difficultés d'entrer en Italie, semble toujours croire qu'on ne peut défendre un état qu'en y envoyant des troupes. Il oublie que, pour défendre Gênes et l'Italie contre l'Autriche, la France avoit toujours la facilité de s'emparer du Brabant, et que la crainte d'une conquête si facile étoit un frein sûr pour arrêter la cour de Vienne. Vingt ans se sont écoulés depuis que ce Mémoire a été donné ; et ces entreprises qu'il entrevoyoit comme si prochaines, n'ont pas eu lieu : rien n'a troublé le repos de Gênes, et cette république est restée l'amie de la France. Il faut que ce soit un bon rôle que celui des prophètes ; car ils font constamment des dupes, quoiqu'ils se trompent presque toujours. *S.*

## LA COUR DE TURIN.

AUSSITÔT qu'un état cesse d'en craindre un autre, la haine, l'animosité s'appaisent peu à peu ; les personnalités s'éteignent à mesure que les personnes disparoissent, et la génération suivante ne produit plus que des amis.

C'est ce que l'Europe a vu arriver entre les deux maisons de France et de Savoie. Les hauteurs de la France, la dureté et la violence d'un ministre prépondérant [1] avoient, de part et d'autre, poussé les deux souverains aux dernières extrémités, le plus foible eut enfin la gloire de triompher du plus fort. Après avoir joué trente ans de suite *le tout pour le tout*, il réussit, bien plus par la négociation que par les armes, à rejeter les François au-delà des Alpes, et à reprendre pour toujours

[1] Le marquis de Louvois) toujours occupé à faire craindre son maître; il n'y réussissoit que trop bien. On a donné depuis dans l'extrémité opposée ; mais tous les extrêmes sont vicieux, et ce dernier seroit le pire.

les clefs de l'Italie[1]. Victor-Amédée ne craignit plus la France, mais il étoit trop tard pour commencer à l'aimer.

Ce fut donc sous Charles-Emmanuel III que les liens de l'amitié s'unirent à ceux du sang, pour cimenter, entre les deux rois de France et de Sardaigne, une amitié personnelle, fondée, de part et d'autre, sur l'estime et sur la confiance ; l'alliance qu'elle avoit produite seroit restée indissoluble, si des événemens qu'on n'auroit pu ni dû prévoir, n'avoient pas jeté, entre les deux ministères, des semences de refroidissement.

Les préliminaires de Vienne, en 1735, arrêtoient le roi de Sardaigne au milieu de la plus belle carrière. Il poussoit au-delà des Alpes les Autrichiens chassés de toute l'Italie. Mantoue, la seule place qui leur étoit restée, alloit tomber d'elle-même. Ces succès, sans doute, étoient dus principalement à la force

[1] Le cardinal de Richelieu s'en étoit saisi par l'acquisition de Pignerol et des vallées adjacentes; après avoir long-temps combattu en vain, le traité de mariage, en 1696, valut à Victor-Amédée cette restitution ; et, par le traité d'Utrecht, il obtint la cession de toutes les autres vallées, , cols et gorges que la France possédoit encore de l'autre côté des Alpes.

et à la valeur des armées françaises, ainsi qu'aux talens de leurs généraux; mais Charles-Emmanuel y avoit trop contribué de ses troupes, de ses conseils, sur-tout de sa personne, pour n'avoir pas dû se flatter d'en recueillir des fruits proportionnés à ses efforts [1].

La France eut la Lorraine; l'Espagne, Naples et la Sicile; le roi de Sardaigne avoit lieu de croire qu'on mettroit au moins quelqu'égalité dans son traitement; il resta fixé au point où l'avoit mis *la négociation secrète* de Vienne. Ce prince n'eut donc, pour sa part, d'une si riche dépouille, que le Tortonez et le Novarez [2].

Ce fut en vain qu'il témoigna son mécontentement: on n'eut aucun égard à ses représentations; on lui fixa un terme pour accepter ou refuser. Il fallut céder; et dans les discussions qu'il eut avec la cour de Vienne, la France ne

[1] Le plus grand de tous, dans sa position, avoit été, sans doute, d'ouvrir le passage des Alpes à des armées françaises, et de les introduire en Italie pour y donner la loi; c'étoit s'exposer à subir ensuite celle du plus fort.

[2] Il faut l'avouer; ces deux petites provinces n'indemnisoient pas le roi de Sardaigne des dépenses énormes qu'il avoit faites dans cette guerre: il resta, à la paix, endetté de trente-cinq millions.

montra que de la partialité contre son allié, en faveur de l'ennemi qu'ils venoient de combattre et de terrasser ensemble.

On peut juger par-là des dispositions où la cour de Turin se trouvoit, en 1741, après la mort de Charles VI.

De nouveaux sujets de crainte et de défiance vinrent encore l'alarmer. L'Espagne réclamoit toute la succession autrichienne en Italie. Elisabeth Farnèse ajoutoit aux droits du roi son époux, ses prétentions toujours renaissantes du chef de sa maison et de celle de Médicis; des infans ses fils, un seul étoit déjà établi à Naples; deux autres arrivoient sur la scène, et l'on ne doutoit pas que le Milanez, pour le moins, ne fût destiné à don Philippe. Tout sembloit l'annoncer, et déjà cette reine ambitieuse avoit laissé entrevoir le projet de rétablir en sa faveur *le royaume de Lombardie*.

Cependant la France négocioit déjà pour engager le roi de Sardaigne dans une triple alliance avec les maisons de Bourbon et de Bavière. L'expérience du passé n'étoit pas propre à le rassurer; il se rappeloit tout ce qu'il en avoit coûté à Victor-Amédée pour se donner enfin une position sûre et indépendante entre les deux maisons de Bourbon et d'Autriche;

il étoit menacé de perdre, en un moment, le fruit de tant de dangers, de sang et de travaux. L'infant, une fois établi dans le Milanez, auroit pu, tôt ou tard, en réclamer les démembremens; ou, s'il en eût laissé jouir Charles-Emmanuel, cette possession, celle même de ses anciens états, seroient toujours restées précaires et à la merci des Bourbons dont elles seroient entourées en-déçà et au-delà des Alpes. Dans cette position, de quoi lui auroient servi tous les avantages qu'on pourroit lui offrir? Aucun n'auroit pu balancer ni sa sûreté, ni son indépendance, ni la situation respectable où il se trouvoit déjà entre les deux maisons rivales: elle le mettroit toujours dans le cas d'en être également recherché [1].

On ne suivra pas ici le fil des intrigues et des négociations qui amenèrent enfin *le traité*

[1] C'étoient les représentations que lui faisoit sans cesse le marquis d'Orméa; ce grand ministre avoit conservé peut-être plus de ressentiment que le roi son maître, de la conduite de la France lors des préliminaires de Vienne. Tel est l'effet du zèle qui anime un bon serviteur; et on ne peut pas l'être, si l'on ne met point naturellement plus de chaleur et d'application à tout ce qui concerne la grandeur de l'état et la gloire du souverain, qu'à des intérêts personnels et de petites intrigues.

*de Worms.* Le chevalier *Osorio* le conclut, d'après des principes qui devroient à jamais servir de base à toutes les négociations de ce genre [1].

Engagé dès-lors, sans retour, dans la cause de *Marie-Thérèse*, il se vit, au commencement de 1746, à deux doigts de sa ruine ; mais si, dans cette crise, il parut se prêter à une négociation secrète, ce fut pour amuser, pour endormir l'ennemi victorieux et prêt à l'écraser : le réveil fut la prise d'Asti, et le torrent de revers qui fondit tout d'un coup sur *l'armée combinée*.

Charles-Emmanuel eut le bonheur d'en délivrer ses états d'Italie, et de porter à son tour

[1] Il s'agissoit de la cession au roi de Sardaigne, de plusieurs provinces et districts dans le Milanez. Les ministres autrichiens se débattoient sur les limites. Le chevalier Osorio en traça de bien claires entre les deux dominations; c'étoit le Pô et le Tésin. Cela s'appelle voir et travailler en grand. Si ces principes avoient été connus des plénipotentiaires d'Utrecht, ou du moins adoptés depuis par les commissaires du Canada, nous n'aurions pas perdu l'Amérique pour une question de limites. On ne sauroit trop admirer le bonheur et le discernement de Charles-Emmanuel. Avec peu de moyens et beaucoup d'économie, ce prince a été mieux servi que les plus grands monarques.

le feu de la guerre dans celui de Gênes ; mais il ne partagea que foiblement avec les Autrichiens la gloire assez vaine d'*entrer en Provence*. Depuis Charles-Quint jusqu'à Victor-Amédée, cette expédition, plusieurs fois tentée, avoit toujours été malheureuse. Il ne l'approuvoit point, et il en avoit prédit le succès.

La paix que le roi donna à l'Europe fut très-avantageuse pour le roi de Sardaigne. Outre la restitution des états de Savoie et du comté de Nice, il resta en possession de la partie du Milanez qui lui avoit été cédée par le traité de Worms. Cette acquisition, ajoutée aux deux précédentes[1], soumit à sa domina-

[1] De l'*Alexandrin* et du *Vigévanasque*, par le traité de 1703; de Tortone et du Novarez, par celui de 1738; et de tout ce qui restoit du Milanez en-deçà du Pô et du Tésin, par le traité de Worms, en 1743; et le Plaisantin jusqu'à la *Mera*. C'étoit ainsi que, suivant toujours son système de simplification en fait de limites, le chevalier Osorio avoit fait rédiger l'article du traité de Worms, par lequel la ville de Plaisance, et la plus grande partie de son territoire, étoit cédée au roi de Sardaigne; ce dernier article du traité n'ayant pas eu lieu (car le tout fut donné à l'infant don Philippe), le roi de Sardaigne sut se réserver du moins la réversion dans certains cas qui furent spécifiés et admis par le traité d'Aix-la-Chapelle.

tion la moitié de ce beau pays, arrondit ses états, et ne leur donna pour limites que les Alpes, l'Apennin, le lac Majeur, et deux grands fleuves.

Le chevalier Osorio, cet habile ministre, avoit encore un grand service à lui rendre: c'étoit de glisser dans son *accession* quelque clause propre à favoriser de nouvelles prétentions sur Plaisance. Cette ville et son territoire entrèrent dans le partage de l'infant don Philippe. L'impératrice-reine, en accédant au traité pour la cession de Parme, avoit fait insérer quelques clauses de réversion à son profit [1].

Le chevalier Osorio ne les trouva point suffisantes pour remplir son objet. En accédant, de son côté, pour le Plaisantin, il y en ajouta une dont le cas devoit nécessairement arriver dans quelques années: c'étoit l'avénement du roi des Deux-Siciles à la couronne d'Espagne [2].

La clause fut admise; ainsi quelques mots, subtilement glissés dans cette accession, ont

[1] La cour de Vienne s'en est prévalue depuis pour établir, par le traité du 30 décembre 1758, des prétentions chimériques; il falloit, pour les admettre, n'avoir pas lu celui d'Aix-la-Chapelle.

[2] On voit bien pourquoi le plénipotentiaire sicilien

fait revivre, en temps et lieu, une prétention qu'apparemment on avoit cru éteinte.

Le cas arrivé (de la mort de Ferdinand VI et de l'avénement de Charles III), la cour de Turin ne manqua pas de faire sa réclamation. Elle étoit fondée en rigueur, et même en droit, puisque la clause avoit été ratifiée. Le roi se chargea seul de satisfaire à cette prétention; elle fut liquidée à neuf millions pour la valeur du territoire réclamé à l'époque de la paix, dans le moment le plus critique, par l'épuisement des finances; sa majesté voulut bien faire payer comptant cette somme au roi de Sardaigne.

du roi de Sardaigne avoit tenté de faire passer cette addition; mais on est encore à deviner par quelle raison le plénipotentiaire italien du roi de France, l'avoit laissé passer, et enfin par quel motif le ministre français des affaires étrangères avoit pu (s'il en fut instruit avant la signature) approuver ou tolérer cette *inadvertance* si répréhensible. On ne comprend pas mieux comment il fut assez bon pour en faire expédier la ratification *.

* Je ne regarde pas la clause relative à Plaisance, insérée dans le traité d'accession, comme une inadvertance du cabinet français, mais comme un moyen propre, dans de certaines circonstances, à faire naître des sujets de rivalité entre la cour de Turin et d'autres cours, et à lui faire une nécessité de se ménager l'appui de la France. *S.*

Un procédé si grand, si noble, ajoutoit encore à tous les liens d'union et d'intimité que l'estime et l'amitié avoient renoués entre les deux monarques, depuis la dernière guerre d'Italie. Deux mariages encore en ont serré les nœuds, et l'oncle de Louis XV est mort son meilleur ami.

Tout promet, tout annonce, sous le nouveau roi de Sardaigne, des liaisons encore plus étroites entre les deux cours; jamais la circonstance ne fut si favorable pour les former et les établir sur la seule base solide de ces engagemens politiques, c'est-à-dire sur l'intérêt commun et réciproque. Mais, avant de chercher et de discuter les divers rapports, directs ou indirects, qui en doivent résulter entre les deux puissances, il faut apprécier les principes d'après lesquels on peut les calculer d'avance. Commençons *par le système de la maison de Savoie.*

Quoique l'origine de cette maison se perde dans l'antiquité la plus reculée, et que, depuis sept cents ans, elle règne sur le pays dont elle porte le nom, ses commencemens ont été obscurs, ses progrès lents, et sa grandeur n'a commencé à se développer que dans le quatorzième siècle. Les marquisats d'Ivrée et de Suze

ne lui avoient donné qu'une entrée en Italie; elle n'y fut solidement établie qu'après avoir enfin posé dans le Piémont les fondemens de sa puissance.

A peine avoit-elle achevé cet ouvrage long et pénible, qu'une des grandes crises qui ont ébranlé l'Europe entière vint presque renverser le nouvel édifice.

La guerre s'alluma entre Charles-Quint et François Ier. L'Italie en devint bientôt le plus grand théâtre. Le passage par le Piémont, ouvert jusqu'alors aux armées françaises, commença de leur être disputé. Le duc de Savoie auroit bien voulu rester toujours neutre; cela ne lui fut plus permis; il fallut opter. Sa situation étoit embarrassante; Charles Ier se trouva à la fois proche parent[1] des deux monarques, et malheureusement ses états offroient pour eux, de tous côtés, des points de rencontre.

L'événement le décida, et il en fut la dupe. Les mauvais succès de François Ier en Italie aigrirent ce prince, et lui donnèrent, sur la conduite du duc, des soupçons que celui-ci justifia en se déclarant *pour le plus fort*. La

[1] Beau-frère de Charles-Quint, et oncle de François Ier.

chance tourna ; François Ier ne recouvra point le Milanez ; mais il s'empara de la Savoie, conquit le Piémont, et le garda.

Ce pays, devenu le théâtre de la guerre, fut ravagé trente ans de suite par les Français et les Espagnols jusqu'à la paix de *Câteau-Cambresis ;* alors Henri II restitua au duc de Savoie ses états, et lui donna sa sœur.

C'est à cette époque que commence une suite de princes, telle que l'histoire n'en offre point de père en fils, tous ambitieux, mais courageux, adroits, habiles, et qui ont toujours suivi pied à pied le système d'agrandissement, qui semble avoir caractérisé, dès son origine, la maison de Savoie ; et c'est ici que ce système commence à se développer en grand.

Mais, avant de s'agrandir, il falloit d'abord s'affranchir. La France s'étoit réservé, en Piémont, des *places de sûreté* pour lui répondre de la conduite du duc Emmanuel-Philibert[1] ; elle les avoit encore à l'avénement de Henri III. Ce monarque, à son retour de Pologne, passa par Turin. Il y fut sensible à

[1] Ce prince avoit gagné la bataille de Saint-Quentin, fait prisonnier le connétable, pénétré en France, et porté la terreur jusque dans Paris. La paix qui lui rendit ses états, fut la suite de cette victoire.

l'accueil du duc et aux tendres caresses de la duchesse sa tante ; elle obtint de lui la restitution des places de sûreté.

Il restoit à la France le marquisat de Saluces, beau et bon pays, qui, par ses enclaves, ses dépendances et ses places fortes, s'étendoit presque depuis le Dauphiné jusqu'aux portes de Turin [1].

Charles-Emmanuel Ier saisit les circonstances heureuses de *la ligue* et de la confusion qui régnoit dans le gouvernement de France : il s'empara du marquisat. Sa politique adroite le mit en état de conserver ce qu'il avoit usurpé. La valeur, la puissance, la fermeté, l'habileté de Henri IV échouèrent contre les talens du

[1] Charles-Emmanuel III regardoit ce voisinage comme un joug insupportable ; son ame grande et haute, son génie illimité souffroient déjà trop d'avoir, en Italie, des voisins puissans, mais plus éloignés; c'étoient les Espagnols. Gendre de Philippe II, il les en haïssoit davantage; et du chef de sa femme, petite-fille des Valois, il se flattoit de faire un jour revivre les prétentions de cette maison sur le Milanez. (C'étoient les mêmes dont le feu roi de Sardaigne se prévalut, en 1741, pour établir, par un manifeste, ses droits sur ce duché.) Mais le moment n'en étoit pas encore venu ; le duc se rejeta sur la France aux abois, et déchirée par les guerres de religion.

duc pour la négociation. Il séduisit enfin la cour, les ministres, le roi lui même, et conclut, en 1600, *le traité de Lyon*. Le marquisat lui fut cédé, et la France reçut en échange la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex. Ces provinces dès-lors donnoient beaucoup plus de revenu que le marquisat de Saluces; mais elles étoient en-deçà des monts, et n'ajoutoient rien de réel à la puissance française.

Au contraire, le marquisat lui tenoit une porte ouverte en Italie, et, par cette acquisition, le duc en mit, pour ainsi dire, *la clef dans sa poche*: cela fit dire *que le roi avoit traité en marchand, et le duc en roi.*

Ce succès politique ne fut pas secondé dans la suite par des succès militaires. Charles-Emmanuel échoua dans les entreprises sans nombre que son génie ardent et vaste lui suggéroit sans cesse. Il osa tour-à-tour se mesurer seul avec les deux puissances de France et d'Espagne; il changea souvent de parti, et, malgré ses défaites, il y gagna souvent quelque chose [1]. Enfin, *il perdit la partie* contre

[1] Entr'autres, une partie du Montferrat, dont la maison de Savoie a depuis obtenu le reste pendant *la guerre de Succession.*

le cardinal de Richelieu. Il mourut avec la douleur d'avoir vu prendre *Pignerol*. Victor-Amédée Ier céda cette place à la France ; mais il s'unit avec elle contre l'Espagne pour se dédommager d'un autre côté.

Ses talens, son courage n'étoient pas inférieurs aux grandes qualités de son père. Une fin prématurée vint l'arrêter dans sa carrière. Deux de ses fils, encore enfans, se succédèrent sous une régente, fille de Henri IV. Toujours liguée avec la France, elle soutint et continua la guerre contre l'Espagne, jusqu'à la paix des Pyrénées. Les intérêts de sa maison n'y furent pas ménagés avec beaucoup de zèle par le cardinal Mazarin ; mais elle ne laissa pas d'en tirer aussi quelques avantages.

Cette paix dura, du moins en Italie, pendant tout le règne de Charles-Emmanuel II. Elle ne lui permit point de développer ses talens militaires, et cette valeur héréditaire que le sang des Bourbons avoit encore exaltée dans celui de Savoie ; mais il déploya, dans ce règne si court, toutes les vertus et les qualités royales, aimables et sociales.

C'étoit à Amédée II à courir toute sa vie l'épineuse carrière de la guerre et de la politique, à fermer les Alpes à la France, depuis

le lac de Genève jusqu'à la Méditerranée, à réaliser le titre royal [1] dont sa maison n'avoit que les honneurs, à élever rapidement l'édifice de grandeur et de puissance commencé par ses ancêtres, et auquel son fils a su mettre le comble.

Nous avons jusqu'à présent suivi pied à pied le système de la maison de Savoie. Il en résulte que, depuis deux cents ans, la cour de Turin a eu constamment pour base de sa politique deux maximes fondamentales :

1°. D'acquérir et de conserver la possession exclusive de tous les passages des Alpes dans cette longue chaîne qui borde la Provence et le Dauphiné ; de fortifier ces passages de manière à pouvoir les défendre avec peu de monde contre des armées entières ; d'assurer par-là son indépendance ; de se faire également rechercher de la France et des puissances d'Italie, soit pour en ouvrir, soit pour en fermer le chemin, afin d'établir et de maintenir par ce moyen son crédit, sa considération et son influence dans les affaires de l'Europe ;

[1] Celui de roi de Chypre, que portoient les ducs de Savoie; ce qui leur fit donner, avant tous les autres souverains du second ordre, le titre d'*altesse royale.*

2°.

2°. De faire servir cet avantage local à tenir la balance entre les deux maisons de Bourbon et l'Autriche ; de se liguer tour-à-tour avec l'une et l'autre, selon qu'elle y trouveroit plus ou moins de moyens de facilité et de sûreté pour son agrandissement. Par cette dernière raison, c'est-à-dire de la sûreté, elle a toujours voulu et dû empêcher qu'aucune branche de la maison de Bourbon ne s'établît en Italie trop puissamment, ni trop près de ses états [1]. Pour l'éviter, elle a cru devoir plutôt défendre ceux de la maison d'Autriche, sauf à lui vendre cher son secours, comme elle a fait dans la dernière guerre d'Italie.

[1] On compte ici pour rien l'établissement de don Philippe; cependant il donnoit de l'ombrage à la cour de Turin; elle eut de la peine à y consentir *.

* La maison de Savoie devoit plus redouter la France que l'Autriche, parce que les Français avoient plus de facilité à pénétrer dans ses états que les Autrichiens. Je ne pense point que le roi de Sardaigne fût le prince le plus avantageusement placé pour nous attaquer et pour se défendre. Les progrès, dans cet immense royaume, étoient impossibles; et toutes les fois que les troupes françaises l'ont voulu, elles ont pénétré sans peine en Savoie. La vraie défense de la cour de Turin contre la France, c'étoit l'Autriche, et contre l'Autriche, c'étoit la France. Aussi cette position explique les différens changemens d'alliance des rois de Sardaigne, suivant qu'ils étoient plus ou moins menacés ou rassurés par ces deux puissans voisins. Il n'existoit que deux manières de fixer la politique de la cour de

Voilà le système de la cour de Turin ; il est fondé, comme on le voit, sur *sa position topographique*. Examinons à présent cette position, relativement à la France.

Il faut l'avouer, le roi de Sardaigne est de tous nos voisins le plus avantageusement situé pour nous attaquer, comme pour se défendre. Tous ceux qui connoissent les Alpes et les directions de leurs *cols* ou *gorges*, conviennent de cette vérité.

Cependant le succès d'une agression de sa part ne répondroit pas au début. « Rien de » si facile que d'entrer en France ; rien de si » difficile que d'y subsister. Engagé trop avant, » rien de plus impossible que d'en sortir », disoit le roi Victor-Amédée. Ce sont des vérités historiques, géographiques, et presque géométriques, mille fois démontrées.

Ce qui n'est pas moins vrai, c'est qu'un roi de Sardaigne ne sauroit jamais avoir plus l'envie que les moyens d'attaquer seul la France. S'il cherchoit pour cela des alliés puissans, aucun

Turin : c'étoit, ou l'alliance de la France avec l'Autriche, ce qui la condamnoit au repos, comme l'événement l'a démontré ; ou, en cas de guerre et de succès, de donner au roi de Sardaigne les possessions de l'empereur en Italie, parce qu'alors ce prince se seroit vu forcé, pour conserver ses conquêtes, d'unir indissolublement ses intérêts à ceux de la France. *S.*

ne seroit à portée de lui fournir des troupes que la cour de Vienne, mais jamais assez pour prendre des quartiers d'hiver en France.

L'expérience du passé avoit préservé le feu roi de Sardaigne de cette tentation. On l'a déjà dit : ce prince n'approuvoit point du tout la dernière expédition des alliés en Provence. Son fils, son élève est trop sage pour risquer ainsi son armée, peut-être ses états, sur la foi d'un secours autrichien.

Il ne compteroit pas davantage sur les subsides autrefois si abondans de l'Angleterre et de la Hollande.

La première paroît absolument dégagée de toutes les connexions continentales, et l'état de ses finances ne lui permet plus de les prodiguer.

L'impuissance de la seconde, ou son économie, laisseroient à peine espérer des subsides de sa part à quelques princes voisins qui lui vendroient leurs troupes.

Enfin, si le roi de Sardaigne avoit à son tour des vues de conquête et d'agrandissement, ce ne seroit assurément pas du côté de la France[1].

[1] Le feu roi de Sardaigne, ce prince pacifique, n'eut jamais le désir de faire des conquêtes ni en Italie, ni en France; son unique ambition fut de conserver tran-

Celui de l'Italie lui offre un champ trop vaste et trop beau ; il est ouvert à son ambition ; trois places seulement sont restées à la Lombardie autrichienne, Mantoue, Pizzighitone, et le château de Milan. Toutes les autres forteresses étoient tombées dans le partage des deux derniers rois de Sardaigne. Ils les ont toutes augmentées et perfectionnées, et la frontière du Piémont présente aujourd'hui aux Autrichiens [1] une chaîne formidable.

quillement ce qu'il possédoit, et le bonheur de ses sujets l'occupoit plus qu'une vaine et trompeuse gloire. Mais s'il eut la sagesse de ne pas inquiéter ses voisins, il ne fut pas assez prévoyant pour se préparer à mettre ses états à l'abri de leurs attaques. Il eut une trop grande cour et une trop petite armée ; et ayant établi qu'on n'avanceroit plus dans ses troupes que par ancienneté, il en bannit l'émulation et en anéantit l'énergie. Les conséquences de ces fautes ont été une telle apathie, que les Français n'ont presque pas éprouvé d'obstacles lorsqu'ils ont depuis envahi la Savoie, et que le Piémont auroit été pris aussi rapidement sans le secours des Autrichiens, si différens traités n'en avoient pas retardé la conquête. *S.*

[1] Favier confirme ici ce que j'ai dit dans la note précédente, et détruit ce qu'il a avancé d'abord. Il convient lui-même de l'impossibilité, pour le roi de Sardaigne, de faire des conquêtes en France, de la facilité que lui offroit l'Italie pour une invasion, et

Telle est la position topographique de la cour de Turin.

Ajoutons-y les avantages et les moyens que le nouveau roi de Sardaigne recueille, en montant sur le trône, de l'économie et de la bonne administration de son prédécesseur. Un état libéré, un crédit établi par des remboursemens des dettes précédentes, ouvert chez l'étranger, sur-tout en Suisse et à Genève; un trésor qui n'est pas immense, mais proportionné aux besoins extraordinaires qui pourroient survenir; un revenu courant et liquide d'environ 25 millions; vingt-deux mille hommes de troupes réglées qui peuvent aisément et promptement être augmentées d'un tiers; douze bataillons nationaux[1], faisant six mille hommes en tout, mais qui peuvent être doublés au premier coup de tambour par autant de surnuméraires : voilà le tableau riant et

des obstacles que les frontières du Piémont opposent aux Autrichiens : d'où il suit que ce prince n'étoit pas, comme l'auteur l'avoit établi, le mieux placé pour attaquer la France, et pour se défendre contre elle. *S.*

[1] Espèce de milices provinciales enrégimentées, aussi belles pour le moins que tout le reste, qui avoient acquis, dans la dernière guerre, autant de réputation que nos grenadiers royaux.

brillant que présente aujourd'hui la puissance piémontaise.

Du système donc de la cour de Turin, de sa position topographique, de ses moyens, de ses ressources, dérivent nécessairement ses rapports avec la France. Ils se présentent ici d'eux-mêmes ; il suffit de les indiquer.

Le premier de ces rapports est celui qui doit résulter des derniers antécédens entre la France et la cour de Turin.

On l'a déjà dit : l'amitié, l'estime, tous les biens personnels n'avoient rien perdu de leur force entre les deux monarques ; mais la confiance politique ne pouvoit pas encore être bien établie entre les deux états.

Elle avoit à peine commencé de renaître après la dernière guerre, qu'un événement imprévu, et qui n'avoit pas dû paroître vraisemblable, sema la défiance, la crainte, les soupçons dans tous les états d'Italie, et surtout à la cour de Turin.

Ce fut l'alliance de 1756 avec celle de Vienne. Le roi de Sardaigne ne pouvoit pas se dissimuler que cette cour étoit intérieurement animée contre lui des mêmes sentimens qui l'excitoient alors contre le roi de Prusse.

Ces deux monarques étoient tous deux dans

le même cas : ils avoient démembré la succession de Charles VI. Charles-Emmanuel l'avoit entamée d'avance par les armes, en 1733. Il l'avoit achevée dix ans après par la négociation ; mais enfin la moitié du Milanez lui étoit restée, comme la Silésie au roi de Prusse : cela ne se pardonne point.

Charles - Emmanuel voyoit, il est vrai, le torrent se porter vers l'Allemagne ; et, de quelque temps, il ne pouvoit craindre de le voir retomber sur ses états. Mais un prince éclairé, prudent, qui spécule et combine, compte pour rien une sûreté présente et précaire ; c'est sur l'avenir qu'il faut le rassurer.

Cela auroit été difficile. Tout sembloit annoncer la ruine prochaine et inévitable du roi de Prusse ; le même esprit de réunion auroit porté l'Autriche triomphante à recouvrer aussi tous les démembremens de ses états en Italie.

Elle auroit aussitôt fait en Lombardie contre ce prince des préparatifs aussi menaçans qu'elle en avoit fait en Bohême contre le roi de Prusse, et porté en Italie ses armes victorieuses. Peut - être alors Charles - Emmanuel auroit-il été forcé, comme Frédéric, de prévenir une attaque certaine, de frapper

les premiers coups, et de se faire en avant un champ de bataille pour éloigner d'autant l'ennemi, pour vivre à ses dépens dans le meilleur pays du monde, pour se donner les positions les plus avantageuses, avant que l'ennemi fût arrivé en force; enfin, pour se ménager une retraite lente et sûre, lorsqu'il seroit réduit à la défensive. Cette manœuvre, nécessitée par *la raison de guerre*, auroit eu l'air de ce qu'on appelle *les premières hostilités*. Alors aussi la cour de Vienne n'auroit pas manqué de crier à l'agression, de réclamer contre l'agresseur le *casus fœderis*, et de sommer hautement la France de lui fournir les secours stipulés. Quelle auroit été la situation du roi de Sardaigne; et ne seroit-on pas en droit de conjecturer que la ruine du roi de Prusse auroit été suivie de la sienne?

On répondroit peut-être que cela ne seroit point arrivé; « que si la cour de Vienne, » après avoir écrasé le roi de Prusse, avoit » été tentée d'attaquer le roi de Sardaigne, la France l'auroit empêché, soit par son in- » tercession, sa médiation, soit par une dé- » claration en forme; et que même elle en » avoit d'avance donné et fait donner par » cette cour à celle de Turin des assurances

» suffisantes ». Mais, en admettant cette supposition, n'étoit-ce pas assez pour aliéner de nous la maison de Savoie, que, de lui avoir lié les mains par une alliance qui renfermeroit désormais son ambition dans les limites du traité d'Aix-la-Chapelle ; d'avoir aussi arrêté tout court les nouveaux projets d'agrandissement qu'elle avoit pu former pour le cas éventuel d'une nouvelle rupture entre les deux maisons de France et d'Autriche ; de nous être liés si étroitement avec celle-ci, que, dans les affaires d'Italie sur-tout, nous nous étions engagés à favoriser toutes ses prétentions [1] ? Notre condescendance, notre déférence, notre partialité pour elle n'étoient-elles pas déclarées ? et

[1] Voyez les deux Traités du 1^er^ mai 1757, et du 30 décembre 1758, Tome II, Article II, *de la Cour de Vienne*, à la fin de cet Article *.

* L'état de rivalité entre la France et l'Autriche étoit au contraire ce qui causoit les embarras et les perplexités de la politique du cabinet de Turin ; et les conséquences du traité de 1756 ont été une tranquillité absolue de plus de trente ans pour le roi de Sardaigne. Ce résultat étoit facile à prévoir ; car, quelle que fût la foiblesse de Louis XV, elle pouvoit aller jusqu'à laisser démembrer un pays éloigné comme la Pologne ; mais elle ne l'auroit jamais assez aveuglé pour le rendre témoin indifférent de la conquête du Piémont par les Autrichiens. Ce sont de ces vérités que la raison voit avec évidence, et dont la passion seule pouvoit faire douter. *S.*

tant que ce système auroit duré, que pouvoit attendre de nous la cour de Turin, qui fût contraire aux vues, aux projets de celle de Vienne?

Qu'a-t-on fait depuis pour rassurer la première? et ses inquiétudes sur l'avenir n'ont-elles pas dû augmenter, quand elle a vu la France réduite à l'inaction, et devenue purement passive sous cette ombre d'alliance, tandis que la cour de Vienne se liguoit avec la Russie et le roi de Prusse, et qu'en livrant les Turcs à l'une de ces deux puissances, elle partageoit avec toutes deux les dépouilles de la Pologne?

Quelle confiance politique auroit pu prendre en nous la cour de Turin, jusqu'à la mort de Charles-Emmanuel, et quel degré de plus tout ce qui est arrivé depuis pourroit-il lui en inspirer? Mais aussi de quelle importance, de quelle nécessité ne seroit-il pas, et pour elle, et pour nous, de former ensemble des liaisons qui rétabliroient mutuellement cette confiance sur la base solide de l'intérêt *commun et réciproque?*

Jamais, on le répète, les circonstances n'ont été si favorables, pour assurer par ce moyen la tranquillité de l'Italie, et pour y reprendre

cet ascendant, cette influence que donnent toujours à un grand état sur plusieurs petits, un voisinage paisible, une médiation impartiale, une protection désintéressée.

C'est sur-tout de concert et avec le concours du nouveau roi de Sardaigne, que la France peut et doit y réussir; son intérêt propre l'exige. L'esprit de réunion et le système co-partageant ont répandu par-tout une égale terreur, et les états d'Italie ne peuvent pas en être exempts. Ce prince voit de près les moyens employés par la cour de Vienne, pour s'ouvrir un chemin plus court du Tirol dans le Milanez, par la Valteline.

Si le prétexte du commerce et de la circulation séduit assez les Grisons, pour les faire consentir à cette innovation, bientôt ils sentiront eux-mêmes qu'une porte une fois ouverte ne peut plus être refermée *quand on veut*, et que le *transitus innocuus* devient tôt ou tard très-nuisible: bientôt la Valteline ne seroit plus *qu'un pays d'étape*, par où les armées autrichiennes viendroient en Italie déboucher directement de la tête *du lac de Côme* par le *fort de Fuentes*. De là s'ouvrent deux grandes routes par où l'on peut se rejeter à volonté sur l'état de Piémont, comme le plus proche, ou

sur celui de Venise, comme le plus dégarni; on auroit de plus évité le grand détour qu'il faut faire encore pour entrer par ce dernier pays en Italie.

Dans cette conjoncture, quel motif pourroit donc rassurer le roi de Sardaigne et la France même, sur une tentative réitérée par la maison d'Autriche au bout de cent cinquante ans, et contre laquelle toute l'Italie, l'Europe entière se souleva dès-lors? On implora la protection de la France; elle négocia, *vacilla* et *mollit*, parce qu'elle n'avoit point encore un système, que les divisions intestines, les intrigues de cour, la foiblesse et l'ignorance des ministres d'alors donnoient à toutes les démarches de la cour de France une *teinte* de pusillanimité.

Richelieu parut, et l'affaire de la Valteline fut la première qu'il eut à traiter; il ferma, du moins pour un siècle et demi, ce passage à la maison d'Autriche.

On ne peut pas nous objecter « que les cir-» constances étoient différentes, que les temps » sont changés, et qu'aujourd'hui la France » n'a plus les mêmes raisons pour s'alarmer » de ce projet ». La réponse est bien simple. Le Tirol et le Milanez appartiennent encore à la maison d'Autriche; mais s'il y a une diffé-

rence, c'est à l'avantage de notre observation. Cette maison étoit divisée en deux branches : l'une pouvoit secourir l'autre par ce nouveau chemin ; c'est ce qu'on vouloit empêcher. Aujourd'hui une seule peut tout envahir avec bien plus de facilité. Seroit-ce là ce qu'on voudroit permettre ?

Ce ne peut pas du moins être l'intention du roi de Sardaigne ; et c'est d'après cet exposé du système de sa maison, de sa position topographique et politique actuelle, qu'on peut déduire les rapports de la cour de Turin avec celle de Versailles.

Reste seulement à dire un mot de ce qu'on peut conjecturer sur les dispositions personnelles de ce prince à l'égard de la France. On croit assez généralement qu'elles ne peuvent pas être encore des plus favorables ; et voici sur quoi l'on se fonde.

Il est trop vrai que les premières impressions, reçues dès l'enfance, et répétées dans la jeunesse, peuvent beaucoup influer sur les affections des princes parvenus à un âge mûr, et que celles-ci doivent plus ou moins influer sur tout le reste de la vie.

Ces affections, il faut l'avouer, n'ont pas été tournées, dans l'esprit du duc de Savoie,

aujourd'hui roi de Sardaigne, du côté de la France. Trop jeune encore lorsqu'elle étoit liguée, en 1733, avec le roi son père, s'il a pu deux ans après comprendre et retenir quelques réflexions politiques, elles n'étoient plus à l'avantage de cette couronne. Les préliminaires de Vienne avoient aliéné la cour de Turin; et dans son adolescence jusqu'à la dernière guerre d'Italie, il a été nourri dans des principes beaucoup plus favorables à l'Angleterre. Parfaitement bien élevé, il n'a eu auprès de lui que des hommes du plus grand mérite; mais chacun a ses affections, et les deux chefs de son éducation [1] penchoient pour l'Angleterre.

[1] Le marquis de Solar de Broglio, son gouverneur, depuis grand-écuyer, et le marquis de Fleury, son instituteur, ensuite chevalier d'honneur de la duchesse, aujourd'hui reine. C'étoit, dans ce dernier, un préjugé d'habitude. Il avoit été élevé, pour ainsi dire, à Londres, où son père avoit été long-temps ambassadeur; et quoiqu'il n'eût point adopté *les mœurs anglaises*, il n'avoit pu se défendre d'un goût décidé pour cette nation. Ceci nous rappelle une observation singulière; c'est que les étrangers (ministres et voyageurs) qui ont passé beaucoup de temps à Paris, et qui s'y sont fort amusés, en partent rarement contens, et conservent peu d'inclination pour la France. Ceux qui ont

La guerre survint en 1743. Cette guerre étoit défensive pour la cour de Turin et la France. Il eut au moins l'air *de l'agression*. Le duc de Savoie fit ses premières armes sous le roi son père; et la passion qu'il montra dès-lors pour la guerre eut pour premier objet de repousser une invasion et de sauver les Etats sur les quels il étoit destiné à régner. D'autres circonstances ont depuis contribué à nourrir le goût qu'il avoit déjà pour la nation anglaise[1].

fait de longs séjours à Londres, où ils ne sauroient nier qu'ils ne se soient souvent ennuyés, restent presque toujours enthousiastes de l'Angleterre.

[1] Le roi Victor-Amédée avoit fondé à Turin une *académie royale* d'instructions et d'exercices; il y avoit mis pour gouverneur un homme de qualité. Cet usage a été suivi, et l'objet du fondateur a été rempli : c'étoit moins d'y élever sa jeune noblesse, peu riche en général, que d'y attirer des princes, des grands seigneurs étrangers, et sur-tout des Anglais opulens. Les distinctions et les agrémens à la cour, accordés aux élèves de cette académie, avoient flatté la vanité de ces derniers. Sans aucune difficulté sur le rang ou la naissance, ils étoient et sont encore présentés de droit par le ministre national, de là mis à l'académie; et, en cette qualité, ils ont toujours partagé ces mêmes agrémens et distinctions avec les princes et les plus grands seigneurs étrangers. On y voyoit les fils des marchands de Londres danser au bal paré de la cour avec les princesses

On ne doit cependant tirer de-là aucune conséquence pour l'avenir. L'ascendant de cette nation et la cour de Turin étoient, pour ainsi dire, achetés par les subsides abondans qu'elle en avoit reçus, et qu'elle en espéroit encore. Nous l'avons déjà dit, cette espérance est désormais évanouie; les connexions continentales sont abandonnées [1], et l'idée

royales. Turin étoit donc devenu un séminaire d'Anglais courtisans; et ceux même qui n'étoient pas nés pour jouer ce rôle, en soutenoient, par leur dépense, l'éclat et la représentation. Les académistes et les voyageurs de cette nation avoient l'honneur de faire leurs exercices avec les ducs de Savoie et de Chablais, et de les accompagner à la chasse et dans leurs promenades à cheval; enfin, ils vivoient avec eux dans une sorte de familiarité, qui n'étoit pas permise à la noblesse piémontaise.

[1] Ce passage prouve combien les politiques les plus habiles doivent se défendre de la manie de faire les prophètes. Favier prédit que le cabinet anglais, consultant le vœu national, renoncera aux connexions continentales, et ne donnera plus de subsides aux puissances étrangères; et nous voyons aujourd'hui tous les rois de l'Europe successivement payés par l'Angleterre pour prolonger la guerre contre la France. Il seroit certainement de l'intérêt du peuple anglais de jouir avec sagesse de son heureuse position insulaire, de ne point se mêler des querelles sanglantes du con-

même

même de les renouer n'entrera plus dans la tête d'aucun ministre anglais. Elle a été proscrite d'avance par le vœu national. A peine le gouvernement britannique mettroit-il encore

tinent, et de se contenter de faire de leur île le temple de la liberté, l'asile du malheur, et l'entrepôt général du commerce du monde. Mais la politique suit les passions des gouvernans, et non l'intérêt des peuples. Le ministère britannique veut être le tyran des mers; et comme il craint la rivalité, les richesses et la puissance des Français, il veut les appauvrir par des guerres fréquentes, qui les empêchent de porter leurs efforts et leur activité sur l'océan. D'après ce système, il excitera, tant qu'il le pourra, des troubles sur le continent, et soldera, toutes les fois qu'il en trouvera le moyen, des gladiateurs couronnés pour ensanglanter la terre, et rendre sa domination sur la mer, plus paisible. Il est à souhaiter qu'un jour toutes les puissances maritimes ouvrent les yeux sur ces projets funestes, et réunissent leurs moyens pour condamner au repos cette puissance ambitieuse. On doit être étonné que Favier, avec tant de lumières, fasse une prédiction si improbable, et dont tous les événemens démontrent la fausseté. Mais tel est l'esprit de système et de parti, il fausse l'esprit le plus juste, et lui fait adopter tous les paradoxes qu'il croit utiles pour établir ses opinions.

Un des avantages de l'alliance de 1756, étoit de mettre la France à l'abri de toute diversion continentale par l'Autriche, dans le cas où elle seroit en guerre

quelque degré de chaleur dans les affaires qui pourroient intéresser directement les états d'Hanovre. Tout ce que le roi de Sardaigne peut et paroît en espérer, c'est le concours de cette puissance maritime aux mesures qu'il prend pour l'amélioration et pour le commerce de son port de Nice.

Peut-être à cet égard pourroit-il encore compter sur la protection de l'Angleterre. La rivalité nationale et le motif du gain suffiroient pour intéresser un peuple *mercantile* à s'ouvrir et à se conserver un débouché de plus, sur-tout aussi près de la France. C'est autant de gagné pour l'Angleterre, autant de perdu pour nos ports de Provence, pour notre navigation et pour nos fabriques de draps et de toiles. Voilà donc à peu près le but et le terme

avec l'Angleterre. Favier, qui combat cette alliance, veut établir en principe que l'Angleterre a décidément renoncé au système des connexions continentales, et il prédit qu'elle ne donnera plus de subsides. Si cette prédiction eût été vraie, il est certain que l'alliance de 1756 auroit été inutile; car l'Autriche n'est pas en état de faire la guerre à la France sans l'argent de l'Angleterre. Ainsi son erreur n'a d'autre cause que le désir passionné de prouver, par tous les moyens possibles, le danger et l'inutilité de l'alliance des cours de Vienne et de Versailles. *S.*

de l'intérêt réel et solide que prendroit désormais la cour de Londres à celle de Turin. L'objet n'en est pas assez important, pour déterminer la première à faire des efforts pécuniaires à l'appui de la seconde. Elle ne prendroit même le parti de celle-ci par un armement maritime, que dans le cas de quelques difficultés entre les deux cours de Versailles et de Turin, au sujet de ce commerce de Nice. Alors peut-être, si le cabinet de Saint-James cherchoit quelque prétexte de tracasser la France, celui-là pourroit servir au besoin tout comme un autre; mais ce seroit toujours à titre de *protection* ou de médiation armée, et non d'alliance offensive ou défensive, *ni de traité de subsides*.

C'est à ce titre seul que les liaisons de la cour de Turin avec celle de Londres ont été longtemps aussi fructueuses pour l'une, qu'onéreuses pour l'autre; et sans ce motif d'intérêt, l'influence et la prépondérance de l'Angleterre à la cour de Turin ne tiendront plus qu'à bien peu de chose.

Ces liaisons, autrefois si étroites, ne subsistent donc plus par l'unique bien qui les avoit rendues indissolubles, presque depuis un siècle. C'étoit le besoin, l'espoir même, la certitude

d'un puissant secours pécuniaire dans les guerres longues, fréquentes et animées qu'elle avoit à soutenir contre la France, de concert avec une multitude d'ennemis également ligués contre cette couronne. Ce cas ne doit et ne peut plus arriver : donc l'alliance de l'Angleterre est désormais à peu près nulle à l'égard de la cour de Turin.

En partant de cette assertion aisée à démontrer, on peut et doit se flatter aussi que les préjugés de l'éducation et les penchans de la jeunesse n'influeroient pas long-temps sur l'âge mûr et la conduite politique du nouveau roi de Sardaigne. Ce monarque est sage et habile. De nouveaux liens plus forts doivent tourner ses inclinations du côté de la seule puissance dont il aura toujours, s'il veut, *beaucoup à espérer, et rien du tout à craindre.*

C'est dans ce nouveau point de vue qu'il faut désormais envisager sa position, relativement à la maison de Bourbon ; et ce seroit aussi la mesure des rapports respectifs du chef et de toutes les branches de cette auguste maison avec celle de Savoie. Réduisons-nous donc à un simple résumé de la position réciproque de la France et de la puissance piémontaise dans l'ordre politique actuel. Il en résulte :

1°. Que le système ancien et constant de la maison de Savoie a été un système d'agrandissement;

2°. Qu'il n'y a aucune raison de penser qu'elle ait volontairement abandonné ce système naturel, primitif et fondamental;

3°. Que, si elle a paru depuis quelque temps y renoncer, ou s'en écarter, cette inertie apparente a été l'effet d'une situation forcée, aussi gênante que nouvelle pour la cour de Turin;

4°. Que le nouveau système de la cour de France, depuis 1756, a produit cette gêne et cette inertie apparente;

5°. Que la cour de Turin peut se flatter encore de voir un jour changer cette situation, par quelque révolution préméditée, ou peut-être nécessitée dans le nouveau système;

6°. Que le deuxième principe constant de la cour de Turin est de se maintenir, sur-tout dans l'état de sûreté et d'indépendance qui résulte de sa position topographique;

7°. Qu'elle tient à ce principe local, plus encore qu'à son système d'agrandissement, de sorte qu'elle n'accepteroit jamais aucune offre de nouvelles possessions, quelqu'avantageuse qu'elle parût au premier coup-d'œil, si, de l'acceptation, il pouvoit résulter la moindre

altération à cette sûreté, cette indépendance si précieuse ;

8°. Que, pour l'engager sans retour dans les intérêts de la France, il faut cependant que cette cour y trouve aussi les siens, ce qui est le seul nœud indissoluble de toute alliance ; et que de plus, cet intérêt d'ambition puisse se concilier avec la sûreté et l'indépendance locale ;

9°. Que, pour y parvenir, le premier pas à faire est de rétablir la confiance intime entre les deux cours, sentiment qui n'a pu ni dû subsister bien réellement depuis la paix de 1738, moins encore depuis notre traité de 1756, et des années suivantes ;

10°. Que cette confiance réciproque ne doit pas être fondée seulement sur les liens du sang, sur l'estime et l'amitié mutuelles des deux souverains, mais aussi sur la vigueur et la stabilité de leurs mesures politiques, et sur les moyens assurés de les soutenir de part et d'autre, jusqu'à la pleine et entière exécution de leurs engagemens respectifs. Cette certitude dépendra toujours du système motivé, calculé, constant, que chacune des deux cours auroit adopté.

De tout cela, il résulte encore pour la France

à l'égard de la cour de Turin, autant et plus que de tout autre état d'Italie, la nécessité indispensable, et qui peut devenir pressante, de former incessamment un nouveau système politique et militaire.

---

Le résumé de Favier manque de justesse en plusieurs points. Ce qui contraignoit la cour de Turin à renoncer à ses vues de conquêtes, n'étoit pas seulement le traité de 1756, mais un concours de circonstances qui avoit forcé toutes les puissances du deuxième et du troisième ordre au repos. Autrefois un roi de Sardaigne, un roi de Pologne, un roi de Suède, pouvoient se livrer avec quelqu'espoir aux rêves de l'ambition; mais, depuis que la Russie, la France, l'Autriche et la Prusse arment et soldent chacune trois cent mille hommes, et que l'Angleterre couvre l'océan de ses voiles, les souverains des petites monarchies ne peuvent plus jouer de grands rôles; et les petits princes qui leur sont inférieurs et qui tiennent encore des cours en Allemagne et en Italie, commencent à n'avoir pas beaucoup plus d'indépendance réelle que les ducs d'Épernon, de Rohan et de Bouillon sous Louis XIII. L'esprit de partage d'un côté, et de révolution de l'autre, qui caractérise ce siècle, doit faire sentir

aux états foibles que ce n'est qu'à force de sagesse qu'ils peuvent reculer le moment de leur incorporation avec quelqu'une des grandes puissances. La France seule est intéressée à les protéger et à retarder cette inévitable fusion; et peut-être la crise où elle se trouve, lui a-t-elle fait trop oublier cette vérité depuis quelques années. *S.*

---

## RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

### DE L'ARTICLE XIII.

NOUS avons retracé, 1°. la position de la France à la paix de 1748. et le haut rang qu'elle tenoit dans l'ordre politique, relativement à l'Italie comme à l'Empire;

2°. Les titres et les droits qu'elle avoit conservés jusqu'alors à la protection, à la défense même des libertés et des possessions respectives de tous les princes et États d'Italie;

3°. Les puissans motifs, pour chacun d'eux, de rechercher, de conserver cette protection imposante;

3°. Le haut degré de considération dont, en conséquence de tous ces avantages, la France jouissoit alors en Italie, considération qui fai-

soit partie de sa grandeur et de sa prééminence ;

5°. Les facilités qui en résultoient pour elle d'élever au plus haut point, dans cette partie de l'Europe, sa *puissance* fédérative ;

6°. L'enchaînement inconcevable de mesures fausses, foibles ou inconsidérées, d'engagemens précipités, onéreux, et, en un mot, de toutes les disparates politiques qui ont fait perdre à la France, en Italie comme dans le reste de l'Europe, son rang à la tête des grandes puissances ;

7°. Nous avons présenté l'Italie comme un composé de différens Etats, coupés et séparés les uns des autres par une ligne d'environ cent lieues de pays, possédés, gouvernés, ou subjugués par une puissance étrangère. D'après cette interposition locale et continue d'une domination puissamment armée, nous avons prouvé le danger qui en résulte pour chacun des autres Etats séparés, d'être engloutis ou subjugués à leur tour par cette puissance prépondérante. Nous avons démontré que leur liberté, leur indépendance, leur existence même seroient au moins précaires, s'ils n'étoient constamment et puissamment protégés par quelqu'autre grande puissance.

8°. La France étant la seule des puissances de cet ordre, à portée de défendre l'Italie [1] contre la seule aussi à portée de l'opprimer, on a discuté la position actuelle de chacun des Etats d'Italie, relativement à la France, et respectivement celle de la France à leur égard, dans le nouveau système de l'Europe.

[1] Favier raisonne toujours comme au temps du traité de Westphalie. L'Autriche est à ses yeux le tyran de l'Europe. On a vu, dans l'Article précédent, qu'il regardoit la conquête de l'Italie par les Autrichiens, comme probable; et depuis près de quarante ans que cette prédiction est écrite, aucune tentative n'a été faite pour l'accomplir. Ici, il prétend que la France est la seule puissance qui puisse défendre l'Italie; il oublie que la Prusse attaqueroit la cour de Vienne au nord, si elle vouloit s'agrandir au midi. L'événement a prouvé que, malgré la mollesse et la pénurie de la France pendant les deux derniers règnes, l'Autriche ne pouvoit conquérir, non-seulement l'Italie, mais même la Bavière, qui est bien plus à sa portée; car, lorsque Joseph II en forma le projet, il fut arrêté subitement dans sa marche par les Russes et par les Prussiens.

Tous ces plans de démembrement ne peuvent avoir lieu que par un concert entre les cours impériales et la Prusse. Un tel accord doit s'opérer rarement, à cause de la rivalité de ces puissances, et il n'existera jamais que dans les momens où la France sera en lé-

9°. Ce nouveau système étant résulté en partie de l'altération, ou plutôt du renversement arrivé dans l'ancien système de France, nous avons exposé les inconvéniens et les difficultés qui l'arrêteroient aujourd'hui dans l'exercice de cette protection et de cet arbitrage, qui lui appartenoient autrefois à l'égard de l'Italie comme de l'Empire. Nous avons prouvé aussi qu'en honneur, et même en saine politique, il pourroit arriver des cas où cependant la France ne sauroit se dispenser de faire revivre cette protection et cet arbitrage, ce qui l'entraîneroit dans une guerre forcée, et par conséquent désavantageuse.

thargie, comme elle l'étoit à l'époque du partage de la Pologne. Si le gouvernement français pouvoit toujours entendre son véritable intérêt, résister à toute ambition, se défendre de l'esprit du siècle, c'est-à-dire de l'esprit de partage, qui substitue le droit de convenance au droit des gens; s'il se déclaroit enfin le conservateur général du système social et des propriétés, la révolution, que j'ai regardée précédemment comme inévitable, n'arriveroit pas. Les forts ne s'accorderoient point pour dépouiller le foible; les petits Etats garderoient leur indépendance, et la France joueroit le plus glorieux rôle qu'une puissance, contente de ses limites, puisse remplir, celui de protectrice des peuples, et de juge de paix du monde entier. *S.*

10°. Ces inconvéniens et ces difficultés devant nécessairement subsister et même augmenter successivement, tant que le système actuel de l'Europe, et sur-tout celui de la France, restera établi, ou plutôt chancelant, sur le même pied, nous avons, d'après chaque Article particulier, conclu à la refonte de ce système.

Résumons donc, et disons encore, redisons toujours : que *l'amour même de la paix* exige de la France, pour son honneur, sa gloire et sa tranquillité, de voir et de prévenir de loin tout ce qui pourroit l'entraîner dans une guerre nécessitée ;

Que ce cas *de la nécessité* peut et doit arriver par la réclamation d'un État d'Italie, allié ou protégé de la France, qui seroit opprimé ou menacé par la puissance dominante;

Qu'il ne seroit alors ni glorieux, ni prudent, de l'abandonner à une invasion, parce que la première qui auroit réussi seroit suivie de plusieurs autres, et que de proche en proche, la France se trouveroit bientôt discréditée et investie par cet enchaînement d'usurpations qu'elle auroit honteusement souffertes;

Que le seul moyen de les prévenir ou d'en arrêter le cours, seroit pour cette couronne

de travailler à rétablir, relativement à l'Italie comme à l'Empire, *sa puissance fédérative* ;

Que cette puissance ne pouvant être fondée que sur le recours du plus foible, le secours du plus fort, le concours de tous les deux, elle doit avoir pour base la confiance de l'un, la fermeté de l'autre, mais sur-tout la combinaison et la certitude des moyens de communication et de la liberté des secours ;

Que ces moyens et cette liberté dépendent, 1°. des *intermédiaires* ; 2°. des engagemens antérieurs, favorables ou contraires à la prestation de ces secours ;

Que, dans l'état présent de notre système, on n'est rien moins qu'assuré des intermédiaires, dont le principal peut et doit être bien disposé à certains égards, mais ne peut être encore *engagé*, tant que la France conservera, de son côté, des engagemens exclusifs et diamétralement opposés ;

Que la liberté des secours est également gênée, restreinte, et à peu près annullée par ces mêmes engagemens, puisqu'ils seroient contradictoires avec cette liberté : pour être réelle, nous l'avons prouvé ailleurs, elle doit être indéfinie ;

Que, sans cette double certitude des moyens

de communication et de la liberté des secours, l'Etat opprimé ou menacé, et la puissance protectrice, craindroient également, l'un de faire une réclamation inutile, et l'autre de tenter une entreprise difficile, ou même dangereuse;

Que de ces craintes réciproques, suit nécessairement la défiance, ou du moins le découragement d'un côté, et le discrédit de l'autre;

Que de cette situation respective de l'Etat menacé et de la puissance protectrice, il doit résulter, pour la puissance menaçante, le plus grand encouragement à opprimer l'une, et à se jouer impunément de l'autre;

Que de cet encouragement, doit naître l'exécution successive de tous les projets ambitieux et destructifs de la puissance menaçante, et, par conséquent, le danger inévitable pour la puissance protectrice, d'être nécessitée à des mesures tardives, fautives et insuffisantes, c'est-à-dire à tous les inconvéniens d'une guerre forcée.

Donc, relativement à l'Italie comme à l'Empire, *l'amour même de la paix*, ainsi que l'honneur, la prudence, la gloire, tout fait une loi à la France de changer, ou du moins de modifier très-différemment son système politique.

Mais, dira-t-on, « toute modification détruiroit ce système, puisqu'il est absolu, exclusif et contradictoire à tout autre engagement que celui de rester *purement passif* dans le bouleversement déjà commencé du système de l'Europe ».

C'est ce qu'on se réserve de discuter dans la Troisième Section. On observera seulement ici que la refonte ou la formation d'un système politique, qui ne seroit pas purement passif, ne sauroit s'accomplir, ou du moins subsister sans l'appui du nouveau système militaire.

---

Si les notes précédentes ont suffisamment mis en garde le lecteur contre l'art avec lequel l'auteur cherche à communiquer la passion qui l'anime, il verra avec évidence, dans ce morceau, à quel point Favier pousse la partialité. Quoique par respect pour le gouvernement, dans tout le cours de l'Ouvrage, il ait l'air, ainsi que le comte de Broglie, de se borner à proposer des modifications au traité de 1756, on s'aperçoit aisément qu'il en veut l'entière abolition, et qu'il regarde cet engagement comme un obstacle qui nous empêche de protéger aucun de nos autres alliés. Son humeur l'aveugle même tellement, qu'il avance ici que nous nous

sommes engagés formellement à rester témoins passifs de tous les bouleversemens que l'ambition étrangère pourroit produire.

La foiblesse de Louis XV pouvoit faire craindre qu'en effet il ne laissât faire beaucoup de mal sans l'empêcher : mais il est vraiment inconcevable qu'on ose dire qu'il en ait pris l'engagement par acte formel, et que cet acte est le traité de 1756. On doit conclure de ceci, que non-seulement les passions font penser, mais que même elles font lire autrement que la raison. *S.*

---

ARTICLE

## ARTICLE XIV.

### DE LA SUISSE OU DU CORPS HELVÉTIQUE.

C'EST uniquement pour rentrer en France, en achevant le tour de l'Europe, que nous nous arrêterons un moment sur cette république fédérative.

La Suisse a joué jadis un grand rôle dans les affaires d'Italie, lorsque la cour de Rome y représentoit elle-même. L'influence de cette cour, tombée en même temps que sa puissance temporelle, fut presqu'anéantie en Suisse, à l'époque de la réformation : ce qu'elle en a conservé dans les cantons catholiques, est soigneusement surveillé et sans cesse combattu par la vigilance et la supériorité des cantons protestans.

Le corps helvétique cessa dès-lors d'être pour la France un allié très-important ou un ennemi redoutable. Bornée avec lui aux engagemens du traité de 1512, elle s'accoutuma à ne considérer la Suisse que comme un dépôt de recrues, dont les partis, dans les guerres de religion, tiroient, en payant, des ressources promptes et assurées.

La paix rendue à l'état, au dedans et au dehors, sous Henri IV, ne fit pas négliger ce dépôt étranger, mais voisin, et d'autant plus précieux, qu'en épargnant, par ce moyen, la population nationale, ces troupes mercenaires soulageroient l'agriculture et les arts utiles.

Ce grand roi, occupé d'ailleurs de l'abaissement d'une maison alors ennemie, et surtout du projet de rendre la liberté à l'Italie et à l'Allemagne, ne pouvoit pas se dispenser de ménager une nation guerrière, placée entre la France et ces deux parties de l'Europe.

Tel fut le motif de la grande alliance, jurée solennellement par ce monarque en 1602, avec les députés de tout le corps helvétique, et de la même cérémonie renouvelée par Louis XIV en 1660. De-là aussi le soin qu'avoit pris la France, dans les traités de Westphalie, d'assurer à cette république le même avantage qu'à celle des Provinces-Unies ; c'est-à-dire de faire enfin reconnoître le corps helvétique par la maison d'Autriche pour un état libre, souverain et indépendant.

Mais bientôt le système noble et généreux de Henri IV, et les apparences même de ce désintéressement, conservées encore sous Louis XIII, relativement à l'Empire, firent

place à des vues ouvertement ambitieuses et despotiques.

Les hauteurs, les prétentions surannées, ou même fabuleuses et inouies de la France, après la paix de Nimègue, les vexations, les usurpations manifestes de cette couronne, répandirent l'alarme dans le corps germanique. Il ne vit plus, dans le roi très-chrétien, l'arbitre de ses différends, le garant de sa constitution, le protecteur de sa liberté. Il ne l'envisagea que comme un voisin formidable et trop ambitieux [1].

La Suisse trembla pour l'Empire et pour elle-même. Le voisinage pouvoit faire rejaillir sur ses possessions quelques étincelles de l'em-

[1] Rien ne ressemble plus aux prétentions formées par les chambres de réunion de Metz et de Brisach, sur tant d'états de l'Empire, que les réclamations du roi de Prusse et de l'impératrice-reine, sur l'extension imaginaire de l'ancienne Poméranie, et sur les royaumes de Lodomérie et de Hallicie ou Gallicie.

La Suisse avoit fait autrefois partie de l'Empire, et s'étoit trouvée fort entremêlée, par les bizarreries du droit féodal, avec l'Alsace et le Brisgaw, où étoit établi l'un des foyers de réunion. En suivant les mêmes principes, adoptés depuis par d'autres puissances, on auroit pu faire dépendre du seul *comté de Férelte*, une grande partie des possessions helvétiques.

brasement. La révocation de l'édit de Nantes, et l'odieuse persécution qui s'ensuivit, aliénèrent de la France les cantons protestans, sans inspirer aux catholiques plus de confiance et de sécurité. Dès-lors ce dépôt de recrues, réservé précédemment à la France, qui en avoit eu presque l'usage exclusif, devint commun à ses ennemis. L'Angleterre, la Hollande, la cour de Turin, y puisèrent abondamment; et celle de Vienne, sans prendre des Suisses à sa solde, se prévalut de leurs services dans les armées des alliés. Par-là elle put diminuer son contingent, et se servit de ses propres troupes pour des objets de préférence.

Telle étoit la guerre d'Italie, dont tous les avantages devoient être uniquement pour son propre compte.

Devenus dès-lors amis *de tout le monde*, les Suisses ne le furent plus de personne, et peut-être moins de la France que d'aucune autre puissance. Ils le prouvèrent assez par le jugement rendu au sujet de la succession de Neufchâtel. La guerre civile de 1712, et l'alliance particulière renouvelée en 1715, entre cette couronne et les cantons catholiques, avoit un peu resserré les liens de l'amitié en-

tr'eux et la France ; mais aussi les mêmes circonstances avoient achevé de les rompre entre elle et les cantons protestans.

Les efforts qu'on a faits depuis pour ramener un peu ces derniers, n'ont pas été absolument sans succès ; mais leur conduite, dans la médiation de Genève, et le dénouement de cette scène politique, si peu convenable à la dignité et à la prépondérance naturelle du principal médiateur, ont trop montré le peu de fond qu'il y auroit désormais à faire sur les démonstrations de Berne et de Zurich.

L'affaire de Versoix, née du mauvais succès de cette médiation, les tracasseries dont notre ministère a été soupçonné dans les derniers troubles de Neufchâtel, l'espèce de punition ( à notre préjudice ) infligée aux cantons voisins, en les privant des sels de France, les arrangemens et refontes arbitraires faites dans la constitution du militaire suisse au service de France, mais sur-tout les démêlés encore subsistans au sujet des priviléges, exemptions et franchises des Suisses établis dans le royaume, tout ce concours de circonstances et d'opérations fâcheuses n'a servi qu'à nourrir et augmenter de part et d'autre la défiance et le refroidissement.

Les voies de rigueur employées contre Genève n'ont point réussi. L'établissement de Versoix reste abandonné [1]; les sels du Tirol ont pris la place de ceux de France, et ce débouché de notre superflu paroît désormais fermé pour toujours. Le roi de Prusse a pris et montré, dans cette dernière affaire de Neufchâtel, un ascendant, qui peut être auroit été à désirer pour nous dans les temps d'union avec la cour de Berlin, mais qui, depuis l'époque de 1756, n'a pu s'accroître en Suisse qu'au détriment de notre influence. Les arrangemens militaires n'ont satisfait personne, que quelques individus comblés de bienfaits dans notre service, tandis que, collectivement, chaque canton a été mécontent. Si quelques-uns ont accédé avec répugnance et de mauvaise grâce, d'autres, et les plus foibles, tel que celui de Schwitz, ont osé tenir tête à un roi de France. Enfin, les démêlés au sujet des exemptions, traités tantôt avec noblesse et indifférence, tantôt avec une hau-

[1] Il l'étoit du moins à peu près vers la fin de 1771, faute de cent mille écus fournis à propos; il en a coûté deux ou trois cent mille en pure perte, et une grande consommation d'hommes par les travaux et les maladies.

teur dirigée par l'esprit fiscal, sont restés dans le même état, à l'aigreur près qui s'y est mêlée de part et d'autre. Tout enfin paroît s'être réuni pour éloigner de plus en plus le renouvellement de la grande alliance.

Dans ce point de vue peu riant, il nous reste à examiner quelle est la position respective du corps helvétique à l'égard de la France. Pour en bien juger, il faudroit d'abord apprécier les dispositions et les intérêts des cantons catholiques d'un côté, et des protestans de l'autre.

La guerre civile de 1712, et le traité qui la termina au grand désavantage des cantons catholiques, a semé, entr'eux et les protestans, un germe de haine et d'animosité plus fécond en discordes, que ne pourroit l'être désormais la différence de religion. Un demi-siècle, écoulé depuis, n'a point adouci ce souvenir amer. Les premiers seroient disposés, sans doute, à s'unir étroitement avec la France, et à suivre ses directions dans les affaires nationales, s'ils pouvoient se flatter d'en obtenir une protection efficace et des secours réels pour les aider à recouvrer ce qu'ils ont perdu; mais ce seroit acheter trop cher la dépendance du plus foible, que de s'exposer à faire pour

lui la guerre au plus fort, et à risquer des troupes et dépenser de l'argent, sans avoir aucune possibilité de bénéfice ; enfin, à rompre les liens du corps helvétique, et dissoudre sa constitution en pure perte.

Cet espoir n'est donc pas permis aux cantons catholiques ; et sur tous les autres points contestés entre la France et cette république, les intérêts sont à peu près communs entre les deux partis. On ne peut donc pas non plus se flatter de les diviser, en accordant à l'un ce qu'on refuseroit à l'autre ; il seroit plus prudent et plus avantageux de les gagner tous ensemble.

Mais combien de difficultés ne présente point ce double projet ! Berne et Zurich, sur-tout le premier trop fier de sa puissance, ne se prêteroient jamais à l'unique moyen de rétablir l'équilibre, et par conséquent l'union, la confiance et la concorde ; ce seroit de restituer leurs conquêtes. La division, sur ce seul point, existera toujours intérieurement, mais sans aucun effet dont nous puissions tirer quelqu'avantage. Au contraire, sur tous les points d'intérêt commun, et principalement sur les exemptions, on verra toujours régner dans les diètes la plus parfaite unanimité.

Ajoutons à ces considérations l'attachement inaltérable des cantons protestans pour les puissances maritimes, et l'influence du roi de Prusse sur ceux de Berne et de Zurich [1] : mais recherchons-en les motifs.

Outre les liens formés jadis par la religion, et que la politique conserve autant que l'habitude, les cantons protestans sont attachés à la Hollande par les avantages d'un service lucratif; à l'Angleterre, par l'intérêt que celui de Berne sur-tout est obligé de prendre à la conservation et à la prospérité de cette puissance. Des fonds immenses de l'état et des particuliers sont embarqués sur le vaisseau politique de la Grande-Bretagne, et son naufrage entraîneroit, dans la Suisse protestante, celui des fortunes publiques et privées [2]. Pour

[1] Sur-tout dans le premier, par son général Lentulus. Ce général est une espèce de favori à la cour de Potzdam; gouverneur de Neufchâtel, après avoir été plénipotentiaire en Suisse pour la négociation au sujet des derniers troubles de cette principauté; toujours accrédité de la part du roi de Prusse auprès des cantons, et en même temps sénateur à Berne, où il a par lui-même la plus grande influence dans le gouvernement.

[2] Le voyageur Burnet comptoit, en 1714, au-delà d'un million et demi sterlings, placé par la régence de

le roi de Prusse, on ne lui a rien prêté; mais on voit en lui un voisin, un allié puissant, et qui peut être utile, sans devenir jamais dangereux. Protégé par les cantons dans son petit état de Neufchâtel, soulagé par-là de toute dépense et de toute inquiétude, il leur a fait envisager en grand la réciprocité de cette protection; et le rang qu'il tient entre les puissances, son influence dans le système politique, son poids dans la balance de l'Europe, tout, jusqu'à son alliance avec la cour de Vienne, ont dû inspirer et fortifier de jour en jour cette confiance. Les cantons protestans, au moins, en ont le garant le plus sûr : c'est *l'intérêt d'un prince éclairé;* il ne peut en avoir aucun à leur nuire, mais beaucoup à les protéger.

A l'égard des cantons catholiques, on n'a

Berne dans les fonds publics d'Angleterre. Depuis cette époque, le gouvernement, dont les dépenses ordinaires sont fort inférieures à ses revenus, n'a point cessé d'accumuler et de placer toujours en Angleterre. Les particuliers ont, en général, suivi l'exemple de l'état. Qu'on juge par-là combien, depuis soixante ans, la masse de ces capitaux doit avoir grossi; on comprendra l'attachement et même le fanatisme des Bernois pour la nation britannique.

que trop vu combien, depuis quelques années, l'influence de la cour de Vienne s'y est accrue aux dépens de la nôtre. Il seroit inutile de rechercher ici les causes, et de retracer toutes les nuances de cette dégradation successive. Nous en avons déjà indiqué les unes en général ; il seroit aussi minutieux que désagréable de s'appesantir sur les autres.

Nous ne parlerons point ici de l'Espagne ; elle avoit autrefois le plus grand intérêt à cultiver les Suisses, et ceux-là à la ménager. Elle possédoit le Milanez et dominoit en Italie ; aujourd'hui, le seul lien entre ces deux états consiste dans les avantages que les cantons catholiques trouvent à vendre au roi d'Espagne des troupes dont il ne peut se passer. Naples est respectivement dans le même cas pour ses régimens suisses.

Mais jetons, avant de finir, un coup-d'œil rapide sur quelques membres accessoires du corps helvétique.

La république des Grisons possède encore *la Valteline*. La situation de ce petit pays entre le Tirol et le Milanez, en a fait, depuis deux cents ans, un objet d'attention pour toutes les puissances intéressées au sort de l'Italie. Nous avons traité, dans l'Article de cette partie de

l'Europe [1], les nouveaux sujets d'inquiétude qu'auroit pu donner le projet repris en dernier lieu d'un chemin de communication par la Valteline, depuis les gorges du Tirol jusqu'au lac de Côme. Nous nous bornerons à observer que, de la facilité des Grisons à y consentir, on pourroit inférer aussi la prépondérance du parti autrichien dans cette république. Comme, en ce cas, la cour de Vienne devroit cet avantage à notre alliance, on doit espérer que nous le partagerons toujours avec elle ; ce qui sera un dédommagement foible, à la vérité, de l'ancienne considération dont la France jouissoit exclusivement dans cette république.

Une autre petite république (le Valais), et qui fait également partie du corps helvétique, paroît aussi se détacher insensiblement de la France. Elle avoit adopté, ainsi que les Grisons, l'usage des sels du Tirol, que la cour de Vienne s'étoit empressée de leur offrir, lors des dernières tracasseries entr'eux et notre ministère [2].

[1] Article XIII, *de l'Italie, de la Cour de Turin.*

[2] Nous ignorons si cette branche de commerce a été rétablie en tout ou en partie, et même si l'on y a seulement pensé. Peut-être aussi, après l'avantage qu'on avoit laissé prendre là-dessus à l'administration autri-

Ce petit pays forme aussi, par les deux passages du Simpion et du mont Saint-Bernard, une ligne de communication et une espèce de contiguité entre le roi de Sardaigne et les cantons catholiques, tandis que la Savoie le rend le plus proche voisin de ceux de Berne et de Zurich. Ceux-ci, depuis long-temps ont oublié, ainsi que Genève, les anciens sujets de guerre avec la maison de Savoie, qui, de son côté, a perdu de bonne grâce jusqu'au souvenir de ses pertes et de ses prétentions. Il en est résulté la meilleure intelligence et la plus parfaite harmonie entre la cour de Turin et les deux cantons protecteurs de Genève, ainsi qu'avec cette petite république elle-même.

Le feu roi de Sardaigne en a éprouvé constamment les effets avantageux; il en a obtenu troupes, argent et crédit, quand il en a eu besoin, et même après les réformes et les réductions d'intérêts qu'il a faites. Il a conservé ce crédit au point de pouvoir trouver encore, quand il voudra, 35 ou 40 millions dans la Suisse protestante. Il les a dus, les a payés; et à cet égard, personne ne se plaint que d'avoir été remboursé. Le traitement des troupes

chienne, toute démarche de notre part auroit-elle été tardive et infructueuse.

helvétiques, dans le service piémontais, est presqu'aussi avantageux qu'en Hollande. La vie plus agréable, et beaucoup moins dispendieuse, le climat plus doux, le voisinage plus commode pour les officiers et pour les recrues, enfin, tout concourt à rendre ce service le plus flatteur pour la jeunesse du pays ; elle s'y jette à l'envi.

On peut donc regarder aussi la cour de Turin comme une des puissances intéressées à ménager les Suisses, à cultiver leur amitié, à les protéger au besoin ; et réciproquement le corps helvétique, comme attaché à cette cour par des liens d'autant plus étroits, qu'il n'en a rien à craindre, qu'il se trouve bien de son amitié, et qu'il en espère encore davantage.

A l'égard de la cour de Vienne, les Suisses ne semblent avoir aucun de ces motifs d'attachement et de confiance. Il est arrivé cependant, depuis quelques années, par je ne sais quelle fatalité, tout le contraire de ce qui devoit, disoit-on, résulter de nos mesures politiques.

S'il faut en croire leurs auteurs, « la France » en devoit recueillir, outre la certitude d'une » sûreté et d'une tranquillité inébranlable, un

» surcroît de crédit, de considération dans le » système de l'Europe ».

Nous laissons à juger si elle a conservé par-tout ce qu'elle en avoit auparavant. Il est trop vrai qu'elle paroît en avoir perdu en Suisse, autant que la cour de Vienne a su s'en acquérir. L'union intime de celle-ci avec les deux autres puissances co-partageantes, surtout avec le roi de Prusse, a moins effrayé les Suisses par la possibilité du danger, qu'elle ne les a rassurés par l'intérêt que ce dernier a sûrement de les en garantir. Ainsi cette nation, remplie d'ailleurs d'une opinion, peut-être exagérée, de ses propres forces et des avantages de sa position locale, n'a pas seulement soupçonné qu'elle dût jamais prendre le plus léger intérêt aux affaires du nord et de l'est de l'Europe. Elle a vu, d'un œil indifférent, la spoliation d'une autre république, qui n'avoit avec elle rien de commun que le nom.

Peut-être ne verroit-elle pas de même les effets du système co-partageant se rapprocher de son territoire, s'il s'étendoit un jour jusqu'au midi de l'Allemagne; mais alors même, il seroit difficile, peut-être impossible aux plus grandes puissances, de donner à la Suisse aucune impulsion. Il ne faut lui supposer qu'une

*force d'inertie ;* et c'est cette force inébranlable, selon son opinion, qui lui paroîtra toujours le plus sûr garant de sa liberté et de l'intégrité de son territoire.

Le même titre cependant qu'avoit la république de Pologne à la possession du comté de Zips et des duchés de Zator et Ozwiegin, est précisément celui des cantons pour la propriété des quatre bailliages d'Italie. Ils sont démembrés du Milanez depuis deux cent cinquante ans, pour tenir lieu aux Suisses des sommes à eux dues par les ducs Maximilien et François Sforce ; et si le chemin par la Valteline étoit une fois ouvert aux armées autrichiennes, les propriétaires ou engagistes de ces quatre bailliages n'auroient plus avec eux aucune communication. Sans places, sans troupes et sans aucun espoir de secours, ils seroient enfin réunis au Milanez.

L'offre du remboursement pourroit être faite sans risques ; on seroit bien sûr qu'elle ne seroit point acceptée, et l'on ne se mettroit pas plus avec la Suisse qu'avec la Pologne, dans le cas d'éprouver un second refus.

A l'égard des petits états, fiefs et seigneuries, qui formoient l'ancien patrimoine de la maison de Hapsbourg, même le comté de ce nom,

nom, qui n'est plus qu'un bailliage de Suisse, les titres de possession sont encore plus équivoques, ou, pour mieux dire, il n'y en a point d'autres que la possession même, et la prescription de quatre ou cinq cents ans. Mais qu'est-ce que cela pour des publicistes de ce siècle? Les royaumes de Lodomérie et de Gallicie, au moins inconnus depuis autant de temps, ont bien reparu sur le parchemin. Il falloit, il est vrai, les chercher sur le globe; on les a trouvés dans la partie de la Pologne qui convenoit le mieux à la cour de Vienne, et vingt traités renouvelés jusqu'en 1736, n'ont pas pu éteindre une prétention qui n'avoit jamais été formée. Cette cour ne seroit pas aussi embarrassée à placer les siennes sur les possessions des cantons : les noms et les lieux n'ont jamais été perdus de vue; on peut bien disputer du droit, mais non pas de l'existence.

Peut-être, à cet égard, les cantons se croient-ils hors de danger par des raisons assez plausibles : l'une, que ces possessions exiguës ne sont pas d'assez grande importance pour engager la cour de Vienne à une agression qui pourroit ou devroit la compromettre avec toutes les puissances alliées ou protectrices du corps helvétique; l'autre, qu'étant situées au

centre de la Suisse, entourées de montagnes et de gorges aisées à défendre, il faudroit, pour s'en emparer, avoir battu la nation entière, et faire la conquête de tout le pays, entreprise où les avantages du succès seroient trop disproportionnés aux risques et aux dépenses de la tentative; la troisième, c'est que l'union intime subsistera ou se rompra entre les cours de Vienne et de Berlin. Dans le premier cas, la considération d'un allié, tel que le roi de Prusse, garantira seul la Suisse : dans le second, sa puissance, toujours en équilibre avec celle de la cour rivale, la tiendra du moins en respect, et l'empêchera de rien entreprendre [1].

La crainte donc, ce grand mobile de la politique (et qui, lorsqu'elle est raisonnée, lui fait

[1] Pourquoi l'auteur, si disposé à approuver tout ce que fait la Prusse, jusqu'à son union avec l'Autriche, ne conçoit-il pas qu'on ait pu faire, en faveur du traité de 1756, le même raisonnement qu'il fait ici, et qu'on ait dit, au sujet des états germaniques ou italiens protégés par la France : Si l'union entre la France et l'Autriche subsiste, la cour de Vienne, par considération pour son alliée, respectera le repos des princes qu'elle a mis sous sa protection ; si cette union se dissout, ces princes trouveront dans les armes françaises un appui formidable ?

Mais lorsqu'on est partial, on porte des jugemens

prendre souvent la marche la plus audacieuse), ne sauroit agir assez efficacement sur le corps helvétique, pour le tirer de son inertie. Il voit de tout côté, autour de lui, des amis et des protecteurs, dont la plupart ont un besoin réciproque de ses secours et de ses moyens. Le seul qu'il pourroit craindre, pourroit avoir gagné sa confiance, et beaucoup influer dans ses délibérations, directement ou indirectement. Cette république n'a plus aucun démêlé subsistant avec aucun d'eux qu'avec la France seule; et malheureusement le sujet à peu près de tous ces différends, *est l'intérêt pécuniaire.*

Ce gouvernement est peu susceptible d'orgueil, d'ambition et de gloire. Sans désir, ou du moins sans espoir de conquêtes, sans éclat, sans activité au dehors, sans inquiétude au dedans, il ne forme de prétentions, de projets, il ne rend de services que pour *de l'argent.* Cela est passé en proverbe; et c'est, en effet, l'unique but, le grand objet de sa politique.

Concluons que la position du corps helvétique, relativement à la France, est celle d'un

contradictoires sur les causes qui se ressemblent le plus, et on soutient également, par exemple, que la Prusse augmente son influence, et que la France diminue la sienne en s'alliant à l'Autriche. *S.*

état très-inférieur, mais formé par une nation belliqueuse, défendu par la nature, garanti par l'intérêt commun de toutes les puissances voisines, à empêcher qu'il ne soit opprimé, et auquel, par conséquent, la France ne sauroit en imposer beaucoup par la crainte[1];

Que les différends, toujours subsistans entre la France et lui, le mettent constamment en opposition avec elle seule, du côté de l'intérêt;

Que les liens primitifs de l'amitié, de la confiance, du besoin réciproque, sont beaucoup relâchés, et que, s'ils ne sont point encore tout-à-fait brisés, c'est uniquement parce que ce même intérêt qui divise les deux états, ne leur a pas permis de les rompre;

Que, de notre part, le désir, peut-être trop marqué, de parvenir enfin au renouvellement de la *grande alliance*, et, du côté des Suisses, les avantages considérables pour l'état et pour les particuliers qu'ils trouvent dans notre service, nous tiennent réciproquement dans la

[1] La conquête récente et facile de la Suisse prouve, à cet égard, l'erreur de Favier. On seroit moins hardi dans ses assertions, si on réfléchissoit à tous les démentis que le temps donne aux politiques tranchans. *S.*

position de deux plaideurs, qui au fond s'aiment peu, qui espérent tous deux de gagner l'un sur l'autre par une transaction, mais qui vivent honnêtement ensemble;

Que, par la combinaison de ces différentes circonstances avec la facilité qui accompagne depuis vingt ans notre politique, la France a éprouvé en Suisse, comme ailleurs, une dégradation sensible de son influence, de son crédit et de sa considération, tandis que d'autres puissances y en ont acquis à proportion de ce qu'elle en a perdu;

Qu'enfin, pour changer cette position, en remettant la France à sa place vis-à-vis de la Suisse, c'est-à-dire au premier et au plus haut rang des puissances alliées et protectrices du corps helvétique, il seroit absolument indispensable, ou de former un nouveau système politique et militaire, ou de modifier ce qu'il en existe actuellement, d'après des principes mieux calculés, plus réfléchis, et, par une conduite plus ferme, plus imposante, dont le résultat fût de diriger l'influence de nos alliés dans le corps helvétique, au lieu de céder, ou de se laisser subordonner à une impulsion étrangère quelconque.

Je ferai peu de réflexions sur cette dernière partie du tableau politique de Favier. La révolution a tellement changé tous les rapports de la Suisse avec les autres puissances, qu'il n'est pas très-important d'examiner sa situation avant cette époque. Il suffira de dire que l'auteur, trop porté à blâmer en tout point la conduite du gouvernement, se trompoit également sur les causes et sur les effets.

Lorsque les grands monarques n'avoient que de foibles armées, quelques bataillons suisses pouvoient décider du sort des batailles et de la destinée des empires, repousser à la fois les Autrichiens et les Français, détruire les troupes de Charles-le-Téméraire, et le poursuivre au sein de ses états, assurer le triomphe du roi de France en Italie et l'en chasser, sauver Milan, protéger Rome, et forcer les Français à la paix, en pénétrant au cœur du royaume. Mais, depuis que par-tout les rois ont eu des armées régulières, les Suisses ont dû, par prudence, se borner à la politique des petits états, et ménager tous les princes puissans : c'est aussi tout ce qu'ils ont fait, et un long repos a été le fruit de leur sagesse ; mais il n'existe malheureusement aucun système sans inconvénient. Les Suisses, enrichis par

la paix, par le commerce, par le prix des soldats qu'ils louoient à toutes les puissances, ont perdu l'énergie nécessaire pour défendre leur indépendance.

Leurs divisions ont augmenté leur foiblesse; et ne soutenant pas leur neutralité avec assez d'impartialité ni de vigueur, ils ont succombé à la première attaque énergique qu'on a dirigée contr'eux. Heureusement la France conquérante veut leur rendre la liberté qu'ils avoient perdue; s'ils avoient été conquis par l'Autriche, ils ne l'auroient probablement jamais recouvrée.

Favier ne s'étoit pas moins trompé sur les résultats du changement de système de la Suisse, que sur ses causes; car l'alliance avoit été renouvelée; l'influence de la France l'avoit emporté sur toutes les autres; et jusqu'à l'époque de la révolution, l'intimité entre les cantons et le roi n'avoit pas souffert le plus léger refroidissement, quoique le système de 1756 ne fût pas changé.

Ce qu'il dit de l'influence anglaise est devenu vrai; mais on y doit ajouter que cette influence a été une des causes principales des malheurs de la Suisse. Par-tout où parvient l'or anglais, il corrompt la politique, aiguise le fer, fait répandre le sang ou amollit le courage: c'est ce dernier effet qu'ont éprouvé ces montagnards infortunés. La pauvreté

les rendoit autrefois invincibles ; leur énergie étoit un rempart bien plus inexpugnable que leurs montagnes ; et dès que le luxe les a gagnés, les Français, appauvris par la révolution, les ont vaincus. *S.*

# MÉMOIRES
## DE PLUSIEURS MINISTRES.

## MÉMOIRE
### DE M. DE VERGENNES,
### SUR LA PORTE OTTOMANE,

*Composé au retour de son Ambassade à Constantinople.*

LA politique des Turcs étant déjà fort affoiblie par les disgrâces qui signalèrent la fin du règne de Mahomet IV [1], l'incapacité de ses successeurs les plus immédiats [2], les pertes que l'Empire essuya dans les guerres qui précédèrent la paix de Carlowitz et de Passarowitz, enfin, les révoltes qui firent tomber successivement

[1] La levée du siége de Vienne, en 1683, et les malheurs subséquens et rapides opérèrent sa déposition.

[2] Sultan Ahmet et sultan Soliman, frères de Mahomet IV, princes foibles et incapables.

du trône des princes dignes de l'occuper [1], ne la rendirent que plus languissante. Loin de se relever de sa léthargie, elle reçut, sous le règne de sultan Mahmouth, un déchet plus notable, dont les traces profondes s'effacent difficilement.

Ce prince, doué de qualités suffisantes pour faire un règne glorieux dans un état réglé et soumis, appelé à l'empire par l'effervescence d'une sédition populaire, dirigea tous les efforts de son génie à prévenir les attentats de son peuple, qu'il redoutoit d'autant plus qu'il lui étoit redevable de son élévation. Toutes ses vues se concentrèrent dans l'intérêt de sa sûreté personnelle; l'emploi des moyens les plus violens ne lui coûta rien pour l'affermir. L'âge augmentant sa défiance, et le malheur qu'il eut d'être privé de postérité, aigrissant ses inquiétudes, il versa des torrens de sang pour assurer la tranquillité intérieure de Constantinople, qui fit, dans les dernières périodes de sa vie, l'objet capital, peut-être même l'unique, de sa

[1] Sultan Mustapha II, père des sultans Mahmouth et Osman, déposé en 1703.

Sultan Ahmet, son frère et son successeur, déposé en 1730. Il est père de Mustapha III, actuellement régnant.

prévoyance et de ses soins. Ce n'est pas exagérer de dire que ce prince avoit, en quelque manière, circonscrit les bornes de son empire dans l'enceinte de sa capitale.

C'est sous le règne de sultan Mahmouth [1] que la Russie, au mépris du traité de Pruth alors en vigueur, osa écarter à main armée, du trône de la Pologne, un prince que les vœux unanimes de la nation y avoient rappelé. La Porte ottomane fit, dans cette occasion, quelques déclarations fortes et menaçantes: elles furent même accompagnées de quelques démonstrations; mais comme celles-ci ne furent suivies d'aucun effet plus réel, elles ne servirent qu'à constater la foiblesse du gouvernement ottoman.

La Russie, enhardie par le succès de sa témérité, ne tarda pas à porter des coups plus directs aux Turcs. L'invasion de la Crimée et le siége d'Azof furent le prélude de la guerre qu'elle leur déclara, et dans laquelle elle entraîna la maison d'Autriche. On ne récapitulera pas ici les événemens d'une guerre qu'il n'avoit pas tenu à sultan Mahmouth d'éviter. Comme il n'y étoit entré que malgré lui, il ne

[1] Sultan Mahmouth monta sur le trône en 1730. Il mourut en 1754.

profita des succès assez distingués qu'il y eut, que pour en sortir promptement. Il dut à la médiation de la France une paix assez honorable, quant à l'acquisition qu'il fit de Belgrade (année 1739), mais fatale, par rapport à la révocation de tous les traités antérieurs qui existoient entre la Porte et la Russie.

La guerre qui s'alluma en Allemagne, peu après la signature des traités de Belgrade, ne rendit la politique du sultan Mahmouth, ni plus élevée, ni plus ambitieuse. Son parti étoit pris : il vouloit conserver la paix au dehors, pour être plus assuré de celle du dedans ; il vit donc passivement les puissances prétendantes à la succession de la maison d'Autriche, en disputer les dépouilles. Si, réveillé par différentes insinuations, il se détermina à offrir sa médiation, le refus qui en fut fait n'intéressa pas assez sa gloire pour provoquer son ressentiment. Ce fut même à la suite de cette crise que, ne voulant point laisser lieu à des défiances à la cour de Vienne, il consentit de convertir avec la nouvelle maison d'Autriche (1747), dans une paix perpétuelle, la trève de trente ans qu'il avoit stipulée avec l'ancienne.

La paix rétablie en Allemagne, la Russie, dont l'ambition ne repose jamais, commença

alors ses établissemens de l'un et de l'autre côté du Borysthène, et notamment celui qui est connu sous le nom de *Nouvelle-Servie*. Quoique ces établissemens, considérés relativement à leur emplacement, ne fussent pas formellement contraires à la lettre du dernier traité de paix, cependant ils ne devoient pas paroître moins offensifs aux Ottomans. Les vastes déserts qui servent de frontières dans cette partie aux deux empires, font une barrière suffisante pour leur sûreté respective. La Russie ne pouvoit donc espérer d'y élever des forts, ni d'y former des lieux de dépôt, sans annoncer le dessein, non-seulement de resserrer les Tartares dans leurs communications, mais encore de se mettre en mesure d'attaquer avec avantage le territoire ottoman, et de s'ouvrir la route à se procurer un établissement solide sur la mer Noire.

Tout alarmante que fût cette vue, il se passa bien du temps avant que le divan se laissât convaincre de l'intérêt qu'il avoit à y mettre des obstacles. Enfin, réveillé par les cris des Tartares, comme par les représentations de ses amis, il exigea de la Russie qu'elle discontinueroit ses travaux; celle-ci le promit (en 1754) : mais, suivant les notions que

l'on a été à portée d'avoir, elle ne les a jamais suspendus entièrement ; elle s'est seulement contentée de les pousser avec moins de vigueur.

Un mal non moins réel et plus durable encore, que sultan Mahmouth a fait à son empire, est qu'il a banni cette simplicité de mœurs et l'esprit de frugalité qui distinguoient anciennement sa nation. Ce prince, né avec le goût de la volupté, de la magnificence et du luxe, ne distingua essentiellement que ceux qui savoient servir ses passions favorites. Bientôt chacun se fit une étude particulière d'y réussir; c'étoit la voie la plus sûre pour s'ouvrir l'accès aux honneurs, aux emplois et aux grâces. Le goût du prince gagnant de proche en proche, chacun s'épuisa à l'envi pour gratifier celui du monarque, et pour satisfaire le sien propre. Les richesses que chacun épargnoit auparavant pour servir l'état dans ses besoins, furent consommées en superfluités ; le luxe enfantant de nouveaux besoins, l'avidité s'accrut ; tout moyen parut légitime pour les satisfaire ; les Turcs, jadis économes, peut-être même avares, mais riches, s'épuisèrent en prodigalités ; appauvris, ils sont devenus extorsionnaires et tyrans.

Sultan Osman, qui succéda[1] à Sultan Mahmouth son frère, n'étoit pas capable de réparer les brèches que l'administration précédente avoit faites à la constitution de l'état et à l'esprit national. Parvenu au trône à l'âge de cinquante-trois ans, il étoit encore dans les brassières de l'enfance. En sortant de sa retraite, il voyoit pour la première fois des êtres différens de ceux qui avoient été commis à sa garde; tout étoit nouveau pour lui et l'amusoit. Son règne, qui, heureusement fut très-court, ne fut, à le bien prendre, qu'un tissu de légéretés, d'inconséquences et d'absurdités. Dans l'espace de moins de trois ans qu'il occupa le trône, on vit plus de ministres installés et destitués, qu'on n'en voit communément dans le cours du plus long règne. Ceux-ci, plus occupés de résister au choc des cabales, que de soigner les intérêts de l'Empire, laissoient flotter les rênes du gouvernement au gré du hasard.

Sultan Mustapha, actuellement régnant, qui succéda, en 1757, à sultan Osman, n'arriva pas au trône, aussi dépourvu de connoissances et de lumières que son prédécesseur. Il avoit

[1] Osman parvint au trône en décembre 1754, et mourut en 1757.

été témoin des disgrâces de sultan Ahmet son père, dans un âge où la raison est assez formée pour se faire des idées vraies : il avoit reçu des instructions de ce prince, qui étoit vraiment digne d'un meilleur sort ; et quoique par l'ordre de la naissance, il dût se considérer comme très-éloigné du trône, son caractère mélancoliqne qui le portoit à la vie spéculative, lui avoit donné la facilité de fortifier ses connoissances par l'étude et par la réflexion. Il ne lui manquoit que la connoissance des hommes et l'expérience des affaires, deux choses que le temps seul peut donner, et dont la première est très-difficile à acquérir pour un souverain mahométan, qu'on n'approche, en quelque manière, que pour l'adorer.

Ce prince eut le bonheur de rencontrer, à son avénement à l'Empire, un grand-visir sage et instruit, et, ce qui fait son éloge, il l'a gardé jusqu'à ce que la mort l'en ait privé, quoique l'ascendant que ce ministre avoit pris sur lui, et qu'il prétendoit conserver, lui fût par fois sensible et à charge.

Aidé d'un coopérateur aussi intelligent, sultan Mustapha débuta par des réformes très-sages et très-utiles. Il a retranché beaucoup de dépenses superflues, et a diminué celles qui étoient

étoient susceptibles de l'être. Il a rappelé l'ordre dans les finances ; il les a même augmentées considérablement, en extirpant des abus qui fouloient le trésor public, sans que le sujet en reçût aucun soulagement. Des réglemens qui tendent à limiter la cupidité, excitent le mécontentement et le murmure de ceux qui sont autorisés à la favoriser. L'administration de ce prince a éprouvé beaucoup de critique et de censure ; on l'a taxé personnellement de lésine et d'avarice sordide ; les apparences sembloient désigner, en effet, que ce reproche n'étoit pas tout-à-fait injuste : mais le sultan, qui ne pouvoit ignorer les bruits qu'on semoit, n'en a tenu aucun compte. Selon lui, l'argent devoit être réservé pour la guerre ; et, si jamais elle devenoit nécessaire, on connoîtroit s'il étoit avare. L'événement actuel justifie, en effet, que ce prince, en s'exprimant ainsi, ne disoit que ce qu'il pensoit.

Si sultan Mustapha a pu par lui-même faire des réformes utiles, il n'a pu atteindre à toutes celles qu'il se proposoit. Ne connoissant d'autres amusemens et d'autres plaisirs que de veiller à la conduite de ses affaires, il n'a rien négligé pour rappeler, par le précepte et par l'exemple, cette ancienne frugalité qui faisoit

la force de son empire. Il s'est occupé d'éteindre cette soif de l'or qu'un luxe désordonné a allumée, et qui a corrompu tous les ordres de l'état, enfin, de donner à son administration cette vigueur mâle, qui peut seule lui assurer au dehors le degré de considération et d'influence auquel la puissance ottomane est en droit de prétendre.

De puissans obstacles s'y sont constamment opposés, et triompheroient vraisemblablement encore de l'inclination que ce prince a souvent montrée pour la guerre, si des circonstances qu'on ne pouvoit guère prévoir, n'avoient forcé la révolution qui vient de s'opérer dans le système ottoman. Ceci demande explication : mais, comme cette matière se trouve étroitement liée avec les négociations dont le chevalier de Vergennes a été chargé à Constantinople, il se réserve de la traiter suivant l'ordre des temps et des choses.

Le roi voyant dans les empiètemens successifs que la Russie se permettoit sur la Suède et sur la Pologne, dont elle usurpoit l'indépendance et les droits, ce que l'Europe avoit à craindre de l'ambition de cette puissance orgueilleuse, sa majesté jugea devoir lui opposer une digue qui pût la resserrer et la con-

tenir [1]. Les Turcs sont les seuls qui, par leur situation, peuvent la former avec succès. Engagés, par des intérêts plus directs que ceux de la France, à prévenir que cette puissance, déjà trop vaste, n'acquière de nouvelles forces par l'assujettissement des nations qui l'avoisinent à l'occident, sa majesté jugea devoir leur communiquer sa prévoyance et ses vues; elle ne leur proposoit rien qui pût leur être à charge, et par conséquent les effrayer; il ne s'agissoit que d'établir un concert éventuel pour les cas ultérieurs qui pourroient se présenter relativement à la Pologne.

Ce fut dans les dernières années du règne de sultan Mahmouth, que le feu comte des Alleurs fut chargé de faire cette ouverture au ministère ottoman. On ne peut donner assez d'éloges à la sagesse avec laquelle cet ambassadeur conduisit cette négociation ; mais il avoit les circonstances contre lui. Le système du grand-seigneur étoit fixé ; il vouloit son repos, et ne vouloit pas s'affecter des objets d'une prévoyance éloignée. L'incurie dominante triompha de la sagacité du négociateur : son zèle et son habileté ne purent obtenir,

[1] Correspondance secrète de sa majesté avec le comte des Alleurs.

après bien des mouvemens, que des espérances vagues et des expectatives illimitées, lesquelles, à le bien prendre, étoient des réponses absolument déclinatoires.

Cet ambassadeur étant mort, il plut au roi de jeter les yeux sur le chevalier de Vergennes, pour lui confier la gestion de ses affaires à Constantinople. Sa majesté lui fit confirmer les instructions qui avoient été données à son prédécesseur; elle le chargea de mettre dans l'exécution de ses ordres la plus grande activité. La circonstance étoit pressante. La France se voyoit à la veille d'une guerre maritime avec l'Angleterre; on s'attendoit bien que celle-ci voudroit l'étendre sur le continent, et pour cet effet, qu'elle chercheroit à attirer les Russes en Allemagne, soit pour tenir le roi de Prusse en échec, soit pour l'attaquer, si, fidèle à ses engagemens avec la France, il attaquoit lui-même l'électorat d'Hanovre. Le grand objet alors étoit donc d'engager les Turcs, par le motif de la conservation de l'intégrité des droits du territoire de la Pologne, à interdire aux Russes le passage par ce royaume. Jamais la circonstance ne pourroit être moins heureuse. Sultan Osman régnoit; la foiblesse et les vices de son gouvernement étoient

si à découvert, que son propre ministère ne les dissimuloit pas. En vain le chevalier de Vergennes agit-il par des offices directs et par des pratiques secrètes, en vain employa-t-il la ressource du raisonnement, et, ce qui est quelquefois plus efficace, celle des présens et des promesses; il ne put rien avancer; la léthargie étoit incurable. D'ailleurs les révolutions ministérielles, qui se succédoient coup sur coup, le remettoient sans cesse au point d'où il étoit parti. Quoique son zèle et sa constance ne se démentissent point, ses progrès n'en furent ni plus réels, ni plus satisfaisans.

C'est dans cet état des choses qu'une révolution des moins attendues changea la face des affaires et des connexions dans la chrétienté. Le roi d'Angleterre, comme il avoit été prévu, voulant pourvoir à la sûreté de ses états d'Allemagne, resserra, par un traité d'alliance et de subsides, les liens qui l'unissoient déjà à la Russie. Cette puissance, lui garantissant ses possessions allemandes, s'obligeoit à lui fournir un corps nombreux de troupes pour sa défense.

Le roi de Prusse, intimidé par cette nouvelle convention, appréhendant de voir la Prusse inondée par un essaim de troupes russes

( et vraisemblablement aussi que la cour de Vienne ne choisit cette conjoncture que pour revendiquer la Silésie), se replia sur l'Angleterre, et convint, avec sa majesté britannique, d'un traité d'alliance et de garantie mutuelle.

Cette double défection de l'Angleterre et de la Prusse manquant chacune de leur côté à leurs alliés respectifs, produisit un changement aussi subit que total dans le système de l'Europe; la France et la cour de Vienne, dont l'état habituel étoit de s'observer avec défiance, s'unirent aussitôt; un traité de neutralité, d'amitié et d'alliance, scella le lien de leur union; la cour de Pétersbourg, étroitement attachée pour lors à celle de Vienne, ne crut pas devoir s'en séparer; les engagemens qu'elle venoit de prendre avec l'Angleterre cessèrent de lui paroître utiles; elle accéda à la liaison que la France et la maison d'Autriche venoient de former entr'elles.

Cet événement n'avoit rien que de très-naturel pour des yeux instruits et éclairés[1]:

[1] On voit, par ce passage et ce qui le précède, combien M. de Vergennes, instruit des véritables causes du changement du système de la France, étoit loin de désapprouver l'alliance défensive de 1756. L'omission de l'article qu'il désiroit pour rassurer les Turcs,

mais les Turcs ne le sont pas. Accoutumés, depuis plus de deux siècles, à considérer l'amitié de la France, principalement en raison de son opposition constante, et qu'ils supposoient invincible, aux intérêts de la maison d'Autriche, ils n'apprirent qu'avec la plus grande surprise que deux cours qu'ils réputoient inconciliables, venoient de s'unir par les liens les plus étroits de l'amitié et de l'alliance. Mais leur surprise ne tarda pas à dégénérer dans un sentiment plus chagrin et plus aigre, lorsque le traité leur ayant été communiqué, ils observèrent que la France n'avoit pas jugé devoir les excepter des cas où elle seroit obligée d'administrer des secours à son nouvel allié.

Ce fut très - inutilement qu'on leur opposa les raisons les plus solides pour leur faire com-

fut réparée par la garantie qu'on exigea de l'empereur, et par les déclarations subséquentes que firent, à différentes reprises, nos ambassadeurs à la Porte. Malgré les nœuds qui lioient la France et l'Autriche, le cabinet de Versailles n'a pas cessé de donner au grand-seigneur des secours en ingénieurs, en officiers d'artillerie. Si ces secours ont été insuffisans, il faut en accuser, non le traité de 1756, mais l'opiniâtre fanatisme des Turcs, qui ont toujours refusé l'admission des vaisseaux français dans la mer Noire, et l'incorporation des soldats français avec leurs troupes. *S.*

prendre que la France n'avoit pu faire autrement que ce qu'elle avoit fait ; il n'y avoit pas lieu de craindre qu'elle se séparât de cette amitié, et qu'elle pût jamais se prêter à des mesures offensives et hostiles contre l'Empire ottoman. L'impression étoit faite ; il n'y avoit que le rétablissement de l'exception omise, qui pût l'effacer. Celle-ci étoit apparemment impossible, puisqu'elle n'a pas été suppléée et qu'elle ne l'est pas encore [1].

Toute défavorable que fût cette impression, l'effet en auroit été peu sensible, si le règne de sultan Osman avoit été plus long, ou si la guerre qui s'alluma en Allemagne, peu après la conclusion de l'alliance de Versailles, avoit été moins traversée par des événemens fâcheux. En Turquie, comme en beaucoup d'autres endroits, les succès influent sur l'opinion et sur la considération.

Sultan Mustapha, en montant sur le trône,

[1] La guerre des Turcs contre la Russie suspend leur prévention. La conduite du vicomte de Vergennes a contribué à l'affoiblir ; les sûretés qu'il s'est mis sur la voie de faire procurer à la Porte, de la part de la cour de Vienne, sont un service réel dont on a paru tenir compte. Toutefois, il seroit de la plus haute importance, pour l'avenir, de faire rétablir cette exception.

adopta les préventions que les liaisons de la cour de France avec la cour de Vienne avoient répandues. Son visir ne négligea rien pour les aigrir. Ce premier ministre ne pardonnoit pas à la cour de Vienne la surprise qu'elle avoit faite à l'Empire ottoman ; lorsque, sous prétexte de contribuer, par sa médiation, à rétablir la paix entre la Porte et la Russie, elle avoit retiré furtivement son ambassadeur, envahi le territoire ottoman, et s'étoit emparée de Nissa (1737). Sa rancune, à cet égard, étoit si forte, qu'elle s'étendoit à tout ce qui avoit des liaisons avec cette même cour. C'est du moins le seul prétexte plausible auquel on croit pouvoir rapporter l'aliénation qu'il montra constamment, pendant tout son long ministère, pour les intérêts de la France. Il ne tint pas à lui de la faire partager à son maître. Dans l'intention de décrier cette puissance, il falloit qu'il la lui eût dépeinte sous des couleurs bien sombres, puisque le sultan, se défiant apparemment des exagérations de son ministre, jugea à propos de s'adresser au sieur de Vergennes par le moyen d'une personne fierce, pour savoir quelles étoient la nature et l'essence des engagemens de la France avec la maison d'Autriche, et s'il étoit possible que la pre-

mière pût jamais être entraînée par l'autre dans une rupture ouverte avec son Empire. Les éclaircissemens préliminaires que le sieur de Vergennes donna à sa hautesse, et ceux plus affirmatifs qu'il eut ordre ensuite de communiquer à la Porte, parurent satisfaire ce prince, et ils auroient vraisemblablement détruit toutes les préventions, si l'ambassadeur avoit pu condescendre à la demande de la Porte, qui en exigeoit la déclaration par écrit.

Quoique les circonstances dont on a l'honneur de rendre compte, rendissent la position du sieur de Vergennes délicate et critique, cependant il ne perdit de vue, dans aucun temps, les objets qui étoient confiés à son zèle. Il ne pouvoit plus, comme dans les commencemens de sa résidence, diriger l'attention des Turcs vers les projets des cours de Vienne et de Pétersbourg. Il devoit, au contraire, prévenir qu'il n'arrivât rien qui barrât les efforts qu'elles faisoient pour le soutien d'une cause qui étoit devenue commune à la France : mais en soignant cette partie de sa mission, il n'abandonna pas le fil des affaires de Pologne ; et il n'en arriva, dans ces entrefaites, aucune entre la république et la Porte, dont il n'eût la direction, ou dans laquelle il ne s'assurât une influence

principale. (Correspondance secrète de sa majesté avec le sieur de Vergennes.)

Il ne fut pas possible d'empêcher que la Porte, éblouie par les succès étonnans que le roi de Prusse obtenoit sur les efforts combinés des deux impératrices, ne le considérât comme un ami intéressant, et ne se l'attachât par un traité d'amitié et de commerce. Ce n'étoit pas tout ce que ce prince recherchoit; il vouloit être l'allié des Turcs et les intéresser à sa défense. Dans les derniers temps de la guerre les conjonctures étoient séduisantes; la Hongrie étoit dégarnie de troupes; la maison d'Autriche paroissoit épuisée; la Russie l'abandonnoit; d'auxiliaire, elle étoit ennemie; les étendards suisses flottoient dans le camp prussien; le grand-visir, Raguil-Méhémet-Pacha, étoit avide de gloire; il voyoit l'occasion d'en acquérir à bon marché; il ne vouloit pas la laisser échapper: le coup étoit prêt à partir, lorsque la mine fut éventée; elle resta sans effet. Il étoit de l'intérêt de la France que les Turcs n'embarrassassent pas le rétablissement de la tranquillité publique par une diversion dont les suites auroient pu être funestes à la maison d'Autriche; ils ne le firent point [1].

[1] Cet événement, qui n'a, pour ainsi dire, pas été

L'Europe commençoit à peine à goûter les prémices de la paix, lorsque la mort d'Auguste III, roi de Pologne, ouvrit une nouvelle scène dont le dénouement peut être encore aussi éloigné qu'il paroît incertain. La Russie, alliée du roi de Prusse, crut, à l'aide de cette coopération, pouvoir disposer du trône de ce royaume; la lassitude de toutes les grandes puissances de l'Europe lui faisoit une sûreté qu'elles ne formeroient pas des obstacles insurmontables à son dessein : elle n'avoit à en craindre que de la part des Turcs; elle sut, avec le secours de ses artifices ordinaires, les faire accéder à ses vues. Ceux-ci, indifférens pour la maison de Saxe, qui s'étoit peu souciée de rechercher et de cultiver leur amitié, donnèrent dans le piége que la Russie leur tendit en les invitant à se déclarer pour un roi Piast. Ils crurent qu'un pareil choix qui honoreroit la nation polonaise, sans déroger à sa liberté, feroit tout à la fois

remarqué, n'est pas le moins intéressant de l'ambassade du sieur de Vergennes. Un Mémoire dans lequel, à la faveur des ordres secrets de sa majesté, il exposa les suites funestes pour la Pologne, du parti que la Porte étoit sur le point de prendre, ramena le grand-seigneur et avec lui les chefs de la loi et plusieurs membres du divan, à des combinaisons plus équitables que celles que le grand-visir avoit fait adopter.

la convenance de la Pologne et celle de ses voisins ; mais ils ne comprirent pas assez tôt que le but de la czarine étoit bien moins de laisser un choix libre aux Polonais, que de le fixer sur celui d'entr'eux qu'elle s'étoit proposé d'élever.

Lorsqu'ensuite ils connurent distinctement où tendoient les manéges et les mesures de cette princesse, ils tentèrent de s'y opposer ; ils donnèrent pour cet effet l'exclusion à Stanislas-Auguste : mais ils s'y prirent si mal-adroitement que cette démarche ne servit qu'à accélérer l'élection de celui qu'ils vouloient éloigner du trône.

La Porte, peu sensible à ce que sa gloire et sa dignité exigeoient d'elle, ne se ressentit pas, comme elle devoit, du peu d'égards que la Russie lui avoit témoignés dans cette occasion. Fasciuée de nouveau par des assurances captieuses et par les promesses frauduleuses que cette puissance lui fit, et dont le détail n'a jamais été bien connu, elle consentit à ce qu'elle continuât, avec un nombre de troupes limité, l'ouvrage de la prétendue réformation qu'elle s'étoit permis d'établir en Pologne. La Porte, se bornant à différer la reconnoissance de l'élection au trône, du can-

didat qu'elle en avoit exclu, vit sans inquiétude et sans jalousie la Russie détruire la mesure que les Polonais avoient commencé à prendre pour l'amélioration de leur gouvernement, et replonger la république dans le chaos de l'anarchie et de la confusion. On pourroit même dire, sans craindre de trop s'avancer, que les ministres du divan applaudissoient aux motifs de prévoyance qui dirigeoient la conduite de la cour de Pétersbourg. Aussi prévenus qu'ils le sont que les puissances chrétiennes ne peuvent pas leur vouloir plus de bien qu'ils ne leur en veulent eux-mêmes, ils appréhenderoient, si la Pologne pouvoit regagner de la force et de la consistance, que ses efforts et ses vues ne portassent contre l'Empire ottoman : comme si la république pouvoit méconnoître que le seul, le véritable ennemi contre lequel elle doit se prémunir et s'armer, est la puissance qui en veut à sa liberté et à son indépendance souveraine !

La Porte, indifférente et passive sur l'usurpation que la Russie faisoit des droits constitutionnels de la Pologne, le fut moins sur l'invasion qu'on craignoit de son territoire. Réveillée par les conseils et les exhortations de la France, elle comprit que la Russie, sous la

couleur d'une démarcation de limites avec la Pologne, visoit à un démembrement de territoire, lequel, par son étendue et par son emplacement, seroit incommode et nuisible aux intérêts de l'Empire ottoman. La Porte s'en expliqua de manière à faire sentir qu'elle ne souffriroit pas paisiblement un accaparement quelconque. La négociation entamée sur le fait des limites, quoiqu'assez avancée, se ralentit tout-à-coup : on ignore si elle a été reprise depuis ; mais elle ne paroît pas avoir fait aucun progrès considérable.

Tel étoit l'état des choses à la fin de la diète ordinaire de l'année 1766. La Russie avoit lieu de s'applaudir de la docilité qu'elle y avoit rencontrée ; tout s'étoit passé au gré de sa volonté ; l'article seul des dissidens et des Grecs désunis dans le rétablissement de leurs prétendus anciens droits, avoit éprouvé de la résistance. Cette proposition irrita l'orgueil de la Russie ; elle croyoit avoir droit à l'obéissance passive des Polonais ; elle résolut de les y contraindre : assurée que les dissidens, dont tout l'espoir reposoit dans sa protection, ne se refuseroient à aucune de ses vues, elle songea à les réunir dans un corps de confédération qu'elle feroit mouvoir à son gré. Cette

trame fut ourdie dans le plus grand secret ; cependant celui-ci fut pénétré; la Porte en fut informée à l'avance: on lui fit connoître le désordre extrême qu'un projet aussi révoltant ne pouvoit manquer de produire; qu'une guerre civile et religieuse en seroit la suite; que l'embrasement formé, les frontières ottomanes pourroient n'être pas épargnées; qu'on étoit à temps de le prévenir, mais que, pour y obvier, il n'y en avoit point à perdre, et qu'il falloit presser la cour de Pétersbourg de rappeler, sans plus de délai, les troupes qu'elle avoit en Pologne. La Porte voyoit le mal, et elle en craignoit les suites ; mais, concentrée dans le goût du repos, elle répugnoit au remède qu'on lui indiquoit, parce que, ne pouvant être assurée que la Russie se prêteroit à retirer ses troupes sur la réquisition qu'elle en feroit, elle ne vouloit pas se compromettre et former l'engagement qu'elle étoit déterminée d'éviter. La Porte, incertaine du parti qu'elle avoit à prendre, et n'en prenant aucun, la Russie eut les mains libres pour entreprendre tout ce qu'elle voulut ; les dissidens se confédérèrent et reçurent de cette puissance l'assurance d'une protection victorieuse.

Le zèle religieux que la Russie affichoit pour leur

leur cause, quoique réalisé par les effets, n'étoit cependant qu'un voile dont son ambition se couvroit pour atteindre à un but et plus flatteur et plus intéressant. La réunion des dissidens, sous l'étendard de sa protection, lui assuroit un parti nombreux ; mais elle vouloit dominer sur le corps entier de la république. Des garanties non avouées ou faussement interprétées avoient jusque-là servi de fondement à son régime et à son despotisme. Ce titre étoit trop caduc, il ne pouvoit même se soutenir ; elle s'occupa de s'en procurer un plus réel et plus durable.

Le mécontentement de la nation polonaise contre son roi étoit général ; la Russie connut le parti qu'elle pouvoit en tirer ; elle affecta de le partager ; elle annonça que son intention étoit de faire redresser tous les griefs quelconques ; et gagnant, par cet artifice, la confiance des mécontens, elle les conduisit par degrés à former la dernière confédération générale, laquelle, par l'enchaînement des événemens, est devenue la cause essentielle de leur ruine et de l'asservissement de leur patrie.

L'objet de ce Mémoire n'étant pas de tracer l'histoire des troubles et des malheurs de la Pologne, on se borne à crayonner les traits

les plus saillans, ceux qui ont le rapport le plus immédiat avec les affaires que le sieur de Vergennes a été chargé de soigner. Ainsi on passe rapidement sur les moyens illégaux que la Russie mit en œuvre pour faire requérir sa garantie, et sur les violences de toute espèce, et sur les actes de tyrannie dont elle ne rougit pas de se souiller pour en obtenir la concession.

Le tableau en a été mis régulièrement et fidellement sous les yeux de la Porte. S'il n'a pas fait toute l'impression à laquelle il auroit été naturel de s'attendre, ce n'est pas qu'on ait jamais négligé de le rendre frappant et énergique; mais l'aveuglement étoit volontaire, il falloit des ressorts plus puissans que ceux du raisonnement pour en triompher.

Il n'est pas tout-à-fait surprenant que les Turcs, distinguant mal les rapports politiques des rapports religieux, n'aient pas saisi l'intérêt qu'il leur compétoit de prendre à la question des dissidens. Dans leurs principes, un latin ou un grec, un catholique ou un protestant, sont des êtres également séparés d'eux, et ils ne concevoient pas qu'une différence sur quelques articles de croyance dût priver des citoyens libres des droits de leur naissance et

de la société. Pour tout dire, la cause des dissidens leur paroissoit plus juste que celle de leurs adversaires. Mais ce qui a dû paroître inconcevable est le flegme, en quelque sorte stupide, avec lequel les Turcs ont vu la Russie rechercher, poursuivre et faire décerner une garantie, dont l'objet réel étoit de mettre le roi de Pologne dans la dépendance la plus absolue, et, sans la soumettre tout-à-fait à la condition d'une province russe, la lier cependant si étroitement, qu'elle ne pût avoir de mouvement et d'action que par l'impulsion de la puissance garante.

Les lumières n'ont pas manqué aux Turcs pour s'éclairer sur les conséquences d'un accaparement aussi monstrueux. Que n'a-t-on pas fait pour leur faire sentir que la Russie, manutentrice des libertés et des droits de la Pologne qu'elle ravissoit, chargée d'assurer la tranquillité intérieure d'un état où l'union et la concorde sont impossibles et qu'elle se garderoit bien d'y rétablir, se créoit des prétextes intarissables pour s'y perpétuer armée, pour en usurper l'empire souverain; et qu'elle ne pouvoit avoir d'autre but que de s'y mettre en situation et en mesure, après s'être assurée de sa nouvelle conquête, de fondre sur l'Em-

pire ottoman, et de lui porter les coups les plus sensibles et les plus funestes ? Ces réflexions, quoique vraies, effleuroient à peine l'attention des ministres du divan : à les entendre, peu importoit que la Russie se fît décerner un droit qu'elle exerçoit de fait depuis plus d'un demi-siècle, sans qu'il en fût résulté aucun inconvénient bien notable ; après tout, il suffiroit que la Russie ne se mît pas en devoir de conquérir physiquement la Pologne ; la Porte sauroit toujours bien restreindre son influence, lorsqu'il lui conviendroit de l'entreprendre.

Ces sophismes et bien d'autres, que la pusillanimité, peut-être même la corruption, enfantoit, ne sont jamais demeurés sans réponse ; ils ont été soigneusement éclaircis et réfutés. Mais quelque convaincantes que fussent les répliques, ce ne fut pas sans peine que la Porte, pressée par nos vives remontrances, et jugeant par la tournure que prenoient les affaires dans la diète extraordinaire, assemblée en 1767, que tout y succédoit au gré de la Russie, se détermina à requérir cette puissance de borner à ce dernier acte de sa tyrannie ses entreprises et ses usurpations, et, pour cet effet, de retirer d'abord, après

la clôture de la diète, toutes les troupes qu'elle tenoit en Pologne.

Il y a lieu de croire que la Porte, en faisant cette demande, déféroit plus à une impulsion étrangère qu'à un sentiment profondément senti de son intérêt, puisqu'après en avoir obtenu la promesse, elle n'a fait que de foibles efforts pour en procurer l'accomplissement. Loin que la confédération de Bar, qui éclata dans ces entrefaites, rendît les offices et les démarches du divan plus actifs pour presser l'évacuation demandée, elle lui parut au contraire un motif suffisant pour autoriser la Russie à différer l'exécution de ses promesses, à se maintenir armée en Pologne, et à y continuer ses rigueurs et ses violences. Ni l'arrogance des Russes qui osoient faire flotter audacieusement leurs étendards sur les bords du Niester, ni l'intégrité des frontières ottomanes violée et outragée en plus d'une occasion, n'avoient pu échauffer la tiédeur de la Porte et provoquer son ressentiment. Si parfois elle en laissoit apercevoir quelque légère nuance, l'ombre d'une satisfaction l'appaisoit et la calmoit aussitôt; elle voyoit avec douleur les flots d'un sang qu'elle jugeoit innocent, couler à sa vue; son humanité en étoit

révoltée ; elle auroit pu empêcher ce tissu d'horreurs ; elle ne vouloit qu'en détourner la vue. C'étoit inutilement que les motifs les plus sacrés réclamoient à l'envi son appui et sa protection pour une cause qui, à le bien prendre, étoit celle de l'empire ottoman ; ses administrateurs ne prétendoient que se dispenser d'y prendre part, et éloigner d'eux l'objet qui, en excitant leurs inquiétudes, leur reprochoit leur mollesse et leur incurie. Ils demandèrent à la Russie qu'elle éloignât ses troupes du Niester, et désormais qu'elles ne pussent s'avancer qu'à une certaine distance de leurs frontières. Cette demande n'avoit rien qui gênât la Russie : la confédération de Bar étoit dispersée ; les chefs et les membres étoient réfugiés en Moldavie ; les troupes même qui avoient été employées en Podolie, devenoient nécessaires pour réduire la confédération de Cracovie ; la Porte n'exigeant de la Russie que ce qu'il étoit de son intérêt de prévenir, celle-ci sortoit au meilleur marché d'un pas glissant et critique. Il est assez apparent qu'elle en auroit été quitte pour cette légère condescendance, si l'orgueil qui semble faire le caractère dominant de tous les individus russes, n'avoit pas produit un incident dans lequel un

instant a changé la face du système ottoman. C'est de l'affaire de Batta dans la Petite-Tartarie, qu'il est question. Les détails en sont connus. Les Russes ont tenté de s'en disculper et de la rejeter sur les paysans révoltés de l'Ukraine; mais il est avéré qu'elle a été l'ouvrage des Cosaques-Zaporowiens. Cette justification, toute insubsistante qu'elle fût, auroit pu trouver cependant des défenseurs et du crédit, si elle avoit pu prévenir l'effroi qui s'empara des esprits. La peur fit, dans cette occasion, ce que la dignité, la justice et la convenance n'avoient pu opérer.

Les ministres ottomans, considérant l'invasion de Batta comme une agression préméditée, et croyant déjà voir les Russes dans le centre de la Moldavie, sentirent à quoi les exposoient leur coupable négligence et l'endurcissement volontaire avec lequel ils s'étoient constamment refusés à toutes les exhortations amicales et à toutes les remontrances les plus solides qui leur avoient été faites. Leur frayeur ne connoissant point d'arrêt, on vit éclore avec la rapidité la plus surprenante une foule immense de dispositions et de préparatifs militaires, qui caractérisent bien éminemment les ressources innombrables de l'empire ottoman,

et ce qu'il seroit en état de faire, s'il étoit administré par des personnes habiles et vertueuses. Les ministres ottomans ne bornèrent pas leur vigilance à pourvoir à la sûreté de celles de leurs frontières qu'ils supposoient menacées ; mais voulant savoir précisément à quoi s'en tenir avec la Russie, le résident de cette puissance fut appelé chez le reis-effendi, lequel, à la suite de différentes explications, lui déclara expressément que la paix ne subsisteroit qu'autant que la cour de Pétersbourg retireroit, sans plus de délai, toutes les troupes généralement quelconques qu'elle avoit introduites en Pologne.

Cette sommation fut faite d'un ton et d'un style qui n'annonçoient pas que la Porte fût disposée à s'en relâcher; et les préparatifs militaires qu'elle n'a pas discontinués depuis, indiquoient assez qu'elle vouloit être satisfaite. Toutefois la Russie n'en a tenu compte. Elle ne vouloit faire sortir ses troupes de la Pologne, qu'autant que toutes les affaires pour lesquelles elle les y avoit fait entrer, seroient terminées et arrangées, ce qui revient à dire, autant que la république seroit entièrement asservie. Une offre aussi captieuse, qui ne fixoit ni terme ni borne aux entreprises et aux

usurpations de la Russie, ne pouvant être interprétée autrement que comme un refus formel d'acquiescer à la demande de la Porte, celle-ci s'est enfin déterminée au seul parti qui lui restoit à prendre, et qui pouvoit sauver sa gloire comme ses intérêts. Le résident de Russie, mandé chez le grand-visir, ayant ratifié verbalement le contenu de la réponse qu'il avoit donnée précédemment par écrit, et détruit jusqu'à la moindre espérance de quelque modification satisfaisante, il fut arrêté et conduit, par ordre du grand-seigneur, au château des Sept-Tours, où il est détenu et gardé en prisonnier d'état avec toutes les personnes employées dans son ministère.

Cette démarche a été le prélude de la déclaration de guerre que sa hautesse a résolu de faire aux Russes; et, peu de jours après la détention du sieur Obrescoff, elle a été notifiée à tous les ordres de l'état dans un grand divan, convoqué à cet effet au sérail. Depuis, on redouble de vigueur et d'activité, soit pour pourvoir à la sûreté des frontières pendant l'hiver, soit pour se mettre en état d'ouvrir la campagne prochaine avec éclat et avec succès. Ceux-ci ne paroîtroient pas équivoques, si l'abondance et la force des moyens suffi-

soient pour les déterminer. Les Turcs ont immensement de tout ce qui est nécessaire pour la guerre, et pour la faire long-temps : hommes, argent, artillerie, munitions, subsistances, tout cela abonde ; mais ils manquent essentiellement de chefs et d'officiers qui aient les connoissances et l'expérience militaires. Cependant, si la constance ne les abandonne pas, il est vraisemblable qu'en essuyant même des défaites, ils réussiront à réduire l'orgueil de la Russie, laquelle, déjà fort épuisée [1], soit par les dépenses de la dernière guerre en Prusse et en Silésie, soit par celles dans lesquelles ses intrigues en Pologne l'ont constituée, ne doit pas être dans une situation assez prospère pour fournir long-temps aux frais d'une guerre aussi onéreuse que celle où elle

[1] M. de Vergennes étoit peut-être celui, de tous nos diplomates, qui connoissoit le mieux tous les rapports qui existoient entre les diverses puissances de l'Europe. C'étoit un politique aussi sage qu'éclairé; ses vues étoient droites, ses intentions pacifiques: personne ne fut plus fécond que lui en moyens conciliatoires; mais comme il n'étoit pas militaire, il ne voyoit pas l'impossibilité où se trouvoient les Turcs de résister aux Russes. La bravoure et le nombre des troupes ottomanes fascinoient ses yeux. Il espéroit que le courage des janissaires humilieroit l'orgueil moscovite, et deux fois l'événement a démenti ses prédictions. *S.*

se trouve engagée contre l'Empire ottoman.

Tel est en abrégé l'exposé ingénu de la négociation principale, et même la seule qui a dû fixer l'attention et les soins du sieur de Vergennes, et l'état véritable dans lequel il laisse les affaires, en se démettant de cette ambassade. Il est bien éloigné de s'attribuer la moindre part du mérite de l'heureuse révolution qui vient d'éclore ; elle est l'ouvrage des circonstances, et la gloire en est due à la divine Providence [1], qui seule a le droit de les produire. C'est elle qui suscite le vengeur qui va enfin opposer une digue aux cruautés et aux atrocités dont la Russie s'est souillée. Puisse cette même Providence donner à ce vengeur son glaive et son armure pour humilier cette puissance orgueilleuse, et la renfermer dans les bornes de la modération et de la justice ! Celle que le sieur de Vergennes ose implorer de la clémence de sa majesté et de son conseil, et qu'il se flatte de mériter, est de la persuader que, dans aucun temps, son zèle n'a été refroidi par les obstacles. Il connoissoit la dif-

[1] Il est assez singulier de voir ici l'ambassadeur du fils aîné de l'église, se féliciter de la guerre que la Providence fait déclarer aux chrétiens par les musulmans. *S.*

ficulté de l'entreprise, lorsque M. le duc de Choiseul le chargea de la tenter ; sa réponse particulière à ce ministre, du 26 mai 1756, en est la preuve. Mais tout insurmontable qu'elle parût alors, quelque peu d'espérance qu'il y eût de l'aplanir, le sieur de Vergennes n'en a pas travaillé moins assidument pour faire germer, éclore et fortifier les dispositions qui ont enfin éclaté. La carrière étoit ouverte à son émulation : il l'a suivie avec ardeur et constance, sans s'en laisser détourner par les dégoûts qu'il n'y a que trop souvent rencontrés. Arrivé au terme qui intéressoit la prévoyance de sa majesté et celle de son conseil, il est consolant pour le sieur de Vergennes de devoir transmettre le soin des affaires à un successeur dont les talens, les lumières et le bon emploi qu'il en sait faire, ont déjà décidé la réputation. Il reste à souhaiter que le bonheur couronnant son habileté, il réussisse à s'assurer, dans la direction des opérations de la guerre et de celles de la paix, une influence assez directe pour la rendre utile aux vues ultérieures de notre auguste monarque. Cette acquisition est d'autant plus nécessaire à rechercher, que les Turcs paroissant vouloir établir le théâtre de la guerre

en Pologne, il est à craindre, en premier lieu, que le remède qu'ils vont porter aux Polonais, ne soit tout aussi cruel que le mal dont ils entreprennent de les guérir. L'indiscipline des armées ottomanes et les ravages qu'elles font, même dans leur propre pays, sont connus. Que n'en auront, d'une part, à souffrir les provinces polonaises où elles pénétreront! En second lieu, les Turcs n'entreprenant cette guerre qu'à contre-cœur, et parce qu'il n'a pas été dans leur choix de s'en dispenser, il pourra bien arriver, sur-tout si leurs armes ne sont pas heureuses, qu'ils saisiront, pour en sortir, les premières ouvertures qu'on leur présentera, sans trop se mettre en peine de faire réintégrer les Polonais dans leurs droits et leurs libertés, et de leur en assurer la paisible jouissance. Qui sait même si le démembrement de la Pologne ne pourroit pas faire le sceau de la réconciliation entre les deux parties belligérantes? On doit s'attendre d'ailleurs que l'Angleterre, toujours zélée pour les intérêts de la Russie, ne négligera rien pour préparer les voies à un accommodement, et pour se donner le mérite et la gloire de l'avoir procuré.

Tout incertaines que puissent paroître les

vues qu'on prend la liberté de proposer, elles semblent cependant devoir intéresser la prévoyance et l'attention du négociateur, et faire l'objet principal de ses soins.

Il doit paroître étrange que la Porte, si intéressée à maintenir la Pologne dans son état de liberté et d'indépendance, et à prévenir qu'aucune puissance ne puisse y usurper une influence aussi prédominante, pour disposer des volontés et des ressources de la républi. que, ait été si lente à s'éclairer sur un intérêt aussi précieux, et à le soigner. Mais, indépendamment de la foiblesse, et peut-être de la corruption, qu'on peut, à juste titre, reprocher à quelques-uns des ministres du divan, qui, dans cette période de temps, ont tenu les rênes du gouvernement, on doit encore considérer que les combinaisons des Turcs sont très-éloignées de celles des puissances chrétiennes. Le système d'équilibre qui tient l'Europe dans une vigilance, et peut-être dans une agitation continuelle, qui fait qu'on ne peut tirer un coup de fusil dans une de ses extrémités, sans qu'il retentisse aussitôt à l'autre; ce système est étranger aux Turcs, lesquels, concentrés en eux-mêmes et dans la vaste étendue de leur Empire, croient avoir

dans leur puissance des motifs suffisans pour être indifférens à tout ce que nous désignons par intérêts relatifs, persuadés qu'ils auront toujours dans leurs ressources propres et intérieures, les moyens nécessaires pour faire échouer les projets de ceux qui voudroient les attaquer dans leurs intérêts directs. Cette façon de penser et de sentir est consacrée par leur loi religieuse, qui, en leur interdisant une participation trop directe dans les affaires des chrétiens, leur fait un précepte de ne pouvoir faire la guerre à une puissance avec laquelle ils sont en paix, lorsqu'elle ne contrevient pas directement et formellement aux traités. Plus d'une fois, on a envisagé comme des défaites vaines et frivoles les obstacles que les Turcs empruntent de leur loi, parce que, prévenu que le grand-seigneur est un souverain despotique, dont la volonté arbitraire tient lieu de la loi, on se persuade volontiers qu'il n'a qu'à vouloir la guerre pour la faire. Ce despotisme absolu du grand-seigneur est une erreur ancienne, que la constitution ottomane n'avoue point. Le pouvoir de ce prince est grand sans doute : il donne et il ôte les emplois à son gré ; il dispose des fortunes particulières ; les trésors que son sé-

rail renferme sont à lui ; les arsenaux, les magasins, tout est à ses ordres ; ses peuples le révèrent comme l'ombre de la divinité sur la terre, et lui obéissent à ce titre. En tout où la loi n'est pas expresse, sa volonté y supplée ; mais cette volonté n'est pas si indépendante qu'elle ne doive avoir l'aveu des ordres de l'état, entre lesquels celui de l'uléma est le plus nécessaire, parce que, gardien et interprète de la loi, c'est lui qui légitime ou qui réprouve les résolutions et les entreprises.

Il peut paroître étonnant que les empereurs ottomans aient laissé prendre un aussi grand ascendant à un corps qui limite et resserre leur autorité : mais l'étonnement cesse, lorsqu'on considère que l'Empire devant sa naissance, son accroissement et sa conservation à la religion, celle-ci a dû et doit encore faire le pivot principal sur lequel porte la machine du gouvernement. Ce n'est pas cependant que le grand-seigneur, s'il le vouloit absolument, ne pût faire la guerre sans le consentement de l'uléma, pourvu qu'il fût assuré du concours des milices qu'on désigne sous le nom d'*odjack*, Maître des trésors et des magasins, rien ne feroit obstacle à ce que sa volonté eût son effet ; mais si la guerre étoit malheureuse, le

ressort

ressort de l'enthousiasme et du fanatisme dont l'uléma seul dispose, lui manquant, la couronne du martyre promise et assurée à tous ceux qui perdent la vie dans une guerre déclarée sainte, n'étant plus la récompense de ceux qui succomberoient dans celle-là, l'ardeur que ce prince auroit su inspirer à sa milice et à son peuple, se convertiroit bien vîte en indignation et en fureur; et, dans ce cas, nul doute que la perte de son trône ne fût le fruit de la témérité de son entreprise.

Si le gouvernement en général trouve, dans la loi mahométane, des raisons et des prétextes pour se déterminer difficilement à la guerre, ceux qui sont préposés à l'administration, trouvent, dans leur situation et dans leur convenance, des motifs bien puissans pour la craindre et pour l'éviter. La constitution ottomane, semblable à une marâtre, ne peut former des citoyens zélés et patriotiques. Plus un ministre se rend recommandable par des services éclatans et illustres, plus il se trouve en butte aux traits de l'envie et aux coups de la disgrâce. Le bien qu'il fait ne lui est pas ordinairement compté; et, le plus souvent, on le rend responsable du mal qu'il ne peut empêcher.

Si un grand-visir est heureux à la tête des armées, la crainte que l'affection des ministres ne le rende trop puissant et trop ambitieux, fait un grief : sa propre réputation tourne contre lui, et la perte de sa place en est la conséquence. Est-il malheureux dans ses entreprises ; essuie-t-il des revers, il lui en coûte ordinairement la tête. Que la disgrâce le prévienne, ou qu'une mort naturelle le dérobe au choc des cabales, aux soupçons de son maître, le souvenir de son mérite et de ses services s'ensevelit avec lui ; ses richesses deviennent la dépouille du prince ; sa famille est replongée dans la médiocrité dont il l'avoit tirée, et le mérite trop éclatant du père est volontiers un motif suffisant pour fermer l'accès des honneurs et de la fortune aux enfans, parce qu'il est dans l'ordre de la politique ottomane de ne pas souffrir qu'il s'élève des familles riches et puissantes, lesquelles, se perpétuant, pourroient donner de l'ombrage et de l'inquiétude. Les gens de loi sont les seuls qui, par leur état, sont affranchis de cette tyrannie. Leur fortune et leur vie ne sont point à la disposition du prince, qui ne peut les punir que par l'exil, à moins cependant que leurs excès ou leurs crimes n'engagent leur ordre à les dégrader et à les

expulser, auquel cas ils tombent dans la main du prince. Ces exemples sont très-rares, quoique rien ne sembleroit devoir être plus commun; mais chacun est dans le cas d'user d'indulgence envers son confrère, parce qu'il en est peu qui n'en aient besoin pour eux-mêmes. Il est inconcevable jusqu'à quel point l'impunité a porté la corruption et la rapacité dans cet ordre.

Ce qui a été dit plus haut, relativement à la situation d'un grand-visir, peut s'adapter à celle de tous les ministres inférieurs, et de tout ce qui tient généralement aux emplois civils et politiques Ceux-ci n'étant, pour ainsi dire, que de passage dans les emplois, songent bien moins à procurer l'avantage de l'Empire que le leur propre; leur principale vue est de s'enrichir, soit pour satisfaire leur cupidité et leur luxe, soit pour acquérir des amis puissans qui aident à leur avancement. En paix, les produits de leurs offices sont grands, et les dépenses médiocres; c'est le contraire en temps de guerre. D'ailleurs, la richesse de tout ce qui est connu sous le nom de *régial*, et qui comprend tout ce qui n'est point uléma ou odjack, consiste dans des bénéfices militaires qui exigent une prestation de services et de sc

cours dans le cas de guerre. Les douceurs d'une longue paix ont tellement amolli les feudataires que ceux-ci, dérogeant à l'esprit de l'institution primitive de ces fiefs, ont prodigué à des dépenses agréables ou frivoles, un argent qu'ils devoient réserver pour le temps où l'emploi en deviendroit nécessaire. Leur revenu ne suffisant point à leur luxe, ils se sont constitués dans des dettes, et se trouvent fort embarrassés maintenant que, dénués d'argent et de crédit, ils manquent de ressources pour se mettre eux-mêmes en équipages, pour se présenter en campagne avec le nombre de gens requis par la condition de leurs fiefs, et par-là se trouvent exposés à en être dépouillés. Aussi le nombre est-il grand de ceux qui sont mécontens de la guerre qui vient de s'allumer; et à l'exception des milices qui la considèrent comme une route d'avancement, et de la populace qui espère y trouver les moyens de s'arracher à la misère et à l'indigence, il est peu de gens d'un autre état qui ne voient avec déplaisir la nécessité dans laquelle l'Empire s'est trouvé de recourir à ce moyen extrême. Le trait étant lancé, et ne pouvant vraisemblablement plus retourner que teint du sang de l'ennemi, il peut être aussi inutile que difficile de savoir au vrai ce que

les ministres actuels pensent relativement à la guerre qu'ils vont faire : mais comme un compte rendu ne peut être censé complet, s'il n'y est fait mention de ceux qui ont le principal maniement des affaires, le sieur de Vergennes ne croit pas pouvoir se dispenser de ce devoir d'obéissance et d'exactitude, quelque délicate que soit la tâche de donner une idée juste des personnes avec lesquelles on ne peut contracter aucune liaison et aucune habitude personnelle.

Nids-Changi [1] Mehemet-Emin-Pacha, qui remplit la place de grand-visir, est, sans contredit, un homme de beaucoup de génie, et il n'en falloit pas un médiocre pour s'élever aussi rapidement qu'il l'a fait au poste éminent où il vient de parvenir. Fils d'un marchand circassien, il en a suivi l'état dans sa première jeunesse ; et il paroissoit s'y destiner entièrement, lorsque des circonstances heureuses lui ouvrirent l'entrée dans le bureau du mecktoupgi-effendi [2], qui est le secrétaire intime du

[1] Le nids-changi est comme le garde du sceau. Sa fonction est de faire mettre en tête des ordres impériaux le paraphe ou le chiffre du grand-seigneur, qu'on nomme en turc *toura*.

[2] Le mecktoupgi, dans cette qualité, est le ministre du divan.

grand-visir, et l'engagèrent à quitter le négoce pour les affaires. Sa sagacité naturelle le distinguant bientôt, de commis qu'il étoit du mecktoupgi, il fut fait mecktoupgi lui-même, et, dans cette qualité, ministre de la Porte. Il remplissoit cet emploi, lorsque la mort d'Auguste III fit vaquer le trône de Pologne. Le reis-effendi alors en place, accablé par l'âge et par les infirmités, ne pouvoit suffire aux affaires : le mecktoupgi fut chargé de l'aider, et il sut se rendre si utile dans cette coopération, que la mort ayant enlevé le reis-effendi [1], il fut pourvu de cette charge, qu'il ne garda que peu de mois, attendu que le grand-seigneur, qui avoit connu son mérite, voulut se l'attacher plus immédiatement : pour cet effet, il le créa, en 1764, pacha à trois queues, et lui conféra le titre de nids-changi. Depuis, ce prince, qui n'a cessé de le consulter, l'a honoré de son alliance en le fiançant à la sultane sa fille aînée ; et il est vraisemblable qu'il auroit moins tardé à l'élever à la place de grand-visir, si son âge peu avancé n'y avoit fait obstacle. On ne lui donne pas plus de quarante-six ans. Dans le court espace que ce pacha a été

[1] Le reis-effendi est le grand-chancelier de l'empire, et le ministre des affaires étrangères.

employé dans le ministère politique, c'est lui qui fut l'auteur de l'exclusion donnée à Stanislas-Auguste, et de certaines conditions qu'on exigea de la Russie, dont la connoissance n'a jamais été rendue publique. Si l'on ne peut refuser à ce visir de grands talens et d'heureuses qualités, une connoissance-pratique des affaires de la Porte, une élocution noble et facile, on ne doit pas dissimuler aussi qu'il a de grands défauts et bien dangereux pour une personne qui est à la tête d'une grande administration. Souverainement prévenu de lui-même et de la supériorité de son mérite, la moindre contradiction, l'ombre de la résistance le choque et l'irrite; et, dans son impétuosité, il ne met point de bornes à son ressentiment. Le sieur de Vergennes n'a jamais eu à s'en plaindre : il n'a eu, au contraire, qu'à se louer de ses bons procédés, tandis qu'il étoit dans le ministère et depuis qu'il en étoit sorti. Ce premier ministre paroît encore dans les mêmes dispositions à son égard : mais l'amitié des Turcs n'est pas toujours un gage de leur efficacité.

Umar-Effendi, qui remplit la place de kyaya-bey [1], est aussi froid et tranquille que le grand-

[1] Le kyaya-bey est le lieutenant du grand-visir.

visir est vif et impétueux. Il a l'esprit souple, délié, et singulièrement soupçonneux et rusé. Depuis près de quatre ans qu'il est dans le ministère, il a acquis l'expérience des affaires. Dans le principe, il étoit un des partisans les plus zélés des principes pacifiques ; mais lorsqu'il s'est aperçu que le grand-seigneur, irrité des outrages qu'il avoit reçus des Russes, songeoit sérieusement à s'en ressentir, il n'a pas balancé à renoncer à sa première opinion et à se rendre le plus ardent coopérateur des vues de guerre. C'est ainsi qu'il a réussi à échapper à l'orage qui a renversé l'ancien ministère, et à se soutenir et à se conserver dans son poste, où il s'est procuré une influence d'autant plus principale, qu'il a eu le secret de faire tomber la charge de reis-effendi sur un sujet, lequel, manquant de la capacité nécessaire pour la remplir, a un besoin continuel du kyaya - bey pour couvrir son incapacité et son insuffisance.

Les trois ministres dont on vient de tracer une esquisse, sont les seuls sur lesquels repose toute l'administration des affaires politiques, qu'ils ne peuvent cependant déterminer et finir sans les avoir consultées avec le mufti, et avec les chefs de la loi. Celui qui a présidé au changement de scène qui vient d'éclater, mais

qui n'en a pas été l'auteur, n'existe plus. Vieillard plus qu'octogénaire, il suivoit bien moins son propre mouvement qu'il ne le prenoit du corps auquel il présidoit, et celui-ci le recevoit de Peri-Zadé-Osman-Mollah, le plus ancien des cadileskers, et, dans cette qualité, le chef de l'uléma ; c'est celui qui a été en dernier lieu déclaré mufti. Ce nouveau pontife, qui sort d'une des plus anciennes familles de son corps, qui compte plusieurs muftis parmi ses aïeux, jouit du plus grand crédit dans l'uléma, et de la plus haute réputation dans le public. Son éloquence, à laquelle rien ne résiste, le rend l'arbitre des conseils, et son génie hardi et élevé ne s'effraie point de la grandeur des entreprises. Rien ne lui paroît disproportionné à la puissance ottomane. Il ne fut jamais bien disposé pour les Russes. Ses principes à cet égard, qui étoient connus, rendoient les ministres de la Porte très-attentifs à l'écarter et à limiter son influence. L'affaire de Batta lui a fait perdre la place qui lui convenoit, et l'on peut le regarder, à juste titre, comme l'auteur de la révolution du système ottoman, et des vigoureuses résolutions qui en sont la conséquence.

*Signé*, DE VERGENNES.

---

Le Mémoire qu'on vient de lire laisse peu d'observations à faire. M. de Vergennes a parfaitement tracé l'histoire de la politique ottomane, et le tableau de sa situation. Cette situation critique s'aggrave de jour en jour, et cet immense colosse s'approche de plus en plus de sa chute : tous les symptômes de dissolution annoncent sa mort; et lorsqu'il sera totalement tombé, le partage de ses vastes débris allumera de nouvelles guerres auxquelles la France doit s'attendre et se préparer. Le gouvernement français a certainement accéléré la ruine des Turcs, non par son système fédératif, mais par la faute qu'il a commise en leur faisant faire seuls la guerre à Catherine II. L'Empire ottoman effrayoit encore l'imagination par le souvenir de son antique puissance, de ses rapides invasions, de ses nombreux triomphes. La guerre malheureuse que termina la paix humiliante de Kainardgy, et la seconde guerre suscitée par l'Angleterre et la Prusse en 1787, ont appris à l'univers le secret de la foiblesse actuelle des musulmans; et les principales puissances de l'Europe, en se liguant pour les défendre, auroient encore beaucoup de peine à les garantir d'une ruine que tout paroît rendre inévitable.

Il ne faut cependant pas croire, comme on le dit

communément, que les Turcs soient dégénérés. Ils ont la même vaillance et le même fanatisme qui firent autrefois trembler le monde entier, et étendirent les triomphes du Croissant des extrémités de l'Asie à celles de l'Europe : mais s'ils sont restés les mêmes, tout est changé autour d'eux. Les puissances chrétiennes se sont civilisées, peuplées, aguerries : leurs troupes régulières, leur tactique savante, leurs forteresses hérissées de bastions, leur foudroyante artillerie, leurs invincibles baïonnettes, rendent inutiles tous les efforts de ces braves et indisciplinés janissaires, qui cherchent encore, le sabre à la main, la palme du martyre, mais qui ne trouvent plus celle de la gloire.

Une autre cause hâte leur perte ; le gouvernement turc est théocratique. Tout état, ainsi constitué, devient une république anarchique de prêtres, lorsque le prince n'est pas guerrier : un empereur triomphant peut seul en imposer à l'uléma ; et depuis long-temps les sultans amollis, ne se montrant plus à la tête des armées, perdent la force que leur auroit donnée la victoire.

Les pachas, dont les yeux ne sont plus éblouis par le cimeterre de leurs monarques, se révoltent tour-à-tour contr'eux ; et l'Empire, entouré de voisins menaçans, et déchiré par des guerres civiles, offre une proie riche et facile au premier général russe qui, sans s'arrêter à des siéges inutiles, voudra

marcher tout droit à Constantinople. En vain la Porte espère-t-elle d'être à l'abri de ce danger par la protection d'une des deux grandes puissances germaniques; leur opposition qui se balance, laisse à la Russie assez de liberté pour cette conquête. La France, lorsqu'elle a une marine, est seule en état de retarder cette grande révolution : mais il faudroit qu'elle obtînt l'admission de son pavillon dans la mer Noire; et l'une des plus graves fautes du gouvernement français (faute qu'on ne lui a cependant jamais encore reprochée) est de n'avoir pas exigé des Turcs cette admission.

Il a toujours employé, avec ces ennemis des chrétiens, le langage de la modération et de l'amitié, et ils ne sont accessibles qu'à celui des menaces.

Un fait suffira pour prouver ce que j'avance. Les Autrichiens et les Russes, ennemis de la Porte, ont obtenu d'elle, pour leurs navires marchands, une libre navigation sur la mer Noire, qu'elle a toujours interdite à la France son alliée. Nous la demandions amicalement, elle nous la refusoit; les cours impériales l'exigeoient les armes à la main, on la leur accordoit. Cet exemple est un trait de lumière qui doit apprendre comment il faut traiter avec le divan. En un mot, la France n'a que deux partis à prendre : celui d'empêcher le démembrement de l'Empire ottoman, ou d'y coopérer. Dans le premier cas, il faut que ses troupes et ses vais-

seaux puissent aborder aux rivages qu'elle veut défendre ; dans le second, elle doit prévenir ses rivaux, et s'emparer des pays et des ports qui peuvent lui assurer le commerce du Levant. *S.*

# MÉMOIRE

## DE M. DE VERGENNES,

*Au commencement du Règne de Louis XVI,*
1774.

Le mépris absolu des principes de justice et de décence, qui caractérisent la conduite et les entreprises de quelques puissances contemporaines, doit être un sujet pressant de réflexions sérieuses, et même de mesures de prévoyance pour ceux des états qui, se dirigeant par des maximes plus saines, ne placent pas sur la même ligne le juste et l'injuste.

La postérité aura peine à croire ce que l'Europe indignée voit avec étonnement, trois puissances d'intérêts divers et opposés, s'unir entr'elles, et, par un abus criant de la raison du plus fort, dépouiller de ses plus riches domaines un état innocent, contre lequel on n'a d'autre titre que celui de sa foiblesse et de l'impuissance où il est de résister à la cupidité de ceux qui l'envahissent.

Si la force est un droit, si la convenance est un titre, quelle sera désormais la sûreté des

états ? Si une possession immémoriale, si des traités solennels qui ont fixé les limites respectives, ne peuvent plus servir de frein à l'ambition, comment se garantir contre la surprise et l'invasion? Si le brigandage politique se perpétue, la paix ne sera bientôt plus qu'une carrière ouverte à l'infidélité et à la trahison.

Il y a moins d'un siècle qu'on a vu l'Europe se liguer et inonder la terre de sang, pour venger l'accaparement de quelques villages. L'Autriche, la Russie et la Prusse s'unissent pour démembrer un grand royaume et se partager ses provinces : le reste de l'Europe le voit, se tait et le tolère. L'Angleterre, jadis si zélée et si ardente pour maintenir l'équilibre de la balance du pouvoir, semble même ne pas remarquer une combinaison si propre à l'alarmer ; le cri de son intérêt le plus chéri ne peut pas même la réveiller : elle voit son commerce avec la Pologne soumis au monopole du roi de Prusse, et elle n'ose pas réclamer.

Dans cette défection générale des vrais principes, quel parti pourroit prendre la France? Celui de se déclarer le vengeur des outrages faits aux droits sacrés de la justice et de la propriété, seroit le plus magnanime et le plus adapté à sa dignité : mais sa situation intérieure

ne doit pas lui conseiller, et ne peut pas lui permettre d'entrer dans un aussi grand engagement; le moment est passé où une déclaration ferme et vigoureuse auroit pu assurer l'intégrité des possessions de la Pologne. Une guerre longue, et même heureuse, ne changeroit vraisemblablement plus le nouvel ordre de choses qu'on a laissé établir.

Le roi de Prusse ne se doutoit pas moins de la guerre que la cour de Vienne; mais, plus adroit que le ministère autrichien, il a profité de la pusillanimité de celui-ci pour l'associer au pacte honteux [1] de démembrer et d'anéantir

[1] On voit clairement que M. de Vergennes envisageoit la position de la France et la conduite des cours germaniques, sous un tout autre point de vue que Favier. Il prouve clairement que la Prusse et la Russie étoient les auteurs du partage, et que l'Autriche n'y consentoit qu'à regret. En même temps il avouoit que la France n'étoit pas en situation de pouvoir s'opposer à ce démembrement. Si elle l'avoit pu, le seul moyen à prendre étoit de joindre ses forces à celles de la cour de Vienne, puisque cette cour regardoit cette révolution comme contraire à ses intérêts. Il faut convenir que tous ces faits démontrent l'erreur de ceux qui ont attribué tous ces événemens au traité de 1756. Mais l'esprit de système dénature tout; c'est un prisme trompeur, qui change entièrement la couleur des objets. *S.*

en

en quelque sorte, un état utile et jamais nuisible à la maison d'Autriche, pour se procurer à lui-même un accroissement de puissance, qui sera désormais très-inquiétant pour cette même maison, s'il ne lui devient pas funeste.

Cette opposition d'intérêts, entre deux puissances à peu près égales, semble rendre moins inquiétans pour la France les empiètemens qu'elles se sont permis et qu'elles pourront encore se permettre. Leurs vues d'agrandissement se bornant au nord et à l'orient de leurs états respectifs, nuls motifs imminens d'inquiétude et de crainte pour la France. Elle peut encore ajouter à ses motifs de sécurité, que dans le besoin, elle pourra toujours compter sur l'une des deux pour les balancer l'une par l'autre.

Voilà, sans doute, ce qu'une politique passive peut avancer de plus plausible pour se justifier à elle-même son inaction. Mais ce raisonnement, qui emprunte toute sa force de la division supposée habituelle de ces puissances, se trouve en contradiction avec l'histoire de tous les faits les plus récens.

Pendant le cours de près de deux siècles, les grandes puissances ont dirigé toutes leurs vues, et consacré jusqu'à l'épuisement tous leurs

moyens, pour empêcher qu'aucune d'elles ne pût devenir prépondérante. Une nouvelle combinaison prend la place de ce système d'équilibre général. Trois puissances s'efforcent d'en établir un particulier ; elles le constituent dans l'égalité de leurs usurpations. C'est ainsi qu'elles font pencher éminemment de leur côté la balance du pouvoir. Rien ne dépose encore que leur cupidité soit pleinement satisfaite, et par conséquent que leur monstrueuse union soit prête à se dissoudre, ou ne puisse se ranimer.

Le roi de Prusse est aussi savant dans l'art de semer l'illusion et le prestige, que l'empereur est disposé à se laisser fasciner toutes les fois qu'on peut intéresser son amour-propre ou flatter son avidité. L'impératrice-reine qui pense avec plus d'équité et de modération, s'opposera tant qu'elle osera à cette propension; mais elle peut manquer lorsqu'on s'y attendra le moins. Cette princesse porte en elle le germe d'une maladie redoutable : qui peut répondre, si elle venoit à manquer, que l'empereur son fils, dont le génie n'est pas moins romanesque que son caractère est ambitieux[1],

[1] M. de Vergennes, en homme d'état, laissant de côté tout esprit de parti, dévoile ici la vérité toute

ne voudroit pas réaliser les prétentions surannées de sa couronne et celles de sa maison sur l'Italie, et peut-être revendiquer le patrimoine de ses pères ? Vainement se flatteroit-on que le roi de Prusse y feroit obstacle ; que pourroit-il désirer de plus avantageux que de voir la cour de Vienne engager ses, forces et les miner dans une entreprise de longue haleine, dont le succès lui paroîtroit au moins incertain ? Politique, artificieux, il encourageroit plutôt une circonstance qui pourroit lui pro-

entière. Frédéric II étoit animé par une ambition sans bornes, et la France étant pacifique et opposée à tout mouvement, une alliance entre les cabinets de Versailles et de Berlin étoit sans objet et presqu'impossible. Marie-Thérèse étoit modérée dans ses vues, et son système étoit analogue à celui de la France. Mais son fils, Joseph II, n'avoit pas le même caractère ; moins grand et plus vain, le désir des arrondissemens et des conquêtes le tourmentoit. Aussi, lorsque l'impératrice lui eut laissé le trône, quoiqu'on ne rompît pas ouvertement l'alliance de 1756, la France en relâcha les nœuds, se tourna insensiblement, comme elle le devoit, du côté de la Prusse ; et cette révolution dans notre système fédératif, indiquée par les circonstances, auroit été prompte et complète, si Frédéric-Guillaume, succédant à son oncle, ne l'avoit pas empêchée en favorisant les vues de l'Angleterre sur la Hollande, et en laissant entièrement diriger sa conduite par le cabinet britannique. *S.*

curer à lui-même des conquêtes moins difficiles et tout aussi utiles. Ce prince satisfait pourroit revenir à la France ; mais ce seroit tard, et seulement lorsque, la voyant prête à succomber, il auroit raison de craindre que la puissance autrichienne, fortifiée par de grandes acquisitions, ne vînt à retomber sur lui avec tout le poids de sa masse.

Une considération non moins importante qu'il ne faut pas se dissimuler, est que le jour que la cour de Vienne se séparera de la France, elle aura pour alliée l'Angleterre [1]. L'une et l'autre se tiennent en mesure de se relier, au moment où un intérêt quelconque les y conviera. L'Angleterre réunie à la maison d'Autriche et partageant ses projets et ses vues, la France ne pourra plus avoir de guerre qui ne soit sur mer comme sur terre.

[1] Tout lecteur impartial doit peser avec soin ces paroles de M. de Vergennes, et observer que l'événement a pleinement justifié sa prédiction. L'alliance que l'Angleterre désirera toujours le plus vivement, est celle de l'Autriche, parce qu'elle lui donne, pour quelques subsides, un moyen sûr de diviser nos forces, et de nous occuper par une guerre continentale, lorsque nous avons une guerre maritime contre elle. *S.*

On peut objecter, sur cette prévoyance, qu'elle porte, d'une part, sur des objets au moins fort éloignés, et, de l'autre, que le roi de Prusse étant par sa situation l'ennemi véritablement naturel de la maison d'Autriche, on ne doit pas supposer que celle-ci puisse, de gaieté de cœur, vouloir rompre une alliance dont tout l'avantage est véritablement pour elle. Cette réflexion est exactement vraie; mais est-il donc sans exemple de voir des erreurs de calcul et de jugement? ce qui se passe n'en est-il pas un monument également authentique et affligeant? D'ailleurs, si nous voulons nous attacher à nos alliés et nous en assurer, leur confiance et leur fidélité tiendront toujours à l'utilité qu'ils pourront se promettre de notre alliance, ou à la crainte de notre ressentiment, s'ils venoient à nous manquer, et par conséquent à l'idée plus ou moins avantageuse qu'ils auront de notre situation intérieure. La crainte et l'espérance furent et seront toujours les deux grands ressorts de l'ordre politique comme de l'ordre moral.

Au reste, quelqu'éloignés que puissent paroître les objets de prévoyance dont on s'occupe ici, on ne doit pas se dissimuler que des causes indépendantes du pouvoir humain peu-

vent les rendre prochains. Il a déjà été remarqué que l'impératrice-reine peut manquer au moment où on s'y attendra le moins. Avons-nous plus de sûreté que l'ouverture à la succession de Berg et de Juliers et à celle de Bavière, ne devancera pas le cours ordinaire de la nature ? Ce sont là des événemens dont on n'envisage la possibilité qu'avec peine, parce qu'il est difficile de se dissimuler qu'ils peuvent être un sujet de guerre. Combien d'autres peuvent survenir auxquels la prévoyance ne sauroit encore atteindre? Les puissances du second et du troisième ordre sont sans appui, et exposées à se voir englouties par les puissances aujourd'hui prédominantes, lorsqu'il leur conviendra de se les partager. L'Allemagne peut être sans inquiétude, et le Nord sans alarmes. Dira-t-on que la France pourra se dispenser de prendre part aux troubles qui pourront s'élever? Mais si elle s'isole, si elle renonce à ses anciennes maximes, si, sans égard pour ses obligations les plus sacrées, les traités les plus solennels, et notamment celui de Westphalie, elle se montre indifférente au sort de ses alliés et des princes dont elle a garanti l'existence, elle devra nécessairement rester sans alliés. Inutile à tout le monde, abandonnée de tout le monde,

cette manière d'être ne peut être le garant d'une tranquillité solide et permanente.

Si, après avoir parcouru le continent, nous tournons nos regards du côté de la mer, y trouvons-nous de plus grands motifs de sécurité? Nous voyons à côté de nous une nation inquiète et avide, plus jalouse de la prospérité de ses voisins que de son propre bonheur, puissamment armée, et prête à frapper au moment où il lui conviendra de menacer. Ne nous y trompons pas : quelque parade que les ministres britanniques fassent de leurs inclinations pacifiques, nous ne pouvons compter sur cette disposition qu'autant que leurs embarras domestiques se prolongeront. Ceux-ci peuvent cesser ; ils peuvent même croître au point de déterminer le gouvernement à diriger l'inquiétude des esprits contre des objets extérieurs. Il n'est pas sans exemple que le cri de la guerre contre la France ait été le signal du ralliement des partis qui divisoient l'Angleterre. Ajoutons que nous pouvons nous trouver engagés dans une guerre de mer contre le vœu de la cour de Londres, de même que contre le nôtre. Nous avons un traité avec l'Espagne, qui doit nous rendre commune toute guerre, soit qu'elle soit offensive ou défensive. A combien d'occasions

de guerre les vastes possessions d'outre-mer de l'Espagne ne l'exposent-elles pas plus que la France? L'engagement est, sans doute, très-onéreux; mais, tout onéreux qu'il paroît, peut-être cependant est-il plus avantageux à la France qu'à l'Espagne. Le commerce utile que l'Angleterre fait avec cette dernière, où elle trouve, avec le débouché de ses manufactures, une source de travail et de richesses, la rend moins avide à lui ravir des propriétés qu'elle ne fertilise que pour les autres; tandis que, n'ayant rien à gagner avec la France par l'exploitation d'un commerce légitime, elle ne voit qu'avec une jalouse cupidité l'essor prodigieux de nos plantations en Amérique et de notre industrie en Europe. Si quelque chose la retient et lui en impose, c'est la représentation de la France et de l'Espagne réunies; c'est la certitude que le premier coup de canon qu'elle tirera contre l'une ou contre l'autre, sera répondu par toutes les deux.

Si la représentation de ce pacte nous est utile, ce qui ne semble pas devoir être mis en question, il importe donc de pouvoir en remplir les obligations. Que ce soit le défaut de volonté ou l'impuissance des moyens qui en intercepte l'exécution, celle-ci manquant, l'acte devient nul par le fait.

A Dieu ne plaise que ce soit jamais le sort du pacte de famille ! La France seroit la première qui en ressentiroit le funeste contre-coup ; mais s'il lui importe d'être fidelle et exacte aux conditions de cette alliance, il n'est pas moins essentiel de la maintenir avec égalité, en sorte qu'un des alliés ne se mette pas dans la possession abusive d'exiger tout de l'autre, sans se croire tenu de compter avec lui. La considération et l'influence de toute puissance se mesurent et se règlent sur l'opinion sentie que l'on a de ses forces intrinséques. C'est donc à établir cette opinion dans le sens le plus avantageux que la prévoyance doit s'attacher. On respecte toute nation qu'on voit en mesure d'une résistance vigoureuse, et qui, n'abusant pas de la supériorité de ses forces, ne veut que ce qui est juste, et qui peut être utile à tout le monde, la paix et la tranquillité générale.

Ici, la politique s'arrête. Contente d'indiquer le but auquel il est instant de tendre, elle ne se permet pas de fixer exclusivement le choix des routes pour y arriver ; mais une vérité qu'elle ne peut se dispenser de recommander, quoique triviale, est que plus une paix a duré, moins il y a d'apparence qu'elle durera. La paix subsiste depuis douze ans ; c'est un

grand préjugé contre sa stabilité ultérieure. Ce n'est donc pas excéder les bornes d'une prévoyance légitime, d'insister sur la nécessité de se tenir prêt à tout événement. D'ailleurs on n'est jamais plus assuré de la paix, que lorsqu'on est en situation de ne pas craindre la guerre. L'opinion est, dit-on, la reine du monde. Le gouvernement qui sait l'établir à son avantage, double, avec l'idée de ses forces réelles, la considération et le respect, qui furent et seront toujours le salaire d'une administration bien dirigée, et le garant le plus certain de sa tranquillité.

---

M. de Vergennes finit son Mémoire par une juste appréciation du pacte de famille, qui, sans contredit, étoit plus utile à la France qu'à l'Espagne. Ce sage ministre, en conseillant au roi de rétablir sa marine, ses finances et son armée, savoit qu'un tel projet ne pouvoit se réaliser qu'à l'ombre de la paix; et, pour la conserver, il sentoit l'avantage immense d'une alliance avec les cours de Vienne et de Madrid. Le comte de Broglie et Favier, au contraire, plus piquans dans leurs écrits et moins sages dans leurs vues, donnoient des conseils qui se contredisoient entr'eux; car le résultat de tous leurs Mémoires

est qu'il faut augmenter l'armée, réparer les finances, changer le système fédératif, se rapprocher de la Prusse, et s'opposer aux démembremens qu'opéroit l'ambition russe et prussienne. C'est prêcher à la fois la guerre et la paix, le mouvement et le repos. Si on y ajoute encore le conseil de ne pas s'éloigner de Vienne en se rapprochant de Berlin, conseil que la crainte de déplaire dictoit à leur politique, on conviendra que leurs plans et leur langage manquent absolument de suite, de raison et de clarté, et qu'il faut profiter des faits qu'ils rassemblent, des tableaux qu'ils tracent, et se défier des conséquences qu'ils en tirent. *S.*

# EXTRAIT
## D'UN
# MÉMOIRE DE M. TURGOT,
## INTITULÉ :

*Réflexions rédigées à l'occasion du Mémoire remis par M. le Comte de Vergennes*[1], *sur la manière dont la France et l'Espagne doivent envisager les suites de la querelle entre la Grande-Bretagne et ses Colonies.* ( Avril 1776. )

---

L'AUTEUR fait lui-même, à la fin de ce long Mémoire, un résumé exact de ses idées; le voici :

I. « En parcourant, avec M. le comte de Vergennes, les différentes manières dont on peut supposer que se termine la querelle de l'Angleterre avec ses colonies,

Il m'a paru que l'événement le plus désirable pour l'intérêt des deux couronnes, seroit que l'Angleterre surmontât la résistance de ses colonies, et les forçât à se soumettre à son joug,

[1] Cette pièce ne s'est pas trouvée dans ce dépôt.

parce que, si les colonies n'étoient subjuguées que par la ruine de toutes leurs ressources, l'Angleterre perdroit les avantages qu'elle en a tirés jusqu'ici, soit pendant la paix, pendant l'accroissement de son commerce, soit pendant la guerre, par l'usage qu'elle pouvoit faire de leurs forces. Si, au contraire, les colonies vaincues conservent leurs richesses et leur population, elles conserveront le courage et le désir de l'indépendance, et forceront l'Angleterre d'employer une partie de ses forces à les empêcher de se soulever de nouveau.

La supposition de la séparation absolue des colonies et de la métropole, me paroît infiniment probable. Il en résultera, lorsque l'indépendance des colonies sera entière et reconnue par les Anglais même, une révolution totale dans les rapports de politique et de commerce entre l'Europe et l'Amérique, *et je crois fermement que toutes les métropoles seront forcées d'abandonner tout empire sur leurs colonies*, de leur laisser une entière liberté de commerce avec toutes les nations, de se contenter de partager avec les autres cette liberté, et de conserver avec leurs colonies les liens de l'amitié et de la fraternité.

Si c'est un mal, je crois qu'il n'existe aucun

moyen de l'empêcher ; que le seul parti à prendre, sera de se soumettre à la nécessité absolue, et de s'en consoler.

J'ai développé quelques motifs de consolation, tirés d'une *appréciation de l'avantage des colonies pour les métropoles, un peu plus basse que celle qu'on adopte communément.*

(Voir ci-après cette appréciation.)

J'ai aussi observé que, dans ce cas, il y auroit un très-grand danger pour les puissances qui s'obstineroient à résister au cours des événemens ; qu'après s'être ruinées par des efforts au-dessus de leurs moyens, elles verroient leurs colonies leur échapper également, et devenir leurs ennemies, au lieu de rester leurs alliées.

J'ai appuyé en particulier sur l'importance dont il est que l'Espagne fixe à présent ses réflexions sur la possibilité de cet événement, et se familiarise d'avance avec l'idée d'un changement total de système dans l'administration de son commerce, et dans ses rapports avec ses colonies.

Une réconciliation sur-tout, et une réconciliation prompte avec l'Angleterre et l'Amérique, me paroît le seul cas où les deux couronnes soient menacées d'un danger prochain.

II. Dans l'examen de ce danger, j'ai observé

qu'il étoit double ; qu'il pouvoit venir de l'Angleterre, ou de l'Espagne.

Du côté de l'Angleterre, M. le comte de Vergennes me paroît persuadé que le ministère actuel n'a aucunes vues hostiles. Je le pense comme lui.

Je pense même qu'un nouveau ministère ne commenceroit la guerre qu'après avoir consommé l'ouvrage de la pacification de l'Amérique.

Je crois pouvoir en conclure que nous ne serons point inquiétés dans le courant de cette année.

J'ai rappelé les saisons différentes où nos matelots et ceux de l'Angleterre sont tour-à-tour exposés à être enlevés par la puissance rivale.

J'ai observé que cette marche regulière et annuelle déterminoit les époques que l'Angleterre choisit pour commencer les hostilités, et qu'elle nous fournissoit des moyens de découvrir ses vues par les précautions qu'elle prend alors.

Par rapport à l'Espagne, j'ai dit qu'on pouvoit craindre de sa part une confiance trop grande en ses forces, l'antipathie contre la puissance anglaise, le juste ressentiment que

conserve le roi catholique des procédés de cette puissance à son égard, et les obstacles que ces dispositions mettroient à la conciliation, s'il survenoit quelque dispute ou quelque voie de fait entre les commandans espagnols et anglais.

J'ai dit enfin qu'il étoit également important de n'être pas surpris par l'Angleterre, et de n'être pas entraîné par l'ardeur qu'on peut supposer à l'Espagne, et j'ai insisté sur la nécessité de faire naître et de maintenir entre nos deux cours une confiance sans réserve.

III. Sur l'objet des mesures à prendre par les deux couronnes, pour prévenir le danger qui peut les menacer, ma façon de penser est exactement la même que celle de M. le comte de Vergennes, sur la nécessité de rejeter tout plan d'agression de notre part.

D'abord, par les raisons morales, si conformes à la façon de penser connue des deux monarques.

En second lieu, à cause de l'état où le roi a trouvé ses finances et ses forces de terre et de mer, du besoin qu'il a de temps pour régénérer toutes ces branches de sa puissance, et du danger d'éterniser notre foiblesse, en faisant de nos forces un usage prématuré.

En

En troisième lieu, par la raison décisive qu'une guerre offensive de notre part réconcilieroit la métropole avec les colonies, en donnant au ministère un prétexte de céder, et aux colons un motif de se prêter à ses propositions pour se donner le temps de consolider et de mûrir leur projet et de multiplier leurs moyens.

J'ai discuté ensuite l'idée qu'on pourroit avoir d'envoyer, sans vues hostiles, des troupes de terre et des escadres dans nos colonies, pour les mettre en défense et à l'abri de l'envahissement.

Je me suis attaché à prouver que ce plan devoit être rejeté comme ruineux, insuffisant et dangereux.

Comme ruineux, parce que la dépense qu'il entraîneroit, et qu'il faudroit continuer aussi long-temps que dureroient nos craintes, étant ajoutée au déficit actuel de la finance, en rendroit le rétablissement impossible; parce qu'elle deviendroit peut-être plus embarrassante pour ce département, que le projet même de la guerre, la nécessité autorisant, en temps de guerre, l'usage de moyens extraordinaires, qui, en temps de paix, deviendroient odieux, et porteroient le dernier coup à la confiance publique.

Comme insuffisant, parce que l'Angleterre n'entreprendroit pas d'attaquer les deux couronnes en Amérique, sans y envoyer des forces supérieures aux nôtres, et que, cette puissance ayant en Amérique au moins trente mille hommes, qu'elle peut, dans la supposition, porter sur tel point d'attaque qu'elle voudra choisir, il est impossible que des forces, même beaucoup plus nombreuses que celles que nous pouvons envoyer, étant partagées entre tous les points menacés, soient, dans aucun, en état de résister à une armée aussi forte et aussi nombreuse.

Comme dangereux, parce qu'il forceroit le ministère anglais à envoyer, de son côté, en Amérique des escadres au moins équivalentes, et à se préparer à la guerre dans tous les points de la puissance britannique; parce que cette apparence de guerre auroit vraisemblablement le même effet que la guerre elle même, d'amener les deux partis à la réconciliation, et de provoquer le danger que nous voulons éviter; enfin, parce que l'exécution de ce plan augmenteroit la confiance de l'Espagne, et nous exposeroit à être entraînés malgré nous dans la guerre.

J'ai conclu qu'il falloit se borner à des pré-

cautions moins chères et moins approchantes de l'état d'hostilité.

Ces précautions se réduisent à ceci :

1°. Observer attentivement tout ce qui peut nous avertir des approches du danger ;

Observer aux attérages de nos îles et aux entrées du golfe du Mexique. C'est l'objet des croisières dont parle la lettre de M. le marquis de Grimaldi, et des ordres qui seront donnés en conformité, aux bâtimens que nous avons dans ces parages.

Se procurer des informations fréquentes de ce qui se passe sur le banc de Terre-Neuve ;

Observer, en Angleterre, l'état de ses troupes, de ses armemens, la situation du crédit public, celle du ministère ;

Chercher à connoître ce qui se passe dans les colonies anglaises, en évitant cependant tout ce qui pourroit faire penser que nous y ayions aucun agent direct et caractérisé ;

2°. Faciliter aux colons les moyens de se procurer, par la voie du commerce, les munitions et même l'argent dont ils ont besoin, mais sans sortir de la neutralité et sans leur donner de secours directs ;

3°. Rétablir sans éclat nos forces maritimes, remplir nos magasins, réparer nos vaisseaux,

nous mettre en état d'armer promptement, lorsqu'il en sera besoin, une escadre à Toulon, et successivement une à Brest, pendant que l'Espagne en armeroit une au Ferrol;

4°. Dans le cas où nous aurions des motifs fondés de craindre un danger plus imminent, armer effectivement des escadres, mais sans les faire sortir.

5°. Dans le cas où tout se disposeroit à une guerre prochaine, rassembler des troupes nombreuses sur les côtes de l'Océan, et tout disposer pour une expédition en Angleterre, afin d'obliger cette puissance à recueillir ses forces; profiter du moment pour envoyer des troupes et des vaisseaux, soit dans nos colonies, si on le jugeoit nécessaire, soit dans l'Inde, où nous nous serions procuré d'avance des moyens, soit en pratiquant des liaisons avec les naturels du pays, soit en perfectionnant l'établissement de nos îles de France et de Bourbon.

Comme une partie de ces précautions même entraîneroit encore des dépenses assez considérables, je crois essentiel de ne rien précipiter sur-tout relativement aux deux dernières, si ce n'est lorsque nous aurions lieu de croire, par la conduite de l'Angleterre, que cette puissance songe véritablement à nous attaquer.

Je ne puis terminer ce Mémoire sans faire une observation que je crois très-importante sur la manière dont nous devons nous concerter avec la cour d'Espagne. Nul doute que les intérêts étant communs, la confiance ne doive être entière, et les mesures prises de concert.

Mais il n'y a que trop lieu de craindre que l'Angleterre n'ait, dans les bureaux des ministres d'Espagne, des intelligences qui lui donnent avis de beaucoup de secrets importans.

Je crois savoir que ce projet hostile, concerté, si je ne me trompe, en 1766, entre les deux ministères, en conséquence duquel M. de Bucarelli avoit eu des ordres de chasser les Anglais des îles de Falkland, projet qu'on avoit même oublié en Espagne, étoit connu du ministère anglais. C'est un danger contre lequel il falloit être en garde dans les communications qu'on doit faire à l'Espagne. Certainement la communication de tout ce qui, annonçant la ferme résolution des deux rois de maintenir la paix, indique l'usage des moyens propres à menacer l'Angleterre directement, ne peut nuire, même quand le ministère britannique en auroit connoissance. Mais tout ce qui tendroit à des entreprises sur Minorque ou sur Gibraltar, à des mesures combinées pour por-

ter des forces dans les Indes, ne peut être confié, sans danger, qu'au roi d'Espagne, et à M. de Grimaldi, pour lui seul».

PASSAGE tiré du même Mémoire. (*L'Auteur y rabaisse le produit des Colonies à sucre.*)

---

«ON calcule le produit de nos colonies à sucre par centaines de millions, et l'on a raison si l'on compte la somme totale de leurs productions évaluées en argent. Mais cette valeur appartient en entier aux colons, et non pas à la France, et c'est le profit réel de la France qu'il faut connoître. Il n'y a que trois manières de calculer le profit que fait une nation avec ses colonies.

D'abord par rapport au commerce de la nation en général.

La production et la consommation sont les deux termes de tous les échanges du commerce. Le producteur vend, le consommateur achète. Dans le commerce de la France avec les colonies, elle achète de celle-ci le sucre, le café, le coton, l'indigo, dont elle a besoin; elle vend à ses colonies les farines, les vins, les étoffes, les ouvrages manufacturés qu'elle produit ou qu'elle façonne. L'intérêt de la nation, dans ce

commerce, est, d'un côté, de vendre le plus avantageusement qu'il est possible les produits de son sol et les ouvrages de son industrie; de l'autre, d'acheter au meilleur marché possible les objets de ses jouissances.

Je dis au meilleur marché possible; car, quant à l'agrément d'avoir en abondance les différentes denrées que produisent les îles de l'Amérique, il est notoire que ces denrées sont tout aussi communes dans les états qui ne possèdent point de colonies que dans les autres.

Pour juger donc précisément de l'avantage qu'a la France à posséder des colonies dont elle s'est réservé le commerce exclusif, il faut savoir si les denrées du crû, les blés, les vins, les étoffes s'y vendent à plus haut prix; si les cafés, les sucres, les indigos, les cotons s'y achètent à meilleur marché que dans les pays de l'Europe qui ne possèdent point de colonies, tels que les Pays-Bas ou la Suisse. Comme cette différence n'existe pas dans le fait, comme le cultivateur et le manufacturier flamand ou suisse vendent tout aussi bien leurs denrées, comme ils se procurent les denrées de l'Amérique à un taux aussi avantageux, on peut en conclure que les producteurs et les consommateurs étrangers pro-

fitent des colonies, autant que ceux de la nation qui croit les posséder exclusivement.

La politique moderne a souvent envisagé le commerce des nations sous un autre point de vue ; elle s'est beaucoup occupée des profits de la classe particulière des citoyens qui font ce qu'on appelle le commerce, c'est-à-dire qui s'entremettent entre les producteurs et les consommateurs, pour acheter des uns ce qu'ils revendent aux autres, avec un profit qui représente le salaire de leurs peines, les frais de garde et de transport, et l'intérêt des avances qu'ils sont obligés de faire pour acheter aujourd'hui ce qu'ils revendront dans un temps éloigné et incertain.

Dans cette classe de commerçans, on a surtout distingué ceux qui commercent par mer avec les étrangers, parce que leurs gains, paroissant faits aux dépens des étrangers, ont paru être en entier un profit pour la nation.

Les armemens pour les colonies, et la vente des retours qu'on rapporte aux étrangers, est une des parties les plus actives et les plus brillantes du commerce de nos ports, et une des sources de la fortune de nos commerçans.

Pour évaluer ce qui en revient à la nation, il faut considérer qu'une partie du retour des

îles se consomme dans la nation, qu'une autre partie est vendue aux nations étrangères.

Les nations étrangères viennent ordinairement acheter ces denrées dans nos ports ; ainsi nos armateurs ne gagnent rien sur les frais de transport dans les différentes parties de l'Europe, et ce que nous gagnons sur les nations étrangères, se réduit d'abord au remboursement de la valeur que nous avons payée aux colons de leurs denrées ; en second lieu, au paiement des frais du transport de cette denrée des îles dans nos ports, de la solde et de l'entretien des matelots, du salaire des ouvriers-constructeurs ; des intérêts et profits que l'armateur retire des capitaux qu'il emploie dans ses armemens.

Quant à la partie des marchandises américaines, consommée dans la nation, c'est de la nation même que le négociant reçoit tout ce qu'il gagne sur les frais de transport et sur l'emploi de ses capitaux ; ainsi il n'en resulte pour la nation aucun accroissement de richesses. Il est vrai que, si la nation n'avoit point de colonies, ou si le commerce de ces colonies étoit ouvert à tous les étrangers, ces étrangers auroient pu gagner une partie des frais de transport que la nation paie aujour-

d'hui à ses négocians, et que ce qu'elle eût payé est une richesse qu'elle épargne, si elle ne la gagne pas.

Mais si les marchands nationaux font, en vertu de leur privilége exclusif, payer ce service plus cher à la nation, qu'elle ne l'eût payé aux étrangers, il faut retrancher de l'épargne de la nation ce gain excessif de ses négocians, puisqu'il n'eût pas été payé aux étrangers.

Il faut retrancher également ce qui eût été gagné par les nationaux, qui, en se faisant payer moins cher qu'ils ne le font aujourd'hui, auroient pu cependant faire avec avantage le commerce de nos colonies en concurrence avec les étrangers.

Le salaire du commerce national ne peut donc consister, 1°. que dans le prix de transport, depuis les îles jusqu'à nos ports, des marchandises d'Amérique que les étrangers viennent acheter de nous; 2°. que dans l'épargne de ce que la nation eût payé aux armateurs étrangers, pour le transport des marchandises de nos colonies qu'elle consomme, si les armateurs étrangers avoient pu faire librement ce commerce en concurrence avec nos négocians.

Mais il ne faut pas croire que ces deux objets réunis soient en pur gain. Il faut en déduire tout ce qui en revient aux étrangers, et sur-tout aux Hollandais, pour le prix des assurances et pour l'intérêt des capitaux qu'une partie des armateurs français sont obligés d'emprunter d'eux ; car il est notoire qu'une partie du commerce de Bordeaux se fait sur des fonds appartenans à des négocians hollandais.

Il résulte de ce détail que l'avantage de la nation, dans le commerce exclusif des colonies, se réduit à une partie du profit que font les négocians de nos ports sur les frais de transport des marchandises des îles en France ; que ce gain de nos négocians est un objet très-modique, et qu'on se tromperoit beaucoup en estimant les avantages de ce commerce par la valeur des productions et des exportations de nos îles.

Il reste un troisième calcul à faire ; c'est celui des avantages que retire de la possession de ses colonies, la France considérée comme état politique. Il reste à examiner et à évaluer les moyens de puissance qui peuvent en résulter pour elle.

Ces moyens de puissance sont de deux espèces : la force militaire et l'argent.

Lorsqu'une puissance ennemie a des possessions éloignées, où l'on peut avoir intérêt, soit de l'attaquer, soit de la menacer, pour tenir en échec une partie de ses forces, il peut être avantageux d'avoir soi-même des possessions dans le voisinage des siennes, où l'on ait comme en réserve des forces, qui, sans être à charge à la métropole, se trouvent prêtes au besoin, et dispensent d'en faire passer d'Europe avec des frais immenses.

Tel auroit dû être pour nous le fruit de la possession du Canada; et quoique notre gouvernement n'en ait pas tiré autant d'avantage qu'il l'auroit pu, tant qu'il est resté en notre possession, il avoit occupé, pendant la dernière guerre, toutes les forces que la Grande-Bretagne et ses colonies ont, après sa prise, employées sans obstacle à prendre nos îles du vent et la Havane.

Tel seroit pour nous, en cas de guerre dans l'Inde, l'avantage de posséder les îles de France et de Bourbon, si ces deux colonies avoient acquis le degré de force et de consistance dont je les crois susceptibles.

Tel a été sur-tout l'avantage inappréciable des colonies de l'Amérique septentrionale pour l'Angleterre, tant qu'elles lui sont restées unies.

Il est superflu de s'étendre sur une chose aussi connue.

On sait assez que nos colonies à sucre sont bien loin d'être pour nous un moyen d'attaque. Nous aurions au contraire beaucoup de peine à les défendre contre les invasions de la puissance anglaise.

Quant aux ressources des finances, il est notoire que l'imposition qu'on lève dans nos colonies, ne suffit pas, à beaucoup près, aux dépenses de sûreté et d'administration qu'elles entraînent.

Restent les droits que le souverain met sur la consommation des denrées des colonies dans la métropole ; mais ces droits, payés sur le consommateur national, sur les sucres, sur les cafés, etc., pourroient l'être également si ces denrées nous étoient apportées par les étrangers, soit de nos propres colonies, soit des leurs.

Le revenu que le gouvernement tire des colonies, est donc une ressource nulle pour l'état considéré comme puissance politique; et si on compte ce qu'il en coûte chaque année pour la défense et l'administration des colonies, même pendant la paix ; si l'on y ajoute l'énormité des dépenses qu'elles ont occasionnées

pendant nos guerres, quelquefois sans pouvoir les conserver, et les sacrifices qu'il a fallu faire à la paix, pour n'en recouvrer qu'une partie, on sera bien tenté de douter s'il n'eût pas été plus avantageux pour nous de les abandonner à leurs propres forces avec une entière indépendance, même sans attendre le moment où les événemens nous forceront de prendre ce parti, comme je l'ai insinué plus haut.

Il n'y a pas bien long-temps que cette manière de voir eût été traitée comme un paradoxe insoutenable et fait pour être rejeté avec indignation. On pourra en être moins révolté maintenant, et peut-être n'est-il pas sans utilité de se préparer d'avance des consolations pour des événemens auxquels on peut s'attendre.

Sage et heureuse sera la nation qui, la première, saura plier sa politique aux circonstances nouvelles, qui consentira à ne voir dans ses colonies que des provinces alliées, et non plus sujettes de la métropole. Sage et heureuse sera la nation qui, la première, sera convaincue que toute la politique en fait de commerce consiste à employer toutes ses terres de la manière la plus avantageuse pour les propriétaires des terres, tous ses bras de la manière la plus

utile à l'individu qui travaille, c'est-à-dire de la manière dont chacun, guidé par son intérêt, les emploiera, si on le laisse faire; que tout le reste n'est qu'illusion et vanité. Lorsque la séparation totale de l'Amérique aura forcé tout le monde de reconnoître cette vérité, et corrigé les nations européennes de la jalousie du commerce, il existera parmi les hommes une grande cause de guerre de moins, et il est bien difficile de ne pas désirer un événement qui doit faire ce bien au genre humain.

Il n'est pas vraisemblable que les Anglais soient les premiers à quitter des préjugés qu'ils ont long-temps regardés comme la source de leur grandeur. En ce cas, *il n'est pas possible de douter que leur obstination n'entraîne l'union de leurs colonies à sucre avec celles du continent septentrional.*

Dans la position de nos colonies, qui, d'un côté, nous coûtent énormément à entretenir et à défendre, auxquelles en même temps nous sommes dans l'impossibilité absolue de fournir tous les objets de leurs besoins, puisque nous avons été forcés d'y admettre, sous certaines restrictions, les vaisseaux des autres nations, nous pourrons prendre avec moins de peine le parti qu'indiqueront les circonstances. Nous

y gagnerons plusieurs millions d'économie ; et si, en ouvrant les ports de nos colonies aux vaisseaux étrangers comme aux nôtres, nous acquérons en même temps la liberté entière du commerce et de la navigation avec tout le continent septentrional, nous serons amplement dédommagés, par cette liberté, du sacrifice que nous ferons de l'exclusif de nos îles.

*Autre passage tiré du même Mémoire, auquel on peut reconnoître la disposition des Anglais de nous faire la guerre.*

On sait qu'il y a une saison que l'Angleterre a le plus grand intérêt de choisir, lorsqu'elle a des projets hostiles contre les deux couronnes. Cette saison inquiétante est l'intervalle du commencement d'avril à la fin d'octobre, temps où l'élite de nos matelots occupés à la pêche, et tous nos vaisseaux occupés au commerce d'Amérique, offrent une proie facile à l'Angleterre, et lui donnent un moyen assuré d'énerver nos forces maritimes, avant même que la guerre soit commencée. Nous en avons fait la funeste expérience en 1755.

A cette époque en succède une seconde où l'élite

l'élite des matelots pêcheurs de la Grande-Bretagne reste à son tour en proie aux marines réunies de France et d'Espagne : c'est le temps où les pêcheurs anglais vont vendre leurs cargaisons dans les ports de Portugal, d'Espagne et d'Italie. Cette époque dure depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de janvier. Pendant ce temps l'Angleterre ne peut se livrer à des projets de guerre, sans prendre, pour prévenir ce danger, des précautions qui décéleroient ses vues. On peut croire encore que si, dans l'intervalle du mois de janvier au mois d'avril, l'Angleterre se proposoit de surprendre nos colonies, elle différeroit assez l'exécution de son dessein, pour que nous n'en fussions avertis qu'après le départ de nos vaisseaux-pêcheurs pour Terre-Neuve.

Cette marche régulière et annuelle fournit des moyens de prévoir d'avance les vues du ministère britannique, soit par le nombre et la force des bâtimens de guerre qu'il envoie au banc de Terre-Neuve, soit par la route que prennent les pêcheurs anglais après la pêche ».

---

*Autre passage du même Mémoire : situation des Finances à cette époque.*

« Le roi connoît la situation de ses finances. Il sait que, malgré les économies et les améliorations déjà faites, depuis le commencement de son règne, il y a entre la recette et la dépense une différence de vingt millions dont la dépense excède. A la vérité dans la dépense, sont compris les remboursemens assignés, mais auxquels le roi ne peut manquer sans altérer la foi publique et le crédit. Il n'y a que trois moyens de remplir ce déficit : une augmentation d'impôts, une banqueroute plus ou moins forte, plus ou moins déguisée, et une économie considérable, soit dans les dépenses, soit dans les frais de perception.

La bonté du roi, sa justice, le soin de sa gloire lui ont fait, dès le premier moment, rejeter le moyen de la banqueroute en tout temps, et celui d'une augmentation d'impôt pendant la paix. La voie de l'économie est possible ; il ne faut pour cela qu'une volonté ferme. La première économie doit être celle des dépenses, parce qu'elle seule peut fonder la confiance du public, et parce que la confiance du public

est nécessaire pour trouver à gagner dans la partie des finances en remboursant des engagemens trop onéreux, ce qui ne se peut faire qu'en empruntant à des deniers plus avantageux.

En même temps que le roi a trouvé ses finances obérées et en désordre, il a trouvé son militaire et sa marine dans un état de foiblesse qu'on auroit eu peine à imaginer. Pour les rétablir et rendre à la France le degré de force et de considération qu'elle doit avoir, il faut que le roi dépense, lorsque l'état de ses finances lui prescrit d'épargner.

Notre état néanmoins n'est pas tellement désespéré, que, s'il falloit absolument soutenir une guerre, on ne trouvât des ressources, surtout si c'étoit avec une probabilité de succès qui pussent en abréger la durée. Mais au moins faut-il avouer qu'on doit l'éviter comme le plus grand des malheurs, puisqu'elle rendroit impossible, pour bien long-temps et peut-être pour toujours, une réforme absolument nécessaire à la prospérité de l'état et au soulagement des peuples. En faisant un usage prématuré de nos forces, nous risquerions d'éterniser notre foiblesse ».

# MÉMOIRE
## DE M. DE VERGENNES,
### *A Louis XVI.* (Mars 1784.)

SIRE, votre majesté n'a pas encore accompli la dixième année de son règne, et déjà quatre fois l'Europe a dû à sa prévoyance ou à ses efforts le rétablissement ou la conservation de la paix.

Votre majesté, provoquée par les injustices et les violences des Anglais, s'occupoit sérieusement des moyens d'en imposer à l'ambition et à l'orgueil de cette nation entreprenante, et à obvier à ce que la révolution, qui avoit éclaté dans l'Amérique septentrionale, ne tournât pas au préjudice de la France : déjà même une négociation avec les États-Unis étoit entamée dans cette vue, lorsque la mort prématurée de l'électeur de Bavière, le dernier mâle de sa branche, fit éclore une circonstance qui pouvoit, par ses conséquences, embraser l'Allemagne, et déconcerter les projets et les vues de votre majesté.

La maison d'Autriche, toujours active à profiter des moindres occasions pour s'agran-

dir, crut cet événement favorable à son ambition. Je ne retracerai pas ici avec détail la futilité des motifs sur lesquels elle fonda l'invasion de la plus grande partie de la Bavière, après avoir arraché à la foiblesse de l'électeur Palatin une reconnoissance de prétentions qui ne pourroient pas même soutenir l'examen; l'opposition armée du roi de Prusse; la guerre qui s'ensuivit, et enfin la paix rétablie à Teschen par la médiation de votre majesté. Si l'impératrice de Russie y intervint dans la même qualité, ce fut bien plus pour applaudir à la direction de votre majesté, que pour en partager le travail.

La conduite de votre majesté, dans cette épineuse conjoncture, exigeoit d'autant plus de délicatesse qu'elle avoit plus d'un intérêt, et même des intérêts opposés à soigner. Votre majesté ne vouloit pas rompre son alliance avec la maison d'Autriche; elle étoit même importante à conserver dans la position où votre majesté se trouvoit vis-à-vis de l'Angleterre, avec laquelle elle venoit d'entrer en guerre. L'intérêt de sa couronne, celui de la paix de Westphalie dont votre majesté est garante, réclamoient contre l'agrandissement que la maison d'Autriche tentoit de se procurer.

La sagesse de votre majesté triompha de la difficulté; la paix de l'Allemagne fut rétablie; l'Autriche dut à votre majesté une acquisition de convenance qui sauvoit sa dignité; le roi de Prusse, des arrangemens qui écartoient le sujet d'une nouvelle guerre; enfin, la succession de Bavière fut assurée presqu'intégralement à la maison Palatine.

Tandis que votre majesté se partageoit entre cette pacification et le soin qu'exigeoit indubitablement la poursuite de la guerre que l'Angleterre avoit déclarée, un autre incendie menaçoit l'orient de l'Europe. La paix de Kainardgy, si fatale aux Turcs, éprouvoit dans son exécution des difficultés qui faisoient appréhender les suites les plus sérieuses. Votre majesté devoit à l'ancienne amitié de sa couronne pour les Turcs, de veiller à la conservation d'un Empire qui fut jadis utile à la France, et dont la prospérité ne lui a été dans aucun temps fâcheuse. Votre majesté, circonscrite par ses propres circonstances, ne pouvoit signaler son intérêt pour cet Empire, qu'en conjurant l'orage qui sembloit le menacer, et en le préservant d'une guerre dont l'événement n'auroit pu être que funeste à sa conservation.

Le but auquel il étoit important d'arriver, étoit facile à démêler; les moyens d'y atteindre, excessivement difficiles. Rien ne les avoit préparés. La défiance la plus caractérisée permettoit à peine quelques rapports de correspondance entre la France et la Russie. Celle-là avoit contr'elle le reproche d'avoir instigué la guerre malheureuse que les Turcs avoient déclarée à la Russie. Le souvenir en étoit encore bien récent; et quoique, par l'événement, elle eût été aussi favorable à celle-ci qu'elle se flattoit qu'elle lui seroit fatale, l'intention avoit été pénétrée, et le grief subsistoit.

Les obstacles ne découragèrent point votre majesté. Rassurée par la pureté de son motif, votre majesté n'hésita pas à offrir ses bons offices à la Porte et à la Russie. Il ne seroit pas aisé de rendre l'étonnement qu'une offre aussi magnanime causa à Pétersbourg. Cette cour, trop mémorative des temps antérieurs, avoit peine à se persuader que la France pût lui tendre une main bienfaisante. Cependant, pénétrée de la justice que l'Europe commençoit à rendre au caractère personnel de votre majesté, elle céda à son invitation; et bientôt une convention explicative de la paix de Kainardgy fit cesser les griefs respectifs des Turcs.

et des Russes, et établit, du moins en apparence, la paix dans cette partie.

Les prétendus politiques ont blâmé ces soins pacificateurs de votre majesté ; ils ont cherché à accréditer l'opinion que la France auroit pu trouver un grand avantage dans la continuation des deux guerres qu'elle s'empressoit d'éteindre. L'événement a montré l'erreur de cette opinion. En effet, qu'auroit pu gagner la France à voir l'empereur aux prises avec le roi de Prusse, et la Russie avec la Porte ottomane ? Ces puissances, dira-t-on, se seroient épuisées l'une par l'autre ; mais si, ce qui est assez ordinaire, les unes avoient prévalu sur les autres de manière à compromettre leur sûreté, la France en auroit-elle été un témoin passif? et si, sensible à la voix de son intérêt, qui ne doit pas permettre de trop grands déplacemens dans les pouvoirs de l'Europe, elle eût voulu tendre la main aux puissances opprimées, comment s'occuper efficacement de cette prévoyance, sans ralentir les efforts qu'exigeoit la poursuite de la guerre contre l'Angleterre ?

Les guerres compliquées ne sont ni moins dangereuses, ni moins funestes aux corps politiques, que les maladies compliquées le sont

au corps humain. La guerre qui a fini en 1763, en est une preuve démonstrative, que je supplie votre majesté de ne jamais perdre de vue.

La France, placée en quelque sorte au centre de l'Europe, forte par la contiguité et l'ensemble de ses provinces, par la richesse et la population de son sol ; environnée de forteresses qui couvrent ses frontières, et de voisins qui, pris isolément, sont hors d'état de les attaquer : la France, dis-je, n'a besoin ni d'agrandissement, ni de conquêtes. Toutes ses vues et toute son influence doivent donc être dirigées au maintien de l'ordre public, et à prévenir que les différens pouvoirs qui composent l'équilibre de l'Europe, ne soient point détruits. C'est en ne vous écartant point, sire, de ce système, que votre majesté a dissipé les prétentions dont l'Europe n'avoit été que trop long-temps imbue contre l'ambition de la France ; qu'elle a rappelé à elle les Hollandais qui, depuis plus d'un siècle, la regardoient comme leur ennemi naturel, et qu'elle a disposé toutes les nations à la voir, sans inquiétude, réprimer l'orgueil de l'Angleterre, et travailler à son abaissement.

Je ne retracerai pas ici l'histoire d'une guerre dont les événemens variés n'ont pas toujours

secondé les desseins de votre majesté ; malgré des fautes et des revers de notre côté, les Anglais ont été les premiers à sentir la lassitude et l'épuisement. Désabusés de l'espoir chimérique de rappeler sous leurs loix, par la force des armes, les provinces américaines que leur prépotence avoit forcés à s'en séparer, ils n'ont pas rougi de faire les premières avances pour la paix, et d'offrir à votre majesté, pour première condition de cette paix, l'indépendance qui avoit été le motif ou le prétexte de la guerre qu'ils lui avoient déclarée.

L'indépendance de l'Amérique septentrionale assurée, la guerre devenoit sans objet pour la France comme pour l'Angleterre, et l'on n'auroit pu vouloir la prolonger de notre part, sans démasquer une ambition bien opposée à l'esprit de modération de votre majesté et à son intérêt, et sans démentir l'assurance sur laquelle reposoit la confiance de l'Europe.

La conduite de votre majesté dans la négociation, a répondu à la magnanimité de ses principes. Plus occupée de l'avantage de ses alliés que des siens propres, elle a porté toute son attention à les faire prévaloir. Enfin, une paix honorable et utile a été la récompense de

ses soins : elle a effacé la tache de celle de 1763.

Ce qui rendoit cette paix aussi nécessaire qu'elle doit être à jamais précieuse à tous les amis de la tranquillité et de l'ordre public, c'est que, pendant le cours de la guerre purement maritime qu'on terminoit, les cours de Vienne et de Pétersbourg qui, depuis vingt ans, vivoient dans une opposition ouverte, s'étoient rapidement rapprochées l'une de l'autre ; et malgré les déclarations rassurantes qu'elles prodiguoient pour donner le change sur le motif et le but de ce renouvellement subit d'intelligence, tout annonçoit une communauté d'intérêt bien propre à exciter des inquiétudes et des alarmes.

Déjà le bruit se répandoit, et il étoit fortifié par des commencemens de préparatifs de guerre, que l'empire ottoman seroit le premier objet des efforts de cette nouvelle coalition. La foiblesse incroyable de cet Empire rendoit ce projet aussi plausible, que l'exécution en auroit été vraisemblablement facile. La paix, signée dans ces entrefaites entre la France et l'Angleterre, parut le suspendre. On prévit que votre majesté pourroit y faire opposition ; on chercha à lui donner le change.

L'empereur, sans se découvrir sur les enga-

gemens qui l'enchaînoient à la Russie, invita votre majesté à se joindre à lui pour faire agréer à la Porte certains articles que la Russie en exigeoit péremptoirement à titre de satisfaction.

Votre majesté ayant pris en considération les articles, et n'y ayant rien remarqué qui ne fût conforme à l'esprit comme aux stipulations du traité de Kainardgy, elle se prêta à la réquisition de l'empereur. Des instructions et des ordres furent envoyés en conséquence à M. le comte de Saint-Priest; et bientôt les ministres ottomans, sensibles à la justice et à la sagesse des conseils de votre majesté, souscrivirent les articles qui devoient opérer la pleine et entière satisfaction de la Russie. Leur condescendance, qui sembloit devoir faire le gage de la durée de la paix, devint, au contraire, par une duplicité, dont heureusement les exemples sont rares, le signal de l'usurpation la plus révoltante.

La Russie, sous prétexte de réprimer l'humeur inquiète des Tartares, et de compenser les dépenses que leurs mouvemens trop répétés lui occasionnoient, forma le projet de s'emparer des pays qu'ils occupoient. L'empereur se chargea de vous l'annoncer. Le projet eût,

sans doute, dû révolter ce prince, si le prestige ne l'avoit pas aveuglé, et il eût été naturel qu'il eût invité votre majesté à s'unir à lui pour en contrarier l'exécution : mais, quoique, par des insinuations indirectes, ce prince parût vouloir engager votre majesté à y mettre opposition, on pouvoit d'autant moins se flatter qu'il voulût la partager, que l'empereur ne dissimuloit pas que les engagemens qu'il avoit contractés avec la Russie, et dont il faisoit le premier aveu, non-seulement ne lui permettoient pas de s'opposer à son dessein, mais le mettoient même dans l'obligation de lui prêter assistance, si elle étoit troublée dans son usurpation. Ce prince, tout en déplorant l'accroissement de la puissance russe, donnoit à entendre assez clairement que, ne pouvant ou ne voulant l'empêcher, il ne pouvoit s'en rédimer qu'en se compensant de son côté aux dépens des Turcs ; et il sembloit vouloir s'autoriser, ou de l'aveu, ou du silence de votre majesté, pour se nantir de son côté des provinces de Valachie et de Moldavie. Le piége étoit adroitement tendu ; mais votre majesté le démêla, et sa réponse, quoiqu'énoncée avec modération et avec amitié, ne donnoit pas jour à l'empereur d'abuser de sa complaisance ou

de son indifférence, pour se livrer paisiblement aux projets que son ambition nourrissoit. On le sentit à Vienne, et l'on se flatta apparemment qu'en mettant sa majesté dans la nécessité de répondre catégoriquement ; son attachement connu pour les liens de l'alliance et de la parenté, procureroit des explications plus conformes aux vues que l'on se proposoit.

Si telle étoit l'espérance de la cour de Vienne, elle ne tarda pas à être désabusée. C'est précisément parce que votre majesté tient solidement aux liens de toute espèce qui l'unissent à l'empereur, qu'elle crut devoir l'éclairer sur ce qui pourroit les relâcher, les affoiblir, et même les rompre.

L'occupation des pays tartares par la Russie, pèse éminemment sur la Turquie ; mais elle n'est d'aucun préjudice pour la France. Il n'en seroit pas de même si l'empereur accaparoit à discrétion les provinces turques d'Europe, qu'il jugeroit de sa convenance. L'accroissement de puissance qu'elles lui donneroient, pèseroit d'une manière très-nuisible sur celle de la France, qu'elle n'attaqueroit pas moins dans ses intérêts relatifs. C'est ce que votre majesté a voulu qui fût expliqué à l'empereur de la manière la moins sujette à équivoque.

Elle a voulu qu'on lui rappelât le principe fondamental de l'alliance qui a autant pour objet la conservation de la propriété publique, que celle des couronnes contractantes.

Ces représentations, quoique justes et fondées, étoient trop diamétralement contraires à la façon de penser de la cour de Vienne, pour n'avoir pas excité son mécontentement. Elle ne l'a pas dissimulé; mais, jugeant bien que votre majesté ne s'étoit expliquée aussi affirmativement qu'elle l'avoit fait, que d'après une résolution bien prononcée, cette cour s'est récriée contre l'imputation d'avoir songé à s'emparer d'aucune partie des états des Turcs. De-là, sans doute, le désintéressement dont l'empereur a fait preuve en dernier lieu, et qui a principalement contribué à prévenir la guerre dans l'Orient, en confirmant à la Russie la possession des pays qu'elle a envahis sur les Tartares.

Si la fermeté du langage de votre majesté, ce qui est probable, a décidé le désintéressement de l'empereur, cette pacification peut être regardée comme l'ouvrage de votre majesté; mais, contente d'opérer le plus grand bien, elle est peu jalouse de la gloire extérieure d'y avoir contribué. D'ailleurs la perte, et

plus encore l'injustice de la perte que les Turcs éprouvent, ne peut que faire déplorer le sacrifice auquel ils ont dû se soumettre ; mais quelqu'énorme qu'il paroisse, il est bien moins grave et moins funeste que ne l'auroit été celui qu'auroit entraîné une guerre, dans laquelle la Porte ottomane, luttant contre les deux cours impériales, auroit infailliblement succombé. Il est encore à espérer que celle-là, avertie par les malheurs qu'elle vient d'éprouver, avisera aux mesures les plus propres à se soustraire à de nouvelles humiliations.

L'affaire qui vient d'être terminée, donne lieu à des réflexions qui semblent mériter l'attention de votre majesté, et devoir exciter toute sa prévoyance. Du caractère dont on connoît l'empereur, qui ne tient pas moins à l'argent qu'à l'envie de s'agrandir, il est impossible de se dissimuler que ce n'est que par l'appât de grandes vues présentes ou à venir, que ce prince a pu être déterminé aux dépenses énormes que sa démonstration armée contre les Turcs a dû lui occasionner.

Si l'on admet comme une vérité ce que la cour de Vienne cherche à persuader, que l'empereur, dans ses démonstrations, n'a eu pour objet que la satisfaction plénière de son allié, sans

sans former le désir du plus léger équivalent, il y a lieu de croire que sa récompense ne devant être qu'éventuelle, le moment de la recueillir n'étoit pas encore arrivé. Il ne seroit pas raisonnable d'imaginer que ce prince, en contractant des engagemens véritablement onéreux avec la Russie, n'auroit exigé aucune réciprocité, et qu'il n'en auroit prétendu d'autre salaire, que d'enlever au roi de Prusse un allié sur lequel il faisoit reposer sa sûreté, et la stérile satisfaction d'exciter et d'aigrir son inquiétude.

Si l'empereur doit un jour recueillir une satisfaction plus réelle, elle semble ne pouvoir porter que sur le roi de Sardaigne. Joseph II est trop éclairé pour ne pas sentir qu'après avoir assis les Russes en Crimée, les appeler sur les bords du Danube, et plus avant dans les provinces turques européennes, ce seroit, en les approchant de lui, rendre caduque cette même alliance qu'il a achetée si chèrement et qu'il se montre si jaloux de conserver.

En consultant les probabilités les plus raisonnables, c'est donc contre le roi de Prusse, ou contre le roi de Sardaigne, ou contre quelqu'autre état d'Italie, que doit se diriger le concert des deux cours impériales. Ce qui

donne lieu à cette dernière prévoyance, est le voyage que l'empereur a fait en dernier lieu à Naples. Les intrigues pratiquées à l'avance pour séparer, et même pour mettre le roi des Deux-Siciles en opposition avec les intérêts de sa maison ; les mouvemens que l'empereur, aidé de l'ascendant de la reine sa sœur et de la lâcheté d'un certain ministre, s'est donnés, quoique sans succès, pour entraîner ce prince dans ses projets ; l'espoir que l'on conserve de l'y amener ; les avis que l'on nous fait revenir, que l'Italie est menacée d'une grande crise : ces différens faits rapprochés, quoiqu'ils ne forment pas un corps de preuves irrécusables, présentent cependant des indices qui peuvent éveiller la vigilance et demander la plus sérieuse attention.

La position du roi de Prusse n'en exige pas moins, et peut-être même une bien plus sérieuse; car il n'est que trop probable que la maison d'Autriche n'a pas encore pardonné et ne pardonnera dans aucun temps à celle de Brandebourg, la conquête de la Silésie; et ce ne sera point exagérer la prévoyance, de regarder comme chose certaine que la vue favorite de l'empereur est, en réunissant à ses états cette importante province, d'affoiblir la

puissance qui lui est la plus suspecte et la plus incommode. Ce sont la jalousie et la gêne qu'elle causoit à la maison d'Autriche, qui ont suspendu la rivalité héréditaire de cette maison contre celle de France, et qui ont été le principe de l'alliance qui subsiste aujourd'hui entr'elles. Il résulte de ce que j'ai l'honneur d'exposer, que plus votre majesté attache de prix au maintien de son alliance avec la cour de Vienne, plus son intérêt essentiel la conviera à veiller soigneusement à ce que la puissance prussienne ne soit pas entamée et diminuée. Cette conséquence peut paroître paradoxale à des esprits peu exercés aux combinaisons politiques ; mais elle n'aura pas ce caractère aux yeux de votre majesté, accoutumée à saisir et à approfondir le principe et les rapports des choses les plus abstraites. C'est la crainte du roi de Prusse qui a donné à la France la cour de Vienne pour alliée. Laissons disparoître cette crainte, et bientôt cette cour reviendra à l'ancien système qu'elle n'a abandonné que par la conviction d'une plus grande utilité. L'expérience a prouvé à la maison d'Autriche que l'alliance de l'Angleterre, quoiqu'avantageuse à certains égards, ne pouvoit pas faire la sûreté de ses états héréditaires,

s'ils étoient attaqués. De ce moment, elle a dirigé ses vues à se lier avec la France, comme la seule puissance en état de lui garantir l'intégrité de ces mêmes états héréditaires. Le roi de Prusse, au mépris de ses engagemens avec la France, en ayant contracté de défensifs avec la cour de Londres, celle de Vienne saisit très-habilement le moment du ressentiment pour se lier avec nous : de-là l'alliance de 1756. Comme elle est purement défensive, elle ne présente rien qui blesse les intérêts de votre majesté; car elle n'en a pas moins un réel à conserver l'intégrité de la puissance autrichienne, qu'à maintenir celle du roi de Prusse, telle que l'une et l'autre existoient à l'époque de la paix d'Aix-la-Chapelle. Mais l'intérêt de sa propre conservation n'étant pas le seul que la maison d'Autriche puisse se proposer, votre majesté ne sauroit se tenir trop en garde contre tout ce qui pourroit l'engager au-delà. Où en seroit la France aujourd'hui, si les efforts monstrueux auxquels elle s'étoit livrée pendant la guerre qui a fini en 1763, avoient eu l'effet qu'on s'en promettoit infailliblement? Le roi de Prusse écrasé, sa puissance anéantie, la France se trouvoit réduite à l'humiliante alternative, ou de n'avoir point d'alliés dans l'Em-

pire, ou de subir la loi que son allié précaire auroit voulu lui imposer.

Pour me résumer, c'est à la crainte, inspirée par le roi de Prusse, que la France a dû son alliance avec la cour de Vienne. Ce n'est donc qu'en conservant la puissance qui est l'objet de sa crainte, que la France peut espérer de perpétuer cette même alliance. Si, contre toute attente, l'empereur venoit à l'enfreindre et à la rompre, la perte que feroit la France ne seroit pas irréparable, puisqu'elle trouveroit dans le roi de Prusse un allié qui ne demande qu'à revenir à elle, et dans la puissance prussienne les moyens de contenir celle d'Autriche, et de faire avorter les desseins qu'elle pourroit former contre la France. La situation seroit tout autre, si la puissance prussienne, resserrée dans ses anciennes limites, qui la classoient à peine parmi les puissances du troisième ordre, la France se trouvoit seule en opposition avec la maison d'Autriche. Il ne faut pas se faire illusion : sa puissance est sur un tout autre pied qu'il y a quarante ans. L'énergie que lui communique l'empereur, seroit infiniment dangereuse, si elle n'étoit pas comprimée dans l'intérieur de l'Allemagne.

On ne craindra pas de le dire : s'il falloit

opter entre la conservation des branches de la maison de Bourbon en Italie, et celle de la puissance prussienne en Allemagne, il n'y auroit pas à hésiter entre l'abandon des premières et le maintien de l'autre, quoique le royaume de Naples, dans les mains de l'empereur, lui donnât des avantages de plus d'un genre; mais celles-là ne pèsent pas dans la balance de l'Europe : elles n'y ont qu'un poids négatif; et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, leur établissement ne peut guère être considéré, relativement à nous, que comme un objet de luxe politique. Il n'en est pas de même de la Prusse; sa puissance consolidée, sur-tout depuis l'acquisition de la Prusse occidentale, lui donne un poids considérable dans la balance intérieure de l'Empire, et par suite dans celle de l'Europe.

En recommandant la puissance prussienne, je ne prétends pas faire l'apologie du prince qui l'administre : je connois ses inconvéniens et ses défauts; mais il ne s'agit pas ici de la personne : l'homme finira; la puissance restera, et c'est celle-là qui doit être considérée et maintenue.

Je m'expliquerois mal, sire, et contre ma conviction, si, en plaidant la cause de la con-

servation de la puissance prussienne, je donnois lieu d'inférer que je cherche à affoiblir et à relâcher les liens de votre majesté avec l'empereur, et à saper les fondemens de son alliance avec lui. Rien assurément ne sauroit être plus éloigné de ma pensée, et je crois avoir fait en plus d'une occasion mes preuves, que, loin d'être contraire à l'alliance, j'en désire sincèrement la durée, pourvu que, fidèle aux principes qui en constituent l'essence, la maison d'Autriche n'entreprenne rien qui, en altérant ses bases, blesseroit l'intérêt de la France, et dérogeroit au caractère de justice qui est propre à votre majesté.

Peut-être, sire, me suis-je trop étendu; mais j'ose me flatter que votre majesté me pardonnera ma prolixité, si elle daigne en considérer les motifs. Le début de votre règne est si glorieux; l'opinion que vous avez imprimée à l'Europe, si grande, si respectable, que vous en serez le modérateur et l'arbitre, si, fidèle aux principes et aux sentimens qui vous ont guidé jusqu'à présent dans la carrière épineuse du trône, vous dirigez, sire, vos conseils et vos résolutions avec autant de discernement et de prudence que vous l'avez fait. Vos succès ne seront pas équivoques, sire, tant que la vérité,

la justice et la fermeté feront la règle de votre conduite; ces vertus sont naturelles à votre majesté, et leur exercice journalier ne peut que fortifier la confiance, qui est le prix de l'opinion qu'elle a méritée. Tout lui annonce donc une continuation de règne aussi glorieuse que l'est son début; mais ce ne seroit pas assez de l'exemple, s'il n'étoit fortifié par des moyens imposans.

De toutes les passions humaines, l'ambition est sans contredit la plus active, celle qui se comprime le plus difficilement. L'impuissance de se satisfaire peut seule la rendre passive. Cette impuissanee existera lorsque votre majesté, à l'aide d'une sage et vigoureuse administration, se montrera aussi en état de repousser les atteintes que l'on voudroit porter à la sûreté et à la tranquillité publique, qu'elle est peu disposée à se les permettre à elle-même.

La force est le gage le plus sûr du respect, sur-tout lorsque cette force n'est déployée qu'avec sagesse, et employée avec justice. La force d'un grand roi, celle d'un roi de France, consiste dans le bon ordre de ses finances, dans une armée bien constituée, toujours prête au besoin à entrer en action; enfin, dans une ma-

rine bien organisée et bien tenue. Je ne dois me permettre aucune réflexion sur l'état de ces diverses parties, dont je ne suis pas à portée d'avoir une connoissance exacte. Votre majesté, qui voit la force des armées des principales puissances de l'Europe, jugera dans sa sagesse du pied convenable auquel son armée doit être portée, et de tout ce qu'il importe de faire pour la rendre susceptible de célérité dans le mouvement, et d'utilité dans l'action : mais ce que je ne puis trop représenter à votre majesté, et que je la supplie très-humblement de ne pas perdre de vue en aucun temps, est l'entretien de sa marine sur un pied respectable. C'est la seule sûreté réelle que votre majesté puisse avoir de la durée de la paix avec l'Angleterre. Cette nation, fière et hautaine, ne se console pas de l'avoir achetée par des sacrifices ; elle ne perdra pas l'occasion de s'en relever, lorsqu'elle croira pouvoir le tenter avec succès : quoique courbée sous le poids d'une dette énorme qui l'écrase, et déchirée par des factions qui se disputent l'autorité, elle ne perd pas de vue le soin du rétablissement de sa marine ; elle y applique les fonds les plus abondans ; le travail de ses chantiers et de ses arsenaux se suit avec une activité qui diffère peu de celle du temps de

guerre ; et bientôt, à la faveur des nouvelles constructions qu'elle fait faire dans tous ses chantiers, sa flotte sera plus nombreuse et plus forte qu'elle ne l'étoit au moment de la paix.

Quand on réfléchit bien que les puissances de l'Allemagne entretiennent des armées qui excèdent la juste proportion de leurs facultés, et quand on voit les efforts de l'Angleterre, pour se recréer immédiatement une marine prépondérante, il est bien difficile de se flatter d'une longue paix, et même de ne pas regarder celle qui existe comme absolument précaire, si la puissance, à qui seule il appartient de donner le ton, ne se trouve pas en mesure de se faire respecter. Placée au centre de l'Europe, elle semble destinée à calmer les flots de l'ambition. Ne perdez pas de vue, sire, cette superbe prérogative. Quel plus glorieux usage votre majesté pourroit-elle faire de sa puissance, que d'en rapporter toute l'énergie à faire régner la justice et la concorde en Europe!

Mon attachement respectueux pour la personne sacrée de votre majesté, mon amour pour sa gloire, et mon zèle toujours actif pour son service, sont les titres à la faveur desquels j'ose espérer qu'elle daignera excuser

la liberté que je prends de mettre à ses pieds ces très-humbles représentations.

Je suis, avec le plus profond respect,

SIRE,

De votre majesté,
Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

*Signé*, DE VERGENNES.

A Versailles, le 29 mars 1784.

---

LE Mémoire qu'on vient de lire pourroit suffire seul pour réfuter les déclamations de Favier contre l'alliance de 1756, et pour honorer la mémoire de M. de Vergennes, si souvent et si injustement inculpée par une foule d'hommes aussi peu instruits qu'il étoit éclairé.

Il peint parfaitement les causes qui ont porté la France à s'unir avec l'Autriche, l'abus qu'on a fait de cette alliance, et les avantages qu'on en a tirés. Il prouve évidemment que le cabinet de Versailles, objet perpétuel de la crainte du cabinet de Vienne, devoit et pouvoit contenir et diriger cet allié au lieu d'en dépendre, et personne n'a mieux fait sentir

l'importance de conserver la puissance prussienne, sans agrandissement ni diminution, pour maintenir l'équilibre en Europe.

Ce Mémoire est un compte rendu du règne de Louis XVI pendant dix ans, et ce compte est aussi glorieux pour la nation française, qu'humiliant pour ses ennemis. Les dernières années de ce prince furent marquées par des malheurs et par des fautes : mais, encore une fois, ce n'est pas le système fédératif qu'il faut en accuser, c'est la foiblesse du gouvernement. Depuis la mort de M. de Vergennes, tout changea de face; et quoique M. de Montmorin eût adopté son système, il n'avoit pas assez de crédit pour faire suivre ses plans, et M. l'archevêque de Sens fit perdre à la fois à Louis XVI son repos, sa puissance et sa considération.

La partie la plus foible du Mémoire de M. de Vergennes, est celle dans laquelle il cherche à se justifier d'avoir permis aux Russes la conquête de la Crimée. Il prend d'inutiles détours pour affoiblir le tort que nous faisoit cette opération, et le danger auquel elle exposoit les Turcs nos alliés.

Il auroit mieux valu avouer, avec une pleine franchise, que le roi sentoit tous les inconvéniens de cet accroissement de la Russie, mais qu'épuisé par la guerre d'Amérique, il étoit dans l'impossibilité de s'y opposer. En effet, le seul moyen à prendre pour empêcher la ruine des Tartares, auroit

été de s'unir avec la Prusse et la Turquie contre les deux cours impériales ; mais alors la guerre auroit été le résultat inévitable de cette démarche ; l'Angleterre se seroit jointe aux cours de Pétersbourg et de Vienne, et le désordre de nos finances nous auroit mis hors d'état de soutenir à la fois cette guerre maritime et continentale. On m'objectera, sans doute, les efforts que nous venons de faire, depuis huit ans, pour combattre plus d'ennemis avec gloire. Mais personne ne croira qu'un roi eût pu commander la vingtième partie des sacrifices que le peuple s'est imposés lui-même ; l'amour de l'indépendance, l'enthousiasme d'une grande révolution, et l'indignation contre l'étranger qui veut envahir la patrie, changent tous les calculs, multiplient les facultés, et opèrent des prodiges que, dans des circonstances ordinaires, il seroit insensé de prédire, et absurde d'espérer. *S.*

# OBSERVATIONS
## DE M. DE VERGENNES,

*Sur le Coup de canon tiré sur l'Escaut.*
( 14 Novembre 1784. )

APRÈS la déclaration, aussi publique que tranchante, de l'empereur à la république des Provinces-Unies, touchant l'ouverture de l'Escaut, il n'est pas possible d'espérer que ce prince dissimule l'opposition violente qui vient d'être faite à l'introduction de son pavillon sur ce fleuve. Il y a plutôt lieu de s'attendre que, considérant cette résistance comme une insulte caractérisée et comme une déclaration de guerre, ainsi qu'il l'a annoncé, sa majesté impériale, comptant sur l'excessive supériorité de ses moyens, peut-être sur ses liens avec la France, mais plus encore sur l'extrême foiblesse des Hollandais, ne tardera pas à leur faire éprouver tout le poids de son ressentiment. Ce n'est pas le cas de discuter la justice de la cause qui provoque l'orage. Le roi, sans intérêt par rapport à l'ouverture de l'Escaut, pourroit voir cette question agitée entre Bruxelles et la Haye, sans y prendre part, si elle ne présageoit pas

des suites alarmantes, non-seulement pour la tranquillité de la république, mais encore pour celle de l'Europe.

La question importante à examiner et à décider, est si la France peut et doit voir impassiblement la république des Provinces-Unies livrée à la discrétion de l'empereur, et exposée à tous les malheurs qu'une guerre aussi inégale doit nécessairement entraîner.

Quand la république tiendroit encore au système d'opposition qu'elle a si persévéramment suivi pendant plus d'un siècle contre la France, l'intérêt de celle-ci, sa dignité même ne lui permettroient pas de la voir froidement menacée de son entière subversion. Si, dans l'hypothèse dont il vient d'être fait mention, cet intérêt doit paroître pressant, quelle ne doit pas être sa force, aujourd'hui que la république, désabusée de ses longues erreurs, cherche à se rapprocher de la France, et à s'unir intimement à elle? Les choses dans cet état, s'il est reconnu que l'intérêt de la France la porte à ne pas abandonner les Provinces-Unies dans leur détresse, la question n'est plus si on doit les secourir, mais de quelle manière le roi peut leur être secourable.

On manqueroit vraisemblablement le but,

si, se livrant à une précipitation toujours dangereuse, on annonçoit dès à présent une volonté déclarée à faire, de la cause des Hollandais, la nôtre. Ce seroit fortifier dans ceux-ci un système de résistance auquel ls ne sont déjà que trop naturellement enclins ; peut-être nous exposer nous-mêmes à nous trouver bientôt partie principale dans une guerre où rien ne nous fait encore une obligation d'être auxiliaires. Enfin, en rompant brusquement nos liens avec l'empereur, serions-nous assurés d'en former d'équivalens avec le roi de Prusse ? et n'y auroit-il pas lieu de craindre que ce prince, éclairé sur le besoin que nous aurions de lui, ne s'en prévalût pour nous imposer des conditions auxquelles nous ne pourrions souscrire sans dommage pour nos intérêts ?

Si ces considérations ne sont pas dénuées de vérité, rien ne presse pour le moment, et la marche la plus simple semble la meilleure à suivre. Le roi ayant acquiescé à la réquisition que les parties contendantes lui ont faite d'intervenir, par ses bons offices, pour les concilier, sa majesté peut, sans inconvéniens, continuer ce rôle pacificateur, en prenant néanmoins les mesures les plus convenables pour donner de la force et du poids à ses insinuations

et

et à ses représentations. Si la guerre s'allume dans les Pays-Bas, l'empereur devant y appeler de plus grandes forces que celles qu'il y entretient dans les temps ordinaires, la prévoyance exige que le roi y tienne une armée prête à maintenir l'intégrité de sa frontière. Cette démonstration imposante, quoique sans un but offensif déterminé, feroit probablement impression sur l'empereur, et le disposeroit à se montrer plus flexible aux conseils que sa majesté pourroit lui donner [1].

Si, contre toute attente, ce qu'à Dieu ne plaise, sa majesté impériale, insensible à toutes les représentations qui pourroient lui être faites, ne pouvoit être satisfaite qu'au prix de l'oppression et de la ruine de la république, ce seroit le cas où le roi, n'écoutant plus que la voix de sa justice et de son intérêt, sans égard pour le système de ménagement qu'il auroit épuisé, seroit fondé à prendre des mesures

[1] Peut-être seroit-ce le cas où le roi pourroit ouvrir une correspondance directe avec l'empereur pour le disposer à la modération et à la paix. Des conseils donnés dans le sein de la confiance fraternelle révolteroient, sans doute, moins l'amour-propre de ce prince, que des offices ministériels qui présentent presque toujours un ton de décision désagréable.

coërcitives pour arrêter le torrent de l'ambition de son beau-frère.

Ce parti, quoique devenu nécessaire, ne devroit pas cependant être pris légérement, et avant d'avoir soigneusement approfondi les moyens extérieurs et intérieurs de le soutenir.

Dans la nécessité de nous séparer de l'alliance de la cour de Vienne, il faudroit lier une partie assez forte pour que l'empereur dût se souvenir longuement de son erreur et de sa faute. Le roi de Prusse seroit le premier auquel il conviendroit de s'adresser. Ce prince, qui désire par-dessus tout de voir la France rentrer dans son ancien système, ne se rendroit pas difficile, sans doute, pour revenir à elle. Mais jusqu'où pourroit-on compter sur sa stabilité et sur sa persévérance dans ses engagemens? C'est ce dont on se rendra d'autant plus difficilement caution, que des variations antérieures n'ont que trop appris à la France que ses engagemens ne sont rien moins qu'inviolables. La guerre ayant lieu, on peut prévoir que ce prince, qui auroit à soutenir la masse principale des forces de la maison d'Autriche et de celles de la Russie, exigera au moins que la France tienne une armée sur le Bas-Rhin, pour

l'assurer contre la réunion des électeurs d'Hanovre, Cologne et Palatin. Peut-être demandera-t-il aussi un subside équivalent à celui que l'Angleterre lui donnoit, et qui étoit de 500,000 liv. sterlings. Très-certainement enfin, le roi de Prusse nous pressera de nous assurer de l'électeur de Saxe, et nous ne pouvons pas espérer de l'acquérir sans un secours proportionné à l'usage que l'on voudra faire de ses forces.

La guerre supposée inévitable, il seroit encore indispensable d'y faire concourir la cour de Turin. Il y a apparence que l'on n'éprouveroit pas de grandes difficultés à l'y associer. Le démembrement du Milanez, la conquête même de ce duché, furent toujours et sont encore l'objet de ses vœux et de son ambition. Mais cette perspective ne suffiroit pas pour lui donner du mouvement; dérangée dans ses finances, il lui faudroit des secours pécuniaires, assez abondans.

Le système qu'on présente ne sauroit se former sans le concours de l'Espagne, et ce ne seroit pas chose aisée de l'y amener. Le ministère actuel semble attacher assez peu d'intérêt aux branches de la maison d'Espagne établies en Italie. Ce foible intérêt doit être encore refroidi par la mauvaise conduite de

la cour de Naples. D'une autre part, si l'âge avancé du roi catholique lui fait craindre la guerre, le désordre de ses finances doit encore plus l'en dégoûter. Ainsi, dans la supposition que l'Espagne pourroit être entraînée dans la guerre, et à faire passer des troupes en Italie, ce qui est problématique, il ne faut pas se promettre qu'elle fût d'aucun secours pour les dépenses accessoires qui pèseroient uniquement sur la France.

On pourroit encore compter dans le nombre des puissances qu'il seroit possible d'armer contre la cour de Vienne ou contre la Russie, son alliée, la Suède et la Turquie ; mais l'une est si disetteuse, l'autre si foible et si lâche, qu'il n'est guère possible de faire un fond assuré sur une diversion de leur part, quelle que soit leur bonne volonté.

Ce ne seroit pas assez de rapprocher les moyens extérieurs sur lesquels on pourroit compter dans le cas de la guerre, si l'on n'est assuré des moyens intérieurs qui doivent leur donner le mouvement et l'action. Suivant l'esquisse qui vient d'être présentée et que l'on ne croit pas exagérée, le roi auroit trois armées sur pied, une dans les Pays-Bas, une sur le Bas-Rhin, et la troisième en Italie, abstrac-

tion faite des forces que sa majesté devroit à tout événement avoir sur le Haut-Rhin et sur la Moselle. Les trois armées prises ensemble ne pourroient pas être au desous de cent quarante mille hommes ; savoir, soixante mille dans les Pays-Bas, quarante mille sur le Bas-Rhin, et autant en Italie. Cet objet de dépense aussi restreint qu'il est, joint aux subsides dont il seroit difficile de s'affranchir, forme toutefois un aperçu considérable, qui devroit recevoir encore un prodigieux accroissement, si la guerre venoit à s'étendre sur la mer. Quoique tout invite l'Angleterre à la conservation de la paix, et que la querelle élevée entre l'empereur et les états-généraux soit étrangère à ses intérêts, cependant il pourroit être imprudent de compter sur son indifférence et son inaction absolue. La jalousie de la nation anglaise contre la France est si active, qu'elle croit servir ses intérêts en précipitant sa ruine pour nuire à sa rivale[1]. Une vérité qui n'est pas contestée,

[1] On peut remarquer ici la différence qui existe entre les hommes d'état et les hommes à systèmes. Les uns, guidés par une froide raison, voient et prédisent avec justesse ; les prophéties des autres ne sont jamais accomplies, et s'oublient comme les passions qui les

est que la France, toute puissante qu'elle est, ne peut pas soutenir avec égalité une double guerre de terre et de mer. Il est donc de la plus haute importance de ne pas s'embarquer précipitamment, de mûrement réfléchir la résolution qu'il s'agira de prendre, et de n'en prendre aucune, sans avoir balancé, avec la plus scrupuleuse exactitude, les moyens de la soutenir. C'est principalement au ministère des finances à établir cette balance, en comparant la masse des dépenses avec celle des ressources. Il pourroit tomber dans une erreur bien dangereuse, s'il calculoit la durée de la guerre sur une échelle de deux ou trois années. Le roi devant la commencer avec des alliés qui se seront fait promettre des avantages, ils se montreront d'autant plus difficiles à mettre bas les armes, lorsqu'il s'agira de la paix, que, peu sensibles au poids d'une guerre qui ne pèsera que légérement sur eux, ce ne sera qu'avec bien de la peine et du temps qu'on les amenera à renoncer à une partie des avantages dont on aura flatté leur ambition.

ont dictées. Les efforts actuels de l'Angleterre pour perpétuer une guerre qui la ruine, justifient pleinement l'opinion qu'avoit M. de Vergennes de cette puissance haineuse et jalouse. *S.*

Les observations qui viennent d'être exposées, paroîtront, sans doute, timides; mais on s'est si souvent engagé dans la guerre sans avoir calculé le poids des dépenses à porter, et la possibilité de la durée, que l'épuisement des moyens a presque toujours dicté des paix peu honorables.

Si c'est une erreur de paroître quelquefois négliger des intérêts de quelque considération, c'en est une bien plus capitale encore d'entreprendre au-delà de ses forces, et de finir par mettre à découvert l'épuisement de ses moyens et son impuissance. Ce que, dans le premier cas, une puissance perd en opinion, elle le regagne bientôt par la réalité des forces qu'elle conserve. Il n'en est pas, à beaucoup près, de même dans le second cas, où l'opinion de la puissance réelle s'ensevelit avec la considération. La guerre qui a fini en 1763, en est une excellente leçon qu'on ne peut trop souvent se rappeler. En mettant ces doutes, et les réflexions qu'ils font naître, sous les yeux de sa majesté, on n'a pas la présomption de vouloir anticiper sur sa prévoyance. Si on cherche à l'éclairer, c'est pour que, dans sa sagesse, elle veuille bien tracer la marche qu'il lui convien-

dra qu'on suive dans cette occurrence véritablement épineuse et délicate.

---

On a beaucoup blâmé M. de Vergennes d'avoir terminé, par un sacrifice de sept millions, la contestation qui existoit entre les Provinces-Unies et l'empereur. Dans ce siècle de philosophie, on étoit encore bien barbare; dans ce siècle de commerce, on calculoit bien mal: et les hommes qui accusoient la reine d'envoyer l'argent de la France à son frère, auroient mieux aimé que, pour soutenir une république sans énergie, on sacrifiât le sang de deux cent mille hommes, et trois ou quatre cent millions, en s'exposant à perdre le fruit de la paix qu'on venoit de dicter à l'Angleterre. Il est triste et humiliant de voir comment et par qui on est jugé. Ceux qui se rappellent toutes les déclamations virulentes qu'on se permettoit alors contre la politique du cabinet de Versailles, verront, dans le Mémoire de M. de Vergennes, avec quelle sagesse délibéroient alors les ministres qui étoient accusés par l'ignorance, la présomption et la folie. *S.*

---

# CONSIDÉRATIONS
## SUR MAESTRICHT.

MAESTRICHT est la seule place qui reste à la république hors de ses frontières, capable de retarder l'ennemi et de lui faire perdre une campagne entière, s'il y met le siége avant d'attaquer ces frontières même. C'est aussi le parti le plus prudent à prendre; et celui que, par conséquent, il est à supposer que prendroit celui sur-tout qui voudroit attaquer la république par une guerre régulière du côté du Brabant, tant pour priver la république des avantages que cette place lui procure, et des secours auxiliaires, subsidiaires, recrues, etc. d'Allemagne ou de France, qui ne peuvent plus lui venir que par cette seule voie, que pour se garantir lui-même des désavantages qu'il en auroit à craindre, et pour s'assurer l'utilité qu'il en tireroit pour ses opérations: car s'il n'avoit pas Maestricht pour le transport de son artillerie et d'autres choses lourdes et pesantes, il ne pourroit le faire que par terre avec des longueurs, difficultés, et frais énormes en fortes escortes, etc. pour cou-

vrir ses convois ; il seroit incommodé continuellement dans son flanc par la garnison de Maestricht ; sa retraite, en cas d'échec, seroit difficile et précaire ; et, au contraire, il seroit facile, en ce cas, à l'armée de la république d'établir, par Maestricht, le théâtre de la guerre en pays ennemi.

La possession de Maestricht rendroit l'ennemi absolument maître, non-seulement de la Meuse, mais de tout le pays de Liége.

En 1672, l'armée française ne laissa Maestricht de côté, pour envahir la république, que parce qu'on se proposoit, non une guerre régulière, selon l'avis de Condé, mais une irrégulière, qui, selon Turenne, quoique contre les règles, feroit parvenir au but par un coup de main, par surprise et terreur.

La foiblesse de la république, le mauvais état de ses défenses, le nombre et la force de l'armée française, le brusque commencement de la guerre et la fortune des armées françaises firent réussir ce dessein téméraire que la moindre opposition pouvoit faire échouer [1].

Mais, en 1673, quoiqu'il n'y eût qu'une foible garnison à Maestricht, les Français vi-

[1] Ils pénétrèrent jusqu'au cœur de la république ; mais...

rent cependant la nécessité de faire rebrousser l'armée, et de faire le siége de cette place, par lequel ils auroient dû régulièrement commencer.

Dans la dernière guerre, après s'être emparé de la Flandre hollandaise, de Berg-op-zoom et de l'Escaut, ils ne laissèrent pas de retourner sur Maestricht et de l'assiéger, ce qu'ils n'eussent assurément pas fait, s'ils n'avoient conçu que cette place étoit nécessaire à leurs vues.

Cette leçon de deux guerres doit donc avoir ouvert les yeux à tout ennemi quelconque, pour ne pas laisser de côté Maestricht une troisième fois.

« La prise de Maestricht », dit l'auteur français des Réflexions sur Maestricht, ou Mémoire instructif sur les campagnes de 1747 et 1748, « sera toujours pour nous l'époque de » la paix, parce que, du moment que nous » nous sommes emparés de cette place, la » Hollande ne peut plus soutenir la guerre. » Nous ne laisserons jamais derrière nous » une place de cette importance ».

Bref, Maestricht est à tous égards la place d'armes, le vrai point d'appui d'où la république peut être défendue ou attaquée avec le plus de succès.

La campagne de 1674, lorsque les Français en étoient les maîtres, prouve le second de ce cas.

Le siége de la place, bien fortifiée, garnisonnée, pourvue et défendue, pourroit, sauf des coups de malheur, occuper une armée ennemie pendant toute une campagne, et lui coûter sa meilleure artillerie, la fleur de ses troupes et des sommes plus considérables, qu'à l'état ses fortifications et sa défense.

La garnison doit être de douze à quinze mille hommes, dont un huitième de cavalerie, deux cents mineurs; et, outre l'artillerie qu'il y avoit en 1777, encore quatre-vingts pièces; savoir, quarante de vingt-quatre, et quarante de douze livres de balle, avec vingt-cinq ou trente mortiers et obus, et le monde requis pour les servir.

Tout ce qu'on vient de voir est extrait d'un excellent Mémoire de M. le général Dumoulin. Du reste, si Maestricht est de la dernière importance pour la république et ses alliés, en cas de guerre, elle ne l'est pas moins en temps de paix pour son commerce avec l'Allemagne: la seule inspection de la carte suffit pour démontrer à l'œil l'une et l'autre thèse.

Il suit de tout ce qu'on vient de voir, que si cette place étoit d'une telle importance à

l'alliance dans laquelle on avoit su entraîner ci-devant et retenir trop long-temps la république contre la France, elle est encore plus indispensable à celle qui doit plus naturellement avoir lieu entr'elle et la France. Car, d'un côté, si elle perdoit Maestricht, toute communication quelconque lui seroit coupée avec la France, et réciproquement, celle même de la correspondance, tant par exprès que par la Porte, seroit précaire et sujette au contrôle autrichien, et par conséquent le traité projeté d'alliance défensive deviendroit illusoire et inutile; et de l'autre, l'acquisition de Maestricht ajouteroit à la balance et du commerce et du pouvoir de la maison d'Autriche, contre la France même, et la mettroit en état de pouvoir agir offensivement lorsqu'elle seroit en guerre avec cette dernière puissance, ce qui n'est guère son cas à présent.

Quant à la république, coupée et isolée de la France, environnée au sud et à l'est par la puissance autrichienne, à l'orient par les flottes anglaise, russe et danoise, si on ne la subjuguoit, on la forceroit du moins à rentrer dans l'ancienne combinaison de l'empire allemand, de l'Angleterre, de la Russie, etc. contre la France.

La république fait donc actuellement ses derniers efforts pour conserver cette place. L'élite de ses troupes y est en garnison ; artillerie, munitions de guerre et provisions de bouche n'y manquent plus : mais ces efforts même laissent les pays d'Utrecht, d'Over-Issel et de Gueldre exposés à l'invasion des troupes autrichiennes qui continuent d'avancer. Le seul moyen, mais infaillible, de parer le coup étoit, selon toutes les règles de la guerre, de désarmer toutes les forces antrichiennes actuellement dans les Pays-Bas, ce qui étoit facile, etc. de se replier ensuite sur Maestricht, Bois-le-Duc, et vers l'endroit où l'ennemi avance présentement, afin de le repousser, ce qui étoit également facile. Mais la déférence de la république pour la France, et sa confiance en elle, l'ont tenue dans l'inaction quant à la première de ces opérations, et l'exposent, actuellement que les troupes impériales approchent toujours, non-seulement à l'invasion redoutée, mais, ce qui est encore pis, à des commotions fomentées par des mal-intentionnés du peuple des provinces exposées et alarmées, commotions qui peuvent devenir horribles, et produire une nouvelle révolution, dont l'histoire fournit le triste exemple dans la dernière partie du siècle passé.

MES DÉCOUVERTES, par le Prince Louis de Rohan, Pièce secrète qui accompagnoit sa Dépêche intitulée : *Tableau abrégé de mes principales négociations à la Cour de Vienne, depuis le mois de Janvier* 1772, *jusqu'au mois de Juillet* 1774. Du 4 Juillet 1774.

---

Je dois avouer que j'ai eu d'abord la plus forte répugnance pour me servir de ces moyens utiles, mais dangereux, qui compromettent la vie des hommes. Le désir du roi, les instances de ses ministres m'ayant fait croire que l'intérêt de l'état devoit l'emporter sur mes appréhensions et mes répugnances, je fis de premières tentatives dont le succès fut d'abord heureux. J'eus communication de pièces secrètes qui nous éclairoient sur les liaisons particulières et très-intimes de l'empereur avec le roi de Prusse, et sur les motifs qui avoient décidé aux entrevues de Neiss et de Neustadt. Cette union de sentimens et d'intérêts dont on voyoit déjà les pernicieux effets en Pologne, en devoient faire appréhender d'autres plus funestes encore à la liberté de l'Empire et à la tranquillité générale. L'homme qui me servoit travailloit à

la chancellerie d'état. Soit crainte excessive qui lui montra tout le danger de sa trahison, soit remords, soit tout autre motif, il se noya dans le Danube, après avoir laissé sur son bureau un papier où il étoit écrit de sa main : *J'étois indigne de vivre.* Cette nouvelle n'encouragea pas mon premier essai. J'en donnai avis à la cour, et je crus alors devoir d'autant plus suspendre mes recherches en ce genre, que dans le même temps on arrêta et on chassa ensuite de Vienne un particulier isolé, qui, par ses relations et son manége, me faisoit passer toutes les anecdotes de la vie privée de leurs majestés impériales, et de l'intérieur de leur cour. Cependant je sentis qu'il devenoit important et nécessaire de pénétrer les projets de l'empereur. Toutes les apparences annonçoient une rupture avec la Porte. Je trouvai le moyen d'avoir dans la chancellerie de guerre un homme à mes gages. Il me faisoit passer tous les *rescrits* et tous les ordres envoyés en Croatie et à l'armée impériale qui bordoit les frontières de l'Esclavonie, du bannat de Temeswar et de la Transilvanie. Ces *ordres* et ces *rescrits*, et mieux encore quelques lettres interceptées de la correspondance de l'empereur avec le maréchal de Lascy, faisoient présumer une crise prochaine.

prochaine. J'envoyai toutes ces pièces à M. le duc d'Aiguillon, et je redoublai de zèle pour décider la neutralité.

Une découverte en attire une autre. Je m'aperçevois sensiblement que le ministère autrichien avoit connoissance, non-seulement de ma correspondance ordinaire avec M. le duc d'Aiguillon, mais même des détails intéressans et secrets que portoient mes courriers. J'en eus bientôt la certitude par l'interception de quelques lettres de la correspondance particulière entre le prince de Kaunitz et M. le comte de Mercy. J'appris par-là que l'ambassadeur impérial avoit à sa dévotion un vieux *argus* qui lui donnoit avis de l'arrivée des courriers, de la sensation que les dépêches, apportées par eux, avoient faite dans les bureaux et dans l'intérieur du ministre, et de plus un *ami* zélé, qui, par son rang, sa naissance, et ses liaisons à la cour, étoit à portée de donner des renseignemens vrais et intéressans sur les opérations de notre ministère. C'est par cet *ami* que M. de Mercy apprenoit et mandoit ici des particularités et des phrases entières de mes Dépêches à M. le duc d'Aiguillon. Je me hâtai de marquer mes inquiétudes, et d'envoyer les pièces justificatives de cette importante décou-

verte. Le roi en fut personnellement frappé. Tous les ministres eurent ordre de lui donner séparément par écrit leur avis, et sur qui ils faisoient tomber leurs soupçons. Comme mes relations subséquentes parloient de ces objets, et que j'envoyois en même temps copie des lettres interceptées de la correspondance du prince de Kaunitz avec le prince de Lobkowitz à Pétersbourg, lettres intéressantes qui nous révéloient le secret de la politique de Vienne et de sa manière d'être avec la cour de Pétersbourg, M. de Mercy écrivit ici que j'avois sûrement pénétré dans le cabinet, que j'envoyois à ma cour des pièces qui en étoient extraites, qu'il falloit se hâter de parer à cet inconvénient si majeur, etc. J'eus communication de ces mêmes avis ; je les fis passer à notre ministère, et je le prévenois qu'en conséquence le prince de Kaunitz avoit fait changer ses clefs, et que le seul M. Kohaut, son secrétaire intime, étoit actuellement dépositaire de ces mêmes minutes secrètes. Je trouvai cependant encore les moyens d'en faire extraire quelques-unes; mais des précautions excessives, une vigilance redoublée, l'indiscrétion d'un de mes agens et de petits altercats entr'eux ont fait tarir cette source. J'ai donné des renseignemens précis et dé-

taillés sur l'*argus* et sur l'*ami*. Cette découverte intrigua beaucoup M. le duc d'Aiguillon ; son attention en devint plus active; ses mesures en conséquence parurent le tranquilliser.

Une découverte d'une tout autre conséquence encore, est la preuve certaine que j'ai fournie le 10 janvier de cette année, que la cour de Vienne étoit parvenue à déchiffrer, non-seulement toutes les lettres de ma correspondance avec la cour, Constantinople, Pétersbourg, Stockholm, Dantzick, etc., mais même qu'elle s'étoit procuré l'interception, et qu'elle avoit le déchiffrement de toutes les relations qu'il y avoit entre M. le duc d'Aiguillon et les ministres du roi dans toutes les cours du Nord et du Levant. Pour ne laisser aucun doute sur un objet de cette nature, j'envoyai, *in extenso* et par extrait, copie des lettres même de notre ministère à Berlin, à Munich, à Dresde, à Stockholm, à Pétersbourg, à Constantinople, et des réponses qui y étoient faites. J'avertis que les entrepôts de cette interception étoient à Liége, à Bruxelles, à Francfort et à Ratisbonne ; que la forme et la construction de nos chiffres de 1200, ne tenoient que peu de temps contre l'habileté des déchiffreurs autrichiens : j'indiquai leur marche, leur procédé, et com-

ment, en conséquence, on devoit dorénavant construire les tables des chiffres pour être à l'abri d'une pareille inquisition. Je puise tous les jours dans cette source mystérieuse des connoissances très-utiles. De mon cabinet je lis toutes les correspondances dont je viens de parler : j'apprends les secrets que nos ministres croient devoir me taire dans les lettres qu'ils m'écrivent. C'est là que j'ai appris, d'après le déchiffrement de Vienne, que M. de Saint-Priest a l'interception de sa correspondance anglaise à Constantinople, et que je puis en juger par ce qu'il en mande à la cour ; c'est là que j'ai connu et révélé au roi, dans une lettre secrète, remise à sa majesté par le prince de Soubise, que M. le comte de Broglie avoit, par l'autorisation même de sa majesté, continué, pendant son exil, une correspondance secrète et particulière avec M. Durand à Pétersbourg, et avec d'autres ministres. A cette lettre au roi étoient joints des extraits de ces lettres cachées, et le chiffre dont on se servoit. Je sus que ces sortes de correspondances furtives devenoient pour la cour de Vienne une preuve que M. le duc d'Aiguillon n'avoit pas toute la confiance du roi ; et c'est ce qui entretenoit encore l'éloignement que l'on avoit ici pour la personne de ce ministre.

Depuis ces connoissances, heureusement acquises et communiquées avec empressement à notre ministère, je n'ai cessé d'insister sur la nécessité d'un changement de chiffres : j'en ai reçu un en dictionnaire pour la cour ; mais je me trouve toujours sans moyens sûrs pour les avis secrets que j'avois à transmettre à Constantinople, Stockholm et Pétersbourg.

Une découverte récente, et dont je n'ai pas encore instruit la cour, est la méthode mise en usage par la maison d'Autriche pour donner plus de consistance et de durée à ses plans politiques, et pour tirer un plus grand parti des notions qu'elle reçoit par les interceptions. Cette méthode, très-secrète et ignorée, m'a paru mériter l'attention du roi.

Toutes les dépêches du prince de Kaunitz, toutes celles des ministres impériaux en cours étrangères, toutes celles des cours et ministres étrangers qui sont interceptées, passent par ce qu'on appelle ici le *cabinet*. C'est là que sont établis les bureaux des déchiffreurs. Le baron de Pichler en est le directeur; il traite directement avec l'impératrice et ne rend compte qu'à elle. Ce directeur remet toujours à cette princesse *cinq copies* de chacune des *dépêches*, soit *impériales*, soit interceptées. De ces cinq co-

pies, l'impératrice en donne une à l'empereur, en envoie une à Florence, au grand-duc de Toscane, comme successeur éventuel de la monarchie autrichienne, si l'empereur n'a point d'enfans; une à Bruxelles au prince de Stahrenberg, comme désigné pour remplacer le prince de Kaunitz, et une au comte de Rosemberg, comme homme de confiance, dont on croit les conseils utiles. La copie réservée pour le dépôt est communiquée au prince de Kaunitz, lorsque j'eus une interruption: ces cinq copies sont transcrites à mi-marge; chacun les renvoie ensuite directement à l'impératrice avec des observations, et c'est de ces observations combinées et discutées, que se forment les projets et les résolutions. Une autre anecdote singulière et très-vraie, c'est que l'impératrice fait quelquefois ajouter ou retrancher dans les dépêches interceptées. Elle emploie ce stratagème, et se sert ainsi des prétendues notions données par les cours ou ministres étrangers, lorsqu'elle veut faire parvenir à l'empereur des conseils ou des avis dont elle ne voudroit pas être reconnue l'auteur. Il est encore certain qu'on ne communique pas au prince de Kaunitz les observations, et souvent les critiques que MM. de Stahrenberg et de Rosemberg font de ses opérations.

Ma dernière Découverte me paroît la plus importante par ses effets et les circonstances actuelles ; elle est annoncée dans ma seconde lettre particulière, suite du n°. 177, du 10 janvier 1774, et elle est pour l'ordinaire l'occasion des fréquens courriers qui ont été expédiés par moi depuis cette époque. C'est l'interception *in extenso* de la correspondance particulière au roi de Prusse avec son ministre à Vienne. Nous avons, par ce canal, des notions vraies et très-intéressantes sur la politique des deux cours actuellement amies, sur leurs desseins cachés, sur les nuances de leurs liaisons avec la cour de Pétersbourg, et sur le langage et les manœuvres d'un monarque, qui, par son ambition connue et son mépris des loix qui lient les souverains et les états, doit nécessairement inquiéter les puissances dont toute l'occupation est d'assurer l'équilibre et la tranquillité. On a pu connoître tout le poids de cette interception par l'envoi successif de l'enchaînement de ces dépêches prussiennes, qui forment déjà une suite volumineuse. Mes ressorts secrets ont encore opéré un effet plus étendu. Cette interception n'est pas toujours bornée à la correspondance entre Potzdam et Vienne. Pour pénétrer de mieux en mieux

l'esprit qui dirige la politique de Potzdam, j'ai encore trouvé les moyens de me procurer, lorsqu'il y a possibilité, des lettres entières, et plus souvent des extraits fidèles de tout ce qui se traite entre le roi de Prusse et son ministre à Constantinople. C'est par-là que nous avons su les négociations isolées de ce monarque, pour accélérer la paix sans l'intervention de la cour de Vienne, et pour s'attacher, de plus en plus, la czarine, en lui donnant ainsi une grande idée de son influence à la Porte ottomane. J'ai mandé comment, d'après la connoissance de ce manége, le ministre autrichien avoit parlé et agi à Constantinople.

Je termine cet exposé de mes Découvertes par l'annonce d'une clef infaillible que je porte moi-même au roi, pour connoître les détails les plus secrets de la correspondance du roi de Prusse avec son ministre à Paris : c'est le déchiffrement de leur chiffre. Je ne parlerai pas des ressorts cachés que j'ai fait jouer pour parvenir à ce but; j'en ai regardé le succès comme très-essentiel au bien du service. Dans ces sortes de cas, mon zèle n'est jamais arrêté par les obstacles et les difficultés.

*Vienne, ce 4 juillet* 1774.

Transcrit sur une copie trouvée dans les papiers de Louis XVI.

Que dire des Découvertes du cardinal de Rohan? Observer qu'avec de l'esprit il manque de raison, qu'il prend l'intrigue pour la politique, de petits faits douteux pour de grandes affaires, et qu'il croyoit au secret de tout déchiffrer, comme au secret de tout changer en or, ce ne seroit pas assurément faire une découverte. *S.*

---

PASSAGE du Manuscrit intitulé : *Tableau de mes principales Négociations*, etc.

---

PENDANT plus de dix mois, j'étudiai le caractère des personnes avec qui j'avois à traiter.... « J'aperçus, dans l'empereur, peu d'attachement aux principes du système qui unissoit les deux cours, un enthousiasme marqué qui déceloit son penchant pour le roi de Prusse, la haute idée qu'il avoit de ce monarque, l'envie de limiter, et, sans doute, le désir secret de contracter avec lui des liaisons plus étroites. L'impératrice et son ministre conservoient toujours une affection réelle pour l'alliance : mais ils s'expliquoient quelquefois sur notre ministère, de manière à faire voir qu'ils n'en

espéroient rien, ou qu'il ne leur inspiroit aucune confiance. Je ne trouvois point en eux cette franchise et cette ouverture qui caractérisent la bonne harmonie. Tout étoit mystère et réserve, et il sembloit presque, ou que l'alliance n'avoit plus pour eux les mêmes attraits, ou qu'ils ne la croyoient plus si nécessaire. Je savois même qu'on s'expliquoit sans beaucoup de modération sur le désordre et l'épuisement de nos finances, sur l'impossibilité où nous nous trouverions de soutenir une guerre, si nous étions attaqués. On alloit jusqu'à douter de la possibilité actuelle de rétablir notre considération et notre prépondérance : ajoutez à cela beaucoup de morgue et de hauteur, etc ».

A l'avénement de Louis XVI, ces dispositions changent ; le prince de Kaunitz relève avec inquiétude les avantages du traité d'alliance.

# DOUTES

## ET QUESTIONS

### SUR

## LE TRAITÉ DE VERSAILLES,

Du 1er Mai 1756,

*Entre le Roi et l'Impératrice-Reine de Hongrie.*

PAR M. FAVIER;

Avec des Notes et Commentaires de L. P. Ségur l'aîné, Ex-Ambassadeur.

Ce Mémoire avoit dû être présenté au roi dans les premiers jours d'août 1756, et par conséquent avant l'entrée du roi de Prusse en Saxe; il avoit été fait par ordre d'un ministre d'état * peu de jours après la publication du traité de Versailles et de la déclaration de guerre contre l'Angleterre, d'abord après la prise de Mahon. ( Dans ce temps la cour de Vienne étoit alliée avec l'Angleterre. )

* M. le comte d'Argenson. Il n'osa point remplir son projet; et, quoiqu'pressé par *Lebel* qui lui offroit même son ministère, pourvu qu'il eût le courage d'appuyer, il mollit et n'y gagna rien, ayant été disgracié le mois après.

On assure que ce ministre, en demandant ce Mémoire à M. Favier, lui observa que Louis XV *n'étoit pas susceptible d'une attention longue et suivie.* M. Favier rédigea en quarante-huit heures ces Doutes et Questions, et remplit les vues du ministre, de manière que chaque Article peut être lu séparément, et cependant présenter l'objet désiré.

# INTRODUCTION.

On ne considère ici ce Traité qu'en général et dans le point de vue qu'il présente au Public. S'il y a des Articles secrets, et s'ils ont le moindre rapport à tout ce qui a passé par la tête des Nouvellistes, c'est ce qu'on n'entreprendra pas de discuter.

Le temps et les circonstances manifesteront le vrai ou le faux de leurs conjectures. En attendant, on peut, par une règle générale, parier dix contre un pour la négative.

On ne prétend cependant rien nier, rien affirmer, encore moins rien censurer.

On propose des Doutes, des Questions, des Incertitudes; c'est tout ce que peut hasarder un Particulier attaché à la recherche des principes et à l'étude des Faits historiques, mais peu

instruit de l'Anecdote et du fond actuel des choses.

Si l'on a avancé certaines opinions, on croit s'être appuyé de vérités, de faits ou d'axiomes reçus.

Pour éviter des longueurs, des écarts, des répétitions, on s'est contenté de les indiquer. Il ne seroit pas difficile de prouver en détail la vérité et la justesse des indications.

En répondant d'avance à quelques objections, on en a prévu beaucoup d'autres : si le désir d'être court les a fait passer sous silence, on n'en seroit pas moins en état d'y répondre.

Posons d'abord certains principes connus et établis.

# DES RAISONS DE TRAITER,

## CONSIDÉRÉES EN GÉNÉRAL.

On ne traite point sans motifs ; traiter pour traiter n'en seroit pas un, du moins le bon sens le réprouve. Ces motifs sont et doivent être des motifs d'intérêt. L'intérêt d'un état dans ces négociations peut être divisé en trois objets principaux : LA SURETÉ, L'AGRANDISSEMENT, LE CRÉDIT OU LA RÉPUTATION.

Un traité ne peut être censé avantageux ou désavantageux qu'autant qu'il s'éloigne ou se rapproche d'un but d'intérêt réel et solide. Ce but doit invariablement être un des trois objets proposés. Tout autre motif seroit insuffisant : l'humeur, la haine, l'amitié, le ressentiment, les liens même du sang ou de l'affinité, toute passion, toute prévention personnelle peuvent aveugler sur l'intérêt, le faire méconnoître, et par conséquent faire manquer le but. Ce sont des affections de l'ame qui peuvent influer sur des particuliers ; mais, entre souverains, il est convenu qu'on en fait abstraction totale.

Mais, dira-t-on, *la gloire* ne peut-elle, dans de certains cas, balancer l'intérêt, et même l'emporter sur lui ?

La réponse à ce doute est une nouvelle question.

Qu'est-ce enfin que la gloire d'un souverain, d'un état, d'un gouvernement, si ce n'est l'intérêt bien connu, constamment suivi, heureusement atteint [1] ?

C'est en partant de ces principes qu'on va proposer quelques Doutes sur le nouveau Traité. On tâchera d'en discuter la nécessité, les avantages et les désavantages, et toujours relativement à ces trois objets principaux: *Sûreté*, *Agrandissement*, *Crédit ou Réputation*.

[1] Voici une singulière définition de la *gloire : l'intérêt heureusement atteint.* Si elle étoit adoptée, il n'existeroit plus de morale, et tout crime, toute usurpation et tout brigandage seroient glorieux, dès qu'on en auroit profité. Les attentats commis contre l'humanité par l'inquisition, auroient dû donner beaucoup de gloire au clergé espagnol, puisqu'ils ont empêché les guerres religieuses en Espagne, et le partage de la Pologne illustreroit la mémoire des princes injustes qui ont agrandi leur territoire sans prétexte, aux dépens du sang, des droits et de la fortune des malheureux Polonais. Si l'on vouloit adopter cette définition de la gloire proposée par Favier, il faudroit ajouter aux mots *intérêt bien connu*, ceux-ci : *réglé par la justice. S.*

DOUTES

# DOUTES
# ET QUESTIONS
## SUR
## LE TRAITÉ DE VERSAILLES,
### Du 1er Mai 1756.

## SECTION PREMIÈRE.

### ARTICLE PREMIER.

*La convention de neutralité étoit-elle nécessaire, ou peut-elle être avantageuse à la France pour sa sûreté ?*

On peut distinguer, dans le cas présent, deux sortes de sûretés :

L'une *intérieure*, qui est celle du territoire ;

L'autre *extérieure*, qui est celle du commerce.

Il ne s'agit point ici de cette dernière. Une puissance sans marine, et qui n'a point de ports où nous fassions un grand trafic, ne peut nous affecter de ce côté-là. Il n'est donc question que de la première espèce de sûreté, qui est la *sûreté intérieure*.

Sans cette neutralité, la France craignoit-elle une invasion de la part de l'impératrice ?

Il seroit arrivé, dans la guerre présente, de trois choses l'une : ou les succès eussent été égaux entre la France et l'Angleterre, ou la France en auroit eu de brillans, ou elle auroit essuyé des pertes et des malheurs assez considérables pour donner à la cour de Vienne la tentation d'en profiter.

Dans le premier cas, tout seroit demeuré entre les deux cours sur le même pied ; une nouvelle stipulation n'étoit point nécessaire : pour rester comme on est, il ne faut point d'innovation.

Dans le second, l'impératrice se seroit estimée heureuse qu'on voulût bien la laisser neutre, et qu'on n'eût pas exigé à la rigueur la prestation de la garantie.

Dans le dernier cas, ces grands malheurs (en mettant tout au pis) n'auroient jamais

été des motifs suffisans pour engager l'impératrice à une agression [1].

La raison en est simple. Cette guerre étant par mer, et hors du continent d'Europe, les plus mauvais succès et les plus grandes pertes n'auroient point ruiné nos armées, ni ouvert nos frontières. Ce sont les seules circonstances qui puissent offrir à la cour de Vienne quelqu'apparence de réussite. Supposons cependant qu'elle eût succombé à la tentation, par où l'impératrice auroit-elle attaqué la France? sur le Rhin, ou par les Pays-Bas? Sur le Rhin, nul prétexte d'allumer contre la France une guerre d'Empire. Le roi peut compter avec toute sorte de vraisemblance sur les princes et états qui bordent ce fleuve. Les uns vivent avec sa majesté dans une étroite

[1] Favier décide positivement qu'en cas de guerre entre la France et l'Angleterre, l'Autriche n'auroit pas attaqué la France, si les armes françaises avoient été heureuses, ou si les succès des parties belligérantes avoient été balancés. Je vois bien là une assertion, mais je n'en vois pas la preuve; et l'or de la cour de Londres auroit très-bien pu donner à la cour de Vienne la tentation de démentir Favier. On a vu depuis, que la magie des guinées pouvoit fasciner les yeux de ce gouvernement, au point de s'exposer à une destruction totale pour recevoir les subsides britanniques. S.

intelligence, liaison fondée sur des vues d'intérêt présent et d'avantages éventuels. Les autres, forcés par leur position d'éviter avec soin tout ce qui pourroit lui déplaire, sont d'ailleurs entraînés par les plus puissans, et ceux-ci sont les plus attachés à la France.

Quels garants plus sûrs de la foi des hommes et des princes, que l'intérêt d'un côté, et la crainte de l'autre!

La France n'avoit donc, dans le cas le plus malheureux, rien à redouter de l'Empire, et beaucoup, au contraire, à espérer de ces princes du Rhin, pour s'opposer à une invasion autrichienne, ou même pour la prévenir. Ils y auroient réussi par les voies de droit, en invoquant les loix et la constitution de l'Empire [1], ou par les voies de fait, en refusant le

[1] Comment peut-on croire que les petits princes de l'Empire, invoquant la constitution, auroient refusé le passage à l'empereur? Ne sait-on pas qu'on ne refuse rien à des armées de deux cent mille hommes? Est-il certain que le roi de Prusse, au lieu d'empêcher la guerre, ne l'auroit pas fomentée, pour que la France et l'Autriche s'épuisassent par une lutte coûteuse et sanglante, qui auroit, quelques années après, laissé au cabinet prussien la liberté de satisfaire son ambition sans obstacles? Ce qui se fait aujourd'hui prouve suffisamment ce qu'on auroit pu faire alors; la

passage aux agresseurs. Ce refus auroit été soutenu par deux puissances prépondérantes : d'un côté, par le roi de Prusse, conformément à son système connu et établi dans les affaires de l'Empire ; de l'autre, par la France, non pas comme partie, mais comme garante éternelle et exécutrice-née des traités de Westphalie. On ne parle pas du Brisgaw et des autres petits états de l'impératrice sur le Haut-Rhin. Brisach et Fribourg ne sont plus. Le pays n'est pas en état de faire subsister une armée deux fois vingt quatre heures ; et n'ayant plus de places d'armes pour lui servir de point d'appui, l'impératrice ne pourroit y établir ni magasin, ni quartier d'assemblée.

Il n'est plus question du secours des Russes à la solde de l'Angleterre. L'Empire entier leur est fermé par le traité du roi de Prusse. Le roi d'Angleterre les a soudoyés ; l'électeur d'Hanovre les congédie [1].

Prusse a plus gagné de force et d'influence par sa neutralité que par des conquêtes. Elle domine la moitié de l'Empire, dont elle garantit la tranquillité. *S.*

[1] Les publicistes voient toujours l'avenir dans le cercle étroit du présent ; et le temps vient presque toujours rendre leurs assertions d'autant plus ridicules, qu'elles ont été plus tranchantes. Le *roi d'An-*

Dans cette position, l'attaque sur le Rhin étoit donc impraticable. Par les Pays-Bas, elle auroit été plus facile; mais la France, de son côté, y auroit eu plus beau jeu.

Supposons en effet que l'Angleterre, libre de la crainte d'une descente, eût pu porter en Flandre toutes ses forces, tant nationales que subsidiaires; ajoutons qu'elle eût même entraîné la Hollande dans des mesures offensives, qu'elle l'eût engagée ou forcée à joindre ses troupes avec l'armée combinée d'Angleterre et d'Autriche, il ne seroit pas encore résulté, de cette triple combinaison, un total de forces égal à celles que le roi peut assembler sur les frontières, avec tout l'avantage de la primauté et de la vîtesse.

Mais on insiste ailleurs sur ce parallèle, et l'on établit notre supériorité.

Si quelqu'un objectoit encore la marche et la jonction d'une armée russe, entretenue par l'Angleterre, il est facile de répondre et de faire disparoître ce fantôme une fois pour toutes.

Outre l'éloignement, la lenteur de ce secours,

*gleterre* et l'*électeur d'Hanovre*, que Favier sépare ici épigrammatiquement, loin de fermer l'Empire aux Russes, le leur ont tellement ouvert, qu'ils les ont conduits en Suisse et en Italie. *S.*

et sa cherté un peu forte dans l'exécution, il reste une question qui tranche toute dispute.

Comment, et par où arrivera-t-il? On l'a déjà observé : plus de passage par l'Empire. Il n'y en a point d'autre par terre. Le transport par mer, de Livonie aux Pays-Bas, de quarante mille hommes de pied et de quinze mille chevaux, est une idée absurde. Par conséquent, cette armée russe, loin d'arriver jamais, seroit, pour la défense des Pays-Bas, aussi inutile que si elle n'existoit pas.

Quelques pertes donc que la France eût pu souffrir sur mer, l'impératrice-reine ne l'auroit point attaquée par les Pays-Bas, ou, si elle l'eût entrepris, elle y auroit échoué. Nous verrons même tout-à-l'heure qu'il lui seroit arrivé pis.

*Donc la convention de neutralité n'étoit pas nécessaire, et ne peut être avantageuse à la France pour sa sûreté.*

---

Il est difficile de tirer une conclusion plus fausse de raisonnemens plus foibles. D'abord, les notes précédentes ont, je crois, suffisamment démontré que Favier, en assurant que l'Autriche ne pouvoit pas attaquer la France, ne prouve nullement cette asser-

tion. Il établit ensuite, comme un fait infaillible, que si l'Autriche avoit entrepris cette guerre, elle auroit été vaincue. Un tel langage, très-utile à tenir aux armées, ne vaut rien en politique, et chacun sait combien il est difficile de prédire le dénouement de ces querelles sanglantes où le hasard a tant de part, et où le génie d'un seul général peut anéantir tous les calculs de la diplomatie, rétablir l'équilibre des forces, et déranger toutes les combinaisons de la sagesse. Mais j'accorde même la vérité de la prédiction de Favier : la guerre la plus heureuse contre l'Autriche, n'en auroit pas moins été une diversion coûteuse et funeste, qui nous auroit enlevé, par année, cent millions, plus utilement employés contre les Anglais ; d'où il résulte évidemment que la convention de neutralité de l'Autriche étoit une opération politique très-sage, aussi utile à la France, qu'elle étoit nuisible à l'Angleterre. *S.*

## ARTICLE II.

### QUESTION PREMIÈRE.

*La convention de neutralité est-elle avantageuse à la France pour son agrandissement ?*

Il est des cas où un souverain peut faire servir à son agrandissement des négociations de neutralité. On en compteroit mille exemples, tant anciens que modernes. Mais on n'en citera que deux du dernier siècle.

En 1619, la maison d'Autriche voulut écraser l'électeur Palatin, subjuguer la Bohême, asservir l'Allemagne, opprimer l'Italie. Il falloit, pour y réussir, tenir les mains liées à la France et à l'Angleterre. C'est ce qu'elle entreprit, et dont elle vint à bout par les intrigues et les négociations de ses habiles ministres.

Un demi-siècle après, Louis XIV avoit conçu des projets aussi vastes; il en avoit déjà exécuté une partie. Pour pouvoir, sans obstacles, humilier la Hollande, pousser et affermir ses conquêtes dans les Pays-Bas, garder

la Franche-Comté, occuper Strasbourg, augmenter sa marine, étendre son commerce, il eut besoin de l'amitié, ou du moins de l'indifférence de Charles II, roi d'Angleterre. L'événement de la triple alliance lui en avoit fait connoître la nécessité. Tout le manége de la politique, l'argent sur-tout, fut employé avec succès. Ce prince fut fidèle à la neutralité pendant le reste de son règne. La nation murmura, n'agit point, et la France fut agrandie.

Cherchons à présent si la neutralité dont il est question, peut produire à la France, pour son agrandissement, quelqu'avantage semblable.

Distinguons auparavant deux sortes d'agrandissement : l'un par mer, l'autre par terre. La guerre présente est par mer. Il ne s'agit point de conquête de proche en proche, ni d'acquisition dans le continent. Il est question d'assurer le commerce, d'affermir, d'élargir même les colonies, de mettre la marine sur un pied au moins d'égalité avec l'Angleterre.

Pour remplir ces objets, il est constant que l'amitié, ou du moins la neutralité de certaines puissances, nous est absolument nécessaire. Telles sont l'Espagne, la Suède, le Danemarck et plusieurs autres : ce seroient pour nous des

ennemis dangereux dans le cours d'une guerre par mer. La raison, c'est que ces puissances sont toutes maritimes, chacune dans sa proportion; qu'elles ont des vaisseaux de guerre, des côtes étendues, des ports et des pays où nous faisons un grand commerce. Les unes, par l'exportation de nos denrées, de nos manufactures, et par les retours en argent que nous en tirons, nous fournissent en partie le nerf de la guerre. Nous importons des autres des matières encore plus utiles, et qu'en certain cas l'argent ne sauroit nous procurer; des bois de construction, chanvres, goudrons, agrès et autres provisions navales, des canons même, etc. etc.

Il y a plus: toutes ces puissances, excepté une ou deux, sont absolument hors de notre portée, et pourroient nous nuire beaucoup, sans redouter notre vengeance; car, en contribuant à détruire les forces maritimes de la France, elles se mettroient à l'abri de ses forces de terre.

Mais, pendant cette guerre, sommes-nous, ou pouvons-nous être dans aucun de ces cas relativement à l'impératrice?

Il est clair qu'elle n'a point de vaisseaux de guerre à fournir à nos ennemis, ni maté-

riaux, ni provisions navales, ni ports à nous fermer, ni aucune branche considérable de commerce à nous interdire. On ne compte point *Ostende* ni *Trieste :* l'un est trop près, l'autre est trop loin, et tous deux sont trop peu de chose. Enfin, elle n'est pas, à l'égard de la France, dans cet heureux éloignement d'où le plus foible ose braver le plus fort. Une partie de ses états est sous la main de celle-ci, et la vengeance seroit aussi prompte que sûre: c'est ce qu'on prouvera bientôt.

L'alliance contre nous de la cour de Vienne avec celle de Londres, ne pouvoit donc pas nuire à l'agrandissement de la France par mer; c'est le seul cas dont il est question dans la guerre présente.

*Donc la convention de neutralité n'est point avantageuse à la France pour son agrandissement.*

---

Cette conclusion est aussi fausse que l'autre. Dans la guerre dont il est ici question, la France ne s'agrandit pas, parce qu'elle se battit mal et fut vaincue; et si elle avoit été attaquée en même temps par l'Autriche, il est probable que ses pertes auroient été encore plus considérables. Mais, en sup-

posant que la France victorieuse eût fait des conquêtes, il est évident qu'elles auroient été proportionnées à ses efforts, et que ses efforts auroient été plus grands en les réunissant contre un ennemi, qu'en les divisant contre deux. Ainsi la neutralité de l'Autriche lui laissoit plus de moyens de s'agrandir. Il faut avouer cette vérité, ou nier celle des axiomes de l'arithmétique. *S.*

---

## QUESTION DEUXIÈME.

*La convention de neutralité n'est-elle pas même désavantageuse à la France pour son agrandissement ?*

Si la neutralité n'est pas directement et immédiatement contraire à l'agrandissement de la France par mer, elle est du moins diamétralement opposée à toutes les vues les plus solides et les plus praticables de son agrandissement par terre.

De son agrandissement par terre, tel que les conjonctures lui en fournissoient l'occasion, il seroit au moins résulté les circonstances les plus favorables pour son agrandissement par mer : c'est une conséquence qui doit être développée.

S'il n'y avoit pas eu de convention de neutralité, l'impératrice nous auroit attaqués, ou non.

Dans le premier cas, nous nous défendions : voilà la guerre.

Dans le second cas, ce n'étoit pas assez pour nous.

Dès les premières hostilités ou déprédations de l'Angleterre, on ne sauroit nier que le roi n'eût pu, à la rigueur, exiger de la cour de Vienne la prestation de sa garantie. Sa majesté s'en est expliquée dans sa déclaration de guerre. Cette obligation est commune à toutes les parties, soit contractantes, soit accédantes au traité d'Aix-la-Chapelle. Il ne seroit pas difficile de le démontrer, quoique l'impératrice-reine le nie, en termes assez clairs, dans le préambule même de la convention de neutralité.

Supposons donc que le roi eût jugé à propos d'exercer son recours, en demandant cette prestation à l'impératrice, elle l'auroit accordée ou refusée. Si elle l'accordoit, tant mieux ; si elle la refusoit, ce n'étoit pas tant pis.

Sur ce refus, le roi étoit en droit de lui déclarer la guerre, et cette guerre étoit pour la France un moyen sûr d'agrandissement. Pour

le prouver, on peut, sans fanatisme national, risquer les assertions suivantes.

Sa majesté, depuis les dernières augmentations, a trois cent mille hommes sur pied. Elle peut avec la moitié garder ses frontières et ses côtes, et menacer même continuellement l'Angleterre d'une descente.

Il reste donc à employer l'autre moitié où il lui plaira. Par la situation et la proximité des Pays-Bas, elle pouvoit d'un mot y porter cent cinquante mille hommes, une artillerie formidable, des munitions de toute espèce. Par les ressources du pays, et la facilité d'en tirer des frontières, le roi pouvoit également y faire subsister ce grand nombre de troupes. Elles auroient pu entrer en action avant que l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande (si l'on veut) eussent à peine songé à assembler les leurs. Partagées en deux ou trois corps, les nôtres étoient en état de faire à la fois autant de siéges. Depuis les dernières démolitions, ces provinces sont presqu'entièrement ouvertes, et, de l'aveu des militaires, il y reste au plus six ou sept places en état de fermer leurs portes.

Donc, en un début de campagne, le roi auroit fait la conquête des Pays-Bas autrichiens,

et se seroit trouvé, de ce côté-là, dans la même position qu'en 1747, après quatre campagnes et trois batailles gagnées.

L'armée des alliés seroit-elle enfin arrivée, où auroit-elle pu se former, et qu'auroit-elle osé entreprendre? Dans l'arrière-saison, où auroit-elle pris des quartiers d'hiver? La Hollande alors lui en auroit-elle fourni sur son territoire? y auroit-elle encore attisé toutes les horreurs de la guerre?

Il est bien plus apparent que la nécessité et les conseils de l'expérience l'auroient déterminée à subir la loi du vainqueur. Cette loi douce et équitable ne l'auroit condamnée qu'au repos dont elle a besoin.

Aucune diversion à craindre. On a déjà prouvé qu'inutilement l'impératrice auroit tenté d'en faire une sur le Rhin.

Eh! quel autre voisin auroit eu, dans la circonstance, l'envie ou le moyen de tâter nos frontières? On en prouve ailleurs l'impossibilité.

L'Autriche, avec ses seules troupes, et peut-être un reste d'Anglais auxiliaires, auroit donc été obligée de reconquérir les Pays-Bas sur toutes les forces de la France réunies dans un seul point. Cette idée est insoutenable. Le roi victorieux

victorieux et tranquille seroit donc resté en possession des Pays-Bas, au moins pendant la guerre.

Qu'on ne dise pas que cette conquête auroit pu être onéreuse. Les troupes étoient sur pied ; elles étoient payées, et les fonds faits pour le courant. Il n'en auroit coûté pour cet article ni plus ni moins. Voilà le fort de la dépense. A l'égard de celle des siéges et du service de campagne, les contributions l'auroient remboursé.

Ces dépenses extraordinaires auroient duré trois mois, la jouissance au moins quelques années, et cette jouissance auroit constamment fourni à l'entretien de cinquante mille hommes [1].

Il est prouvé qu'alors l'impératrice n'auroit plus eu d'espoir de recouvrer les Pays-Bas que dans la modération trop éprouvée du conquérant.

Les sentimens d'humanité d'où naît cette vertu ne sont pas épuisés ; ils sont inaltérables. Les vaincus trouvent toujours une ressource

[1] Dans les deux dernières années de la régie des Pays-Bas (en 1747 et 1748), ils ont rendu à la France jusqu'à quarante-trois millions par an. Ce calcul est fondé sur les documens les plus authentiques.

sûre dans ces dispositions vraiment héroïques.

La cour de Vienne en auroit fait la troisième expérience [1]. Ces pays lui auroient été rendus en tout ou en partie. Mais la vraie générosité n'est ni aveugle, ni prodigue. Le roi, sagement occupé des intérêts de ses peuples, auroit fait de cette restitution le gage d'une paix avantageuse et honorable.

« Si l'Angleterre, dira-t-on, avoit remporté » de grands avantages, auroit-elle voulu en » sacrifier quelqu'un pour obtenir cette resti- » tution? Si, au contraire, elle eût eu du des- » sous, se seroit-elle déterminée à faire pour » le même objet de nouveaux et de plus grands » sacrifices »?

On peut répondre à cette objection par l'expérience du passé et par les conjectures les plus vraisemblables sur l'avenir.

L'une a prouvé que l'Angleterre pouvoit renoncer au seul avantage solide qu'elle eût remporté dans le cours d'une longue guerre, et cela en faveur d'une pareille restitution [2].

[1] La neutralité des Pays-Bas, pendant la guerre de 1733, a donné le premier exemple de cette modération du roi. Elle éclata autant alors à ne pas les envahir, que depuis à les rendre.

[2] Restitution du Cap-Breton par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Les autres nous font entrevoir des avantages et des succès dans notre guerre maritime ; nous en avons déjà remporté un très-considérable [1] ; mais on ne sauroit s'empêcher de prévoir en même temps, de la part de la nation anglaise, quelque battue, quelque renversée qu'elle puisse être, la plus forte répugnance à se faire justice et à nous la rendre.

Cependant elle nous doit des restitutions, des indemnités, et nous en devra davantage. Il faut une satisfaction ; cette satisfaction a été solennellement demandée, et ne pourroit plus être foiblement exigée. Quelques succès qu'eussent nos armées dans une guerre de cette nature, nous pourrions, à la paix, ou n'avoir point de gages pour forcer l'Angleterre à une restitution et des indemnités, ou en avoir de tels que nous ne voudrions ou ne pourrions plus les rendre.

Dans le premier cas, la nation anglaise, même au bord du précipice, nous refuseroit toute satisfaction : dans le second cas, elle voudroit faire compensation.

Si, au contraire, la France avoit commencé par s'assurer des Pays-Bas, elle seroit nantie ; et si la satisfaction qui lui est due lui avoit été

[1] Conquête de Minorque.

refusée, elle ne pouvoit plus lui manquer, sauf à la prendre sur la chose même, pour obliger la cour de Vienne à la lui procurer d'ailleurs. Il ne faut pas croire que la cour de Londres eût été sourde à ses instances.

D'abord, elle auroit difficilement pu se refuser à tous les motifs de justice, d'honneur et de reconnoissance à l'égard d'une alliée qui se seroit sacrifiée pour elle. Mais, au secours de ces motifs, il en viendroit un plus puissant : c'est que ni le propre intérêt, ni la sûreté même de la Grande-Bretagne, ne lui auroient permis d'abandonner cette alliée, en laissant pour toujours les Pays-Bas à la France. Il s'ensuit que leur possession étoit pour elle un sûr garant des restitutions, des indemnités, et même des cessions qu'elle auroit pu prétendre. Il ne faudroit pas moins qu'un gage de cette importance pour rendre complète la satisfaction demandée ; car on suppose qu'elle ne se borneroit pas à quelques sommes d'argent.

En dédommageant nos marchands pillés, l'effet de cette satisfaction auroit dû être encore de fortifier notre marine, de nous donner de nouveaux ports, ou du moins de nous rendre l'usage libre des anciens ; d'étendre notre commerce, et de l'assurer pour jamais

contre de pareilles entreprises ; d'affermir nos colonies ; d'en reculer les bornes, ou les fixer à notre avantage ; en un mot, d'agrandir la France en augmentant et consolidant sa puissance maritime.

Il résulte donc de tout ceci, que son agrandissement par terre, dans la conquête des Pays-Bas, auroit produit au moins les circonstances les plus favorables, pour son agrandissement par mer, dans le traité avec l'Angleterre.

La neutralité en question empêche ce dernier agrandissement, en s'opposant à l'autre.

*Donc la convention de neutralité est désavantageuse à la France pour son agrandissement.*

---

Tout l'Article ci-dessus est un exemple des conseils dangereux que les ambitieux donnent aux princes pour les entraîner dans de longues guerres dont les peuples sont les victimes : on ne leur présente que des conquêtes faciles, des victoires certaines, un accroissement rapide de revenus ; on détourne leurs yeux de l'inconstance de la fortune, de l'humiliation des revers, des sacrifices de l'agriculture et du commerce, du sang des soldats, des larmes des familles, de la ruine des provinces. Et c'est d'après ces romans dictés

par l'ambition, qu'on travaille pour l'histoire : mais le langage du bon sens suffit pour renverser cet échafaudage d'espérances brillantes et de promesses douteuses. Le cabinet de Versailles n'auroit point conclu le traité de neutralité, si celui de garantie avoit suffi. Tous les états de l'Europe se garantissent fréquemment leurs possessions réciproques, et travaillent constamment à se les enlever. La politique change continuellement leurs rapports; les anciens engagemens sont regardés comme annullés par de nouvelles circonstances qui nécessitent de nouvelles conventions. L'Angleterre cherchoit à susciter une diversion contre la France; et le roi déjouoit ce projet en s'assurant de la neutralité de l'Autriche. Une double guerre l'auroit exposé à un double danger; n'ayant qu'un ennemi à combattre, il pouvoit plus raisonnablement espérer de s'agrandir pour s'indemniser. Ainsi la conclusion de Favier pèche encore contre les règles de la logique et de la prudence. *S.*

## ARTICLE III.

*La convention de neutralité est-elle avantageuse à la France pour le crédit ou la réputation ?*

CHACUN sait que ce mot *crédit* ou *réputation* ne s'explique pas entre souverains comme entre particuliers. Chez ceux-ci, c'est l'opinion que l'on a de la fortune, de la probité d'un citoyen, de sa bonne conduite et de son intelligence dans le commerce. Chez ceux-là, c'est l'idée que l'on conçoit des forces, des ressources d'un prince ou d'un état, de son gouvernement, de son système politique, de sa fidélité, et de sa fermeté dans ses engagemens.

On peut donc, relativement à ces divers objets, distinguer deux sortes de *crédit politique:*

*Crédit de confiance*, établi sur le caractère personnel du souverain, ou sur les principes du ministère;

*Crédit de considération*, fondé sur le génie, les talens, la puissance, les richesses, les ressources, les alliances, la position locale, mais

plus encore sur l'habileté à tirer parti de tout cela.

A l'égard du crédit de confiance, rien n'a pu ni dû l'établir plus solidement que toute la conduite du roi et la connoissance de son caractère [1]. L'Europe en est témoin. Les preuves éclatantes que sa majesté en a données, sont trop récentes pour avoir laissé former de nouveaux doutes. S'il en subsiste encore, ce sont des préjugés sucés avec le lait, que la malignité fomente, et dont la stupidité garantit la durée. Ce n'est pas la franchise, le désintéressement, la générosité, qui convertiront cette sorte d'incrédules.

Mais, fût il à présent question d'établir ou d'affermir le crédit de confiance, ce ne seroit

[1] Je sais qu'il est inutile, et souvent dangereux, de dire certaines vérités aux princes; mais si l'homme sage les tait, il ne doit pas au moins se dégrader en leur substituant une coupable flatterie. Certainement la chute du crédit de la France doit plus être attribuée au caractère de Louis XV, qu'au choix de ses alliances. Sa foiblesse l'auroit rendu dépendant de l'ambition de la Prusse, s'il ne l'avoit pas été de celle de l'Autriche. Il aimoit trop son repos, pour réprimer les puissances qui troubloient celui de l'Europe; et les louanges qu'on lui donne ici, sont contredites par l'opinion universelle des contemporains de ce monarque. *S.*

pas la convention de neutralité qui pourroit y contribuer. Il ne s'agit point en effet de remplir aucun engagement.

Ou cette neutralité étoit déjà fondée sur le traité d'Aix-la-Chapelle ; alors l'intention du roi à la respecter auroit assez prouvé sa fidélité et sa justice.

Ou ce même traité autorisoit le roi à réclamer la garantie de toutes les parties, soit contractantes soit accédantes ; alors sa majesté, laissant subsister son droit sans l'exercer, n'en faisoit que mieux éclater sa générosité et sa modération.

Au contraire, une convention par laquelle le roi se lie les mains, lui fait désormais un devoir de ce qui n'étoit qu'une grâce. Qui sait si l'orgueil autrichien n'attribuera point à la nécessité, du moins à l'intérêt, un engagement volontaire et une indulgence purement gratuite [1] ? Au lieu donc de se faire, par cette con-

[1] Quoique les propos des gazettes soient peu dignes de l'attention des souverains et des ministres, il est bon de remarquer ici qu'elles débutent déjà sur ce ton dans les pays étrangers ; et le plus singulier, c'est qu'on nous fait tenir en France le même langage.

Voici les propres termes de la gazette d'Utrecht, du 18 juin 1756, à l'article *de Paris* : « L'illustre allié

vention, un mérite de plus, la France y perd celui de la liberté et du choix.

*Donc la convention de neutralité n'est point avantageuse à la France pour établir ou pour augmenter son crédit de confiance* [1].

» que le roi acquiert par ce traité, et plus encore la » grandeur d'ame et le cœur magnanime de cette au- » guste princesse, offrent un vaste champ à la verve » des poètes et à l'éloquence des orateurs ».

On ne finiroit point, si l'on s'amusoit à copier les autres gazettes françaises, où ce pompeux verbiage est par-tout répété et amplifié.

On peut bien croire que celles d'Allemagne et de l'Italie autrichienne auront pris un ton encore plus haut; et si, jusqu'à présent, les poètes et les orateurs se taisent en France, il ne faut pas douter que quelque professeur tudesque n'ait déjà célébré, à cette occasion, l'*auguste clémence* de sa souveraine. Il faut l'avouer: l'ostentation, l'éclat que nos ministres même ont fait de cette alliance dans les cours étrangères, ont trop favorisé ces ridicules déclamations; et, dans certains mémoires présentés à ces cours, une joie trop marquée a pu laisser croire au public que le nouveau traité étoit le salut de la France.

[1] Si la France n'avoit pas contre-balancé la foiblesse de son administration intérieure par la force de ses alliances, son danger auroit été plus grand, ses pertes plus considérables; et certainement alors, ne pouvant ni en imposer à ses ennemis, ni rassurer ses amis, elle n'auroit gardé aucun crédit de confiance. *S.*

## SECTION II.

### ARTICLE PREMIER.

#### QUESTION PREMIÈRE.

*Le traité défensif d'alliance et d'amitié est-il ou peut-il devenir avantageux à la France pour sa sûreté?*

La même question a été traitée dans la Section précédente, au sujet de la convention de neutralité. Tout ce qui a été dit sur l'article de la sûreté, peut et doit également s'appliquer au traité d'alliance. Celui-ci ne fournit de plus qu'une question particulière.

La stipulation d'un secours réciproque est-elle avantageuse à la France?

Avant de répondre, il faut se rappeler que le secours réciproque doit être, aux termes du traité, de dix-huit mille hommes de pied, et de six mille chevaux. Dans le cas où ce secours ne seroit point requis ou fourni en nature, il est évalué par mois à 288,000 florins d'Empire, sur le pied de 8,000 florins pour mille hommes de pied, et de 24,000 florins pour mille chevaux. A 2 liv. 10 sous le florin, c'est par mois 20,000 liv. pour mille hommes

d'infanterie, et 60,000 l. pour mille hommes de cavalerie. Total par mois 720,000 livres, et par an 8,640,000 livres. Ajoutons les frais de remise, de commission, de provision, l'intérêt des avances, ils porteront bien ce total à dix millions. La somme est un peu forte, et, long-temps continuée, elle deviendroit un subside aussi onéreux qu'inutile à payer. Avant de le prouver, il s'offre une autre question.

Supposé que la France pût être souvent et long-temps dans le cas de requérir ce secours, seroit-elle assurée de le recevoir exactement ?

En argent, on ne s'attend pas que la cour de Vienne pût fournir à la longue un pareil secours, elle qui ne fait la guerre qu'à force de subsides, et qui, même en temps de paix, ne pouvoit prendre tous les ans, sur ses revenus, le quart de cette somme [1].

En nature, elle pourroit mieux remplir son engagement; mais il est convenu que la partie qui fournira les troupes, les paiera, et que

[1] On peut facilement attaquer tout traité, en supposant que les conditions n'en seront pas remplies. Mais si Favier croit l'Autriche trop pauvre pour tenir ses engagemens, pense-t-il que la Prusse, encore plus pauvre, y auroit été plus fidelle; ou faut-il en conclure que la France ne devoit s'allier avec personne ? *S.*

l'autre sera tenue de leur fournir seulement des quartiers d'hiver.

Peut-on se flatter que pendant le cours d'une longue guerre, la cour de Vienne eût constamment le pouvoir ou la volonté de payer et d'entretenir vingt-quatre mille hommes au secours de la France? On ne le croira pas si l'on en juge par les efforts que cette cour a faits pour elle-même dans les deux guerres de 1701 et de 1741.

On sait qu'elle a toujours promis à ses alliés de fournir, pour sa propre défense, des contingens considérables, qu'elle a même donné des listes qui excédoient fort le nombre de vingt-quatre mille hommes. Mais on n'ignore pas non plus que ces contingens n'ont jamais existé que sur le papier; que ces mêmes alliés se sont toujours plaints de l'inexécution des promesses, et du fardeau énorme qui en retomboit sur eux; qu'il en résulte sans cesse des dégoûts, même de l'aigreur et de l'animosité entre des puissances unies par des liens naturels, et qui prétendoient agir de concert contre un ennemi commun; et qu'enfin, malgré les clameurs de ses alliées, la cour de Vienne n'a jamais payé et entretenu à ses frais et dépens, dans aucune des armées combinées, vingt-quatre mille hommes effectifs [1].

[1] Ce fait est positivement faux. *S.*

Ce qu'on n'a pu obtenir de la cour de Vienne, pendant qu'il y alloit de son propre salut, doit-on espérer qu'elle le feroit pour la querelle d'autrui ? D'un autre côté, après les prodiges que la France a faits pendant ces deux guerres, toujours seule, ou n'ayant que des alliés onéreux, personne ne doute qu'elle ne fût en état de fournir très-exactement le secours stipulé, soit en argent, soit en nature.

Pour établir donc un peu plus de proportion entre la possibilité de la France et celle de l'Autriche, il semble qu'on auroit pu stipuler moins d'argent et moins de troupes de part et d'autre. On ne voit guère qu'un motif, de la part de la France, qui ait pu dicter cette magnifique stipulation. Ce seroit d'en imposer à un ou plusieurs *tiers* par le nombre des troupes, et le montant de la somme : comme si ces *tiers* ne savoient pas bien à quoi s'en tenir là-dessus ! Ils sont aussi bien convaincus de la possibilité et de l'exactitude de notre part, qu'ils s'y attendent peu du côté de l'Autriche.

S'il n'étoit question que de les faire trembler, la France avoit assez de moyens, sans aller mendier des secours d'autrui, ou prodiguer les siens. Encore moins est-elle dans le cas de trembler pour soi-même, et de chercher

un appui à la cour de Vienne : mais ceci nous ramène à la question primitive.

En supposant donc une exactitude égale de part et d'autre dans la prestation des secours stipulés, cette stipulation est-elle avantageuse à la France pour sa sûreté ?

Observons d'abord que ce secours doit avoir lieu au cas seulement que l'une des parties soit attaquée par un *tiers*.

Pour qu'il en résulte en faveur de la France une sûreté et un avantage réels, il faut donc supposer qu'elle soit souvent attaquée, et l'impératrice jamais, ou du moins plus rarement ; que les guerres qui suivront ces agressions contre la France seront fort longues, et contre l'Autriche plus courtes.

Voyons actuellement laquelle de nos deux puissances est ou peut être à l'avenir plus exposée à une agression. La France a-t-elle des voisins assez puissans pour l'attaquer, seuls ou tous ensemble ? Ces voisins auroient-ils quelques droits, quelques prétentions à faire valoir contre la France, quelques provinces à revendiquer ? qu'auroient-ils à lui demander ? Elle n'a rien acquis de ce règne que par échange, et sur la fin du précédent elle a beaucoup cédé. Sa succession n'a point été litigieuse.

Aucun prince étranger ne s'est porté pour héritier en tout ou en partie. Elle n'a pas eu de renonciation à extorquer de qui que ce soit par la force des armes.

Remarquons en passant, qu'à l'égard des prétentions et des réclamations, l'Autriche est dans un cas tout opposé.

Revenons. Les voisins de la France qui voudroient l'attaquer, auroient-ils quelqu'attrait, quelqu'avantage à le tenter, ou quelqu'espérance d'y réussir?

Pour répondre à cette question, parcourons nos frontières, comptons nos voisins, voyons leurs moyens et leurs forces.

Depuis l'Océan jusqu'aux Alpes, l'impératrice et l'Empire.

Pour la première, on a prouvé ailleurs que, même sans la nouvelle alliance, elle n'en seroit pas plus à redouter, et qu'elle auroit beaucoup à craindre. L'Empire? Encore moins, tant que la France voudra vivre en paix avec lui; et moins que jamais si la couronne impériale sortoit un jour de la nouvelle maison d'Autriche.

Le long des Alpes jusqu'à la Méditerranée, les Suisses? Tout est dit là-dessus.

Le roi de Sardaigne? C'est de nos voisins le plus avantageusement situé pour nous attaquer comme

comme pour se défendre. Tous ceux qui connoissent les Alpes et la direction de leurs gorges, conviennent de ces avantages. Cependant le succès d'une agression de sa part ne répondroit pas au début. Rien de si facile pour lui que d'entrer en France; rien de si difficile que d'y subsister. Engagé trop avant, rien de plus impossible que d'en sortir. C'est ce que le roi *Victor-Amédée* disoit souvent lui-même. Ce sont des vérités historiques, topographiques, mille fois démontrées.

Ce qui n'est pas moins vrai, est que le roi de Sardaigne n'a pas plus l'envie que les moyens d'attaquer seul la France. Il ne le peut pas davantage avec ses alliés. L'impératrice seule est à portée de lui fournir des troupes, quoique jamais assez pour prendre des quartiers d'hiver en France.

Ainsi le traité en question n'eût-il jamais existé, ce prince est trop sage pour risquer son armée, peut-être ses états, sur la foi d'un secours autrichien. Il a eu d'ailleurs tout le temps d'apprendre combien ce secours est souvent incertain, toujours tardif, quelquefois incommode.

L'Angleterre ni la Hollande ne pourroient l'aider efficacement que de leurs subsides[1]. Des

[1] Seroit-il invraisemblable de dire que la Hollande

besoins plus pressans, des intérêts plus favorisés détournent ceux de la première vers le nord de l'Allemagne. L'impuissance de la seconde, ou du moins son économie, ne permet plus guère à aucun allié d'en espérer de sa part.

Mais, pour terminer son article, si ce prince a des vues de conquête et d'agrandissement, si ces vues assez naturelles peuvent être regardées comme héréditaires dans la maison de Savoie, ce n'est assurément pas de ce côté-ci.

Reste enfin l'Espagne entre les deux mers. Elle est encore bien loin de devenir formellement l'ennemie de la France. Si cet événement paroît fort reculé, ce n'est pas que dans la suite il y ait beaucoup à compter, ni sur les liens du sang, ni sur l'amitié entre les deux nations; c'est qu'heureusement elles n'ont rien à démêler ensemble. La main du Créateur a marqué les limites, et personne de part et d'autre ne songe à les passer. On ne compte pas les petites tracasseries que le commerce pourroit occasionner. Il est trop à notre avantage pour ne pas le conserver; et à cet égard, il sera toujours aussi facile que sensé de trouver des ajustemens.

Quant aux intérêts étrangers, le système de

et le roi de Sardaigne, payés par l'Angleterre et soutenus par l'Espagne, auroient pu combattre la France? *S.*

l'Espagne en paroît désormais aussi éloigné et aussi indépendant que sa situation.

A l'égard des intérêts de famille et des projets d'établissemens, ils ne peuvent avoir lieu aux dépens de la France ; et, au contraire, ils réussiront difficilement sans son secours.

A supposer donc que ces mêmes motifs puissent être encore quelque jour d'un aussi grand poids pour l'Espagne qu'ils l'ont été pendant trente ans, ils la tourneront toujours de notre côté.

Admettons cependant que, contre toute attente, l'Espagne eût envie d'attaquer la France, elle ne le pourroit plus aujourd'hui que par sa frontière des Pyrénées. Il suffit de connoître la nôtre de ce côté-là, pour juger combien l'entreprise seroit impraticable. Ajoutons une vérité historique ; c'est que, depuis Henri IV, la France n'a jamais été formellement attaquée [1].

[1] On excepte le cas de la guerre présente, cas singulier qui n'a aucun rapport à l'objet du traité dont il s'agit, et qui, d'ailleurs, en est aussi excepté. Il le sera toujours aux termes du traité d'alliance. Le secours stipulé ne l'est qu'à raison de la garantie réciproque. Or, celui-ci ( Art. III ) n'a lieu, de la part de l'impératrice, que pour les possessions de la France en Europe. Celles-ci ne seront jamais le sujet d'une

Dans ce long intervalle, il s'est passé huit grandes guerres; l'agression a toujours été du côté de la France, du moins dans la forme, et c'est de la forme qu'il s'agit ici. Elle est aussi formidable qu'elle l'ait jamais été depuis cette époque. Ses voisins ne le sont pas davantage, et, dans le système présent de l'Europe, aucun ne peut avec le temps s'accroître assez pour le devenir.

Donc elle n'est pas à présent, et ne peut être de long-temps plus exposée à une agression, qu'elle l'a été depuis Henri IV.

Pour la France donc, de tous les côtés, le risque d'être attaqué est nul ou presque nul.

Calculons à présent ce même risque pour l'impératrice; faisons également le tour de ses vastes frontières; cherchons ici ceux de ses voisins, qui peuvent présentement ou à l'ave-

rupture avec l'Angleterre, mais bien celles aux Indes et en Amérique, dont l'exception aura toujours lieu. Il est vrai que la France ne garantit pareillement à l'impératrice (Article IV) que *ses possessions en Europe*; mais on sent trop combien cette clause est illusoire: l'impératrice ne possède point ailleurs un pouce de terre. On a voulu par-là jouer la réciprocité: il auroit mieux valu renoncer à cette risible façon de plâtrer ce désavantage.

nir être les agresseurs. Il seroit inutile de parler des autres.

A commencer par les Pays-Bas, quelqu'un sera peut-être surpris de voir en tête la Hollande. Pour revenir de cette surprise, il n'y a cependant qu'à faire attention aux démêlés assez vifs, actuellement subsistans entre l'impératrice et les états-généraux, sur l'exécution *des traités de Barrière*.

Ces démêlés ont rendu nécessaire *le congrès de Bruxelles*. S'il n'est pas formellement rompu, du moins les conférences sont suspendues, et peut-être pour ne se renouer jamais.

Les matières sont délicates. Il s'agit d'hypothèques, d'arrérages, de remboursemens, d'indemnités, enfin de grosses prétentions d'argent, auxquelles la Hollande n'est pas prête de renoncer, ni l'Autriche de satisfaire. Rien de plus naturel, lorsqu'on aura perdu tout espoir de conciliation, que d'en venir aux voies de fait. Les demandeurs sont à portée. Ils pourroient se saisir des gages qu'ils ont sous la main. Hostilités! agressions manifestes! crieroit alors la cour de Vienne.

Dans la Gueldre, le roi de Prusse.... Celui-ci est facile à concevoir, nous le trouverons ailleurs.

En Autriche, la maison de Bavière [1].

En Bohême, celle de Saxe.

Il ne faut point partir de l'état présent. Le système actuel de la maison de Bavière tient vraisemblablement à la personne de l'électeur. Il peut changer dans un instant, et faire place à un nouveau. Disons-en autant de la cour de Saxe; leurs prétentions sont plutôt assoupies qu'éteintes.

Les publicistes allemands, excepté ceux de Vienne, ne font pas plus de cas des renonciations, que les jurisconsultes français. Un grand exemple a prouvé récemment qu'il n'est point de prétention si douteuse et si surannée, qu'on ne puisse faire revivre à propos, ni si modique, dont les arrérages ne puissent absorber des provinces. On peut le dire (en partant des principes généraux du droit public germanique), en Allemagne, les prétentions sont éternelles et imprescriptibles. Ainsi ces deux maisons pourroient un jour s'unir entr'elles, et se joindre à d'autres qui ont aussi des prétentions à la charge de la cour de Vienne.

[1] Favier peut-il de bonne foi craindre pour l'Autriche une attaque de la part des électeurs de Saxe et de Bavière, dont toute la politique consiste à conserver leurs foibles états sans cesse menacés ? *S.*

Cette union pourroit tôt ou tard attirer à la France une réquisition des secours stipulés.

Dans la Silésie, encore le roi de Prusse. On sait assez que sa méthode est de prévenir l'agression. Quelques alliés que ce prince eût perdus, quelque changement qui fût arrivé dans sa consistance, il ne faut pas croire qu'à cet égard il changeât sa pratique. Plus même il seroit isolé, délaissé, abandonné à ses ennemis, plus il seroit certain d'en être bientôt attaqué; dans cette certitude, et ne devant point espérer de quartier, le parti le plus sûr seroit pour lui le plus audacieux. (Il en a déjà fait une fois l'expérience.) Ce prince n'en prendroit point d'autre. Il auroit beau montrer une ligue formée, des opérations concertées, des armées en marche pour l'engloutir, prétendre enfin que son attaque n'est qu'une défense légitime, l'impératrice y trouvera toujours le *casus fœderis*.

Nous voici arrivés sur les frontières de Hongrie; nous y trouvons le Turc, cet ennemi puissant, perpétuel, héréditaire, de la maison d'Autriche. Aura-t-il plus d'amitié pour l'héritière de cette maison, que pour celle qui est appelée à la remplacer? S'il est ignorant et superstitieux, son mufti lui fera au moins un

point de religion de massacrer *les infidèles* pour l'amour de Dieu et la gloire du grand prophète. S'il est foible et timide, sa milice insolente ne le forcera-t-elle pas de les attaquer malgré lui ? S'il est ambitieux, s'il aime la guerre, aura-t-il besoin de tous ces prétextes ? Mais quelque motif qui le détermine, il sera toujours l'*agresseur*, comme l'ont presque toujours été les autres.

Depuis plus de trois cent soixante ans, on voit sans cesse dans l'histoire les sultans aux prises avec les rois de Hongrie. Par un calcul bien simple, de ces trois cent soixante ans, il s'en est passé la moitié en guerre entre ces deux puissances. Chez les Turcs, rien ne change : religion, mœurs, gouvernement, génie national, système politique, tout est resté sur l'ancien pied [1]. Le degré de puissance n'a pas varié depuis Soliman II. Ce qu'ils ont perdu dans le continent, ils l'ont regagné dans la Méditerranée : le même ordre de causes produit ordinairement les mêmes effets.

[1] Favier devoit savoir mieux que personne, que si les Turcs n'ont point changé, tout l'est autour d'eux ; que la discipline et l'artillerie des autres nations ont détruit leur puissance, et qu'on a plus à craindre leur anéantissement total, que leur ambition. *S.*

On peut tirer une conséquence presqu'aussi démontrée qu'une vérité géométrique ; c'est que, sur cent ans, par exemple, il y aura cinquante années de paix et cinquante années de guerre entre la maison ottomane et celle qui possède la Hongrie : d'où il suit que, sur un siècle, la France, aux termes du traité, seroit obligée de payer cinquante années d'un subside de huit millions six cent quarante mille livres. Si elle aimoit mieux fournir en nature le secours stipulé, il lui en coûteroit certainement beaucoup plus cher. Il faudroit, pendant cinquante ans, recruter et entretenir vingt-quatre mille hommes, à quatre ou cinq cents lieues, pour le service de la maison d'Autriche. Et contre qui ? C'est un point sur lequel on se permet ailleurs quelques réflexions. Mais achevons le tour que nous avons commencé.

Il ne reste que l'Italie. On ne sauroit nier que les deux rois unis [1] de Naples et de Sardaigne ne puissent y attaquer les états de l'impératrice. On peut aussi se figurer plusieurs circonstances possibles, ou même prochaines, dans lesquelles ces deux agresseurs seroient

[1] Peut-on penser sérieusement que, sans le secours de la France, les rois de Sardaigne et de Naples oseroient attaquer l'Autriche ? *S.*

sontenus de l'Espagne, et peut-être de quelqu'autre puissance.

Voilà donc aux Pays-Bas, sur l'Elbe, l'Oder, le Danube, et en Italie, un nombre de puissans voisins, dont quelques-uns sont les ennemis de la maison d'Autriche, d'autres à tout moment peuvent le devenir.

La durée des guerres qui suivroient ces agressions, doit aussi entrer dans la balance, et personne ne doute qu'avec un secours aussi considérable, la cour de Vienne ne trouvât le secret de les rendre éternelles.

Il y a long-temps qu'elle le cherche aux dépens de ses alliés. On n'a qu'à remonter un siècle dans l'histoire ; on lui verra toujours faire, par goût, la guerre avec l'argent d'autrui, et la paix par force sans cette ressource.

Par conséquent le risque d'être attaqué, est, pour les états autrichiens, très-grand, très-fréquent et très-multiplié [1]. Pour la France, on

[1] Remarquons que, par le traité (Art. VII), le secours devra être fourni sur la réquisition de celle des deux parties qui se trouvera attaquée ou *menacée* d'une invasion dans ses possessions. Qu'on juge de l'étendue qu'une clause aussi vague peut donner, selon l'interprétation de la cour de Vienne, aux engagemens de la France.

l'a démontré, ce même risque est nul ou presque nul. Les secours stipulés en sa faveur, ne peuvent avoir lieu que dans le cas où elle seroit attaquée. Ces secours sont donc pour la France nuls ou presque nuls ; ils sont comme s'ils n'avoient point été stipulés.

Par la même raison toute la sûreté, tout l'avantage qui résulte de cette stipulation, est pour l'impératrice, et toute la charge est pour la France.

*Donc le traité d'alliance et d'amitié n'est point avantageux à la France pour sa sûreté.*

On a distingué, dans la Première Section, la sûreté intérieure ou de territoire, la sûreté extérieure ou de commerce.

---

L'ARTICLE qu'on vient de lire est certainement tout ce que Favier a écrit de plus fort. Ses raisonnemens sont spécieux, ses calculs probables, et il présente, en peu de pages, les objections les plus graves contre l'utilité du traité de 1756. Je répète ici ce que j'ai déclaré dans la Préface, je suis loin de préférer pour la France l'alliance de l'Autriche à celle de la Prusse. Je crois que toutes deux offrent des avantages et des inconvéniens qui se balancent ; et je pense que l'intérêt du gouvernement français, content de ses limites, est, sans adopter un système

permanent, de se conduire selon les circonstances et le génie des princes qui gouvernent ces deux puissances, et de se joindre toujours à celui qui se montrera le plus modéré, contre celui dont l'ambition menaceroit la tranquillité publique. Mais, après avoir répété cette profession de foi très-franche, comme mon but est de combattre les assertions trop tranchantes et le système trop inflexible de Favier, je vais essayer de prouver, en peu de mots, qu'il ne présente la question de l'alliance avec la cour de Vienne que sous le point de vue le plus favorable à son opinion, en dissimulant tous les aspects qui lui seroient contraires.

L'argument principal de l'auteur contre le traité de 1756, est que, l'Autriche pouvant être attaquée successivement par la Prusse, la Russie, l'Empire, la Hollande, la Turquie, le roi de Naples et le roi de Sardaigne, tandis que la France ne peut l'être que par l'Autriche, le traité d'alliance qui stipule des secours réciproques, est onéreux pour le gouvernement français, dont on exigeroit fréquemment ces secours, et qui ne seroit jamais dans le cas de les réclamer à son tour. Je dirai d'abord que le calcul est un peu outré, et qu'on pourroit soustraire de cette énumération d'ennemis la Hollande et les rois de Sardaigne et de Naples, qui ne seroient pas assez forts pour oser attaquer l'Autriche : d'ailleurs, s'ils en avoient les moyens, ils pourroient aussi être

comptés parmi les puissances qui seroient dans le cas d'attaquer la France. Mais, sans m'arrêter à cette inutile discussion, je dis que ce qui a frappé Favier comme désavantageux, a fort bien pu, au contraire, déterminer le roi de France à conclure ce traité. Ses partisans, en effet, soutiendront ce qu'avançoit le prince de Kaunitz, c'est-à-dire que l'alliance de 1756 est plus favorable à la France qu'à l'Autriche, puisqu'elle assure la tranquillité permanente de la France sur le continent, en lui donnant pour amie la seule puissance qui pouvoit l'attaquer, tandis que cette alliance ne débarrasse l'Autriche que de l'attaque d'un seul de ses ennemis. Ce raisonnement n'est point un paradoxe, et les événemens que le temps a fait naître viennent à son appui; car, depuis la paix de 1763, l'Autriche a été deux fois en guerre, l'une contre la Prusse, et l'autre contre la Turquie, et la France a joui d'une paix constante sur le continent jusqu'en 1792. Ce résultat est plus réel que toutes les conjectures de Favier, et suffit pour répondre à beaucoup de déclamations. Si le gouvernement français avoit profité, comme il l'auroit dû, de ces trente années de paix continentale, pour rétablir son armée et ses finances, il est facile de juger quelle eût été sa force, puisque, malgré sa mollesse, son luxe et son insouciance, ce long calme le mit en état d'enlever treize provinces à l'Angleterre, et d'effacer, par la paix de 1783, la honte de celle qui avoit terminé la guerre de sept ans. *S.*

## QUESTION DEUXIÈME.

*Le traité défensif d'alliance, ou d'amitié, n'est-il pas même désavantageux à la France pour sa sûreté extérieure, ou sûreté de commerce ?*

Nous l'avons déjà observé, la France est en alliance, ou du moins en paix avec plusieurs princes et états chez qui elle pourroit faire un grand commerce. L'amitié de ces princes est précieuse pour elle par cette raison, et aussi parce qu'ils pourroient lui nuire, sans craindre beaucoup son ressentiment. Leur distance fait leur barrière, et celle-là est la plus sûre. Les procédés de la Russie en sont des preuves bien frappantes.

De toutes ces puissances, celle dont l'amitié nous est, depuis plusieurs siècles, la plus utile à tous égards, c'est assurément la Porte ottomane. Il n'est ici question que de son importance, relativement à notre commerce du Levant. Cette importance est reconnue ; les plus grands avantages, les faveurs les plus signalées pour ce commerce, et la supériorité qu'il avoit acquise sur celui des Anglais, tels

ont été les fruits de notre bonne intelligence avec la Porte.

De fâcheuses restrictions à ces avantages, ou peut-être leur révocation entière, la cessation de ces faveurs et la supériorité des Anglais sur nous en cette partie, voilà les effets à craindre de notre mésintelligence avec la Porte.

Au commencement du règne de Louis XIV, dont le système n'étoit pas encore formé, on avoit envoyé des troupes aux Vénitiens, et, plus mal à propos encore, à l'empereur contre les Turcs.

La Porte, offensée, ne garda plus avec la France aucun ménagement. Les négocians français au Levant se virent exposés à des avanies continuelles, l'ambassadeur même aux procédés les plus violens, et le commerce menacé d'une ruine certaine.

Les Anglais surent en profiter. Ce furent les années les plus brillantes pour leur *compagnie de Turquie*; et si l'on eût persévéré dans ces fausses mesures, ils seroient aujourd'hui les seuls maîtres de ce commerce.

On ne tarda pas à sentir l'abus de ces démarches hasardées, et la nécessité de soutenir et d'augmenter le commerce du Levant, par une étroite intelligence avec la Porte. Il s'en

falloit pourtant des trois quarts au moins que cet objet fût aussi important, ni le commerce aussi considérable qu'il l'est aujourd'hui. On changea donc de système, ou plutôt on revint à l'ancien ; c'étoit le bon, et il n'a point varié depuis, jusqu'au nouveau traité qui donne lieu à cette question.

Le résultat d'une conduite si sage, et au fond si juste, a été le progrès de ce commerce, et la décadence de celui des Anglais, portés l'un et l'autre au point où on les a vus en 1740.

On l'a dit ailleurs : la politique chez les Ottomans ne varie pas plus que les mœurs, et celles-ci sont monotones.

Dans un gouvernement ainsi constitué (on le répète encore), des mêmes causes il résulte toujours des effets uniformes. La Porte ne verra donc pas avec plus de plaisir les engagemens de la France qu'autrefois ses secours. Il y a même une différence qui n'est pas à l'avantage de ceux-là : les secours de Louis XIV n'étoient qu'une grâce momentanée, obtenue de sa générosité ; c'étoit un reste de *l'ancienne chevalerie*. Nulle réciprocité, nulle stipulation d'un secours autrichien. Ce jeune monarque en avoit-il besoin, lui à qui toute l'Europe ne demandoit que la paix, ou sa protection ? et son successeur,

successeur, aussi grand, aussi respecté, plus aimé, en a-t-il plus besoin que lui ? Rien ne l'obligeoit à continuer ses bienfaits. Il put les supprimer, et il le fit dès qu'il le jugea à propos.

Les engagemens, au contraire, que le roi vient de contracter, sont perpétuels et censés réciproques, quoiqu'il n'y ait en effet aucune réciprocité. Leur exécution ne peut cesser, tant qu'il plaira à la cour de Vienne de la requérir, et à la Porte de lui en fournir l'occasion.

La promesse donc d'envoyer ou de payer une armée entière contre les Turcs, à la première réquisition de l'impératrice et de ses successeurs à l'infini, excitera bien plus le ressentiment de la Porte, que des secours passagers de cinq ou six mille hommes accordés sans engagement et sans suite.

De ce ressentiment naîtra, pour le moins, une altération très-sensible dans les dispositions de la Porte en faveur de notre commerce. Supposons qu'elle ait la patience de s'en tenir là jusqu'à la première occasion, celle-ci peut à tout moment devenir fort prochaine; il ne faut qu'un nouveau sultan, même un autre visir, un autre aga des janissaires, peut-être enfin un autre mufti, une autre favorite. Le cas arrivant (et il peut arriver dans le cours

de la guerre présente), le roi sera donc obligé d'envoyer et d'entretenir au fond de la Hongrie vingt-quatre mille hommes, ou de payer tous les ans à l'impératrice le subside énorme de huit millions six cent quarante mille livres.

Quelqu'onéreuse que soit une pareille obligation, sa majesté, toujours fidelle à ses engagemens, voudroit et pourroit la remplir.

Soit que le roi fournît le secours en nature, soit qu'il se contentât de donner de l'argent, les Turcs en sentiroient toujours les effets bien désagréablement. Dans le premier cas, ils s'apercevroient bientôt et du nombre et de la valeur de nos troupes; et si l'on peut juger de l'avenir par le passé, elles fixeroient la victoire du côté de l'Autriche. Dans le second cas, ils n'éprouveroient guère moins l'influence de ce secours : huit ou neuf millions d'argent comptant mettroient dans les opérations de l'armée autrichienne une vivacité qui n'y est pas ordinaire.

Croit-on qu'alors la Porte se contentât de nous marquer de légères froideurs ? Quand même le divan pousseroit à l'excès la douceur et la modération, pourroit-il nous répondre de la milice et de la populace ?

On sait quelles sont, dans ce pays, les suites

ordinaires d'une émeute ou d'une révolte. Plutôt que de s'y opposer, les ministres et le sultan céderoient au cri public, et se porteroient contre la France aux dernières extrémités.

Ajoutons à cela les intrigues et l'argent des Anglais, soit en paix, soit en guerre avec nous, mais toujours également jaloux de leur commerce, et ardens à la destruction du nôtre.

Que deviendroit alors ce commerce si florissant, si riche, ce soutien de deux grandes provinces, cette ressource de l'état?

On le verroit tomber, périr au même instant; notre ambassadeur renvoyé, peut-être même arrêté; nos consuls mis aux fers; nos bâtimens saisis; nos marchands dépouillés, maltraités, menacés de perdre la vie ou la liberté; les Échelles fermées à nos vaisseaux; tous les Barbaresques déchaînés sur eux; les Anglais triomphans doubler et tripler leurs envois, leurs retours, leurs profits; le Languedoc et la Provence désolés par une multitude de banqueroutes; le contre-coup porté jusque dans le cœur de l'état, et cinquante mille sujets industrieux réduits à la mendicité faute d'occupation [1].

[1] Si on veut retrancher de cet Article beaucoup de craintes exagérées, et de prédictions qui ne se sont pas justifiées, il restera quelques vérités, qu'on trouve

*Donc le traité défensif d'alliance et d'amitié est désavantageux et très-désavanta-*

plus sagement et plus nettement exprimées dans un Mémoire de M. de Vergennes. Il est certain qu'en signant le traité défensif de 1756, une politique prudente auroit dû calmer l'inquiétude des Turcs par un Article qui garantît l'intégrité du territoire de l'Empire ottoman. L'omission de cette clause mécontenta la Porte ; mais on la tranquillisa depuis par des déclarations, et par une protection évidente et constante. Aussi les malheurs prédits par Favier n'arrivèrent pas, et le commerce des Anglais ne s'établit point, comme il le craignoit, sur les débris du nôtre. Nous conservâmes notre influence sur le divan, qui fit la paix ou la guerre d'après nos conseils ; et notre crédit à la Porte ne s'affoiblit qu'en 1787, au moment où nos troubles intérieurs démontroient évidemment aux gouvernemens les moins instruits, que la position critique et la foiblesse du cabinet de Versailles le mettoient hors d'état de protéger ses amis, et d'en imposer à ses rivaux.

Il est bon de remarquer que l'esprit de parti qui conduit la plume de Favier, le porte toujours à juger un traité défensif, comme on pourroit juger un traité offensif. Il est certain qu'une alliance offensive avec l'Autriche nous auroit brouillés avec le grand-seigneur ; mais nos engagemens n'ayant pour objet que de fournir vingt-quatre mille hommes à l'impératrice, dans le cas où elle seroit attaquée, ce traité ne pouvoit déplaire à la Porte que dans le cas où elle auroit projeté

*geux à la France pour sa sûreté extérieure ou sûreté de commerce* [1].

une agression ; ce qui n'étoit conforme ni à ses moyens, ni à ses intérêts, ni aux nôtres. *S.*

[1] Qu'on ne dise pas, comme le vulgaire, que Mahon pris, nous sommes les maîtres du commerce du Levant. C'étoit précisément depuis 1718, c'est-à-dire après la cession de ce port à l'Angleterre, que la France avoit acquis sur elle la plus grande supériorité dans ce même commerce. C'est une vérité démontrée par les fréquens Mémoires de la compagnie anglaise de Turquie, présentés, soit au parlement, soit aux commissaires du commerce. Elle n'a pas été moins connue en France du ministère et des négocians.

D'ailleurs on n'est jamais le maître du commerce chez un souverain puissant, indépendant, tel que le grand-seigneur, autrement que par l'amitié, la cordialité et l'étroite intelligence qu'on a eu soin d'entretenir avec lui.

Donc, quoique la conquête de Minorque soit pour la France un avantage inestimable, la supériorité dans le commerce du Levant ne dépend point de cette conquête.

## ARTICLE II.

*Le traité défensif d'alliance et d'amitié est-il ou peut-il devenir avantageux à la France pour son agrandissement ?*

Ce qui a été prouvé dans la précédente Section, Article II, Questions Première et Deuxième, au sujet de la convention de neutralité, milite également contre le traité défensif; et, sans le répéter ici, on se borne à une seule observation; elle servira de réponse aux objections que l'on pourroit tirer de certains *Articles secrets*.

Quoique diversement débités dans le monde, et avec des circonstances peu vraisemblables, tous ceux qui les annoncent prétendent y trouver des avantages pour la France. Les uns y envisagent des moyens d'agrandissement, ou du moins d'arrondissement. D'autres en augurent des améliorations d'établissemens et de convenances de famille pour la maison de Bourbon.

Ces divers bruits, quelque confus, ou même quelque fondés qu'ils puissent être, justifient cependant *les Doutes* et *les Questions* qui forment la présente recherche.

Une espèce d'instinct guide le vulgaire [1] le plus ignorant et le monde le plus frivole. C'est une lueur de raison, un germe d'idées que ces êtres demi-pensans ne sauroient ni développer, ni analyser, mais qui leur montre à tous l'intérêt pour but d'un traité, d'une convention quelconque.

La stupidité même le connoît, le consulte, et souvent même le saisit très-bien dans les affaires les plus triviales de la vie. Elle se doute qu'il ne doit être ni oublié, ni négligé dans les négociations des princes; et quand elle ne l'y voit pas, elle l'y suppose toujours profondément caché.

[1] Un auteur tel que Favier doit-il parler comme l'écrivain populaire, qui écrit plus en consultant les passions du moment, que les lumières de la raison? Comment invoque-t-on l'*instinct du vulgaire*, pour juger la science qui demande le plus de méditation, d'instruction et de connoissance des hommes? Hélas! nous avons vu cet instinct du vulgaire applaudir la politique des décemvirs qui couvroient la France d'échafauds et de ruines! Nous avons vu les orateurs les plus éloquens et les plus humains, hués et outragés lorsqu'ils plaidoient la cause de l'humanité! Phocion ne pensoit pas comme Favier; et lorsque le *vulgaire* l'applaudissoit, il demandoit à son ami s'il ne lui étoit pas échappé quelque sottise. *S.*

Voilà la source de ces bruits et de ces différentes conjectures sur les prétendus articles secrets. Ceux qu'on a livrés au public ne lui présentent rien qui puisse dédommager la France des dépenses où elle s'engage, ni des avantages qu'elle se refuse.

« Donc (conclut ce même public) il y a » sûrement des articles secrets dont la teneur » est encore un mystère, mais dans lesquels » on trouvera tout ce qui manque dans les » autres ».

Et c'est ce qui a produit, dans les cerveaux nouvellistes, tant de partages, d'échanges et de distributions d'états, en dépit de la possibilité, et même de la vraisemblance.

Si quelqu'un s'avisoit de fonder là-dessus une objection, la réponse seroit aisée. Ces articles sont vrais ou faux. Dans le dernier cas, tout est dit. Dans le premier même, il seroit possible de prouver que la cour de Vienne ne se seroit pas écartée de son ancien système.

On sait que cette cour n'a jamais rien donné pour rien, et qu'elle ne jette point de cessions à la tête; qu'elle n'en fait de volontaires qu'après s'être assurée des équivalens certains et actuels; que si elle proposoit ou acceptoit

des échanges, ils seroient à son profit ; qu'elle donneroit volontiers quelque partie de ses états la plus exposée, la plus difficile à garder, la plus abîmée d'hypothèques, pour avoir quelqu'autre pays plus commode à garder, d'un produit plus clair, plus assuré, plus considérable ; qu'aussi tenace du réel et du présent, que prodigue de futurs contingens et d'investitures éventuelles, la maison d'Autriche ne s'est point ruinée à ces marchés-là ; qu'elle a su présenter à propos ces perspectives agréables pour gagner du temps et se retirer de certaines crises, et pour exécuter sans opposition certains projets favoris ; mais que l'accomplissement de ces promesses conditionnelles a toujours été éludé ou refusé par la cour de Vienne, lorsque le cas de les remplir ne lui a plus permis de prolonger l'illusion ; et qu'enfin, si elle en a rempli quelques-unes, elle y a été toutes les fois contrainte par la force.

D'où il résulte que, pour l'obliger à tenir des engagemens de cette nature, il faudra toujours recourir aux armes, et par conséquent, que chaque traité dont la conclusion lui sera utile, mais l'exécution peu commode, produira nécessairement une nouvelle guerre [1].

[1] Ce que dit ici Favier du peu de solidité des trai-

Ces articles secrets, fussent-ils existans, n'établiroient donc aucun espoir solide d'agrandissement, soit pour la France, soit pour la maison de Bourbon.

On ne répliquera pas que le nouveau traité pourroit fournir à la France d'autres moyens d'agrandissement aux dépens des princes qui attaqueroient l'impératrice, ou seroient attaqués par elle.

Supposons que la France épousât en aveugle [1] toutes les querelles de l'impératrice, et

tés, et de la mauvaise foi du cabinet de Vienne, est très-vrai; mais malheureusement l'histoire prouve que cette vérité est applicable à tous les cabinets de l'Europe. Ainsi cette objection pourroit se faire contre toutes les alliances possibles : il faut même convenir qu'à l'époque du traité de 1756, nous avions à faire particulièrement ce reproche au roi de Prusse, qui deux fois nous avoit abandonnés. *S.*

[1] Dès qu'on suppose qu'on *épouse en aveugle* toutes les querelles de son allié, on peut tirer de ce principe le plus terrible corollaire contre un traité quelconque. Et il est trop vrai que Louis XV, dans la guerre de sept ans, au lieu de se borner au sacrifice de vingt-quatre mille hommes qui devoient lui assurer la paix continentale, parut partager la haine des deux impératrices, et sacrifia impolitiquement beaucoup d'argent et beaucoup d'hommes pour détruire le trône de Frédéric. Mais si on veut être juste, il faut blâmer,

envahît, de concert avec cette princesse, les états de ses ennemis; qu'en reviendroit-il à la France? rien du tout. Aucun des pays que la cour de Vienne peut désirer de conquérir et de réunir à ses anciennes possessions, n'est à la portée, ni à la bienséance de la France. Cette cour même ne souffriroit pas volontiers qu'elle en conservât aucun au-delà du Rhin ou des Alpes.

A l'égard du Turc, le plus puissant et le plus fréquent ennemi de la maison d'Autriche, nous ne sommes plus aux temps romanesques, où les princes chrétiens, abandonnant un intérêt prochain et domestique, alloient à mille lieues partager entr'eux l'empire d'Orient.

*Donc le traité défensif d'alliance et d'amitié n'est et ne peut point devenir avantageux à la France pour son agrandissement.*

ou la foiblesse du roi, qui se laissoit entraîner à servir les passions de ses alliés, ou la petite jalousie qui lui faisoit désirer d'effacer la gloire d'un grand homme dont l'éclat l'humilioit; et non pas un traité purement défensif, qui n'eut rien de désavantageux pour la France, dès qu'on prit la résolution d'en observer strictement les clauses, au lieu d'en abuser. En 1783, ce même traité subsistoit; et la France, victorieuse de

l'Angleterre, et protectrice de la Hollande, de l'Italie et de l'Empire, étoit universellement respectée. Elle ne perdit sa considération qu'au moment où elle permit à l'ambition prussienne de conquérir la Hollande pour la soumettre au joug britannique. *S.*

## ARTICLE III.

*Le traité défensif d'alliance et d'amitié est-il avantageux à la France pour le crédit ou la réputation ?*

On a traité ailleurs ( Sect. I^re^, Art. III ) la question *du crédit de confiance*, au sujet de la convention de neutralité. Il est inutile d'y rien ajouter sur le traité d'alliance. Ce sont les mêmes principes et les mêmes conséquences.

S'il restoit quelque chose à ajouter là-dessus, ce seroit une réflexion bien simple : c'est qu'on n'obtient pas plus la confiance de certains esprits en se livrant à eux, qu'en se tenant à l'écart. On sait à quoi ils attribuent toujours également, ou le bien qu'on leur fait, ou le mal qu'on ne leur fait pas.

Reste *le crédit de considération* à discuter ici. Voyons donc si le traité défensif peut augmenter, pour la France, ce genre de crédit, ou même lui servir à conserver celui dont elle jouissoit avant cette époque.

Le *crédit de considération* est fondé principalement sur la puissance, et celle-ci est de deux sortes :

La *puissance militaire*, qui consiste dans les troupes, les places, les ressources de la population et les produits du sol, de l'industrie ou du commerce, d'où résulte la quantité du numéraire pour l'entretien des armées ;

La *puissance fédérative*, fondée sur les alliances offensives et défensives, sur les combinaisons d'intérêt avec d'autres états, et la certitude de leur concours dans certains cas, ou de leur recours dans quelques autres.

Traitons d'abord cette question, relativement à la puissance militaire.

### QUESTION PREMIÈRE.

*Le traité défensif d'alliance et d'amitié peut-il augmenter pour la France le crédit de considération, dérivé de la puissance militaire ?*

La puissance militaire en impose plus ou moins, selon que le souverain puissamment armé peut faire plus ou moins d'usage de cette puissance.

Plus il se lie par des traités, plus il restreint, plus il circonscrit la possibilité, la liberté de cet usage. Moins il fait de pareils traités, plus il étend cette possibilité, plus il

se réserve de liberté, soit pour saisir à propos le moment d'agir, soit pour donner un prix réel, même à son inaction.

De cette liberté naissent à son égard les attentions, les déférences de tous ses voisins, l'espérance chez ses alliés, la crainte chez ses ennemis, et tout ce qui peut constituer le crédit de considération.

Loin que le traité de Versailles produise pour la France aucun de ces grands avantages, il lui en fait perdre une partie : rien n'est plus facile à prouver.

Les troupes du roi, augmentées jusqu'à trois cent mille hommes, mieux armés, mieux entretenus que jamais, mieux disciplinés, lui assuroient déjà dans l'Europe la plus grande part de ce crédit de considération.

Elles bordent les côtes d'un cordon formidable. Des camps nombreux et brillans, distribués sur les frontières, étalent sa puissance aux yeux de l'Europe étonnée. Mais quel en est, quel en peut être désormais l'usage? On excepte celui d'une descente en Angleterre; mais, à la supposer praticable, soixante mille hommes sont assurément plus qu'on n'en sauroit transporter, et plus qu'il n'en faudroit pour conquérir ce royaume. Il faut encore plus

excepter la nouvelle conquête ( Minorque ); le petit nombre de troupes qu'on y a employées, et celles qu'on y a laissées, justifient de plus en plus ce qu'on a avancé sur l'inutilité de trois cent mille hommes de troupes de terre, s'il n'avoit dû être question que d'une guerre maritime.

De tous les anciens ennemis de la France, le plus considérable, c'est l'impératrice ; mais aussi il n'en est aucun qu'elle puisse attaquer par terre avec plus de facilité, de célérité et de succès.

La possibilité et la liberté de mettre à profit ses avantages quand et comme il lui auroit plu, étoient la base de son crédit de considération dans plusieurs cours de l'Europe à qui celle de Vienne est odieuse ou suspecte, et qui sont réciproquement l'objet de sa haine ou de sa vengeance.

Les unes lui ont enlevé quelques parties de ses possessions ; les autres lui ont vendu cher leurs secours, et l'ont obligée à démembrer ses états pour arrondir les leurs.

Les unes et les autres alléguoient des droits, ou du moins des prétentions ; mais ce n'est que la force ou la nécessité qui ont pu arracher en leur faveur des cessions de la cour de Vienne.

Cela

Cela ne se pardonne point. Ces cours en sont bien convaincues, malgré l'extérieur que l'impératrice affecte avec quelques-unes. Toutes se tiennent également en garde contre un ressentiment qui ne cherche qu'à éclater.

L'appui le plus certain de ces potentats nouvellement agrandis, soit pour s'agrandir encore, soit pour affermir leurs acquisitions à la première occasion, c'étoit assurément la puissance militaire de la France.

Ils paroissent devoir s'en flatter avec quelqu'apparence. La raison, c'est qu'un prince gagne et s'agrandit réellement, lorsqu'il contribue à diviser de plus en plus la seule masse de puissance qui soit en état de balancer la sienne.

Cette masse (s'il en est une à l'égard de la France), c'est certainement la succession de Charles VI; et plus elle auroit été démembrée, plus, sans étendre ses frontières, la France se seroit réellement agrandie.

Pour lui supposer des motifs aussi naturels, il ne falloit pas un effort de sagacité. Compter sur quelqu'un, lorsqu'on a pour garant son intérêt connu, ce n'est pas se tromper, quoique l'événement démente quelquefois la probabilité.

Ces puissances donc, et à peu près toutes les autres, pouvoient se croire plus en droit que l'impératrice, de compter sur l'alliance et les secours de la France.

De-là le crédit de considération que lui donnoit, dans toutes les cours de l'Europe, sa puissance militaire. L'usage qu'elle pouvoit faire de cette puissance, est restreint et borné par le nouveau traité : le crédit qui en résultoit, loin d'augmenter par ce traité, diminue donc nécessairement.

« Mais, dira-t-on peut-être, le crédit de » considération, dérivé de la puissance mili- » taire, est fondé autant pour le moins sur » la crainte que sur l'espérance. La France » pourra donc le conserver toujours en se fai- » sant craindre des mêmes princes, qui n'au- » ront plus rien à espérer d'elle ».

La réponse est simple. Rien n'est plus facile à la France que de faire peur à ces princes, et même beaucoup de mal : en même temps il est très-clair qu'elle ne se feroit aucun bien, mais beaucoup à l'impératrice.

Supposons, en effet, que ces princes soient écrasés, leurs acquisitions réunies à la masse de la puissance autrichienne, même, si l'on veut, leurs anciennes possessions entamées

par l'impératrice ; qu'en résulteroit-il à l'avantage de la France ?

L'Autriche auroit alors plus d'états, plus de places, plus de troupes, plus de revenus pour les entretenir. Sa masse de puissance, auparavant divisée, démembrée, ébranlée, seroit de nouveau réunie, affermie, et cette puissance, étant toute militaire, se trouveroit plus près du niveau avec la France.

Toute puissance est relative, comme toute grandeur. Celle de la France diminueroit donc en raison de l'accroissement de celle de l'Autriche. La considération qui en dérive augmenteroit pour celle-ci, et baisseroit d'autant à l'égard de la France.

*Donc, dans tous les cas et dans toutes les suppositions, le traité défensif d'alliance et d'amitié ne peut augmenter pour la France le crédit de considération, dérivé de la puissance militaire. On prouve plus : ce traité, dans toutes les combinaisons et les circonstances qui peuvent en résulter, lui fait perdre nécessairement une partie de ce crédit.*

---

La confiance ne s'acquiert que par la loyauté, et la considération politique par la force. Si le roi

de France, se bornant à défendre l'Autriche contre tous ceux qui auroient voulu l'attaquer, s'étoit montré prêt à protéger tous les princes de l'Europe contre l'agression de l'Autriche, ce qu'assurément le traité de Versailles ne défendoit pas, cette alliance ne pouvoit qu'étendre la confiance au lieu de la diminuer. Tel fut le système du gouvernement français sous le ministère de M. de Vergennes : aussi ses alliés n'osoient rien faire sans le consulter, et ses rivaux même demandoient avec confiance son intervention.

Sa considération politique auroit été plus grande encore, si sa force financière et militaire avoit été plus formidable : mais le luxe et l'incurie de la cour s'opposoient aux réformes de la dépense et aux augmentations de l'armée. De-là sont venus tous les malheurs que la paix, fruit du traité de Versailles, n'a retardés que de quelques années ; et quoique j'aie regardé moi-même, étant en Russie en 1788, la guerre comme un remède contre les troubles qui nous agitoient, je me suis convaincu, à mon retour en France en 1789, que, si nous avions entrepris cette gnerre que demandoient l'honneur national, la foi de nos engagemens avec la Hollande, et que provoquoient l'invasion prussienne et l'ambition anglaise, la foiblesse du gouvernement et le désordre de ses finances auroient terni l'éclat de nos armes, et nous auroient peut-être forcés à une paix honteuse,

à moins que l'Autriche n'eût réparé nos fautes par de prompts et énergiques secours. Ainsi, dans cette position, le traité de Versailles étoit encore notre seule ressource. *S.*

---

QUESTION DEUXIÈME.

*Le traité d'alliance et d'amitié peut-il augmenter pour la France le crédit de considération, dérivé de la puissance fédérative ?*

Nous l'avons déjà dit, la puissance fédérative est le résultat des rapports que l'intérêt a établis entre une cour et plusieurs autres. De ces rapports, naît le besoin réciproque; et de ce besoin, les alliances, les garanties, les recours des plus foibles, les secours des plus forts, et dans certains cas le concours des uns et des autres.

Avant la conclusion de ce nouveau traité, la France étoit au plus haut point de sa puissance fédérative.

On s'attachera à considérer ici cette puissance, relativement aux trois branches que le traité dont il s'agit affecte plus particulièrement :

L'Empire,

L'Italie,

La Porte.

Dans l'Empire, il s'étoit enfin établi une balance par l'agrandissement d'une maison puissante, aux dépens de celle de l'Autriche. Dès-lors celle-ci, quoique revêtue de la dignité impériale, ne pouvoit plus, comme autrefois, ni opprimer l'Empire, ni le soulever à tout propos contre la France.

Cette balance étoit encore fortifiée, de notre côté, par des liaisons particulières avec divers membres du corps germanique.

La France avoit repris, dans les affaires de ce corps, le degré d'influence qu'elle y avoit acquis par le traité de Westphalie [1], que la ligne du Rhin lui avoit conservé jusqu'à la paix

[1] Il est nécessaire de répéter ici que c'est précisément l'élévation de la Prusse qui nous empêchoit d'exercer dans l'Empire autant d'influence qu'à l'époque du traité de Westphalie. Ce nouveau contrepoids contre l'ambition autrichienne étoit utile à notre repos, mais diminuoit nécessairement notre crédit en le partageant. Il est, je crois, inutile de démontrer que l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Brunswick, et l'électeur d'Hanovre, deviennent presque dépendans de la politique prussienne par leur position, et ne pourroient agir contre son gré, sans s'exposer à être envahis, avant que nous eussions rassemblé une armée pour les défendre. *S.*

de Nimègue, et que ses hauteurs et ses vexations après cette paix lui avoient fait perdre.

Elle alloit donc redevenir pour l'Empire un point d'appui fixe, une protection assurée dans tous les cas d'atteinte, soit aux loix, aux constitutions du corps entier, soit aux droits et prérogatives de chaque membre.

Le roi, garant perpétuel du traité de Westphalie, étoit en quelque sorte le protecteur et le gardien-né de ces loix et constitutions. Sa majesté pouvoit dans tous les cas exercer cette garantie d'autant plus librement [1], qu'elle n'avoit aucun engagement particulier avec la cour de Vienne, la seule de qui l'on pût craindre de pareilles atteintes; et toutes les fois que la France n'auroit pas jugé à propos d'exercer sa garantie à la rigueur dans les différends qui pouvoient survenir, elle étoit sûre au moins d'en être l'arbitre.

D'un autre côté, la maison nouvellement agrandie n'avoit pas encore acquis, et ne pouvoit peut-être jamais acquérir une consistance assez ferme pour se maintenir elle-même, et

[1] Favier auroit bien dû dire en quoi les engagemens défensifs avec la cour de Vienne empêchoient le roi de France de protéger les princes de l'Empire dont il avoit garanti les droits. *S.*

pour soutenir sa balance sans l'appui de cette couronne.

Ainsi de toutes parts, de l'Empire à la France le recours du plus foible, de la France à l'Empire le secours du plus fort; ce qui fait le lien principal de la puissance fédérative.

De-là pour la France, dans le corps germanique, le plus grand crédit de considération.

Voyons si ce crédit peut subsister encore au même point après le nouveau traité.

Cette considération étoit fondée sur deux titres : la protection et l'arbitrage. Il ne faut pas croire que désormais ni l'Empire, ni aucun de ses membres, attendent de la France aucune protection [1].

On a beau, dans tous les traités de cette nature, déclarer que l'on ne déroge à aucun des précédens, même à ceux qui y sont au fond les plus contraires; tout le monde sait assez que, du moins pour quelque temps, il faut s'en tenir à la dernière date.

[1] Depuis ce traité, les princes de l'Empire ont toujours réclamé, lorsque le cas l'exigeoit, la protection de la France. Mais ils comptoient plus efficacement sur celle de la Prusse, parce que le trésor de Berlin étoit rempli, et celui de Versailles vide; parce que l'activité régnoit en Prusse, et la mollesse en France. S.

Pour l'arbitrage, on ne s'avisera pas d'y recourir. Celui de la France seroit au moins suspect.

Qu'arrivera-t-il donc? Il est clair que la cour de Vienne a eu dans ce traité trois objets en vue :

1°. D'en imposer à l'Empire par la publicité et l'étalage de son étroite intelligence avec la France;

2°. De faire servir cette même intelligence à procurer enfin l'élection d'un roi des Romains;

3°. D'écraser le roi de Prusse, ou du moins de reconquérir sur lui la Silésie.

Quels en seront les effets?

1°. Tous les états et princes de l'Empire, se voyant sans appui contre la cour de Vienne, se jetteront entre ses bras. Ils lui voueront l'obéissance et la soumission aveugle, dont on a vu, sous Léopold, des exemples si funestes à la France. Ils resteront, à l'égard de cette couronne, dans l'état d'indifférence et d'indépendance, où la cour de Vienne a toujours souhaité de les tenir.

2°. L'archiduc Joseph sera-t-il élu roi des Romains? Un mariage peut être viendra serrer encore les liens de cette nouvelle alliance, et la cour de Vienne saura faire servir à ses intérêts

la tendresse du sang, sans en être jamais la dupe. A la première occasion, on la verra fouler aux pieds ces liens célébrés avec tant d'éclat. On ne pourroit pas même s'en plaindre, si par hasard on avoit compté pour leur durée sur les nouvelles affinités. L'usage, à cet égard, est trop établi pour qu'on puisse s'y méprendre.

3°. Le roi de Prusse écrasé, ou du moins dépouillé de la Silésie, plus de balance dans l'Empire, plus de recours à la diète, plus de liberté germanique. Le système de Léopold se trouvera parfaitement rétabli.

Dès que la France cessera de se prêter aveuglément à toutes les vues de la cour de Vienne, on verra de nouveau le corps germanique soulevé contre cette couronne :

Les mois romains, les contingens exigés à la rigueur, et les opposans, s'il y en avoit, mis au ban de l'Empire :

La France forcée de tenir sur le Rhin une grande armée pour en défendre le passage, ou pour ravager infructueusement quelques cercles mis en proie par la cour de Vienne :

Celle-ci cependant profiter de la diversion, porter toutes ses forces d'un autre côté pour ses intérêts héréditaires, et partager ainsi, sans qu'il lui en coûte rien, celles de la France.

*Donc, au lieu d'augmenter dans l'Empire son crédit de considération, dérivé de la puissance fédérative, la France en perdra au moins une partie par le nouveau traité.*

Voyons à présent si, par ce moyen, elle en peut acquérir davantage en Italie.

La considération à la cour de Rome seroit au fond peu importante, si l'usage n'en avoit fait une prérogative des grandes couronnes. Dès-lors elle fait partie de ce crédit ou réputation si essentielle à conserver.

Depuis l'empereur Joseph, cette cour et tous les princes d'Italie ont craint que la maison d'Autriche n'établît dans ce pays-là une trop grande puissance, et ne prétendît y faire revivre, à son profit, les prétentions surannées *de l'Empire romain.*

Cette crainte seroit encore plus fondée sous un empereur qui joindroit, du côté paternel, la Toscane et la Lombardie.

Les princes d'Italie, et la cour de Rome elle-même, quelqu'autrichienne qu'elle ait paru dans de certaines circonstances, n'ont eu d'autres ressources, pour se préserver de subir le joug, que la protection de l'Espagne et de la France.

L'Espagne est à présent, et sera vraisembla-

blement pour quelque temps encore, fort détachée des affaires d'Italie [1].

C'étoit donc la France seule qui pouvoit maintenir l'équilibre en Italie comme dans l'Empire, et y défendre les plus foibles contre l'oppression des plus forts.

Le traité de Versailles leur fait perdre pour long-temps cette unique espérance [2].

[1] Le traité d'Aranjuez de 1752 semble n'avoir été négocié par la cour de Madrid, que pour se débarrasser entièrement des affaires d'Italie, et notifier de plus en plus à toute l'Europe qu'elle n'y prendra point de nouvel intérêt; car, ce traité ne contenant aucun arrangement ultérieur, on ne voit pas autrement à quoi il auroit pu lui être bon, après celui d'Aix-la-Chapelle; et sans cela, elle auroit été dans le cas dont on a parlé au commencement, c'est-à-dire de *traiter* pour *traiter*.

On ne peut pas en dire autant de l'impératrice ou du roi de Sardaigne. L'une soutint par-là sa considération en Allemagne, et menaça ses ennemis de trente mille hommes de plus, qu'elle pourroit toujours, au besoin, retirer de ses états d'Italie. L'autre obtint dans ce traité *l'alternative* si désirée.

[2] L'on a renvoyé ici la réponse générale à une objection qui peut d'abord se présenter contre ce que l'on vient de dire au sujet de l'Empire et de l'Italie.

OBJECTION.

Le traité de Versailles, n'étant que défensif, ne

Sur elle étoit fondé, pour la France, le crédit de considération, dérivé de la puissance fédérative.

Donc, à l'égard de l'Italie, le traité de Ver-

peut ôter ni à l'Empire, ni aux princes d'Italie, l'espérance d'être protégés dans le cas d'une vexation ou agression de la part de l'impératrice.

## RÉPONSE.

Cela est vrai, à la rigueur; mais l'expérience journalière prouve le contraire.

1°. On ne compte point sur la protection de quelqu'un qu'on croit engagé dans les intérêts de l'oppresseur ou de l'agresseur.

2°. Dans la première chaleur d'une alliance nouvelle, on se permet mutuellement beaucoup de choses; et quoiqu'elle soit purement défensive, on s'aide réciproquement dans l'offensive; ou l'une des deux parties, au lieu de s'opposer aux agressions de l'autre contre un tiers, se contente ordinairement d'interposer pour la forme ses bons offices, et si foiblement, que le tiers a tout le temps d'être écrasé dans l'intervalle *.

* Cette réponse est captieuse : elle établit en fait ce qui est en question. L'union politique des gouvernemens ne ressemble point à l'amitié des particuliers; l'objet en est circonscrit par les termes des traités, et on a souvent plus à se plaindre de l'oubli de ces engagemens que d'un zèle trop ardent à les remplir. Au reste, pour écarter toute discussion oiseuse et pédante, il suffit de dire que Favier adresse toujours au traité les reproches qu'il falloit appliquer au gouvernement. *S.*

sailles fait perdre à la France ce même crédit en tout ou en grande partie.

Reste la Porte ottomane. Examinons si ce traité est, par rapport à elle, plus avantageux à la France, relativement au même crédit.

Depuis François Ier elle avoit senti le besoin d'être avec la Porte dans une étroite intelligence, et quelquefois même d'agir de concert contre la maison d'Autriche, leur ennemie commune. Ce système, fondé sur la nécessité, a été constamment suivi jusqu'à nos jours, au petit écart près dont on a parlé (Section II, Article Ier, Question II), et qui eut des suites si fâcheuses.

Par rapport au commerce, nous avons considéré les effets semblables, et encore plus dangereux, que peut et doit produire le nouveau traité. Voyons à présent ceux qui en résulteront pour la puissance fédérative.

Celle de la France à l'égard d'une partie de l'Europe, et la considération qui en dérivoit pour elle, étoient fondées sur ses liaisons intimes avec la Porte.

De-là deux préventions qui servoient à faire respecter cette couronne de toutes les puissances voisines de l'Empire ottoman :

L'une, que cet Empire pouvoit, dans plu-

sieurs cas, employer ses forces au gré de la France par de puissantes diversions ;

L'autre, que, dans le cas où cette couronne vouloit bien rester neutre, elle avoit du moins à la Porte la plus grande influence pour l'engager à continuer la guerre, ou à la terminer par sa médiation.

Ces deux persuasions étoient appuyées sur une longue suite de preuves de faits.

A l'égard de la première, les derniers exemples n'étoient pas plus anciens que le règne de Louis XIV. Pour la seconde, sans remonter si loin, le règne de S. M. en offroit deux trop éclatans pour être sitôt oubliés :

Le traité de 1724, entre la Porte et la Russie, et la paix de Belgrade, en 1739, entre la Russie, l'empereur et la Porte.

Le roi, dans tous les deux, arbitre et médiateur, donne, dans le dernier, l'exemple d'une générosité inouie.

En maintenant avec la Porte cette union et cette intimité, la France étoit donc sûre de conserver cette branche essentielle de la puissance fédérative.

Dans les cours voisines du Turc, ces deux persuasions sur lesquelles étoit fondée, à l'égard de la France, une partie de sa considé-

ration, ne sauroient subsister après les engagemens du nouveau traité.

Cela n'a pas besoin de preuve. D'arbitre qu'elle étoit, la France devient partie; et dans un cas de guerre, d'amie et alliée de l'Empire ottoman, elle deviendra auxiliaire des ennemis de cet Empire.

Au lieu donc d'augmenter par le nouveau traité sa puissance fédérative, relativement à la Porte, la France en perd une partie.

On a démontré ailleurs (Sect. II, Art. Ier, Quest. Iere) qu'elle n'en acquiert aucun équivalent; qu'au contraire ses engagemens, ne lui étant d'aucun avantage, ne peuvent lui attirer aucune considération.

Qu'on ne dise pas que, si elle en perd à la Porte, elle peut en gagner d'un autre côté; par exemple à la cour de Russie, dans le cas où cette cour accéderoit, comme on l'assure, au nouveau traité.

Il est facile de se persuader que cette cour sera en effet très-empressée d'y accéder; car elle est encore plus que la cour de Vienne, dans le cas de ne rien risquer dans la stipulation des secours réciproques.

Ce seroit un subside de plus [1] dont elle

[1] On dit *un subside de plus*, parce qu'il n'y a pas

s'assureroit

s'assureroit en cas de guerre, et beaucoup plus considérable que ceux de l'Angleterre, avec cette différence, que celui-ci, dans le fait, ne l'engageroit en rien.

Mais, en supposant cette accession, la France perdra toujours d'un côté sans gagner de l'autre. En effet, une fois liée avec la Russie, comme avec l'Autriche, par des engagemens onéreux, ces deux puissances cesseront de craindre ses liaisons avec la Porte, et son influence dans le divan [1].

lieu d'espérer qu'en accédant à cette alliance, la Russie voulût renoncer à celle de l'Angleterre, ni se priver d'une balance de six millions au moins, qu'elle gagne tous les ans sur cette nation, soit par les subsides, soit par le commerce.

Le ministère russe trouveroit le moyen de concilier ensemble ses deux engagemens, et de toucher ainsi l'argent des deux parties.

Remarquons que les prétextes ne lui manqueroient jamais pour en exiger de la France : grâce à la situation de la Russie, il ne se passeroit point d'années où quelqu'incursion de Tartares tributaires des Turcs ne lui fournît à son gré le *casus fœderis*.

[1] Que l'objet principal de la cour de Vienne, dans le nouveau traité, soit de rompre ces liaisons, et de détruire cette influence, c'est ce que personne ne sauroit nier.

Depuis Charles-Quint, le système de cette cour n'a

Elles pourront encore moins en espérer à l'avenir une médiation efficace.

Les Turcs, de leur côté, n'attendront plus de la France, ni secours, ni diversions : ils la regarderont plutôt comme ennemie ; car ils n'entendront point ces subtiles distinctions de la diplomatie moderne, au moyen desquelles on a des traités et des engagemens à droite et à gauche ; et, à force de vouloir être ami de tout le monde, on finit par n'être ami de personne.

*Donc le traité de Versailles ruine également, à la Porte et dans toutes les cours voisines de la Porte, le crédit de considération que la France y avoit relativement à la puissance fédérative.*

On a déjà prouvé qu'au lieu d'augmenter

point varié à cet égard; elle a toujours tâché d'engager la nôtre dans des démarches dont le ministère autrichien pût se prévaloir à la Porte, soit pour lui en imposer, soit pour semer des défiances et des jalousies entr'elle et la France.

C'étoit le manége de cet empereur avec François Ier, dont la généreuse facilité ne lui en fournit que trop d'occasions. C'est encore celui de la cour de Vienne : elle n'a pas été moins ardente à saisir l'instant du nouveau traité, pour en faire à la Porte une notification dont le but est absolument le même.

ce même crédit dans l'Empire et en Italie, elle en perd nécessairement une grande partie.

Ce crédit de la France ne peut donc que diminuer considérablement par le nouveau traité.

## RÉCAPITULATION

### DES DEUX SECTIONS PRÉCÉDENTES.

On a prouvé que la convention de neutralité et le traité défensif d'alliance et d'amitié n'étoient et ne pouvoient être avantageux à la France,

Ni pour sa sûreté,

Ni pour son agrandissement,

Ni pour son crédit ou sa réputation.

Ces trois objets sont les seuls qui puissent former un but d'intérêt réel et solide.

On a démontré même que, relativement à ces trois objets, ces deux traités pourroient, au contraire, être très-désavantageux à la France.

Hors cet intérêt, tout autre motif de traiter est insuffisant.

Ces traités n'ont pas eu pour objet le seul qu'on doit se proposer.

*Donc les motifs de les conclure ont été au moins très-insuffisans.*

Comme l'auteur se répète toujours dans son accusation, il faudroit toujours se répéter pour lui répondre. S'il avoit dit qu'on a abusé par foiblesse, sous Louis XV, du traité de Versailles, nous serions d'accord; mais il s'obstine à condamner le traité seul, indépendamment de la conduite du gouvernement, et il manque, en ce point, de justesse et de courage.

Les dix premières années de Louis XVI et la considération dont jouissoit la France à cette époque, suffisent pour réfuter ses assertions; et on ne doit pas oublier que, jusqu'en 1788, notre commerce au Levant fut toujours florissant, que la Porte ne nous abandonna pas, que la Hollande fut soumise à notre influence, que la Prusse rechercha notre amitié, que la Russie favorisa notre commerce, que l'Italie ne fut point attaquée, que cependant le traité de 1756 subsistoit toujours, et qu'ainsi cette alliance n'eut pour nous, ni pour l'Europe, aucune des suites funestes qu'annonçoit Favier. *S.*

## SECTION III.

### QUESTIONS ADDITIONNELLES.

### ARTICLE PREMIER.

*Quels autres motifs peut-on avoir eus pour conclure le Traité de Versailles?*

#### QUESTION PREMIÈRE.

*Seroit-ce l'amour de la paix?*

#### RÉPONSE.

Rien n'est plus respectable que ce motif, rien n'est plus digne du roi. Si l'on n'avoit eu que cet objet en vue, la convention de neutralité auroit suffi pour le remplir. En effet, elle semble reculer bien loin une guerre par terre.

Mais si elle l'empêche dans un temps où la conduite en est facile et peu dispendieuse, le succès prompt et infaillible, le traité défensif annonce un effet tout contraire.

Il expose la France à des guerres peut-être très-prochaines, mais à coup sûr inévitables, et où elle n'auroit pas à beaucoup près tant

d'avantages à remporter, ni de fruits à recueillir.

Ces guerres doivent avoir lieu, soit contre les ennemis de l'impératrice, soit contre l'impératrice même. Contre ses ennemis, lorsque la France s'engagera si avant dans les querelles de l'Autriche, que, d'alliée et d'auxiliaire, elle devienne peu à peu partie belligérante.

Il y a trop d'exemples de ces engagemens poussés plus loin qu'on ne pensoit : quelques-uns même sont trop récens pour que l'on ait besoin de s'étendre en preuves.

Ajoutons que l'étude continuelle et le grand art de la cour de Vienne est de ménager ces engagemens, et de les rendre irrévocables.

Contre l'impératrice même dans un des cas suivans :

Le premier, s'il y avoit réellement des articles secrets, dont l'exécution ne fût pas aussi utile à l'impératrice que la stipulation auroit pu l'être.

On l'a déjà dit (et l'on ne répétera point ici les preuves historiques) ; pour l'exécution de pareils traités, il a toujours fallu en venir à une guerre.

Le second, si la France refusoit de se prêter aveuglément à tous les projets de cette cour,

et que celle-ci perdît l'espérance des grands avantages qu'elle s'est proposés dans le nouveau traité ; en ce cas, on verroit éclore contre la France une de ces puissantes ligues, si familières à la cour de Vienne dans les temps où on lui a témoigné le plus d'amitié, et où elle en a affecté davantage.

Qu'on ne dise pas que l'Autriche ne trouveroit plus d'alliés pour former des ligues redoutables. Il peut arriver des circonstances dans lesquelles la cour de Vienne seroit également sûre des alliés qu'elle paroît abandonner, et de ceux que la France semble avoir livrés à sa discrétion.

L'intérêt dans les uns, le ressentiment dans les autres, et dans tous l'opinion *qu'il n'y auroit aucun fond à faire sur la France*, réuniroient bientôt tout ce qui paroît le plus aliéné.

Il faudra alors se défendre contre cette ligue, ou même la prévenir, et ce seroit le cas d'une guerre contre l'impératrice même.

Au lieu donc d'assurer la paix, le traité défensif peut et doit être une source de guerre.

*Donc l'amour de la paix n'a pu ni dû être un motif pour conclure le traité défensif d'union et d'amitié.*

CERTAINEMENT la convention de neutralité étoit suffisante pour la France ; mais l'Autriche n'en auroit pas pris l'engagement, si on avoit réfusé l'alliance. Favier a toute raison en disant que cet engagement a été poussé trop loin ; mais il se trompe en annonçant des ligues contre la France : la révolution seule en a fait naître. Sans ce grand événement qui a enflammé toutes les passions, éveillé toutes les craintes, et changé tous les rapports politiques, jamais l'Autriche ambitieuse n'auroit pu former une ligue contre la France pacifique. *S.*

---

QUESTION DEUXIÈME.

*Seroit-ce pour abîmer plus facilement ou plus sûrement l'Angleterre ?*

RÉPONSE.

On y réussira vraisemblablement, et l'on a déjà commencé [1] : mais ce ne sera point grâce à l'alliance de l'impératrice, ni même à sa neutralité.

[1] Conquête de Minorque ; combat naval gagné à la vue de cette île ; avantages aux Indes et en Amérique. Ces derniers sur-tout annoncent un enchaînement de succès décisifs, si l'on ne perd point de vue l'objet de cette guerre.

On l'a déjà prouvé ailleurs ; ni ce qui est déjà fait, ni ce qui reste à faire, ne pouvoit dépendre d'une circonstance aussi étrangère ; et le projet d'une descente en Angleterre (s'il peut avoir lieu) auroit été également rempli sans tout cela.

On ose dire plus : s'il y avoit eu, dans les Pays-Bas, une armée française, ce projet n'en auroit été que plus facile à exécuter.

L'impératrice attaquée dans ses possessions, pour la cause de l'Angleterre, auroit été en droit d'en réclamer les secours. Alors, si la Grande-Bretagne n'avoit osé se dégarnir de ses troupes nationales, du moins ses auxiliaires, au lieu de passer dans cette île pour en garder les côtes, seroient restés dans les Pays-Bas, sinon pour les sauver, du moins pour en reculer la perte. Cinquante à soixante mille hommes auroient suffi alors, puisqu'ils suffiroient encore pour cette descente.

La France pouvoit toujours les prendre avec la même facilité sur les nombreuses troupes qu'elle a depuis l'augmentation ; et si cette armée avoit pu mettre le pied en Angleterre, elle y auroit trouvé devant elle vingt ou trente mille hommes de moins.

Loin donc que la neutralité ou l'amitié de

l'impératrice puisse avancer nos succès contre l'Angleterre, il s'ensuit que l'effet du nouveau traité est de reculer ces succès, et d'en diminuer la possibilité.

L'impératrice, d'ailleurs, n'auroit pu fournir à l'Angleterre des troupes qu'en payant, comme elle a toujours fait : ou l'Angleterre auroit été en état de les payer, ou non.

Dans le premier cas, il lui est égal d'où viennent ces secours ; et avec de l'argent, elle trouvera toujours en Allemagne des hommes et des princes à vendre.

Dans le second cas, elle n'auroit pas conservé long-temps une alliée aussi chère et aussi onéreuse que l'a toujours été la cour de Vienne.

Il auroit fallu lui payer un subside de cinq cent mille liv. sterlings, comme dans la dernière guerre, et le fort de celle-ci étant par mer, l'Angleterre n'auroit tiré d'elle pour son argent aucun secours décisif.

Partons de-là pour avancer un fait ; c'est que si la populace anglaise a été fâchée du traité, le ministère n'a pu l'être.

Il y a plus : tout citoyen anglais, libre des préjugés et des fureurs populaires, a dû voir, avec joie, sa nation délivrée par-là du fardeau accablant que lui avoit imposé la défense des

Pays-Bas, ou l'obligation de les faire restituer à l'impératrice.

Voudroit-on alléguer enfin l'épargne qu'on prétendroit faire par la paix dans le continent, et les moyens qui en résulteroient de dépenser davantage pour une guerre maritime?

Il suffit de répondre qu'une augmentation de soixante mille hommes de troupes de terre a été faite à l'occasion de cette guerre, que cette augmentation subsiste et subsistera vraisemblablement : donc on n'épargne rien pour la convention de neutralité. Cela est mis dans tout son jour, Section Ire, Article II, Question III.

*Donc le juste désir d'abîmer plus facilement et plus sûrement l'Angleterre, n'a pu ni dû déterminer la conclusion du Traité de Versailles.*

---

Nous avons déjà fait sentir combien il étoit déraisonnable d'avancer qu'on ne feroit pas la guerre avec plus de succès contre l'Angleterre en réunissant tous ses moyens pour combattre cette puissance, qu'en divisant ses efforts pour soutenir à la fois une guerre maritime et continentale. Favier est obligé d'avouer que l'Angleterre avoit appris avec chagrin l'alliance conclue entre la France et l'Autriche; et peut-être une des plus fortes preuves des avantages

de cette union, est la constance des efforts que le cabinet britannique a toujours faits pour la rompre. Il ne s'unit à la cour de Berlin que lorsqu'il perd l'espoir de s'attacher la cour de Vienne. Comme l'Autriche est la seule puissance qui puisse faire une diversion qui lui soit favorable, c'est celle sur laquelle il désire le plus d'exercer son influence; et on voit, dans le Mémoire de M. de Vergennes, avec quelle justesse il prédit, ce qui est arrivé depuis, que les Anglais deviendroient les alliés de l'empereur, au moment où nous cesserions de l'être. S.

---

QUESTION TROISIÈME.

*Seroit-ce pour mortifier, humilier, abaisser le Roi de Prusse?*

RÉPONSE.

On croit avoir démontré déjà qu'il seroit dangereux d'y réussir à un certain point. Il seroit inutile de répéter ici ce qui se trouve à ce sujet, Sect. II, Art. II, Quest. Iere et II.

On ne prétend pas rechercher quels sujets de plaintes la France peut avoir contre ce prince; on se permettra seulement une observation.

Si ce sujet de plaintes étoit seulement d'avoir assuré le repos de l'Empire, et nommément

de l'électorat d'Hanovre, par son traité particulier avec le roi d'Angleterre, il y auroit beaucoup, peut-être, à répondre pour la justification du roi de Prusse.

Supposons qu'il n'eût pas fait ce traité, et que par-là il eût laissé à la France la liberté entière de tomber sur l'électorat d'Hanovre; ou nous aurions attaqué cet électorat, ou nous ne l'aurions pas attaqué.

Dans ce dernier cas, il nous auroit été égal qu'il y eût eu un traité pour la sûreté, ou qu'il n'y en eût point eu.

Revenons au premier cas qui auroit été celui d'une invasion de notre part dans les possessions hanovriennes.

Alors il étoit fort à craindre que l'impératrice, le roi de Pologne, l'électeur de Bavière, le landgrave de Hesse, plusieurs autres princes engagés à défendre ces possessions soit comme co-états, soit comme alliés et subsidiaires du roi d'Angleterre, n'eussent pris parti contre nous, et qu'en moins d'un an, cette guerre particulière n'eût dégénéré en guerre d'Empire.

Le prétexte auroit été trop plausible: une invasion manifeste sur le territoire de l'Empire, pour une cause absolument étrangère au corps germanique, à la qualité d'électeur

de Brunswick dont le roi d'Angleterre est revêtu, est, s'il est permis de le dire, étrangère même à sa personne.

Voilà, du moins, le langage que toute l'Allemagne auroit tenu à ce sujet, et qui auroit produit, malgré l'opposition du roi de Prusse, *un recès* de la diète, rédigé au gré de la cour de Vienne.

Mais alors la cour de France n'auroit pas eu affaire à l'Empire seul; les Russes auroient marché au secours de l'électorat.

De deux choses l'une : ou le roi de Prusse se seroit opposé à leur passage, ou il l'auroit permis, du moins par ailleurs que par ses états.

Dans le dernier cas, si les Russes n'arrivoient point à temps pour défendre l'Hanovre, ils se joignoient du moins, tôt ou tard, aux armées combinées contre nous dans l'Empire, et formoient avec elles une masse redoutable.

Mais supposons le premier cas, qui est celui d'un refus, et même d'une opposition formelle du roi de Prusse au passage de ces auxiliaires étrangers.

Alors ce prince s'engageoit contre la Russie, l'Autriche, l'Hanovre, la Saxe, et leurs adhérens, dans une guerre où évidemment il pouvoit fort peu gagner et beaucoup perdre.

A ne regarder même une invasion russe que comme un orage passager, il est une partie des états de ce prince, qui en auroit été ravagée sans ressources, avant qu'il eût pu y porter aucun secours suffisant.

C'est le petit, mais précieux royaume de Prusse, isolé du reste des états de Brandebourg, entouré de la Livonie, de la Courlande et d'autres provinces où la Russie entretient constamment soixante-dix mille hommes, et dont la Prusse n'est séparée que par une lisière étroite de la Samogitie.

Supposons donc qu'à la réquisition du roi d'Angleterre, d'un côté, pour la marche des Russes, et de l'autre, sur l'opposition du roi de Prusse à leur passage par l'Empire, ces troupes fussent entrées en vingt-quatre heures dans le royaume de Prusse.

Toutes les forces de son roi, occupées dans l'Empire contre les puissances qu'on vient de nommer, ne lui auroient servi de rien dans cette occasion; il n'auroit pu, d'ailleurs, ni les porter à temps en Prusse, ni les faire subsister long-temps dans ce pays naturellement stérile: les Russes, au contraire, étant tout portés, et ayant derrière eux leurs plus fertiles provinces, n'auroient manqué de rien dans cette expédition.

Ce pays, créé par les soins et par les dépenses de trois ou quatre générations, auroit été anéanti en un jour, et ce jour détruisoit l'ouvrage d'un siècle et de soixante millions [1].

La vengeance auroit été incertaine, lente, difficile, douteuse; le mal étoit certain, prompt et irréparable.

A juger sans partialité, le roi de Prusse auroit-il eu si grand tort de le prévenir, ce mal inévitable, par les armes, en faisant un traité par lequel il ferme le passage aux Russes, du consentement du roi d'Angleterre?

Dès-là plus d'agression à craindre pour nous sur le Rhin, plus de secours à espérer pour les Pays-Bas, ni pour la Hollande, et (puisqu'on

[1] Il est presque certain que la Prusse auroit été traitée par la Russie, comme le Palatinat le fut autrefois par la France. La cour de Pétersbourg n'auroit pas ménagé une conquête qu'elle ne pouvoit se flatter de conserver. Outre les motifs de ressentiment, la raison d'état pouvoit en quelque sorte la déterminer à cet acte de sévérité.

En effet, la Prusse, une fois ruinée, l'auroit été sans ressource; et n'ayant point, dans les avantages du sol, les mêmes ressources que le Palatinat, l'idée d'en faire un désert étoit beaucoup plus vraisemblable.

Une des maximes fondamentales de la Russie, est d'avoir par-tout des déserts pour frontières.

fait

fait tant de cas de la neutralité de cette république) une certitude de plus qu'elle seroit forcée de l'accepter.... enfin tout ce qui a été prouvé en détail (Section Iere, Articles Ier et II). Si la France avoit voulu faire de ces heureuses circonstances tout l'usage qu'elle auroit pu, étoit-elle fort à plaindre?

Donc, si le roi de Prusse n'a point commis contre la France d'autre crime que celui-là, il n'a point mérité un ressentiment qui pût l'écraser, mais qui, à coup sûr, ne produiroit pour nous que le plaisir d'une vengeance aussi stérile que dangereuse. C'est ce qu'on a également démontré (Sect. II, Art. III, Quest. Iere et II).

« Mais, dira-t-on peut-être, ce prince a » d'autres torts plus graves. Il a manqué de » bonne foi, de franchise, d'ouverture, de » confiance; en un mot, il nous a trompés »; (car telle est la phrase de ceux qui se trompent eux-mêmes.)

Supposons un moment que l'accusation soit fondée; qu'en résulteroit-il? Devroit-on pour cela abandonner le vrai, le solide intérêt, et se livrer, par humeur, à des démarches et à des engagemens qui y seroient diamétralement opposés? Il faut se rappeler ici ce qui a été dit

dans l'Introduction sur les *Motifs de traiter, considérés en général.*

Donc l'envie de mortifier, d'humilier, d'abaisser le roi de Prusse, n'a pas dû être un motif pour conclure le traité d'union et d'amitié avec l'impératrice.

---

Si le but de Louis XV n'eût été que d'opposer une digue à l'ambition du grand Frédéric, qui avoit déjà deux fois envahi la Bohême, et dont le génie et la rapidité pouvoient inspirer de justes craintes, le secours de vingt-quatre mille hommes suffisoit; et il falloit même, en les fournissant, déclarer à la cour de Vienne que cette démarche n'ayant pour but que de maintenir l'équilibre, le roi se regardoit comme médiateur armé prêt à réprimer à son tour l'Autriche, si, après avoir repoussé les troupes prussiennes, elle refusoit une paix modérée, et vouloit, par des conquêtes, renverser la balance de l'Europe. Par cette conduite, le roi de Prusse auroit été, à la fois, puni de sa défection, convaincu de la nécessité de renoncer à ses vues d'agrandissement, et tranquillisé sur le système de la France. Mais les cours impériales et celle de Versailles, pendant la durée de cette guerre, n'étoient guidées que par la jalousie que leur don-

noit l'éclat de Frédéric. La prudence avoit conseillé le traité de 1756, et les passions en abusèrent.

Il me semble que Favier a pleinement raison en blâmant le projet d'une invasion française en Hanovre. Une telle opération est moins une attaque contre l'Angleterre que contre l'Empire : le succès en est douteux, et l'idée impolitique. *S.*

---

## ARTICLE II.

*Observations générales, appuyées d'exemples historiques.*

C'est ici le lieu de répondre à un propos trop ordinaire, toutes les fois qu'on veut décliner les preuves tirées des exemples du passé. *D'autres temps, d'autres soins*, dit-on alors pour toute réponse.

Elle pourroit être fondée dans tous les cas où d'autres temps auroient amené d'autres intérêts, d'autres penchans, d'autres systèmes; où ils auroient produit un concours, un ensemble de circonstances et de combinaisons totalement différentes.

Il pourroit donc être à propos de comparer l'événement présent avec quelques-uns des précédens du même genre, d'en rapprocher les circonstances, d'en combiner les causes, et de démontrer que celles-ci étant les mêmes, elles doivent nécessairement produire les mêmes effets : mais cette méthode entraîneroit trop de détails; on se bornera donc aux observations suivantes.

Commençons par poser un principe constant

et tourné en axiome par une expérience de trois ou quatre mille ans.

Les mêmes causes qui ont concouru à l'établissement, à la fondation ou à l'accroissement d'un Etat, le soutiennent et le fortifient. Ces causes ont leurs contraires, et ces contraires, mis en action, le détruisent ou l'affoiblissent [1].

[1] Favier tire ici une fausse conséquence d'un principe juste. Il est très-vrai, lorsqu'on parle de l'administration et de la constitution intérieure d'un Etat, que les mêmes causes qui ont présidé à sa formation, le soutiennent : mais ce principe n'est nullement applicable à la politique extérieure. Un état foible qui veut s'agrandir, doit avoir un système différent de celui dont les limites ont acquis une étendue suffisante, et ses rapports avec les nations étrangères doivent changer suivant la position de ces puissances. Il fut un temps où l'Espagne devoit être l'objet de la crainte et de la jalousie de la France; en perdant les Provinces-Unies et les Pays-Bas, elle est devenue l'amie naturelle de la France.

A l'époque du traité de Westphalie, la France étoit la seule digne à opposer à l'ambition autrichienne, et devoit toujours surveiller ou combattre ce colosse formidable. La Russie étant devenue un empire respectable, et la Prusse s'étant élevée au rang des grandes puissances, les rapports politiques de la France avec l'Allemagne ont changé, son influence a diminué, et elle a dû partager sa surveillance, pour empêcher al-

La nécessité d'avoir un système fixe, est le résultat de cette maxime. L'histoire ancienne et moderne confirme cette nécessité. Nous voyons en effet les affaires d'un prince, d'un Etat, prospérer autant qu'il est fidèle à son système primitif, et décliner ou vieillir à mesure qu'il s'en écarte pour adopter de nouvelles idées.

La maison d'Autriche a fidellement observé cette règle ; et si la grandeur de cette maison a souffert quelques éclipses, elles sont arrivées par un autre ordre de causes au-dessus de la prudence humaine. Aucune variation, aucune vacillation dans son système; et dans le temps qu'elle a paru le plus s'en écarter, elle y a été le plus attachée.

ternativement la Prusse et l'Autriche de dominer l'Empire. Peut-être, pendant la jeunesse de Frédéric II, le cabinet de Versailles devoit s'unir à l'Autriche pour arrêter sa fougue; et lorsque ce grand homme devint vieux et pacifique, peut-être falloit-il se rapprocher de lui pour calmer l'activité inquiétante de Joseph II. Il y auroit enfin une foule de raisonnemens à faire, et d'exemples à citer, pour prouver que Favier commet une erreur très-grave en avançant qu'en fait d'alliances, il est *nécessaire d'avoir un système fixe*, et que cette nécessité est le résultat incontestable du principe qu'il a posé. S.

Par ce manége adroit, elle a réellement donné le change à ses nouveaux alliés ; mais elle ne l'a jamais pris. Ceux-ci, au contraire, ont toujours été dupes de leur confiance à son égard, et une triste expérience les a toujours ramenés (quoique souvent trop tard) à leur système primitif.

Voyons trois exemples fameux de cette conduite de la maison d'Autriche.

*Première Observation.*

Depuis 1610, à peine sortie des crises par le funeste événement de cette année, elle ne songea plus qu'à mettre dans les fers l'Empire et l'Italie. La France et l'Angleterre étoient les seuls obstacles. Le ministère autrichien sut mettre à profit la foiblesse et l'incapacité, qui caractérisoient alors ces deux gouvernemens.

En France, une régente sans lumières (Marie de Médicis), en Angleterre, un successeur sans politique (Jacques Ier), sembloient s'être fait une loi de s'écarter le plus qu'ils pourroient des principes sûrs et des grands modèles. Il n'en étoit point de plus parfaits que les deux prédécesseurs (Henri IV

et la reine Elisabeth). On affecta de prendre en tout le contre pied de leur conduite.

Un double mariage fournit à l'Espagne le nœud, ou plutôt le prétexte de sa nouvelle union avec la France. Elle ne fut pas plutôt cimentée, que tous les projets de la maison d'Autriche commencèrent à éclore. Tous les jours nouvelles entreprises de sa part, nouvelles fautes, nouvelles vacillations du ministère français.

Quel fut le résultat de ces complaisances pour les cours de Vienne et de Madrid ? les attentats les plus violens contre les alliés de la France, les trames les plus noires au dedans et au dehors contre la France même, enfin la nécessité d'abandonner ce système trompeur, et d'en revenir, après quinze ou vingt ans d'erreurs, à l'ancien, au solide, au véritable. Ce retour fut l'ouvrage du cardinal de Richelieu. La nouvelle union avec la maison d'Autriche avoit été celui du maréchal d'Ancre.

*Deuxième Observation.*

Pendant qu'on amusoit la France, on jouoit l'Angleterre. Un autre mariage servit aux vues de la maison d'Autriche ; mais ce ne fut qu'en perspective. Jacques Ier laissoit tranquillement

dépouiller son gendre, l'électeur Palatin, Frédéric V, élu roi de Bohême, pour faire épouser à son fils la seconde infante. Ce devoit être, selon lui, le lien d'une amitié éternelle entre l'Angleterre et l'Espagne.

L'événement justifia le cri de la nation contre les fausses mesures du souverain.

L'Allemagne fut opprimée, les protestans écrasés, le mariage rompu; et, si l'on y prend garde, on trouvera dans toutes ces bévues du père, la source des malheurs qui accablèrent le fils.

*Troisième Observation.*

On ne parlera point ici des engagemens de la quadruple alliance : c'étoit plutôt un traité entre deux familles qu'entre deux nations; les avantages en étoient du moins réciproques.

Ce cas particulier, et les intérêts personnels qui en résultoient, n'existent plus depuis long-temps; et, grâces au ciel, tout nous rassure contre la crainte d'en voir jamais reparoître de semblables.

Mais un exemple plus récent et plus parallèle avec le cas dont il s'agit, c'est le traité de Vienne de 1725.

Il seroit inutile d'insister sur un fait aussi connu. Tout le monde sait que l'Espagne, pi-

quée contre la France, se laissa emporter à son ressentiment;

Qu'elle crut trouver un moyen assuré de le satisfaire, en se livrant à la cour de Vienne;

Que l'espoir du mariage de l'infant don Carlos avec l'archiduchesse aînée, vint encore au secours de l'illusion;

Que l'empereur en profita pour tirer de l'Espagne de grands secours d'argent, seule réalité qu'il y eût dans toute cette affaire;

Que la cour de Vienne, à son ordinaire, se fit fort de la Russie, et qu'elle en obtint une accession de parade;

Que celle de Madrid se flatta de pouvoir remplir aussi par ce traité ses projets contre l'Angleterre; mais qu'après le mauvais succès du siége de Gibraltar, l'Espagne sentit enfin combien ses alliances étoient inutiles et onéreuses;

Que le voile se déchira, et que le résultat de cette prétendue union fut, peu d'années après, une guerre sanglante.

Depuis cette dernière époque, tous les projets d'intimité et de communauté d'intérêts entre les maisons de Bourbon et d'Autriche furent un peu décriés en Europe. C'étoit, dit-on, la chimère d'un ministre qui n'est plus[1];

[1] Le cardinal de Fleury.

mais s'il en goûta trop l'idée, il ne paroît pas du moins qu'il ait jamais entrepris sérieusement de la réaliser. Il étoit réservé à l'année 1756 de voir naître ce phénomène.

---

Toutes ces citations, d'une érudition partiale, ne peuvent en imposer qu'aux esprits superficiels : l'Espagne fut ambitieuse jusqu'au moment où le grand Condé humilia sa fierté, et détruisit sa redoutable infanterie. La cour de Madrid, ayant perdu les Pays-Bas, s'étoit appauvrie par l'or qui la détournoit de l'agriculture, et par les déserts de l'Amérique, qui engloutirent sa population. Resserrée sur le continent dans ses limites naturelles, et trop inférieure à la France pour l'attaquer, elle s'est trouvée presque séparée du reste de l'Europe, et n'a plus dû avoir d'autre objet d'inquiétude que l'ambition maritime de l'Angleterre : c'est cet intérêt commun qui la lie à la France. Louis XIV fut ambitieux, changea souvent d'alliés, sacrifia la justice à ses intérêts, et fut usurpateur comme tous les conquérans. La Hollande montra souvent son ingratitude contre la France qui l'avoit protégée. L'Angleterre, qui déclame aujourd'hui contre les paix séparées, quitta toujours ses alliés lorsqu'ils cessèrent de lui être utiles, et la cour de Berlin eut particulièrement à se plaindre de cet abandon. La Russie profita tour-à-tour de l'alliance

de la Prusse et de l'Autriche pour s'agrandir, et brisa ses liens chaque fois qu'un changement lui sembloit avantageux. La Prusse ne fut pas plus fidelle : le grand électeur combattit Turenne ; le grand roi de Prusse fit ses premières armes contre la France protectrice des princes protestans. Ce prince abandonna deux fois notre alliance, et son successeur a sans cesse abandonné et trompé ses amis. Ainsi tous les reproches que Favier adresse avec raison à l'Autriche, peuvent s'appliquer avec autant de justice à presque tous les gouvernemens ; et, à la honte de l'humanité, on ne trouveroit pas un allié, si on ne vouloit s'unir qu'à une nation qui n'eût jamais trahi ses engagemens. *S.*

# RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

## DES TROIS SECTIONS.

On croit avoir prouvé que le traité de Versailles a été conclu sans aucun motif suffisant d'intérêt réel et solide ;

Qu'il n'y a dans ses engagemens ni égalité, ni réciprocité, ni proportion, tout l'utile étant d'un côté, et tout l'onéreux de l'autre ;

Qu'il peut même avoir pour la France les suites les plus dangereuses, relativement à une branche essentielle de son commerce ;

Que, loin d'assurer une paix durable, il peut et doit être sans cesse une source de nouvelles guerres ;

Qu'il n'est pour la France d'aucune utilité contre l'Angleterre, et ne porte à celle-ci aucun préjudice ;

Que, s'il avoit eu pour objet réel de satisfaire quelque ressentiment personnel, ou quelqu'animosité particulière, ce seroit autant au détriment de la France qu'à l'avantage de l'Autriche ;

Et qu'enfin, si la connoissance du passé peut servir de flambeau pour éclairer l'avenir, elle n'y fait voir, pour ce traité, que les mêmes

suites fâcheuses qu'ont toujours entraînées tous ceux qui ont été négociés d'après les mêmes faux principes.

---

Le traité de 1756 n'a été onéreux à la France que dans la guerre de sept ans. Louis XV la commença par jalousie, la conduisit avec passion, et la termina sans succès. Mais ce traité, depuis qu'on n'en a plus abusé, loin de devenir la source de nouvelles guerres, a donné à la France la plus longue paix dont elle eût jamais joui, et l'a mise en état de faire subir à l'Angleterre une perte irréparable. *S.*

FIN DES DOUTES ET QUESTIONS.

# CONCLUSION.

*Examen du Système fédératif qui peut être le plus convenable à la France, et le plus utile au maintien de la Paix et de l'Equilibre en Europe ;* par L. P. Ségur l'aîné.

Plus les Mémoires de Favier ont mérité et obtenu de succès, et plus j'ai cru nécessaire de combattre la partie trop systématique de cet Ecrit. C'est lorsqu'un Ouvrage devient classique, qu'il est important d'en relever les erreurs, et je ne connois pas en politique d'erreurs plus graves que celles qui peuvent, en se communiquant, perpétuer les discordes et éterniser les haines nationales. Si les amis, si les admirateurs de Favier trouvent que j'ai déprécié son talent, mal interprété ses vues, et censuré trop amèrement son système, ils seront injustes, et ne m'auront pas compris. Personne ne rend un hommage plus sincère que moi, et au talent distingué de cet écrivain, et à ceux du comte de Broglie, qui m'encouragea souvent par ses conseils, lorsque je voulus débuter dans la carrière politique : mais je puis honorer leur instruction, leur esprit, et différer avec eux d'opinion. Je pense qu'on doit profiter de leurs lumières, et se mettre en garde contre leurs passions, et je

crois qu'il ne faut jamais, par considération personnelle, approuver ce qui paroît dangereux, ni taire ce qu'on croit utile.

Comme je n'ignore pas qu'il existe des sectes en diplomatie comme en religion, qu'il est des hommes intolérans pour les systèmes politiques comme pour les opinions philosophiques ou religieuses, et que l'intolérance est presque toujours de mauvaise foi, il ne me suffit pas, pour repousser l'accusation probable qu'on me feroit d'être du parti autrichien, il ne me suffit pas, dis-je, d'avoir déclaré franchement, au commencement de cet Ouvrage, combien j'étois éloigné de tout esprit de système, et d'avoir répété qu'un politique à Paris ne devoit être ni Russe, ni Turc, ni Prussien, ni Autrichien, ni Anglais, ni Espagnol; qu'il devoit être Français; et que notre système fédératif devant changer suivant nos rapports momentanés avec les nations étrangères, et sur-tout suivant le génie des princes qui les gouvernent, tout plan qui auroit pour base fixe la supposition banale d'ennemis ou d'alliés naturels permanens, seroit un charlatanisme dangereux.

Une telle profession de foi, quoique bien claire pour ceux qui veulent l'entendre, n'empêcheroit pas les hommes aveuglés par leurs préventions, de tirer de mes Notes critiques une autre conséquence que celle qui doit en résulter, et de dire que celui qui censure les adversaires de l'alliance de 1756, en

, est

est le partisan, et veut apparemment amener les esprits à resserrer ce lien, auquel ils attribuent les malheurs et la honte de la monarchie française dans les dix derniers lustres de son existence.

J'ai trop observé les passions pour ne pas prévoir avec certitude que tel seroit le langage des hommes aigris par ma censure, et je me crois obligé, pour les prévenir, d'exposer ici nettement mes principes sur le système fédératif que je crois le plus convenable à la nation française, et le plus propre à maintenir la paix, en garantissant l'Europe des bouleversemens dont les gouvernemens forts et ambitieux la menacent alternativement.

Comme je n'ai point le dessein de faire, pour le moment, un Ouvrage qui demanderoit de grands détails, et que mon seul but est de mettre mes opinions à l'abri de toute fausse interprétation, je vais les rédiger dans la forme la plus simple et la plus concise; non que j'aie la vanité de les croire irréfutables et de les donner pour axiomes, mais parce que cette forme exigera moins de développemens, et prendra moins de temps à mes lecteurs.

Je n'ai pas la prétention de donner des conseils au gouvernement sur les négociations actuelles; je ne connois ni nos rapports du moment, ni notre plan de pacification, ni les vues de nos alliés et de nos ennemis, ni celles des neutres : mais, sur quelques bases que soit faite la paix qu'on veut conclure, elle

ne sera solide, elle ne deviendra un monument glorieux et durable, qu'autant qu'elle sera assez avantageuse pour garantir notre sûreté et celle de nos alliés, et assez modérée pour ne pas laisser subsister de cause raisonnable de haine à nos adversaires. Il faut surtout qu'en constatant, d'une manière bien précise, la propriété et les limites de chaque puissance, elle serve, comme le traité de Westphalie, d'être honorable à la politique future, et de base tranquille à la balance nouvelle de l'Europe.

Je suppose donc ce traité général conclu, la paix rétablie, et j'examine seulement, lorsqu'on sera revenu en Europe à cet état de calme qui suit les longs orages, quels sont les principes que doit adopter une politique sage pour maintenir cette paix le plus long-temps possible, et pour réprimer les ambitions qui tendroient à détruire l'équilibre nouvellement rétabli.

---

Tout gouvernement ne doit avoir que trois objets en vue dans ses plans politiques : 1°. la sûreté de l'état; 2°. la considération et la gloire nationale; 3°. la prolongation de la paix générale comme le plus grand bien que puisse désirer tout ami de l'humanité.

---

Lorsqu'on gouverne un aussi vaste pays que la France, sa sûreté dépend beaucoup plus du système de l'administration intérieure, que du système fé-

dératif. Justice, force, économie, sont les trois principes de l'existence solide et tranquille d'une nation. Un peuple libre et content, et une armée instruite et disciplinée, sont invincibles.

---

Il est deux sortes de gloire et de considération pour les gouvernemens dans l'opinion de la plupart des hommes, quoiqu'aux yeux de la raison il n'en existe qu'une seule. La première, et ce n'est pas la véritable, est celle qu'on acquiert par la terreur qu'on inspire, par l'habileté des intrigues qu'on emploie, par l'utilité des divisions qu'on fait naître, et par d'éclatantes conquêtes, triste fruit d'entreprises téméraires et de victoires rapides. Je suis persuadé que cette fausse gloire, qui coûte tant de larmes, qu'environnent tant de haines, et que suivent tant de malheurs, ne sera pas le but du gouvernement français, lorsqu'il aura terminé la guerre allumée, depuis huit ans, par la frénésie des peuples et le délire des rois. D'ailleurs la sagesse n'a point de plans à tracer pour une semblable politique; elle place sa confiance dans sa force; elle livre sa fortune au hasard; et l'épée, remplaçant la plume, se charge seule d'en écrire et d'en déchirer les diplomes ensanglantés.

---

Lorsqu'une nation, contente des limites qu'elle s'est tracées, abjure toute ambition, son gouvernement occupe la plus belle place dans l'univers, et

peut s'acquérir la plus haute considération et la gloire la plus solide, en devenant l'appui des foibles, le défenseur des opprimés, et le frein des ambitieux. Son but doit être d'exercer les augustes fonctions de juge de paix de l'Europe, et ses moyens pour y parvenir, sont de maintenir la tranquillité chez lui; de se ménager, par son économie, des fonds qui lui assurent de prompts succès si on le force à combattre; de maintenir l'armée dans un état d'organisation, d'instruction et de discipline, qui fassent redouter ses armes; et de bien examiner, d'après la situation politique des différentes puissances, et sur-tout d'après les caractères des hommes qui les gouvernent, quelles sont celles qu'il doit protéger, celles qu'il doit réprimer, et celles qui peuvent lui offrir une alliance honorable et utile.

---

Dans l'intérieur d'un pays, la tranquillité publique n'est bouleversée que par l'avidité des non-propriétaires : ce sont là les armes de tous les ambitieux, et les instrumens de toutes les factions. Celui qui possède est ami-né de l'ordre social; celui qui n'a rien, ne craint point de perdre dans une révolution quelconque, et espère qu'il peut y gagner. Les exceptions à cette maxime ne prouvent rien; elle est généralement vraie, et l'expérience de tous les temps et de tous les pays ne l'a que trop démontré. Ainsi, lorsque les propriétaires sont chargés dans

un pays de faire et d'exécuter les loix, la tranquillité publique a toute la garantie que peut donner la prudence humaine.

---

La tranquillité publique de l'Europe est fondée sur d'autres bases, toutes différentes et presque contraires à celles qu'on vient d'indiquer. Si l'on considère les nations à l'égard les unes des autres, on peut les regarder comme des individus sortant à peine de l'état de nature, possédant cependant tous des propriétés territoriales, plus ou moins considérables, que la conquête et le temps ont données à chacun d'eux, mais ne reconnoissant ni souverain pour les réprimer, ni tribunal pour les juger; ayant plutôt des usages que des loix, et ne réglant leurs prétentions diverses que d'après un code très-imparfait, nommé *droit des gens*, code perpétuellement éludé par l'adresse ou violé par la force, et qui n'est au fond qu'une collection de traités souvent contradictoires que les vainqueurs dictent aux vaincus, qui sont respectés tant que dure la lassitude de la guerre, et que rompt l'ambition, dès que les circonstances offrent une chance favorable à son avidité.

---

Dans cet état de choses, il est évident que l'Europe seroit sans cesse bouleversée, si toutes les puissances n'étoient pas à peu près également éclairées et aguerries, et si leur jalousie mutuelle ne maintenoit

pas l'équilibre que l'ambition individuelle tend à détruire. Cet équilibre a long-temps été incertain, parce qu'il étoit le fruit du hasard : il pourroit devenir plus constant, étant réglé par la sagesse ; et ce sont les moyens d'arriver à ce but qu'il faut examiner.

---

Établissons d'abord une maxime vraie. Si, dans l'intérieur d'un pays, les individus sont d'autant plus attachés à l'ordre et aux loix, qu'ils y possèdent des propriétés moins faciles à déplacer en cas de trouble, parce que les moins riches peuvent seuls gagner au changement, il n'en est pas de même des nations relativement à l'Europe. Les princes ou les républiques qui possèdent les plus petits territoires, sont les plus intéressés au maintien de la paix : loin de troubler l'ordre, ils tremblent au moindre mouvement ; ils craignent le plus léger orage ; ils savent qu'ils paient toujours les frais des procès de leurs puissans voisins, et leur active politique n'a d'autre but que la conservation de leur fragile existence.

---

Il résulte de cette maxime incontestable, qu'une puissance comme la France, contente des limites que lui traceront l'Océan, les Alpes, le Rhin et les Pyrénées, se déclarant garante des propriétés de chaque peuple, chargeant son gouvernement d'être l'appui du foible contre le fort, auroit pour elle le

vœux de tous les états exposés, par la petitesse de leur territoire, à l'ambition des grandes monarchies; et les moyens réunis de toutes ces petites souverainetés disséminées, pourroient, dans beaucoup de circonstances, autant ajouter de force à ses opérations, que d'éclat à sa considération.

---

Les états de grandeur moyenne, comme Naples, la Suisse, la Hollande, la Suède, le Danemarck et le Portugal, sont à peu près dans la même position politique, que les petites principautés ou républiques dont on vient de parler; et ordinairement elles pensent plus à se conserver qu'à s'accroître : ainsi leur intérêt les attacheroit encore à la France, devenue pacifique et protectrice de la tranquillité générale. On peut excepter de cette règle les cas où quelque prince, aveuglé par une ambition folle, ou doué d'un grand génie, s'attacheroit au char de quelque voisin ambitieux, pour étendre ses domaines et sa gloire. S'il est ambitieux sans talens, il sera puni de sa témérité; s'il a du génie, il échappe à toutes les combinaisons de la politique, et en fait naître de nouvelles qu'on ne peut prévoir : mais il n'en est pas moins vrai généralement que la France, se déclarant gardienne de la foi publique et de la tranquillité universelle, doit entraîner dans son noble système toutes les petites et moyennes puissances, en y comprenant l'Empire ottoman, qui n'est grand

qu'en étendue, mais qui peut, par l'indiscipline de ses troupes, et l'anarchie qui le mine, être mis au nombre des Etats les plus foibles et les plus exposés.

---

Les seules puissances qui peuvent contrarier les vues pacifiques de la France, et détruire l'équilibre nouveau que la prochaine pacification aura établi, seront donc l'Espagne, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie. Ainsi ce sera parmi ces cinq puissances qu'il faudra, par la suite, ou choisir des alliés, ou craindre des ennemis.

---

Si on vouloit établir une théorie plus spécieuse qu'utile, on pourroit aisément, en suivant la maxime que me donnoit le comte d'Aranda, juger cette question d'après l'inspection de la carte, calculer les vues de ces cinq puissances d'après leur position géographique, mesurer les volontés des gouvernemens sur l'intérêt apparent des peuples; et voici quelle seroit la conclusion qu'on en tireroit : l'Espagne, la France et la Russie, contentes de leurs vastes domaines, ne voulant point conquérir, doivent se regarder comme alliés naturels, et former une sage ligue, pour réprimer l'ambition de la Prusse qui ne se croit pas assez étendue; de l'Autriche qui, ne se trouvant pas assez arrondie, regrette la Silésie, et convoite la Bavière et l'Italie;

et de l'Angleterre qui, n'étant destinée, par la petitesse de son territoire, qu'à occuper le rang d'une puissance du second ordre, ne peut espérer de se maintenir au premier, qu'en usurpant l'empire des mers, en s'appropriant le commerce du monde, et en allumant sans cesse des guerres sanglantes sur le continent, pour diviser les forces de la France, épuiser ses ressources militaires et commerciales, et l'empêcher par-là de servir de contre-poids à sa puissance et de digue à son ambition.

---

Ce système politique, fondé sur la position topographique des grandes monarchies dont on vient de parler, seroit sage, utile et bien combiné, dans tous les cas où les trônes de Madrid et de Pétersbourg seroient occupés par des princes à la fois pacifiques, courageux et bien éclairés sur l'intérêt réel de leurs pays. Mais le contraire peut arriver : l'Espagne peut avoir un Charles-Quint, un Philippe II; la Russie peut être gouvernée par un empereur aussi ambitieux que Catherine. Alors il est évident que le système fédératif de la France doit changer, et qu'elle doit chercher d'autres appuis pour s'opposer à la destruction de l'équilibre.

---

Les affaires sont conduites par les hommes; les hommes sont plus souvent égarés par les passions qu'éclairés par la justice. La politique ne peut être

fixe, puisque sa direction varie suivant les caractères des hommes placés par le sort à la tête des gouvernemens. Il faut donc établir le système fédératif sur des bases morales, et non sur des bases géographiques, et regarder comme une fausse théorie, l'opinion du comte d'Aranda, de Favier, et de tous ceux qui, consultant plus la position des pays que le caractère des princes, croient à la nécessité et à la possibilité d'un système d'alliance permanent.

---

Ce principe une fois posé, il est facile d'en tirer des corollaires. Le gouvernement français doit observer avec soin le caractère et les intentions de l'empereur de Russie et du roi d'Espagne : si, renonçant à toute idée de conquête, ils veulent partager ses vues pacifiques, l'alliance doit être conclue; on verra toutes les puissances moyennes et tous les petits Etats y accéder avec empressement, et la regarder comme la garantie de leur existence.

---

Les deux grandes puissances germaniques, quand même on les supposeroit également ambitieuses, également encouragées par les subsides anglais, combattroient avec peu de succès cette ligue pacifique; et leur rivalité rendra toujours leur réunion très-difficile et très-invraisemblable. Ce qui est plus probable, est qu'au moins un de ces deux trônes se trouvera rempli par un monarque modéré. Il faut

alors que la France s'allie avec lui; et, ce traité conclu, l'Angleterre perdra le fruit de toutes ses intrigues, et ne verra l'Europe occupée qu'à rivaliser son industrie. Ainsi, au lieu d'adopter les principes passionnés de Favier, on s'alliera avec la Prusse, ou avec l'Autriche, selon les dispositions personnelles des chefs de ces deux monarchies.

---

Si, par une fatalité qui anéantit souvent les calculs de la prudence humaine, il s'opéroit encore une ambitieuse réunion des deux cours impériales et de la Prusse, pareille à celle dont la Pologne a été l'objet et la proie, le gouvernement français, loin de se décourager, et de rester, comme Louis XV, honteusement témoin d'une semblable invasion, devroit combattre aussi énergiquement cette coalition, que celle qui vouloit attenter à son indépendance; et on pourroit lui prédire d'autant plus de succès dans une guerre si légitime, qu'il se verroit certainement secondé par les puissances du Nord, par l'Espagne, par les Ottomans, et par les princes de la Germanie, qu'alarmeroit cet odieux esprit d'envahissement.

---

Après s'être occupée à maintenir ou à rétablir la paix sur le continent, par un système fédératif sage, tout prouve qu'il ne seroit pas difficile de déterminer les puissances maritimes à se réunir pour

affranchir les mers de la tyrannie britannique. Déjà, l'arrogance des Anglais leur fait ouvrir les yeux, et on doit espérer que le cabinet de Londres sera forcé d'abaisser son orgueil par l'accord unanime de toute l'Europe décidée à ne plus supporter son joug, à ne plus se sacrifier pour lui, à lui fermer ses ports, s'il persiste à vouloir soutenir ses prétentions injustes, et à lui infliger la punition de l'égoïsme, l'isolement.

---

La Prusse, dans son traité de commerce avec les États-Unis de l'Amérique, a déclaré qu'en cas de rupture, les hostilités ne s'exerceroient que sur les troupes, les vaisseaux de guerre et les possessions territoriales des deux puissances, mais que les vaisseaux marchands, et les propriétés et marchandises des particuliers, seroient respectés. C'est un appel à la morale. Si les Prussiens et les Américains ont eu la gloire de poser les premiers ce principe d'humanité, empressons-nous au moins de l'adopter, de le consacrer, et d'engager toutes les nations commerçantes à faire, de cette stipulation, un article inviolable du droit des gens; c'est le moyen d'adoucir le fléau de la guerre et de rendre la paix plus durable, en enlevant de cruelles espérances à l'avarice. Les guerriers sont généreux; les corsaires sont avides; et les Anglais seront moins pressés de combattre, lorsque la guerre n'offrira plus l'appât d'un gain honteux à leurs armateurs et à leurs matelots.

Quoique j'aie conclu un traité de commerce avec la Russie, ce succès ne m'aveugle pas, et ne m'empêchera point de dire que l'usage de faire de pareils traités est absurde et dangereux. Il est absurde; car un traité de commerce est une promesse qu'un marchand fait à un autre de lui vendre ses denrées à un autre prix qu'à tout le monde, tandis que la raison et son intérêt doivent lui commander de n'avoir qu'un prix pour tous les acheteurs. Il est dangereux, parce qu'en accordant des préférences, il excite des haines et allume des guerres cruelles. Seroit-il chimérique d'espérer qu'on pourroit convaincre les puissances maritimes de cette vérité, et les amener à convenir que, chez chacune d'elles, tous les commerçans étrangers seront soumis aux mêmes droits, aux mêmes loix, et y seront reçus aux mêmes conditions, chaque gouvernement faisant à cet égard les réglemens intérieurs qui lui paroissent utiles, mais sans nulle faveur pour aucune puissance?

---

Tous les esprits sages ont long-temps admiré la constitution de l'Angleterre, et la justice de son administration intérieure; elle a mérité d'être citée pour modèle à tous les pays où l'on veut établir la liberté. Si les Anglais, heureux par leurs loix et par leur industrie, avoient voulu être au dehors aussi attachés à la justice qu'ils le sont chez eux, ils seroient devenus

l'exemple du monde par leur sagesse, et le lien de tous les peuples par le commerce : mais l'ambition et la jalousie les aveuglent; et si dans leur patrie ils ne souffrent point de maître, sur l'océan ils ne veulent point avoir d'égaux.

---

On doit donc croire que le gouvernement britannique, qui refuse avec opiniâtreté de reconnoître les principes de la neutralité armée, s'opposeroit de toutes ses forces à l'adoption de ces maximes additionnelles du droit des gens; car il a fondé sa puissance factice et colossale sur l'injuste acte de navigation, sur les dépouilles qu'il enlève par la course, nons-eulement à ses ennemis, mais même aux nations neutres; sur les priviléges que lui donnent des traités de commerce obtenus par l'intrigue et la corruption, ou arrachés par la crainte; enfin, sur l'aveuglement de toutes les puissances maritimes. Mais je pense, comme l'estimable auteur de l'Ouvrage intitulé : *L'État de la France en l'an VIII*, que le moment est venu où l'Europe, ouvrant les yeux, peut forcer ces fiers insulaires à se soumettre au joug de la raison : et si le gouvernement français suit avec franchise, constance et fermeté, le système pacifique dont il s'annonce le propagateur et l'appui, les Anglais seront contraints, ou de rendre la paix à l'Europe et la liberté à l'océan, ou de se déclarer audacieusement les adversaires de la morale uni-

verselle, et les ennemis du monde entier, parti téméraire qui seroit funeste à leur réputation et à leur sûreté.

---

Je sais que les hommes qui ne veulent pas croire à la possibilité d'unir la morale et la politique, trouveront mon opinion plus philantropique que diplomatique, et la compareront au rêve de l'abbé de Saint-Pierre. J'ai peut-être autant étudié qu'eux les hommes et la diplomatie; je sais que la paix ne peut être perpétuelle, puisque les passions humaines sont indestructibles. Je ne propose point de soumettre les procès des rois aux arrêts d'un tribunal dont ils briseroient les balances. Mais je crois que, si la France amollie, gouvernée par un roi foible, a conservé trente ans la paix sur le continent, par son alliance avec l'Autriche et l'Espagne, la France aguerrie, fortifiée par ses nouvelles acquisitions, et conduite par un gouvernement vigoureux, peut espérer de maintenir, par un système fédératif mieux adapté aux circonstances, une paix aussi longue et une tranquillité plus générale.

---

Je sais aussi que des lecteurs, séduits par l'éloquence moderne, ne trouvant dans cet écrit ni étalage de termes métaphysiques, ni profusion d'idées ingénieuses et nouvelles à leurs yeux, en feront peu de cas. L'expérience auroit dû cependant convaincre

mes compatriotes du danger des paradoxes trompeurs, des opinions systématiques, des idées qu'on croit lumineuses et qui ne sont que brillantes : tous ces songes politiques, qui les égarent, sont plus nuisibles encore que chimériques, et, pareils aux nuages sans solidité, ils cachent, sous leurs formes légères, d'affreuses tempêtes.

---

Trop de fautes et de malheurs ont dû nous apprendre qu'en politique et en administration l'esprit éblouit trop souvent, et que le bon sens seul éclaire. *S.*

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

# TABLE
## DES ARTICLES
Contenus dans ce Volume.

### SUITE DE LA SECTION II.

*CONTINUATION DE L'ARTICLE XIII, ITALIE.*

*Les Etats de Modène*, Page 1
*Parme et Plaisance*, 18
*La République de Gênes*, 24
*La Cour de Turin*, 33
*Récapitulation générale de l'Article XIII*, 72
ART. XIV. *De la Suisse ou du Corps Helvétique*, 81
MEMOIRES DE PLUSIEURS MINISTRES.
*Mémoire de M. de Vergennes sur la Porte Ottomane, composé au retour de son Ambassade à Constantinople*, 105
*Mémoire de M. de Vergennes, au commencement du Règne de Louis XVI* (1774), 158
*Extrait d'un Mémoire de M. Turgot, inti-*

*tulé : Réflexions rédigées à l'occasion du Mémoire remis par M. le Comte de Vergennes, sur la manière dont la France et l'Espagne doivent envisager les suites de la querelle entre la Grande-Bretagne et ses Colonies.* ( Avril 1776. ) Page 172.

*Passage tiré du même Mémoire.* (*L'auteur y rabaisse le produit des Colonies à sucre.*) 182

*Autre passage tiré du même Mémoire, auquel on peut reconnoître la disposition des Anglais de nous faire la guerre,* 192

*Autre passage du même Mémoire : situation des Finances à cette époque ;* 194

*Mémoire de M. de Vergennes, à Louis XVI.* ( Mars 1784. ) 196

*Observations de M. de Vergennes, sur le Coup de canon tiré sur l'Escaut.* ( 14 Novembre 1784. ) 222

*Considérations sur Maestricht ;* 233

*Mes Découvertes, par le Prince Louis de Rohan ; pièce secrète qui accompagnoit sa Dépêche intitulée :* Tableau abrégé de mes principales négociations à la Cour de Vienne, depuis le mois de Janvier 1772, jusqu'au mois de Juillet 1774. (*Du 4 Juillet* 1774.) 239

*Passage du Manuscrit intitulé :* Tableau de mes principales négociations, etc. Page 249

DOUTES ET QUESTIONS

*Sur le Traité de Versailles de* 1756, 251
*Introduction*, 253
*Des Raisons de Traiter, considérées en général*, 255

SECTION PREMIÈRE.

ARTICLE PREMIER.

*La convention de neutralité étoit-elle nécessaire, ou peut-elle être avantageuse à la France pour sa sûreté ?* 257

ARTICLE II.

QUESTION PREMIÈRE.

*La convention de neutralité est-elle avantageuse à la France pour son agrandissement ?* 265

QUESTION DEUXIEME.

*La convention de neutralité n'est-elle pas même désavantageuse à la France pour son agrandissement ?* 269

ARTICLE III.

*La convention de neutralité est-elle avantageuse à la France pour le crédit ou la réputation ?* Page 279

## SECTION II.

### ARTICLE PREMIER.

#### QUESTION PREMIERE.

*Le traité défensif d'alliance et d'amitié est-il ou peut-il devenir avantageux à la France pour sa sûreté ?* 283

#### QUESTION DEUXIÈME.

*Le traité défensif d'alliance, ou d'amitié, n'est-il pas même désavantageux à la France pour sa sûreté extérieure, ou sûreté de commerce ?* 302

### ARTICLE II.

*Le traité défensif d'alliance et d'amitié est-il ou peut-il devenir avantageux à la France pour son agrandissement ?* 310

### ARTICLE III.

*Le traité défensif d'alliance et d'amitié est-*

*il avantageux à la France pour le crédit ou la réputation ?* Page 317

QUESTION PREMIERE.

*Le traité défensif d'alliance et d'amitié peut-il augmenter pour la France le crédit de considération, dérivé de la puissance militaire ?* 318

QUESTION DEUXIÈME.

*Le traité défensif d'alliance et d'amitié peut-il augmenter pour la France le crédit de considération, dérivé de la puissance fédérative ?* 325

*Récapitulation des deux Sections précédentes,* 339

SECTION III.

Questions additionnelles.

ARTICLE PREMIER.

*Quels autres motifs peut-on avoir eus pour conclure le Traité de Versailles ?* 341

QUESTION PREMIERE.

*Seroit-ce l'amour de la paix ?* ibid.

QUESTION DEUXIÈME.

*Seroit-ce pour abîmer plus facilement ou plus sûrement l'Angleterre ?* 344

QUESTION TROISIÈME.

*Seroit-ce pour mortifier, humilier, abaisser le Roi de Prusse ?* Page 348

ARTICLE II.

*Observations générales, appuyées d'exemples historiques,* 356
*Récapitulation générale des trois Sections,* 365

CONCLUSION.

*Examen du Système fédératif qui peut être le plus convenable à la France, et le plus utile au maintien de la Paix et de l'Equilibre en Europe ;* par L. P. SÉGUR l'aîné, 367

Fin de la Table du troisième et dernier Volume.

# TABLE
## GÉNÉRALE DES MATIÈRES
### Contenues dans les trois Volumes de cet Ouvrage.

(*Nota.* Les chiffres romains indiquent *les Tomes*; et les chiffres arabes, *les Pages.*)


A.

*Alliés de la France.* Ceux du Midi ne sauroient influer dans le système du Nord. I. 245. La France doit à sa puissance fédérative la paix de vingt ans. 247-248.

*Angleterre.* La révolution opérée dans le Nord doit être vue de mauvais œil par cette puissance. I. 199. Son intérêt est de prévenir la ruine totale de l'Empire ottoman. Il règne cependant au cabinet de St-James une partialité secrète en faveur de la Russie. 346-347 *et suiv.* Comme puissance maritime, elle a des raisons particulières de ménager cet Empire. L'Angleterre a dans les mers du Nord un commerce plus analogue à sa puissance maritime. 369-370 *et suiv.* Son commerce avec la Perse favorisé par les Russes. Les Anglais abusent de cette protection. Jalousie de l'impératrice Elisabeth contre cette nation. 377-378 *et s.* La navigation d'Angleterre à Pétersbourg n'est qu'une promenade aux yeux des Anglais. 380-

381 *et suiv.* — La France, sous Louis XIV, fait pencher la balance en faveur de la Hollande contre l'Angleterre. 165-166. Le combat de la Hogue assure la supériorité à cette puissance. Causes de l'abaissement de la marine française, et des succès des Anglais. 167-168 *et suiv.* La cour de Vienne ne sauroit en imposer à la nation anglaise. 177 *et suiv.* L'Angleterre compte pour rien toute puissance qui n'est pas maritime. Elle ne tient à l'Autriche que par les Pays-Bas. 180-181 *et suiv.* Tout l'or du Brésil et du Potosi passe entre les mains des Anglais. 183 *et suiv.* La position de l'Angleterre à l'égard de la France, est celle de l'ancienne Rome avec Carthage. 184-185 *et suiv.* Le tableau de la puissance anglaise n'en impose point à son parlement. 188 *et suiv.* C'est la crainte qui la rend si fière à l'égard de la France. 192 *et suiv.* Ce sentiment rend le ministère anglais implacable. 197 *et suiv.* Audace et activité de ce peuple en Amérique : esprit de rapine qui l'anime. 300 *et suiv.* — Le roi d'Angleterre resserre, par un traité d'alliance, les liens qui l'unissoient à la Russie. Ses possessions allemandes lui sont garanties. III. 117 *et suiv.* Elle voit, sans en être alarmée, le démembrement de la Pologne. C'est une fausse sécurité de sa part. 158 *et suiv.* Le jour que la cour de Vienne se séparera de la France, elle aura l'Angleterre pour alliée. 164 *et suiv.* La jalousie de cette puissance contre la nation française est si active, qu'elle précipiteroit même sa ruine pour nuire à sa rivale. 229 *et suiv.* Une armée de soixante mille Français seroit suffisante pour conquérir ce royaume. 319. *Voyez*

aussi page 345 *et suiv.* Cette puissance choisit toujours, pour commencer ses hostilités, le temps où nos matelots sont occupés à la pêche, et où nos vaisseaux sontoccupés au commerced'Amérique. 392-393 *et s.*

*Antoinette.* (Marie-) Reine de France. Sa légéreté fut son principal défaut. I. 15-16.

*Armées.* Les grandes armées sont aujourd'hui nécessaires. Les forces d'un état doivent être relatives. La France dut son humiliation en présentant une force militaire moins imposante que celle des autres états. 228-229 *et s.* Tableau des forces militaires de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, mis en opposition avec celui de la France, lequel lui est bien inférieur. 235-236 *et suiv.*

## B.

*Balance de l'Europe.* L'équilibre existe encore entre l'Autriche et la Prusse. La France ne peut plus tenir la balance en Europe, comme elle l'a tenue autrefois. Différentes puissances la tinrent avant cet état. II. 92-93 *et suiv.*— Coup-d'œil général porté sur les différens états de cette partie du monde. Leurs moyens d'attaque et de défense sont de maintenir un juste équilibre par la puissance que les *forts* peuvent accorder aux *foibles.* III. 289-290 *et suiv.* La France elle-même, en fournissant à l'Autriche des secours contre les Turcs détruira tôt ou tard cette balance. Ces craintes, quoiqu'exagérées, ont cependant quelque réalité. 306-307 *et suiv.* Dans l'Empire, il s'étoit

établi une balance pour l'agrandissement d'une maison puissante aux dépens de la maison d'Autriche. 326. Avant cette alliance, la considération de la France étoit fondée sur la protection de l'arbitrage. 328 *et suiv.* Si le roi de Prusse étoit écrasé, il n'y auroit plus de balance dans l'Empire. 330 *et suiv.*

*Barry* (madame du) offre au comte de Broglie le ministère des affaires étrangères, pour lui faire avouer sa correspondance avec le roi. I. 82-83 *et suiv.*

*Batta.* Après l'invasion de ce lieu, les Turcs commencèrent à sentir ce qu'ils avoient à craindre des Russes. Ils les somment d'évacuer la Pologne; le ministre de Russie est renfermé au château des Sept-Tours. III. 136 *et suiv.*

*Bavière.* Elle est mal administrée dans l'intérieur. Influence prépondérante de la maison d'Autriche à la cour de Munich. II. 103-104 *et suiv.* Le système de la maison de Bavière tient à la personne de l'électeur. III. 294.

*Bernis.* Cet abbé passe pour avoir voulu changer la politique de l'Europe. I. 59.

*Bing.* Cet amiral anglais est puni de mort, pour avoir été vaincu sur mer par les Français. II. 171 *et suiv.*

*Biscaye.* Les montagnes de cette province d'Espagne ne sont point arides comme les *Sierras*, ou montagnes de l'intérieur de ce pays. Des mines abondantes y sont exploitées. Les eaux y sont communes. II. 304-305. Les Biscayens sont de bons marins. Bravoure des soldats de cette province. 306 *et suiv.*

*Bonnets.* Nom d'un parti suédois qui a réduit la Suède à l'inertie. *Voyez* l'article *Suède.*

*Broglie* (le comte de) est nommé ambassadeur en Pologne. Ordres qui lui sont prescrits relativement à des projets que Louis XV avoit sur ce royaume. I. 25-26 *et suiv.* Il est instruit d'une correspondance secrète entre le roi et plusieurs de ses ministres en différentes cours. 28-29 *et suiv.* Il est exilé. 31-32. Sa lettre à Louis XVI, 35. Il lui donne des avis sur les différentes personnes qui l'entourent. 38-39 *et suiv.* Ses plaintes contre le duc d'Aiguillon. 42-43 *et suiv.* Il propose de se rendre à la Bastille, afin de se justifier. 47-48 *et suiv.* Il soupçonne le comte de Mercy de le desservir à la cour. 50-51 *et suiv.* Mémoire qu'il adresse au roi, sur les affaires de Pologne. La correspondance secrète. 53-54 *et s.* — Sur madame de Pompadour. La Prusse. 59-60 *et suiv.* Deuxième lettre à Louis XVI, dans laquelle il se disculpe des imputations qui lui sont faites. 63-64 *et suiv.* Il invoque la bienveillance du roi, pour ne point le forcer à brûler les seuls papiers qui puissent prouver son innocence. 66-67 *et suiv.* Il demande avec instance de rentrer dans le service militaire. Il est comblé de bienfaits par le roi de Pologne. 72-73 *et suiv.* Projet connu pour assurer le trône de Pologne à un prince du sang de France. 79-81. Conseils qu'il donne au roi, sur différentes affaires. 92-93 *et suiv.* Troisième lettre à Louis XVI. Détails qu'il donne au roi sur sa conduite. 106-107 *et suiv.* Son Mémoire sur les calomnies dirigées contre sa personne. 109-110 *et suiv.* Quatrième lettre à Louis XVI. Sentimens élevés contenus dans cette lettre. Il demande à se justifier tout-à-fait aux yeux du public. 115-117 *et suiv.* Exposé des pièces qui

déposent en sa faveur. 121-122 *et suiv.* Ses différentes réponses aux faits graves articulés contre lui. 126-127 *et suiv.* Autre Mémoire sur différens articles de la correspondance secrète. 136-137 *et suiv.* Idée générale du travail intitulé : *Conjectures raisonnées.* 169-170 *et suiv.* Il trouve la France déchue de son ancienne puissance, et placée seulement sur la troisième ou quatrième ligne en Europe. 172-173 *et suiv.* Réflexions sur le partage de la Pologne et la ruine des Turcs. 177-178 *et suiv.*

*Brunswick.* (maison de) Elle fut long-temps comptée parmi les maisons protégées par la France. II. 112-113 *et suiv.* Divisions dans les différentes branches de cette famille. 114 *et suiv.* La France pourroit se rapprocher de la cour de Londres par l'*intérêt d'Hanovre.* 117 *et suiv.* La Prusse forme des prétentions en Allemagne, au désavantage de la maison de Brunswick. 120 *et suiv.*

*Bruxelles.* (congrès de) Les démêlés entre l'impératrice et la Hollande ont rendu ce congrès nécessaire. Cette république réclame de l'argent. III. 293.

C.

*Catalogne.* Cette province ne ressemble point au reste de l'Espagne. Elle a des habitans actifs et laborieux. Ils ne sont point une *race mêlée*, comme les Castillans et les Andalous. 304-305. Les matelots de cette province sont intrépides. 306.

*Chapeaux.* (les) Nom d'un parti de la Suède. *Voyez* l'article *Suède.*

*Châteauroux.* Cette dame inspira, dit-on, à Louis XV l'idée de consulter sur la politique le prince de Conti. I. 54-55.

*Choiseul* (le duc de) travaille à guérir les plaies récentes de la France. I. 8-9. Il soupçonne l'existence d'une correspondance secrète. 76-77.

*Christiani.* ( le comte ) Habileté de cet homme. Il flatte la vanité du duc de Modène, et, pour cela, il saisit le foible de ce prince pour servir les intérêts de la maison d'Autriche. III. 9 - 10 *et suiv.* Il fait conclure un mariage avantageux pour cette maison. 12-13 *et suiv.*

*Colonies anglo-américaines.* Selon M. Turgot, il est de l'intérêt de la France que l'Angleterre soumette ces colonies à son joug. L'Angleterre, par-là, se verroit forcée d'employer une partie de ses forces à les empêcher de se soulever de nouveau. III. 172-173 *et suiv.*

*Colonies françaises.* Ce que la métropole en tire. Les consommateurs étrangers en profitent autant que la France elle-même. III. 181-182 *et suiv.* La force militaire et l'argent sont les deux moyens de puissance qui peuvent résulter de la possession de nos colonies. Le gouvernement n'a pas tiré du Canada tous les avantages qu'il auroit pu s'en procurer. 187 *et suiv.* Nous aurions beaucoup de peine à défendre contre les Anglais nos colonies à sucre. En général, sous le rapport des finances, les colonies sont d'une foible ressource pour la métropole. En temps de guerre, le trésor public s'épuise pour leur conservation. 188 *et suiv.* Nous avons été obligés d'y admettre les vais-

seaux des autres nations, pour subvenir à leurs besoins. 191 *et suiv.*

*Commerce.* L'établissement du commerce sur la mer Noire peut amener des objets de négociation entre la Russie et la France. I. 198. Il est aussi précieux à la Russie, que celui de l'Amérique l'est à la France ou à l'Angleterre, etc. 326-327 *et suiv.* Commerce des Anglais avec les Russes. 373-374 *et suiv.* — La France sous Louis XIV, ne se doutoit pas même du *commerce.* Le Portugal fait un traité de commerce avec l'Angleterre. C'est à partir de ce traité que date l'influence de la cour de Londres sur celle de Lisbonne. II. 203-204 *et suiv.* Pauvreté du commerce de l'intérieur de l'Espagne. Des obstacles sans nombre empêchent la libre circulation des denrées. 257 - 258 *et suiv.* Son commerce extérieur se réduit à fort peu de chose. L'Espagnol, dans son commerce, est toujours en perte avec l'étranger. 261 - 262 *et suiv.* Ce peuple devroit traiter le *commerce français* avec plus de douceur et d'équité. Réglemens minutieux qui l'entravent. 277 *et suiv.* Commerce interlope qui se fait par les Anglais en Amérique. 296 *et suiv.* — Ceux qui commercent par terre avec les étrangers, le font au profit de leur nation. Les armemens pour les colonies sont une des sources de la fortune de nos commerçans. Les nations étrangères viennent dans nos ports acheter leurs marchandises. III. 184-185 *et suiv.* Il ne résulte aucun accroissement de richesse nationale, pour la partie des marchandises américaines débitées en France. Ce qui revient de notre commerce aux étrangers, diminue beaucoup les

avantages qui en devroient résulter pour elle. 186-187 *et suiv.* Il est tout à notre avantage avec l'Espagne. 290 *et suiv.* L'importance du commerce avec la Turquie est généralement sentie et reconnue. 302 *et suiv.* Malheureusement les commerçans français sont, dans ce pays, exposés à de grandes avanies, produites par l'impolitique conduite de la France même. 303 *et suiv.* Le commerce des Anglais est dans une sorte de décadence chez les Turcs. 304.

*Conti* (le prince de) demande à Louis XV de ne plus s'occuper des affaires politiques. I. 27-28. Il obtient le commandement des armées en Allemagne. Des seigneurs polonais viennent lui offrir leurs vœux pour son élection à la couronne de leur pays. Ces propositions sont écoutées. 55-56. Il se trouve le maître de diriger toute la politique du Nord. 57-58.

*Contrebande.* Les Anglais l'exercent sans cesse sur les possessions espagnoles en Amérique. Connivence des préposés espagnols avec les Anglais. II. 289-290 *et suiv.* Les Hollandais l'exercent aussi impunément. 293 *et suiv.*

*Corps germanique.* Discussion sur la puissance fédérative. II. 79 *et suiv.* Ce corps est à la discrétion de la Prusse et de la maison d'Autriche. 95 *et suiv.*

*Correspondance secrète.* Etat de toutes les personnes de la cour admises à ce secret. Epoque de cette espèce d'initiation, et notice sur tous les individus qui jouirent de cette marque de confiance. I. 97-98-99 *et suiv.* Correspondance succincte au sujet de Naples, Constantinople. 141-142 *et suiv.* Sur Vienne. 145-

146 *et suiv.* Sur l'Angleterre. 148-149 *et suiv.* Sur la Hollande. 150-151 *et suiv.* Sur la Suède. 152-153 *et suiv.* Sur la Pologne. 157-158 *et suiv.* Sur la Russie et sur ses différens projets. 160-161 *et suiv.* Ce travail immense suscite une foule d'ennemis au comte de Broglie. 166-167 *et suiv.*

*Crédit* ou *réputation.* Il est fondé sur la puissance militaire et fédérative, et sur la puissance pécuniaire. I. 225-226.—Notre alliance avec la maison d'Autriche n'est point avantageuse pour la France. Elle ne peut même lui servir à conserver le crédit qu'elle avoit avant cette époque. III. 316 *et suiv.*

*Curaçao.* La vraie richesse de cette île stérile de l'Amérique, vient du commerce interlope qui s'y fait. II. 293 *et suiv.*

D.

*Danemarck.* Position délicate de ce royaume. Ménagemens forcés de cette puissance pour l'Angleterre. Ascendant de la cour de Russie sur celle de Copenhague. I. 266-267 *et suiv.* Il lui faudroit un appui dans le Nord. 271-272 *et suiv.* Alliances de cet état avec la France. Elles ont toujours été onéreuses à notre patrie. 273-274. Liens rompus par la France avec le Danemarck en 1756. 275-276 *et suiv.* Haine nationale entre la Suède et le Danemarck. Sort déplorable de ce dernier état. 278-279. — Armement formidable qu'il vient cependant de faire. On croit qu'il est destiné à se joindre à la flotte russe contre les Turcs. II. 26-27 *et suiv.*

*Dantzick.* Il est question de la tenue d'un congrès dans

dans cette ville anséatique. I. 341-342 *et suiv.* — Le commerce de cette ville est tout à l'avantage de la Hollande. II. 143 *et suiv.*

*Desalleurs* (le comte) est chargé par la France d'empêcher, auprès du ministère ottoman, les empiètemens que la Russie se permettoit de faire sur la Pologne. Zèle et habileté de ce négociateur. III. 114 *et suiv.*

*Dubois-Martin.* Ce secrétaire du comte de Broglie déchiffroit toutes les dépêches de la correspondance secrète. I. 33. Il succède à la place de Tercier. 78-79.

*Dumourier* est impliqué dans l'affaire du comte de Broglie, sur la procédure de la Bastille. I. 120-130 *et suiv.*

*Durand* est désigné par le comte de Broglie pour être, à l'hôtel des postes, à la tête d'un bureau secret. I. 41.

## E.

*Elton* et *Woodrosy.* Cet Anglais est nommé en Perse amiral de Thamas-Kouli-Khan. I. 378.

*Emmanuel.* (Charles) Ce prince contribua aux succès des armées françaises en Italie : il témoigne son mécontentement de n'être pas dédommagé des dépenses qu'il avoit faites; mais on n'y a aucun égard. III. 35 *et suiv.* Bonheur et discernement de ce prince qui a été mieux servi que les plus grands monarques. 38 *et suiv.* Caractère grand et magnanime de Charles-Emmanuel III, le même qui enleva le marquisat de Saluces du temps de Henri IV. 45 *et suiv.*

*Ensenada.* (de la) Ce seigneur espagnol travailla à rétablir la marine de sa nation. Il est disgracié. II. 239. L'industrie qu'il avoit commencé à faire renaître en Espagne, est détruite par d'Esquilaci. 252 *et suiv.*

*Eon.* (madame d') Le comte de Broglie en parle favorablement dans une de ses lettres à Louis XVI. Détails des différens ministères qu'elle a exercés dans les cours étrangères. Ses torts et l'extrême vanité de ce singulier personnage. I. 35-36 *et suiv.* On craint qu'elle ne divulgue, en Angleterre, les secrets de la correspondance. On lui fait un traitement pour calmer son désespoir. 37-38.

*Escaut.* L'empereur introduit son pavillon sur ce fleuve. Cette démarche présage des suites alarmantes pour la tranquillité de l'Europe. III. 222-223 *et suiv.*

*Espagne.* L'intérêt d'une défense commune doit lier cette puissance avec la France. L'animosité qui s'élève entre les deux nations au combat de Toulon, en 1744, fut causée par une rivalité de courage. II. 236-237 *et suiv.* Etalage ridicule qu'elle fait de ses prétendues forces maritimes. 241 *et suiv.* Généraux espagnols, depuis le duc d'Albe, malheureux contre le Portugal. Invasion mal combinée de ce pays. Ils sont repoussés. 243-244 *et suiv.* L'orgueil est fatal à cette nation à la Havane. 245. L'Espagne ne peut se guérir de ses vieux préjugés. Elle est en arrière des autres nations civilisées. 247 *et suiv.* La beauté même du ciel est une des causes physiques de la stérilité de ce royaume. Les pluies n'y tombent que par orages.

254 *et suiv.* Vastes et fertiles plaines dans les deux Castilles et le royaume de Léon. Les cantons de l'intérieur ne peuvent se défaire de leurs grains. 255 *et suiv.* Les provinces les plus vantées de l'Espagne ne sont pas aussi fertiles qu'on se l'imagine communément. Le manque d'eau se fait sentir presque partout. 259-260 *et suiv.* L'Espagnol ne travaille, à la rigueur, que pour vivre. Son orgueil. 263 *et suiv.* Extrême dépopulation de cette contrée. Les causes de cette dépopulation doivent être attribuées au climat et à la corruption des mœurs. 267-268 *et suiv.* La jalousie contre les étrangers y est plus enracinée qu'en Portugal. 272 *et suiv.* L'Espagne devroit se mettre sous la direction de la France, pour résister aux Anglais. 274 *et suiv.* Ses liaisons avec cet état sont des liaisons naturelles et nécessaires. Elles peuvent devenir utiles à la France elle-même. 277 *et suiv.* Pusillanimité des Espagnols en Amérique. Crainte qu'ils ont des Anglais. 301 *et suiv.* Les véritables causes de la dépopulation de l'Espagne doivent être attribuées à l'expulsion des Maures, aux conquêtes faites en Amérique, et à la perte des Pays-Pas. 306-307 *et suiv.* — Il est à craindre, selon Turgot, que les Anglais n'aient des intelligences dans les bureaux des ministres d'Espagne. III. 181.

*Esquilaci.* (d') La révolte de Madrid fut occasionnée au sujet de ce ministre qui vouloit proscrire les *tapados*, ou déguisemens. Il est expulsé du ministère. II. 248-249 *et suiv.*

*Etat Ecclésiastique.* Le pape craint que la maison

d'Autriche n'établisse, en Italie, une trop grande puissance. Cet état n'a d'autre ressource que la protection de la France et de l'Espagne. II. 371 *et suiv.* Le système *co-partageant* menace et la cour de Rome et toute l'Italie. Les publicistes autrichiens ne regardent les états du pape que comme un démembrement de l'empire *romano-germanique*. 373 *et suiv.* La position de la cour de Rome, relativement à la France, est celle d'un état foible. 375-376 *et suiv.* — L'influence de cette cour fut presqu'anéantie à l'époque de la réformation. III. 81.

## F.

*Favier.* Grand mérite de cet auteur. Son Ouvrage est utile et agréable à lire. Il faut cependant se défier de la partie systématique de son Ouvrage. I. 1-2 *et suiv.* Examen raisonné des principes qui y sont contenus. 4-5. La nation française étoit humiliée lorsque ce publiciste écrivoit. Tableau de la France à la fin du règne de Louis XV. 5-6 *et suiv.* Réflexions politiques et sages, faites sur les nouveaux intérêts de l'Europe. 10-11 *et suiv.* Les idées de Favier sont accueillies avec transport par les révolutionnaires qui haïssoient l'Autriche. 13-14 *et suiv.* Le système d'alliance avec l'Autriche a été trop généralement condamné. 20.

*Femmes.* La maison d'Autriche a toujours gouverné les pays étrangers par le moyen de ses archiduchesses. II. 359 *et suiv.*

*Fersen* (le comte de) est, en Suède, le chef du parti

soi-disant patriote. Conduite à tenir envers ce seigneur. I. 262-263 *et suiv.*

*Finances.* Il y a entre la recette et la dépense une différence de vingt millions. Trois moyens de remplir ce déficit : augmentation d'impôts, banqueroute, ou grande économie. III. 194 *et suiv.*

*Flottes.* L'équipement d'une flotte ne coûte point à la Russie autant qu'aux autres puissances. En Europe, peu de vaisseaux espagnols paroissent sur l'Océan. I. 390 *et suiv.*

*France.* Elle perd son influence au Nord. Causes de cette humiliation, produites par l'épuisement des finances. I. 195 - 196 *et suiv.* Autres causes produites par le défaut de puissance militaire. 202 - 203 *et suiv.* Digression sur Louis XIV et Charles XII, et sur les événemens actuels. 205-206. La France auroit dû s'emparer de la Belgique, tandis que la Prusse et l'empereur s'agrandissoient. 207 - 208. Timidité de la cour de Versailles funeste à notre patrie 209-210. Dégradation de la France attribuée à trois autres principales causes : *changement de système, faux plans de guerre, et malheurs de la guerre.* 211 - 212 *et suiv.* L'Europe s'accoutume à la regarder comme une puissance secondaire. 215 - 216. Sa subordination aux vues de la cour de Vienne. 220 - 221. Les frontières de cet état sont défendues par les montagnes et les mers, et par des places fortes. 226-227. Effets funestes qui résultent de son infériorité sous le rapport des forces militaires. 237 - 238. Tableau de sa puissance fédérative. 239-240. Cette puissance est déchue dans le Nord.

241. Réflexions sur ces deux sujets. 251 *et suiv.* Elle est véritablement intéressée à protéger les Turcs. 349. — Elle ne s'écarte de son système d'union avec l'Empire ottoman qu'en faveur de l'Autriche. Ressentiment de la Porte. Ingratitude de la cour de Vienne. II. 2-3 *et suiv.* Notre dernière alliance avec cette cour lie les mains à la France, à l'égard de la Porte. 8-9 *et suivantes.* Elle a négligé ses plus chers intérêts et le soin de sa gloire même pour la cour de Vienne. 16 *et suivantes.* Conduite franche et ferme que la France devroit tenir en faveur des Turcs contre trois puissances formidables de l'Europe. 32-33 *et suivantes.* Avantages qu'elle en retireroit. 37 *et suiv.* Elle auroit dû fermer l'entrée à la flotte russe dans la Méditerranée. 173 *et suiv.* Elle se laisse flatter par quelques attentions de la part du ministère anglais. 175 *et suiv.* Si elle remontoit jamais sa marine, elle écraseroit la puissance anglaise. 187 *et suiv.* Perte de la Louisiane entière. 246-247 *et suiv.* Espèce de *cartel* que la cour de Versailles envoie à celle de Lisbonne. 205-206 *et suiv.* — Elle a besoin de s'unir avec le roi de Sardaigne, pour protéger efficacement l'Italie contre la maison d'Autriche. III. 59 *et suiv.* Grande considération dont la France jouissoit en Europe à la paix de 1748. Elle est intéressée à défendre l'Italie. 273 *et suiv.* Elle devroit, pour atteindre ce but, rétablir dans cette contrée sa puissance fédérative. 77 *et suivantes.* Précautions qu'elle doit prendre dans la guerre qui vient de s'élever entre l'Angleterre et ses colonies d'Amérique. Il faut fournir aux colons

des munitions et des armes. 179 *et suiv.* La France placée au centre de l'Europe, est forte par l'ensemble de ses provinces. Elle doit maintenir l'équilibre en Europe. 201 *et suiv.* Son intérêt est de ne point laisser entamer la puissance de la Prusse par la maison d'Autriche. 211 *et suiv.* Elle ne sauroit voir de sang-froid la Hollande menacée par l'empereur d'une entière subversion. 223 *et suiv.* L'agression dans toutes les guerres a été du côté de la France. 292 *et suiv.* Dans le traité de Vienne, toute la charge est pour la France, parce que cet état peut se passer du secours de ses voisins. 298 *et suiv.* Le projet d'une invasion française dans l'Hanovre est impolitique. 353-354 *et suiv.*

*Frédéric-le-Grand.* Ce prince se permet des plaisanteries déplacées sur madame de Pompadour : elles influent beaucoup sur les affaires politiques. I. 60-61.

## G.

GÊNES. Cette république doit être protégée par les grandes puissances. Elle fait céder sa haine contre la France à son intérêt, et se jette entre les bras de cette puissance. I. 200-201. — Cette protection lui devient fatale, et les Autrichiens s'emparent de cette ville. III. 24-25 *et suivantes.* Elle a pour voisins des ennemis dangereux, et sa situation est toujours précaire. S'il existoit une communication par terre avec la France, Gênes seroit moins à plaindre. La France, sous le rapport politique, doit toute sa protection à cette république. 26 - 72 *et suiv.* Dan-

gers qu'elle court depuis le système des co-partageans. 30 *et suiv.*

*Genève.* Correspondance au sujet des troubles de cette ville. I. 139-140. — Voies de rigueur employées contre cette petite république. III. 86.

*Guerre.* Elle est à craindre pour les petits états : il faut qu'un état considérable soit toujours préparé à la soutenir. I. 253-254 *et suiv.*

## H.

*Haine nationale.* Toutes les nations du globe se haïssent entr'elles. II. 281 *et suiv.* La haine nationale en Espagne est plus forte dans les provinces reculées que dans la capitale. Elle est causée par l'ignorance de la multitude. 283 *et suiv.* Cette haine est tempérée chez tout ce qui n'est point peuple. Il faut seulement éviter de fronder les usages du pays. 285 *et suiv.*

*Hesse.* (la) Liaisons de ce landgraviat avec la France. La révocation de l'édit de Nantes éloigne ce petit état de cette puissance. II. 122-123 *et suiv.* Le prince régnant est presqu'isolé de l'Empire et de sa famille. 125 *et suiv.*

*Hollande.* Constitution foible de cet état. I. 291. — Son influence dans les pays du Nord fut donc due à sa puissance maritime. La Hollande sauva le Danemarck, et fut cause, en partie, de la *paix d'Oliva.* II. 132-133 *et suiv.* La cour de Vienne parvient à diriger toutes les forces de cette république contre la France. Enormes dettes qu'elle contracte. Depuis,

elle va toujours en déclinant. 134-135 *et suiv.* Humiliations qu'elle a essuyées. Son gouvernement étoit vicieux dans son principe. 138-139 *et suiv.* Les stathouders ont acquis plus d'autorité que certains rois dans les monarchies mixtes. 141 *et suiv.* Terreur qu'elle avoit autrefois inspirée dans les quatre parties du monde. La puissance qu'elle craint le plus aujourd'hui, c'est la Prusse. Inconvéniens du stathoudérat. 145-146 *et suiv.* Intérêts opposés des différentes provinces de Hollande. 149 *et suiv.* Caractère des personnages qui y jouent un rôle. 152 *et suiv.* L'influence prussienne s'y fait remarquer. 156 *et suiv.* Caractère du stathouder. 158 *et suiv.* Elle n'a conservé tout au plus que la force d'inertie. 160 *et suiv.* Le véritable intérêt de cette puissance étoit de diminuer les prérogatives abusives de son stathouder. 162-163 *et suiv.*

I.

*Italie.* Les malheurs de la France ont livré cette contrée intéressante à la maison d'Autriche. L'empereur Joseph confisque les états de Mantoue, de la Mirandole, etc. II. 348 *et suiv.* Le nouveau système de 1756 ouvre la porte aux vieilles prétentions de cette maison ambitieuse. 350 *et suiv.* La France étoit cependant dans une position favorable pour augmenter son influence politique en Italie. 352 *et suiv.* Les petits princes de cette contrée étoient intéressés à recourir à son alliance. Le roi de Sardaigne, sur-tout, y auroit gagné pour ses nouvelles possessions. 353-

354 *et suiv.* — L'alliance de la France avec la maison d'Autriche n'augmente en rien l'influence des Français en Italie. Elle les a même détaché des affaires de cette contrée. Objections contre ces assertions, au moins hasardées. III. 331-332 *et suiv.*

J.

*Jacques II.* Ce roi d'Angleterre, même avec les Français, conservoit l'enthousiasme d'un matelot anglais. II. 166 *et suiv.*

*Joseph II.* Paroles mémorables de cet empereur au sujet des Turcs. II. 39. Cet empereur veut gouverner despotiquement l'Empire. 90-91 *et suiv.*

K.

*Kainardgy* (la paix de) termina les différends entre les Turcs et les Russes; mais elle fut fatale à l'empire ottoman. III. 198-199 *et suiv.*

L.

*Letrados.* Ces gens de lettres espagnols détestent plus les Français que toutes les autres classes du peuple. II. 284 *et suiv.*

*Louis XVI.* Lettre au comte de Broglie, relativement à l'affaire de la Bastille. I. 62-63. Deuxième lettre de ce prince au sujet du comte de Broglie. 114-115. Troisième lettre de ce prince au comte de Broglie, dans laquelle il l'assure de son estime et de sa bienveillance. 132-133 *et suiv.* — Eloge que M. de Vergennes fait de ce monarque. III. *Voyez* l'article *Vergennes.*

## M.

*Mahmoud* (sultan) redoutoit les attentats de ses sujets, auxquels il étoit redevable de son élévation. Il versa des torrens de sang pour cimenter sa puissance. Sous le règne de ce prince, les Russes portèrent de funestes coups à la Porte. III. 106-107 *et suiv.* Il a singulièrement nui à sa nation par sa magnificence et son luxe. 110.

*Marine.* Elle est nécessaire à la France, pour rendre sa puissance respectable dans le Nord. I. 264-265. En Espagne, elle est divisée en trois départemens. Pertes considérables que les Anglais lui ont fait essuyer. Les Espagnols sont trop lents à agir dans leurs expéditions maritimes. II. 286-287 *et suiv.* — M. de Vergennes fait voir à Louis XVI, qu'une marine formidable est la seule sûreté réelle que nous puissions avoir contre l'Angleterre. III. 217 *et suiv.*

*Mastricht.* C'est la seule place qui reste à la Hollande hors de ses frontières. Elle procure à cette république de très-grands avantages. La possession de cette ville rend maître de la Meuse et du pays de Liége. III. 233 *et suiv.* La Hollande ne peut plus faire la guerre lorsque Mastricht est prise. Cette place peut occuper une armée pendant une campagne entière. 235-236 *et suiv.*

*Méhémet.* (Nids-Changi-Emin-) Basse extraction de ce grand-visir. Le hasard le tira de son obscurité. Ce fut lui qui voulut écarter Stanislas-Auguste du trône

de Pologne. On ne peut lui refuser de grands talens. III. 149-150 *et suiv.*

*Méhémet.* (Raguil-) Ce grand-visir du sultan Mustapha étoit avide de gloire. III. 123 *et suiv.*

*Mercy.* (le comte de) Séduit par les rapports du duc d'Aiguillon, il rend à la cour de Vienne, dont il étoit l'ambassadeur, un compte très-défavorable au comte de Broglie. I. 84-85 *et suiv.*

*Modène.* (les états de) Nos mauvais succès font que le duc de Modène perd ses états. Sa personne est à charge à deux couronnes. III. 1-2 *et suiv.* Dégoût qu'il prend de notre alliance. Il se flatte de trouver plus de considération en Angleterre, où il se rend. Il y est bien accueilli. Il est reçu avec indifférence en France. 4-5 *et suiv.* Les deux familles de Modène et de Parme auroient pu se réunir par deux mariages avantageux. Indifférence du ministère de France à cet égard. La cour de Vienne ne se montre pas aussi impolitique. 6-7 *et suiv.* La manie de ce duc étoit de se faire compter parmi les puissances belligérantes, malgré la foiblesse de ses moyens. On lui offre, et il accepte le gouvernement autrichien en Italie. 10-11 *et suiv.* On peut aujourd'hui regarder les états de Modène comme une province de la domination autrichienne. 14-15 *et suiv.*

*Monnet.* Ce général, à la recommandation du comte de Broglie, est admis au secret du roi. I. 78.

*Monnoies.* Elles sont fort altérées en Russie. Elles ont été exprès répandues en Pologne. I. 387.

*Monopole* (le) est plus commun en Prusse que partout ailleurs. I. 283-284.

*Mustapha.* (sultan) Son caractère mélancolique le portoit à la vie spéculative. Il eut un visir sage et instruit. Ce prince débuta par des réformes très-utiles. III. 111-112. Il rétablit l'ordre dans les finances. Son administration a été amèrement critiquée. Il a fait revivre dans sa personne la frugalité de ses ancêtres. 113-114. Il veut connoître la nature des engagemens qui lient la France à l'Autriche. Les éclaircissemens donnés à ce prince par M. de Vergennes, paroissent le satisfaire. 121-122.

*Muy* (le maréchal du) écrit à Louis XVI, de concert avec M. de Vergennes, en faveur du comte de Broglie. I. 104-105 *et suiv.* Seconde lettre. 112-113 *et suiv.*

## N.

*Naples* et *Sicile.* La maison d'Autriche regrette beaucoup la perte de ces deux Etats qu'elle posséda autrefois. Influence prépondérante de la reine. II. 358 *et suiv.* Le roi n'a point été élevé dans des principes d'amitié pour la France : il n'en parle pas même la langue. 360 *et suiv.* On craint l'établissement de la maison d'Autriche dans toute l'Italie. 361-362 *et suiv.* Nécessité d'un système indissoluble de puissance fédérative entre l'Espagne et la France. 364 *et suiv.* Par sa position topographique, le royaume de Naples peut influer militairement sur les affaires d'Italie, et devroit y être la puissance la plus prépon-

dérante. 366-367 *et suiv.* Les combinaisons et les prédictions de la politique sont souvent en défaut, lorsqu'il est question d'un peuple aussi superstitieux. 370.—Naples n'a qu'un poids négatif dans la balance de l'Europe. III. 214.

*Neutralité.* Favier prétend qu'elle ne pouvoit être utile à la France. Cette puissance, selon lui, a tout à espérer des princes de l'Empire, et rien à redouter d'eux. III. 258-259 *et suiv.* Le même publiciste prétend que cette neutralité n'étoit point avantageuse pour l'agrandissement de notre patrie. 266-267 *et suiv.* Favier soutient même que la convention de neutralité est désavantageuse à la France. 269-270 *et suiv.* Elle n'est point non plus, selon notre même auteur, avantageuse pour notre réputation. 279-280 *et suiv.*

## O.

*Ogny* (d') est chargé de remettre à Louis XV les lettres des ambassadeurs admis à la correspondance secrète. Il est soupçonné d'en avoir entre les mains plusieurs pièces. I. 32-33. Le comte de Broglie le rend suspect à Louis XVI. 39-40-42.

*Orloff.* (Grégoire) Caractère de ce favori de Catherine II. Ses véritables intérêts sont de rester tranquille. I. 311-312 *et suiv.* Sa haine contre Stanislas-Auguste, roi de Pologne. 318-319 *et suiv.*

*Orméa.* (le marquis d') Ministre du roi de Sardaigne. Habileté de ce seigneur. III. 37.

*Osman* (sultan) parvint à 53 ans au trône. Son règne

ne fut qu'un tissu d'inconséquences et de légéretés. III. 111.

*Osorio* (le chevalier) conclut le traité de Worms, d'après des principes admirables de politique. Grande habileté de ce ministre. III. 38-39 *et suiv.*

## P.

*Pacte de famille.* Aussitôt que cette alliance fut faite entre la France et l'Espagne, l'Angleterre rompit avec celle-ci. Ce fut, selon Favier, un fardeau de plus pour la France. II. 242-243 *et suiv.* Conditions exprimées dans ce pacte, qui portent une alliance défensive et offensive entre les deux couronnes. 309-310 *et suiv.* Les Etats du Nord sont exceptés du nombre des puissances contre lesquelles les deux couronnes ne se prêteront point des secours mutuels. 314-315 *et suiv.* Les Espagnols ne sont plus réputés aubains en France. Les Français jouissent des mêmes priviléges en Espagne. 323-324. Importation et exportation libre de la part des deux nations. 325 *et suiv.* Réflexions sur ce pacte de famille. L'alliance de l'Espagne nous est nécessaire pour conserver nos colonies contre les Anglais. 331 *et suiv.* L'Espagne, dans plusieurs circonstances, a embrassé généreusement la défense de la France : mais ce traité ne doit pas rester tel qu'il est, et il doit être remplacé par un pacte national. 334-335. L'auteur de la critique du pacte de famille a plutôt suivi les élans de son imagination que les règles de la prudence. 337-338 *et suiv.* Cet auteur a tort d'établir une

différence entre les mots *fédération* et *alliance*. 339 *et suiv.* — Réflexions du comte de Vergennes sur ce pacte de famille. Ce ministre le croit très-utile à la France. III. 167-168 *et suiv.*

*Palatinat.* L'incendie de ce pays a été bien fatal à la France, par la haine qu'il a allumée contre cet Etat. II. 81-82 *et suiv.*

*Palatine* (la maison) est étroitement liée avec la France. Ses intérêts sont les mêmes que ceux de cette puissance. II. 107-108 *et suiv.*

*Pallavicini.* (le maréchal) Ce gouverneur de la Lombardie autrichienne sert avec zèle la maison d'Autriche auprès du duc de Modène. III. 8-9 *et suiv.*

*Panin.* (de) Son caractère. I. 113-114 *et suiv.* Crédit de ce favori auprès de l'impératrice Elisabeth. Son portrait. 321-322 *et suiv.* Sa conduite à l'égard de la Pologne. 324-325 *et suiv.* *Voyez* aussi 329 *et suiv.*

*Parme* et *Plaisance.* L'existence de ce petit Etat est des plus précaires. L'acquisition de ce duché a coûté bien cher à la France. III. 18-19 *et suiv.* Il n'a aucune importance dans les affaires d'Italie. Il est entraîné par la domination autrichienne, et il n'est d'aucun secours pour la France. 21-22 *et suiv.*

*Pierre I.* (czar) Génie brut, mais sublime, de ce prince. Ses grandes vues sur la mer Baltique. I. 308-309 *et suiv.*

*Politique.* La France auroit dû entremettre, en faveur de la Suède, ses bons offices auprès de la Russie et de la Prusse. II. 49-50 *et suiv.* La France n'a pas besoin

besoin de secours étrangers. Discussion sur le droit des gens, etc. 53-54 *et suiv.* La Prusse est, dans l'Empire, la base la plus solide du crédit et de la considération de la France. 84-85 *et suiv.* Il existe une politique nécessaire : celle des Français doit consister à pacifier leurs voisins, pour ne pas être entraînés dans leurs querelles. Elle est même essentielle à notre conservation. Avec l'Espagne, nous pouvons combattre, à forces égales, contre l'Angleterre. 332-333 *et suiv.* Les traités, selon les loix d'une saine politique, doivent admettre des modifications. 335 *et suiv.* La politique de la France est de ne pas laisser démembrer les états du pape par l'empereur. 375 *et suiv.* Lorsqu'on substitue le droit de convenance au droit des gens, la force des armes tient lieu de loi. 377 *et suiv.* — Politique qui devroit régler les opérations de la France républicaine, intéressée à défendre le foible contre le fort. III. 74 *et suiv.* Le nouveau système fédératif à établir ne peut, selon Favier, subsister sans l'appui d'un nouveau système militaire. Vues et conduite des différentes puissances de l'Europe. 161-162 *et suiv.* Les puissances du second ordre sont aujourd'hui sans appui. Insouciance de la part des puissances prépondérantes, qui ne peut provenir que d'une fausse politique. 166-167 *et suiv.* Peut-être eût-il été plus avantageux pour la France d'abandonner ses colonies à leurs propres forces. Tôt ou tard elles nous forceront de prendre ce parti. Il faut savoir plier la politique aux circonstances nouvelles.

190-191 *et suiv.* Les guerres compliquées sont funestes aux empires. 200 *et suiv.* La politique de la France étoit de contribuer à démembrer la succession de l'empereur Charles VI. 321 *et suiv.* Celle de la maison d'Autriche a toujours été de semer la jalousie entre la France et la Porte. 338 *et suiv.*

*Pologne.* Développement des causes qui ont amené une révolution dans ce royaume. I. 183-184 *et suiv.* Projets conçus par la France d'accorder des secours pécuniaires aux Polonais, pour les faire soulever contre la Russie. 186-187 *et suiv.* Démembrement déterminé par la cour de Vienne. 190-191 *et suiv.* *Voyez* aussi 299-300 *et suiv.* La France auroit dû protéger efficacement cet état. Fautes qu'elle commit lors du fameux démembrement. 302-303 *et suiv.* Taxes énormes imposées en Pologne par les Russes. 388-389 *et suiv.* — Le mécontentement des Polonais contre leur roi étoit général. La Russie seule profita de ce mécontentement. III. 129 *et suiv.*

*Pompadour.* Cette dame, une fois admise à la cour, y prend une influence aussi funeste qu'absolue. Elle joue le rôle de premier ministre. I. 58-59 *et suiv.* Elle empêche le prince de Conti d'avoir le commandement des armées. 62. Elle indispose quelques ambassadeurs contre le comte de Broglie. 74 *et suiv.*

*Porte.* (la) La France est engagée par ses traités et par son intérêt à la favoriser. I. 246-247. — Ancienneté de l'alliance des Français avec les Turcs. Cette alliance donne de l'ombrage à la maison d'Au-

triche. II. 1-2 *et suiv.* Celle que les Français contractent avec la cour de Vienne leur devient funeste. 10-11 *et suiv.* Relations de la Porte avec la Russie, l'Autriche et la Prusse. On ne peut attendre, de la part des Turcs, que de nouvelles fautes. 19-20 *et suiv.* L'opposition des gens de loi et des ministres de la religion est redoutable au sultan lui-même. 22 *et suiv.* Les Turcs ne connoissent les nations chrétiennes que sous deux rapports : *la guerre et le commerce.* 24-25 *et suiv.* Elle a tout à craindre des puissances chrétiennes, et rien à espérer d'aucune d'entr'elles. 28-29. Les Turcs ne sont pas aussi ingrats, ni aussi perfides qu'on nous les peint communément. Ils rompent rarement les traités. 36-37. — La levée du siége de Vienne, en 1683, est l'époque de la décadence de la puissance turque. III. 105 *et suiv.* L'alliance de la France avec l'Autriche indigne la Porte ottomane, sur-tout lorsqu'elle voit ses intérêts abandonnés par son ancienne alliée. 119-120. Elle commence à considérer le roi de Prusse comme un ami important. 123 *et s.* Indifférens pour la maison de Saxe, les Turcs se perdent par cette indifférence même. La Russie témoigne fort peu d'égards à la Porte ottomane. 124-125 *et s.* Elle est réveillée de son assoupissement par les conseils de la France. 126 *et suiv.* Les Turcs distinguent mal les rapports politiques des rapports religieux. La Pologne conquise, elle devoit bien s'attendre à être attaquée avec vigueur. 130-131 *et suiv.* Les Russes paroissent sur le Niester, sans provoquer son ressentiment. Elle mollit singulière-

rement dans cette occasion. 133 *et suiv.* Les Turcs ne manquent ni d'hommes ni d'argent pour soutenir une longue guerre ; mais ils manquent de bons officiers. 137 *et suiv.* La Turquie est considérée comme un vengeur qui doit humilier l'orgueil de la Russie. 139 *et suiv.* Corruption qu'on peut reprocher à quelques membres du divan. Le système d'équilibre en Europe est étranger aux Turcs. La bonne opinion qu'ils ont de leur valeur est consacrée par leur religion. 141-142 *et suiv.* La constitution ottomane ne peut former des citoyens zélés. La réputation des grands généraux tourne contr'eux-mêmes dans cet Empire. 145-146 *et suiv.* Les bénéfices militaires ont amolli ceux qui en jouissent, et qui, s'étant constitués en dépenses, manquent de tout pour s'équiper. 147 *et suiv.* La situation critique de cet Empire s'aggrave de jour en jour. Le gouvernement français a accéléré sa ruine. Depuis que les sultans amollis ne commandent plus les armées, les Turcs ne sont plus aussi braves. 154-155 *et suiv.* Chez les Turcs rien ne change. 295 *et suiv.* La Porte pouvoit, dans plusieurs circonstances, secourir la France par de puissantes diversions. 334-335.

*Portugal.* Il s'étoit abâtardi sous un joug étranger. La France secourt ce pays sous Louis XIV. Vanité des *fidalgos*, ou nobles. II. 199-200 *et suiv.* L'avénement de Philippe V au trône d'Espagne fait trembler le Portugal. 203-204. On vouloit le conquérir pour en faire un otage contre l'Angleterre. La haine nationale a fait, dans ce petit état, plus de

soldats que la valeur même. Bravoure des paysans montagnards. 209-210 *et suiv.* Cette invasion a réveillé le Portugal de sa léthargie. Préjugés des grands de ce royaume. Le premier ministre soumet la noblesse à l'autorité royale. 212-213 *et suiv.* Liaisons du Portugal avec l'Angleterre. Prétentions insoutenables des négocians anglais, qui voudroient faire une république indépendante dans le Portugal même. Leur luxe. 216-217 *et suiv.* Ils comptent sur l'appui du gouvernement d'Angleterre. Libelles contre le ministère portugais et contre le roi. 219-220 *et suiv.* Le ministère portugais porte à regret le joug que lui impose une nation étrangère. 223 *et suiv.* Politique habile des deux cours de Londres et de Lisbonne. Les Français ne sauroient faire au Portugal autant d'avances que les Anglais. Le Portugal trembloit autrefois au moindre mécontentement de la cour de Madrid. 225-226 *et suiv.* Une infante de Portugal fit plier les intérêts de l'Espagne à ceux de sa maison. Il n'y aura jamais que des liaisons d'étiquette entre l'Espagne et le Portugal. 228-229 *et suivantes.* Les traités de commerce qui lient ce dernier état avec l'Angleterre, sont tout-à-fait à son désavantage. Il n'est cependant pas en état de se soutenir lui-même. 230-231 *et suiv.* L'intérêt mercantile ne sauroit le rapprocher de la France. Il faudroit, pour cette dernière contrée, une nouvelle puissance militaire et fédérative. 233-234 *et s.*

*Possessions espagnoles en Amérique.* Secret impénétrable que les Espagnols gardent sur le vaste conti-

nent de l'Amérique qui est en leur pouvoir. Bruits exagérés que les gazettes anglaises répandent sur des révoltes excitées dans ces pays. II. 298 *et suiv.* Endroits foibles de ce vaste continent. L'Espagne n'a point assez de troupes pour faire face aux Anglais. 299 *et suiv.* Sous le rapport moral, elles appartiennent plus aux *sauvages* qu'aux Espagnols eux-mêmes, puisque les premiers sont les indigènes. 336 *et suiv.*

*Prééminence.* Elle ne s'acquiert que par une supériorité de fait. Discussion intéressante à ce sujet. I. 230-231 *et suiv.* — Ridicule des disputes d'étiquette et de préséance. Les nations ne devroient se disputer d'autre supériorité que celle des lumières et de la sagesse. II. 344-345 *et suiv.*

*Priest* (Saint-) est nommé à l'ambassade de la Porte. I. 89. Il est admis à la correspondance secrète. 97.

*Prusse.* Tableau de ce que cette puissance peut acquérir en Pologne. I. 195. Avantages que lui procureroit une alliance avec la France. 198. Etat obscur de ce royaume avant 1657. Détails sur la puissance de la Prusse. 280-281 *et suiv.* Ses armées sont nombreuses et formidables, et ses trésors inépuisables. 284-285 *et suiv.* La Russie craint cette puissance. 288. Elle inspire un pareil sentiment à l'Angleterre, à la Hollande et à la France, etc. 291-292 *et suiv.* Position de la Prusse à l'égard de cette dernière puissance. 293-294 *et suiv.* Elle ne cherche qu'à balancer la cour de Pétersbourg par

celle de Vienne. II. 43 *et suiv.* — Le roi de Prusse veut devenir l'allié des Turcs, et les intéresser à sa puissance. III. 123 *et suiv.* La maison d'Autriche ne lui pardonnera jamais la conquête qu'il a faite de la Silésie. 210 *et suiv.* La puissance prussienne est consolidée depuis l'acquisition de la Prusse occidentale. 214 *et suiv.* Dans le cas d'une séparation de la France d'avec la cour de Vienne, la Prusse est l'alliée à laquelle nous devons nous adresser pour réprimer l'ambition de l'empereur. 226-227 *et suiv.* L'élévation de la Prusse a diminué l'influence que les Français avoient en Allemagne. 326 *et suiv.* Il seroit dangereux pour la France d'abaisser cette puissance. Les Russes traiteroient la Prusse, comme les Français traitèrent autrefois le Palatinat. 348-349 *et suiv.*

*Puissance militaire et fédérative.* La France ne peut sortir du danger qui la menace, qu'en mettant ses armées sur un pied respectable. I. 250-251 *et suiv.* — L'égalité maritime de ce pays avec l'Angleterre ne sauroit avoir lieu qu'au moyen de la refonte totale du système actuel. II. 234 *et suiv.* — Le traité d'alliance avec la maison d'Autriche ne peut augmenter le crédit qui dérive de la puissance militaire. Tableau des forces que la France a sur pied. III. 318-319 *et suiv.* Le crédit de la France doit diminuer en raison de l'accroissement de celui de l'Autriche. 322 *et suiv.* Le luxe et l'incurie de la cour de Versailles s'opposèrent aux augmentations de l'armée. 323 *et suiv.* Le traité d'alliance ne sau-

roit accroître son crédit de considération dérivé de la puissance fédérative. 325 *et suiv.*

## R.

*Roman.* (le prince Louis de) Précis de son écrit intitulé : *Mes Découvertes.* Particularités qu'offre cette production. III. 239-240 *et suiv.* Il assure que la cour de Vienne étoit venue à bout de découvrir toute sa correspondance avec différentes cours de l'Europe. 243 *et suiv.* Il fait connoître un cabinet établi à Vienne, et nommé *les bureaux des déchiffreurs.* 245-246 *et suiv.* Il annonce qu'il a une clef infaillible pour connoître les secrets de la correspondance du roi de Prusse avec son ministre à Paris. 248 *et suiv.*

*Russie.* Elle tient par la crainte le Danemarck dans sa dépendance. I. 269-270 *et suiv.* Les révolutions n'ébranlent point cet Empire. 311-312 *et suiv.* Ce qu'il deviendroit dans l'hypothèse d'une révolution. 321. 322. Sa position respective à l'égard de la France. Sa puissance militaire s'est accrue par la discipline établie dans les troupes russes. 330-331 *et suiv.* La population de cette puissance est exagérée. 332 *et suiv.* Si elle n'attaque point encore la Suède, c'est qu'elle ne le peut. 334-335 *et suiv.* C'est l'état qui retirera le plus d'avantages du partage de la Pologne. 338 *et suiv.* Tableau des revenus ordinaires. 350-351 *et suiv.* Elle a plus de ressources pécuniaires qu'on ne lui en suppose communément. Tous ses revenus ont été

augmentés dans toutes leurs branches. 383-384 *et s.* Ils ont été augmentés d'un tiers environ sous le règne de Catherine. 385-386 *et suiv.* L'habitude de cette puissance est de faire vivre ses troupes à discrétion sur le pays où elles se trouvent. 390-391 *et suiv.* La Russie se procure des ressources par les emprunts qu'elle fait en pays étrangers. 392 *et suiv.*—Les malheurs de la France et de la Suède inspirèrent à cette puissance le désir de tenir la place qu'elles avoient occupée. II. 95-96 *et suiv.* Elle cherche à établir un commerce direct avec le Portugal. 216. — Sous le règne du sultan Mahmouth, elle envahit la Crimée, et s'établit dans la *Nouvelle-Servie*, afin de pouvoir attaquer avec avantage l'Empire ottoman. III. 108-109 *et suiv.* A la mort d'Auguste III, roi de Pologne, elle croit pouvoir disposer de ce royaume. Elle sait tromper les Turcs à cet égard. 124 *et suiv.* Elle couvre du voile de la religion son entreprise contre la Pologne. 128-129. Sous prétexte de réprimer l'humeur inquiète des Tartares, elle forme le projet de chasser les Turcs du pays qu'ils occupoient. 204-205 *et suiv.* Les Russes, du côté de la Samogitie, sont tenus en bride par les Prussiens. 351 *et suiv.*

## S.

*Salis.* Cet officier suisse est envoyé à Naples pour rétablir la discipline militaire : ses soins sont inutiles. II. 369.

*Saluces.* (marquisat de) Beau et bon pays. Du temps

de la ligue il fut conquis sur la France par le duc de Savoie. Celle-là reçut en échange trois petits pays peu importans. III. 45-46 *et suiv.*

*Sardaigne. Voyez* l'article *Cour de Turin.*

*Saxe.* Cette puissance fut toujours contre la France, ou à charge à la France. La maison de Saxe n'a plus rien à espérer de nous pour ses intérêts en Pologne. II. 99-100 *et suiv.*

*Schomberg* (le comte de) va, avec un corps de troupes, pour servir le Portugal. Il sauve les Portugais, pour ainsi dire, malgré eux. II. 200-201 *et suiv.*

*Ségur.* (L. P.) Ses différentes notes et commentaires répandus dans tout le corps de l'Ouvrage. Examen qu'il fait du système fédératif qui peut être le plus utile à la France. III. 367-368 *et suiv.*

*Sierra-Moréna.* On a trop vanté cette colonie d'Allemands transplantés en Espagne. Les maladies ont emporté une grande partie des colons. Cet établissement a coûté beaucoup à l'Espagne. Il falloit tirer les colons de la Grèce. II. 269-270 *et suiv.*

*Stahrenberg.* (de) Il demande le rappel du comte de Broglie alors à Warsovie. I. 75.

*Suède.* Cette puissance du Nord se montra partiale contre son alliée à la paix de Riswick. Charles XII reçut des bienfaits de Louis XIV, et ne secourut point ce prince dans son infortune. I. 255-256 *et suiv.* Subsides accordés à la Suède. 259-260 *et suiv.* C'est un royaume sans moyens, et qui est déchiré au dedans. 263-264. Par son alliance avec les Turcs, il se

flatte vainement de balancer la puissance russe. 343 *et suiv.* — La Suède pourroit, de concert avec la Prusse, opposer un obstacle aux Russes vainqueurs des Turcs. II. 14 *et suiv.* Elle est menacée plus que jamais par la Russie et le Danemarck. 57-58 *et suiv.*

*Suisse.* (la) Depuis le traité de 1512, elle n'est, pour la France, que comme un dépôt de recrues. Grande alliance jurée par Henri IV avec cette nation, en 1602. Après la paix de Nimègue, la Suisse trembla pour elle-même. III. 81-82 *et suiv.* La révocation de l'édit de Nantes aliène les cantons protestans contre la France. La guerre civile de 1712 resserre un peu les liens de l'ancienne amitié. Bientôt succède le refroidissement. 84-85 *et suiv.* La guerre civile se termine par un traité au désavantage des cantons catholiques. Difficulté de gagner tous les cantons. 87 *et suiv.* Les cantons protestans sont tous attachés aux puissances maritimes. Leur fortune est placée sur les banques d'Angleterre. 89 *et suiv.* L'influence de la cour de Vienne s'est accrue aux dépens de la nôtre, dans les cantons catholiques. 90-91. Cette nation est remplie d'une trop haute opinion de puissance. Elle n'a cependant que la force d'inertie. 95-96. Elle se croit en sûreté du côté de la cour de Vienne. 97 *et suiv.* Le sujet de tous ses différends est l'intérêt pécuniaire. La Suisse n'a rien à craindre de la France. La conquête récente de ce pays prouve l'erreur de Favier à cet égard. 99-100 *et suiv.* Les Suisses, enrichis par une longue paix, ont perdu leur énergie. L'influence anglaise

a été une des principales causes de leurs malheurs. 102-103 *et suiv.*

*Sûreté.* Favier en distingue de deux sortes : sûreté *intérieure* et sûreté *extérieure.* III. 257. Cet auteur prétend que le traité d'alliance avec la cour de Vienne ne peut devenir avantageux à la France pour sa sûreté intérieure. 283-284 *et suiv.* Il le croit même très-désavantageux pour sa sûreté extérieure. 308 *et suiv.*

## T.

*Tercier.* Ce premier commis des affaires étrangères reçoit en dépôt des papiers importans. Il reçoit ordre de les communiquer au comte de Broglie. I. 27-28-70-71 *et s.* Il meurt, et le comte de Broglie s'empare de tous ses papiers. 76-77.

*Thierry.* Eloge que le comte de Broglie fait de la probité de ce valet-de-chambre du roi. I. 41.

*Toscane.* (la) Ce grand-duché a été le seul exempt des malheurs de la guerre. Dans les guerres en Italie, la politique veut cependant que jamais ce pays ne reste neutre. II. 392 *et suiv.* La Toscane est la possession la plus importante pour l'Autriche, à cause de sa position. Trois états, en Italie, sont coupés par la domination autrichienne. 394 *et suiv.* Politique de la cour de Vienne, dont l'intérêt est de voir ce pays tranquille et neutre. Ce petit état peut, au besoin, devenir formidable. 396 *et suiv.* Le grand-duc n'a pas même besoin de rester armé,

à cause de la puissance de sa maison. 398 *et suiv.* La position de la France à l'égard de la Toscane est la même qu'à l'égard de la cour de Vienne. 400 *et suiv.*

*Traité* signé à Versailles en 1758. Articles défavorables. I. 216-217. Faux espoir de la cour en concluant ce traité. 218-219. On ne sauroit l'appeler une alliance. 242-243 *et suiv.* Le traité de Londres donne une influence prépondérante à l'Angleterre. 248-249 *et suiv.* — Nouveaux articles du traité secret entre le roi et l'impératrice-reine. II. 67 - 68 *et suiv.* Réflexions sur ce traité. 71-72 *et suiv.* Le traité d'Aranjuez laissoit l'Italie en proie à l'Autriche. 353-354.—Le traité de 1756 cause de l'ombrage au roi de Sardaigne, qui craint de perdre ce qu'il avoit acquis dans le Milanez. III. 54-55 *et suiv.* Nous avons aliéné, par cette alliance, la maison de Savoie contre nous. On n'a rien fait pour la rassurer. 56-57 *et suiv.* Avantages démontrés de cette alliance. Elle mettoit la France à l'abri de toute diversion continentale, en cas d'une guerre avec l'Angleterre. 65-66. Un traité n'est avantageux ou désavantageux qu'autant qu'il s'approche ou qu'il s'éloigne d'un but réel et solide. 255 *et suiv.* La promesse d'envoyer ou de payer une armée entière contre les Turcs, est stipulée dans celui de la France avec l'Autriche. Une pareille obligation est aussi onéreuse qu'impolitique. 305 - 306 *et suiv.* Ce traité sera fort peu solide. Tous les traités, en général, présentent le même inconvénient. 313-314 *et suiv.*

Ce traité n'est pas non plus avantageux pour l'agrandissement de la France. 315 *et suiv.* Il lui fait perdre l'amitié et les secours de la Porte ottomane. 335 *et suiv.* Le traité défensif expose la France à des guerres très-prochaines. Pour l'exécution de pareils traités, il a toujours fallu en venir à des hostilités. 341-342 *et suiv.* Le désir d'écraser l'Angleterre n'a pu déterminer la conclusion du traité de Versailles. 346-347. Ce traité, censuré si amèrement, a cependant donné à la France la plus longue paix dont elle eût jamais joui. 366.

*Turgot.* Ses réflexions au sujet d'un Mémoire de M. de Vergennes. III. 172 *et suiv. Voyez* l'article *Colonies anglo-américaines.* Il croit que toutes les métropoles seront forcées, dans la suite, d'abandonner leur empire sur les colonies. 175-176 *et suiv.*

*Turin.* (la cour de) Cette cour eut à la fin la gloire de rejeter les Français au-delà des Alpes. La France ne montra que de la partialité contre cette puissance, qui lui avoit facilité le passage des Alpes. III. 33-34 *et suiv.* L'Espagne, par ses prétentions, lui cause des alarmes. La cour de Turin craint qu'on ne rétablisse *le royaume de Lombardie.* Après avoir éprouvé de grands revers, la fortune lui redevient favorable. 36-37 *et suiv.* La paix de Worms qui suivit, fut très-avantageuse pour la Sardaigne. 39 40 *et suiv. Système de la maison de Savoie;* l'origine de cette maison se perd dans l'antiquité la plus reculée. Conduite de la France à l'égard de cette puissance, au sujet d'Ivrée et de Suze. 42-43 *et suiv.* François I^er^

conquit la Savoie, qui est restituée à la paix de *Câteau-Cambresis*. 44 *et suiv.* Victor-Amédée I^er^ s'unit à la France contre l'Espagne. Amédée II ferma le chemin des Alpes à la France; c'est ce prince qui a élevé sa maison au point de grandeur où elle est aujourd'hui. 47-48 *et suiv.* La maison de Savoie doit plus redouter la France que l'Autriche. Le roi de Sardaigne est, de tous nos voisins, celui qui peut attaquer et se défendre avec le plus d'avantages. 49-50 *et suiv.* L'Italie est ouverte à son ambition. Tableau de la puissance militaire de ce roi. 52-53 *et suiv.* Le roi actuel de Sardaigne a plus d'inclination pour l'Angleterre que pour la France. 62 *et s.* La protection de l'Angleterre lui est nécessaire seulement pour le commerce du port de Nice. 66-67 *et suiv.* Il a beaucoup à espérer, et rien à craindre de la France. 69 *et suiv.* Cette puissance est intéressée à ménager les Suisses. 93-94. Elle ne sauroit attaquer seule la France, et elle ne sauroit jamais y prendre des quartiers d'hiver. 289 *et suiv.*

*Turquie. Voyez* l'article *Porte.*

## U.

*Ulémas.* Ce corps est le ressort de l'enthousiasme parmi les Turcs. III. 144 *et suiv.*

*Umar-Effendi.* Caractère froid et tranquille de ce ministre ottoman. Son esprit souple et délié. III. 151-152 *et suiv.*

## V.

*Valtéline.* Pays convoité par les Autrichiens, parce qu'il fournit un débouché en Italie. Richelieu ferma ce passage à la maison d'Autriche. III. 59-60. Sa situation entre le Tirol et le Milanez la rend très-importante. 91-92.

*Venise.* ( la république de ) Cet état est nul en Europe depuis un siècle. Sa dernière guerre contre les Turcs fut heureuse pour tous les alliés, excepté pour elle-même. II. 379-380. Cette république est composée de plusieurs petits tyrans. Elle touche de bien près au moment de sa dissolution. Son existence est aussi humiliante que précaire. 381 *et suiv.* La défiance et la pusillanimité de ce gouvernement l'entraînent à sa perte. Ses places sont sans défense, et ne sont que de vieilles bicoques, destinées à tenir en bride les villes de terre-ferme. 383-384 *et suiv.* Venise est aujourd'hui à la merci de la maison d'Autriche. Rôle de courtisan que joue l'ambassadeur de cette république à la cour de Vienne. Elle n'a plus, pour se conserver, que la voie des négociations. 386 *et suiv.* Elle tremble de se compromettre : elle est trop éloignée de la France pour en attendre des secours prompts et efficaces. 388 *et suiv.* C'est depuis que Gama a doublé le cap de Bonne-Espérance que Venise est déchue de sa puissance. 390-391 *et suiv.*

*Vergennes* ( le comte de ) est recommandé aux bontés du roi par le comte de Broglie. I. 86-87. Il n'est plus opposé à l'alliance autrichienne. 88-89. Sa lettre

lettre à Louis XVI. Il fait l'éloge du comte de Broglie. Il se loue du zèle de ce comte. 104-105 *et suiv.* Deuxième lettre en faveur du comte de Broglie. Il le justifie de toutes les imputations qui lui ont été faites. 112-113 *et suiv.* Après la mort du comte des Alleurs, il est chargé de la gestion des affaires de France auprès de la Porte ottomane. — Ses efforts pour réveiller les Turcs de leur léthargie, sont impuissans. III. 116 *et suiv.* Sa position devient critique et délicate ; mais il n'abandonne point le fil des affaires de Pologne. 122 *et suiv.* Son Mémoire à Louis XVI, sur les injustices et les violences des Anglais, sur la négociation entamée avec les États-Unis d'Amérique, et sur la paix rétablie à Teschen. 196 *et suiv.* Défiance entre la France et la Russie. Il loue les soins pacificateurs du monarque français. 200 *et suiv.* Il le félicite de la fermeté avec laquelle il a su prendre la défense des Turcs contre les Russes. 206-207 *et suiv.* Il lui fait considérer la force comme le gage le plus sûr du respect. 216 *et suiv.* La mémoire de M. de Vergennes vengée par ce beau tableau des devoirs politiques d'un roi de France. 219 *et suiv.* On a crié injustement contre lui, parce qu'il avoit fait le sacrifice de sept millions en faveur de la Hollande. 232. Il prédit avec justesse que les Anglais deviendroient les alliés de l'empereur, au moment où nous cesserions de l'être. 348.

*Vienne.* Plans de cette cour, développés dans la correspondance secrète. I. 145-146 *et suiv.* Espoir qu'elle a de recouvrer la Silésie. 194-195. On craint une liai-

son intime de cette puissance avec la Russie et la Prusse. 201-202. Economie qu'elle met dans ses finances. Sa grande puissance militaire. 217-218. Nouvelle vigueur qu'elle acquiert. 221-222-223 *et suiv.* Elle seule pouvoit arrêter le cours des malheurs de la Pologne. 337-338. — Politique de la maison d'Autriche à l'égard de la France et de la Porte. II. 2-3 *et suiv.* Elle parvient à détruire l'influence des Français à la Porte. 13-14 *et suiv.* Elle s'est fait payer de grands subsides par les Turcs. 23 *et suiv.* La position topographique de ses états héréditaires est favorable à la France. 40 *et suiv.* Ses procédés, relativement à la Porte, n'avoient pour but que de tromper la cour de Versailles. 45-46 *et suiv.* Conduite de la cour de Vienne à l'égard de la France, concernant la Suède. 51-52 *et suiv.* Grandes obligations de la maison d'Autriche envers la France. 59-60 *et suiv.* La cour de Vienne, pour en imposer à l'Empire, fait parade de son étroite union avec la France. 88 *et suiv.* — Les Suisses commencent à ne plus craindre cette puissance, et à se rapprocher d'elle. III. 94 *et suiv.* C'est la crainte de la Prusse qui nous a valu l'alliance de la maison d'Autriche. 211 *et suiv.* Elle ne fait la guerre qu'à force de subsides. Elle ne peut entretenir vingt-quatre mille hommes au service de la France. 248 *et suiv.* On lui a toujours vu faire la guerre avec l'argent d'autrui. 298. Elle ne fait de cessions volontaires, qu'après s'être assurée d'équivalens certains. Discussion sur sa politique à cet égard. 312-313. Dans son alliance avec la France, elle a eu

en vue principalement d'en imposer à la Russie et d'écraser la Prusse. 329 *et suiv.* La conduite que la maison d'Autriche a tenue à l'égard des autres puissances, a toujours été réglée par la politique la plus fine. Exposé fidèle de cette conduite. 358-359 *et suiv.*

## W.

*Wirtemberg.* La proximité de ce prince avec la France et ses enclaves, le tiennent dans la dépendance de cette puissance. II. 128 *et suiv.*

Fin de la Table des Matières.

A 01 1455447